LES ITALIENS EN FRANCE : IMMIGRATIONS ET PROTECTIONS SOCIALES (XIXe-XXe SIÈCLES)

COMITE D'HISTOIRE
DE LA SECURITE SOCIALE
DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-
COTE D'AZUR

sous la direction
d'Olivier Vernier

Numéro
33

Année
2024

Siège Social : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est - 35, rue George 13005 Marseille

Légendes des illustrations

Couverture :Façade du Consulat général d'Italie, 1931, Nice, boulevard Gambetta, cliché, O.V

Au lendemain de l'Annexion de Nice à la France en 1860 et de la création du nouveau département des Alpes-Maritimes, une représentation diplomatique italienne est installée. Jusqu'à la Grande guerre, elle ne dispose pas d'un emplacement définitif. En 1923, le Consulat général est transféré dans une grande villa de maître, boulevard Gambetta. Le bâtiment est inauguré le 8 avril 1923 par le consul général Vittorio Lebrecht avec la participation du sous-secrétaire à l'Intérieur, Aldo Finzi, venu de Rome. Mais le régime fasciste veut donner, comme pour d'autres consulats généraux en France, un éclat particulier à sa représentation diplomatique : il entreprend sous la direction des architectes Giulio Carrano et Florestano di Fausto (1890-1965) des travaux d'envergure entre 1931 et 1938 : de restructuration (élévation d'un étage) et d'agrandissement à l'intérieur du bâtiment et dans le jardin : construction des dépendances, parmi lesquelles la *Casa degli Italiani* (inaugurée le 4 novembre 1932), salle des fêtes, gymnase, salle de réunion, espaces de loisirs, gymnase, bibliothèque et bureau de bienfaisance.

Sources : Simonetta TOMBACCINI, Nadine BOVIS-AIMAR.
Archives Métropole Nice Côte d'Azur

Cartouche couverture : Henri Varaldo (1883-1969), Aquarelle de la *Casa d'Italia*, Marseille, Réception de l'ambassadeur d'Italie, 21/0/1950, ©Archives municipales Marseille, 180 Fi 54, Livre d'or de la ville de Marseille.

Elle représente la façade principale du bâtiment devenu Consulat général d'Italie, Marseille, rue d'Alger. Pour accueillir (et contrôler) la très nombreuse population immigrée transalpine, le Consulat général d'Italie est érigé à Marseille, le siège actuel du Consulat général d'Italie (depuis1946) et de l'Institut culturel italien à Marseille (depuis 1952), est installé dans l'ancienne *Casa d'Italia*, cas unique sur 4000 m^2 d'architecture rationaliste et moderniste de la période fasciste en France conçu par trois architectes italiens, Antonio Lomaro, Paolo Gid Ales et Julio Carrano « pour éduquer les masses » (avec notamment des peintures murales d'Angelo Della Torre (1903-2000), aujourd'hui disparues, exaltant le fascisme impérial (1935-1937) et la propagande du régime, « îlot ou oasis d'italianités à Marseille ». Les œuvres d'assistance et de loisirs gratuits (colonies de vacances) y sont organisées.

Dos de couverture : Revers de la médaille commémorative du 60e anniversaire de la fondation de la *Société italienne de bienfaisance* par des notables italiens installés à Paris, bronze H.Dubois (1859-1943), Monnaie de Paris, 1925, coll. privée.

SOMMAIRE

Éditorial ..... page 3
Mourad Belaïd,
Président du Comité Régional d'histoire de la Sécurité sociale
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préface ..... page 5
Marc Ortolani
Professeur à l'Université Côte d'Azur – ERMES,

Les Italiens dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
à l'époque contemporaine : entre parfois, rejets, souvent, assimilation,
et finalement, intégration (XIXe-XXe siècles) ..... page 9
Olivier Vernier
Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur – ERMES

***La partenza* ou l'immigration italienne**
Monique Sintès,
Professeure honoraire, IFPASS- CNAM, Lycée Marie Curie, Marseille **..... page 73**

La protection sociale en faveur des Italiens en Aquitaine :
L'exemple du Lot-et-Garonne dans l'entre-deux-guerres .....page 81
Bernard Gallinato, Professeur émérite de l'Université de Bordeaux,
Président du conseil scientifique
du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale Nouvelle Aquitaine (CHSSNA)

Les Italiens en Normandie. La Normandie et les Italiens..... page 89
Yannick Marec, Professeur émérite d'Histoire contemporaine
(Université de Rouen Normandie),
Président du Comité normand d'Histoire de la Sécurité Sociale

Immigration italienne et protection sociale :
L'exemple normand de la cité Meyer à Saint-Marcel (Eure, 1923-1939) ..... page 93
Antony Kitts, Docteur en histoire,
chercheur associé du GRHIS (Université de Rouen Normandie)

La main-d'œuvre italienne en appui de la reconstruction industrielle
dans le Nord de la France.
Histoire d'une migration encouragée au travers
du parcours d'une famille originaire des Pouilles page99
Nathalie Crochepeyre-Flament
Ingénieure appui recherche Université de Lille, Centre d'Histoire Judiciaire
Farid Lekéal
Professeur d'histoire du droit, Université de Lille, Centre d'Histoire Judiciaire

Les Italiens et leur protection sociale en Rhône-Alpes (XIXe et XXe siècles) ..... page 113
Groupe du Comité Rhône-Alpes d'histoire de la Sécurité sociale
Christophe Capuano, Membre du Comité Rhône-Alpes,
et vice-président du Comité d'histoire de la sécurité sociale de Bourgogne-Franche-Comté,
professeur de l'Université Grenoble-Alpes en histoire contemporaine

Importance de la présence italienne en matière de développement industriel
dans les deux départements savoyards (1860-1939) .....page 129
Kevin Machado
Docteur de l'Université Côte d'Azur

La protection sociale des Italiens en France ..... page 141
Graziano Del Treppo
Ancien coordonnateur national INAS AcSI France

**Les plumes sociales : quelques récits biographiques,
narratifs ou romancés de l'immigration italienne en France
à l'époque contemporaine (XXe siècle) :
Auteurs nationaux et auteurs régionaux..... page 145**
Olivier Vernier
Professeur émérite de l'Université Côte d'Azur – ERMES

Composition du conseil d'administration ..... page 181

Composition du conseil scientifique ..... page 183

Bulletin d'adhésion ..... page 185

Site Internet..... page 187

EDITORIAL

Mourad BELAID
Président du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chers lectrices et lecteurs,

C'est avec une immense joie et une profonde gratitude que je vous invite à parcourir ce 33ème bulletin du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce bulletin, fruit d'un travail collectif exceptionnel, témoigne de notre volonté commune de préserver la mémoire des luttes sociales et des parcours humains qui ont marqué notre région et plus largement la France. À travers une série d'articles érudits, il nous invite à revivre l'histoire singulière de l'immigration italienne et de sa contribution inestimable à la construction du tissu social français, notamment en matière de protection sociale. En véritable œuvre collective, ce bulletin est le fruit d'un travail assidu, passionné et rigoureux mené par des auteurs engagés, chacun contribuant à enrichir notre compréhension de l'histoire sociale et migratoire de nos régions et de notre beau pays. À travers leurs panaches, vous découvrirez une fresque captivante, celle de la présence italienne en France, une histoire d'intégration et de développement social qui a marqué nos territoires du XIXe au XXe siècle.

Ce bulletin n'est pas un simple recueil d'articles, mais une somme impressionnante de contributions. Je tiens ici à remercier chaleureusement tous les comités régionaux d'histoire de la sécurité sociale qui ont bien voulu contribuer à ce grand projet piloté de main de maître par le Pr. Olivier Vernier. Ces derniers ont ainsi concrétisé le souhait et la volonté d'un de mes illustres et défunts prédécesseurs, le président du comité d'histoire de la sécurité sociale PACA, Monsieur Charles Bonifay, également ancien directeur de l'URSSAF des Bouches-du-Rhône et sénateur, auquel l'occasion m'est donnée de rendre un vibrant hommage. Ce 33ème numéro se distingue non seulement par la qualité de ses contributions, mais aussi par la diversité des perspectives qu'il propose. Les auteurs ici réunis offrent un panorama complet et nuancé de la présence italienne en France, évoquant à la fois les réussites, les difficultés, et l'évolution des droits sociaux dont ces populations ont pu bénéficier.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à nos éminents contributeurs pour leur engagement et la rigueur de leurs recherches. Olivier Vernier, Monique Sintès, Bernard Gallinato-Contino, Yannick Marec, Antony Kitts, Nathalie Crochepeyre-Flament, Farid Lekéal, Kevin Machado, Graziano Del Treppo, ainsi que le groupe du Comité Rhône-Alpes coordonné par Elisabeth Nallet et Christophe Capuano, nous livrent des études détaillées et passionnantes qui traversent les régions, les époques et les enjeux sociaux de l'immigration italienne. Leurs analyses dépassent souvent le cadre académique pour toucher à l'essence même de la condition humaine et sociale. Les récits qu'ils nous présentent sont autant de chapitres d'une histoire commune, celle de l'édification de la sécurité sociale, où l'immigration italienne a joué un rôle singulier.

Ce bulletin spécial, par son volume exceptionnel, permet de brosser un tableau complet de l'apport des populations italiennes à la construction de notre pays, tant sur le plan économique que social. Nous y retrouvons, à travers chaque page, la résonance d'une histoire qui nous unit tous. Le travail des auteurs évoque la manière dont, pas à pas, pierre après pierre, les Italiens ont participé à la reconstruction et à la modernisation de la France, contribuant à l'émergence des premières formes de protection sociale.

Il serait vain de vouloir mesurer l'impact de ces travaux en quelques mots, tant leur portée dépasse la simple narration des faits historiques. Le chemin parcouru par ces travailleurs, le plus souvent invisibles, témoigne d'un esprit de fraternité et de solidarité qui traverse les époques et réveille nos consciences. En France, terre d'accueil et de droits, l'immigration italienne a été une force vive, malgré les obstacles qu'elle a pu rencontrer et sans occulter les ombres qui se sont parfois habillées face à cette intégration. Comme le révèlent certains des articles de ce bulletin, la montée des nationalismes, les poussées xénophobes et les discours de l'extrême droite ont jalonné cette histoire. En dépit de cela, l'esprit de fraternité, celui que Voltaire, Rousseau et Diderot défendaient avec tant d'ardeur, a su s'imposer, permettant à ces populations immigrées de s'intégrer pleinement et de participer à l'œuvre collective. Ce bulletin est le témoignage vivant de cette lutte entre la lumière et l'obscurité, entre la tolérance et la peur de l'autre.

Je remercie enfin très chaleureusement Monsieur Vincent Verhlac, Directeur Général de la Carsat Sud-Est, ainsi que son équipe du secrétariat de direction, Madame Claude Zaraloglou et Madame Géraldine Baudoin, pour l'ensemble des moyens mis à disposition à la réalisation des divers travaux du comité, et sans qui rien ne serait possible. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des Directrices et Directeurs des organismes adhérents de la région PACA pour leur fidèle soutien.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture et un beau voyage dans les traces de notre histoire.

PRÉFACE

Marc ORTOLANI
Professeur à l'Université Côte d'Azur – ERMES,
coordonnateur du PRIDAES
(Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie)
membre honoraire du Conseil scientifique de l'Université Franco Italienne
professeur invité dans les universités de Turin, Gênes, Naples, Bari, Cagliari

Spécial, ce 33ème numéro du *Bulletin du Comité d'histoire de la sécurité sociale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, l'est à plus d'un titre. Outre le temps qu'il a fallu pour l'élaborer depuis le projet initial, il l'est d'abord par son volume considérable, qui permet d'aborder un grand nombre de situations, nationales, régionales, départementales, attestant toutes la présence laborieuse des populations italiennes dans l'hexagone. Spécial, ce numéro l'est aussi par les grandes plumes de l'histoire de la protection sociale qu'il a réunies pour y apporter leur contribution. Spécial, il l'est enfin en raison de l'importance d'une population immigrée (aujourd'hui quatre millions de Français sont d'origine italienne) qui, dans toutes les régions a contribué à construire (ou reconstruire) la France d'aujourd'hui.

Ces Italiens qui ont fait la France, sont d'abord évoqués par Olivier Vernier, dans la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur : ce qu'il propose est une somme en réalité (soixante-dix pages) qui épuise le sujet par une évocation savante et richement documentée des migrants italiens dans le Sud-Est. Après une large présentation de l'émigration transalpine en France et de son évolution, l'auteur aborde les multiples provenances et la diversité d'origine des Italiens ainsi que leur intégration, département par département, la diversité de leurs activités et les formes d'assistance dont ils bénéficient. Se dessinent ainsi, au fil des pages, toute une géographie de l'implantation italienne des XIXe et XXe siècles, au gré des vagues migratoires et des besoins de main d'œuvre, mais aussi, de manière plus fine, les conditions de leur installation dans de multiples « petites Italies », et les premiers linéaments du droit social et des réseaux privés caritatifs dont ces immigrés ont pu bénéficier.

Dans un article intitulé « *La partenza* ou l'immigration italienne », Monique Sintès, retrace les nombreuses vagues migratoires ainsi que les raisons qui poussent les Italiens de diverses régions de la péninsule à quitter leur pays pour les Bouches-du-Rhône. Cela lui permet ensuite d'évoquer les « lieux d'ancrage » de ces populations ainsi que les activités professionnelles dans lesquelles ils se spécialisent, mais aussi les premières formes de « diplomatie migratoire », c'est-à-dire les accords franco-italiens permettant de drainer vers la France la main d'œuvre dont elle a besoin. Mais cet afflux de population nécessite aussi une prise en charge sociale, évoquée à travers les sociétés de secours mutuel ou les associations catholiques, qui tentent d'améliorer ses conditions de vie et de travail.

Bernard Gallinato s'intéresse à la protection sociale en faveur des Italiens en Aquitaine à travers l'exemple du Lot-et-Garonne dans l'entre-deux-guerres. Devenue terre d'immigration à la suite de la Première Guerre mondiale, l'Aquitaine accueille, en l'espace de quelques années, des dizaines de milliers d'Italiens. Abondante, exposée aux risques du travail, cette population (tant les travailleurs que leurs familles) nécessite une prise en charge sociale. Cependant, de par la loi, la protection sociale dont ils bénéficient ne leur est pas spécifique ; par ailleurs, ces immigrés, au savoir-faire reconnu dans le domaine agricole, se fondent facilement dans la population locale. Au cours des années 20 et 30 du XXe siècle, se dessinent tout de même les contours d'une protection sociale alternative et particulière aux mains du clergé italien et de représentants fascistes visant aussi, à travers des actions sociales déjà éprouvées dans la péninsule, à la glorification du régime.

La situation des Italiens en Normandie est évoquée par Yannick Marec et Antony Kitts. Entre 1880 et 1950, l'immigration italienne connaît un développement important pour suppléer le manque de main d'œuvre, en particulier dans les industries minières et métallurgiques. Faisant le point de publications récentes concernant leur région, les auteurs évoquent tour à tour les formes de l'immigration italienne et leurs principaux lieux d'implantation en Normandie, mais également les échanges économiques en matière d'immigration de main d'œuvre, voire, plus largement, les relations politiques entre France et Italie, en particulier durant la période du fascisme.

Nathalie Crochepeyre-Flament et Farid Lekéal proposent, d'abord sous forme de recension bibliographique, puis à travers le parcours d'une famille originaire des Pouilles, l'évocation de la main-d'œuvre italienne dans le Nord de la France et sa contribution à la reconstruction industrielle. On découvre ainsi, les raisons du départ, mais aussi « la faible efficacité » du système de protection sociale en Italie, surtout avant la Première Guerre mondiale ; viennent ensuite les conditions d'installation et de travail dans le Nord de la France marquées par l'engagement « dans la plus large mesure possible, [de] l'égalité de traitement » entre Français et Italiens (1919). Renouvelé en 1947-48, avec les besoins de la reconstruction, ce principe permet une progressive amélioration de la protection sociale de cette population d'origine italienne. C'est ici que se greffe le témoignage édifiant des membres d'une famille originaire de Tarente qui ajoute à l'évocation factuelle ce qu'il fallait de vie, de sentiments et d'humanité.

Sous la plume du groupe coordonné par Elisabeth Nallet et de Christophe Capuano, vient ensuite une contribution consacrée à la protection sociale des Italiens en Rhône-Alpes aux XIXe et XXe siècles. En raison des besoins de main d'œuvre, cette région s'avère particulièrement favorable à l'accueil de travailleurs italiens, notamment à Lyon et Grenoble. Leur protection sociale repose d'abord sur des sociétés de secours mutuels, qui prennent en charge la couverture des risques essentiels. Dans un deuxième point, le lecteur peut entrer davantage dans le détail lorsqu'il rencontre, à titre d'exemple, une approche comparée des Sociétés italiennes de secours mutuels de l'Isère de la fin du XIXe siècle aux années 1940.

Kevin Machado, s'intéresse aux deux départements savoyards et à la présence italienne en matière de développement industriel entre 1860 et 1939. Ici aussi, l'auteur souligne l'importance numérique de la population italienne conséquence des besoins de main d'œuvre, mais accrue aussi par la proximité géographique et le travail saisonnier. Il identifie les diverses vagues migratoires, liées aux nécessités de la reconstruction ou du développement industriel, l'origine des migrants ainsi que leurs affectations. C'est surtout aux Italiens dans l'industrie que l'auteur s'intéresse ensuite, ainsi que dans le bâtiment, où une main d'œuvre qualifiée est particulièrement prisée. À Ugine (pour la métallurgie), dans la vallée de l'Arc (pour la production d'aluminium) le nombre des travailleurs Italiens s'accroît bénéficiant d'une politique relativement paternaliste du patronat, et d'un accueil qui faciliter à terme leur intégration.

Dans une contribution plus générale et plus contemporaine, intitulée « La protection sociale des Italiens en France », Graziano Del Treppo évoque la contribution de l'Europe et sa volonté d'adopter un système de coordination des régimes de sécurité sociale entre les pays pour faciliter la libre circulation des travailleurs, dont les Italiens ont été, à partir de 1958, les premiers bénéficiaires. On y

retrouve, entre autres, l'application des principes « d'interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité » et « d'exportabilité des prestations ».

Ces nombreuses contributions, confirment que malgré la diversité de situations, dans l'espace et le temps, des similitudes apparaissent dans les situations sociales et les besoins de protection de ces populations immigrées. On rencontre également une proximité des solutions, de multiples solidarités, familiales, celle des origines, religieuses, politiques mais surtout sociales, privées ou publiques, dessinant les contours d'une protection sociale qui a été l'une des conditions nécessaires d'une intégration réussie.

En guise de conclusion, Olivier Vernier clôt ce beau volume par une évocation, documentée et subtile, de ces « plumes sociales », une multitude de témoins ou d'écrivains d'origine italienne qui, chacun à sa manière, ont témoigné ou prêté leur sensibilité à l'évocation de la situation de leurs compatriotes. De Milza à Reggiani, de Giono à Inès Cagnati ou Maryline Desbiolles, de Cavanna à André Ughetto, sans compter les « plumes des Alpes-Maritimes », cette émouvante anthologie convoque un éventail de protagonistes qui nous parlent de ces ritals, de ces macaronis, mais surtout des solidarités et des mains tendues qui les ont faits tenir et finalement s'intégrer. Personne n'est oublié, une foule bruyante et bigarrée, d'où émergent des visages, des paroles, des chansons, d'où vient sourdre un même murmure entremêlé d'éclats de voix, comme pour conjurer le mauvais sort par la fraternité… « *Ils sont venus, ils sont tous là* »[1].

[1] Ce sont les premières paroles de « *La Mamma* », écrites par Robert Gall pour une chanson de, et interprétée par Charles Aznavour, représentant d'une autre grande immigration française.

LES ITALIENS DANS LA RÉGION SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR[1] À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : ENTRE PARFOIS, REJETS, SOUVENT, ASSIMILATION, ET FINALEMENT, INTÉGRATION (XIXe-XXe SIÈCLES)

Olivier VERNIER
Université Côte d'Azur Ermes

« … J'ai dû acheter une géographie et contrôler de mes yeux que
Marseille était ailleurs dans un département qui s'appelait les Bouches-du-Rhône,
Cependant, les Bouches-du-Rhône devaient être en Italie.
Et bien ! Non ce département était en France …
De quelle ville, au fait êtes-vous maire ?
M. Flaissières[2] me pria de me promener dix minutes en sa compagnie
–Écoutez, me disait-il, chemin faisant » - Je n'entends que la langue italienne.
– Eh bien ! Maintenant, vous êtes fixé ?
–Cela ne me dit pas de quelle ville vous êtes le premier magistrat.
– Allons, votre esprit est encore lourd ce matin, vous voyez bien que je suis le maire de Naples ! »

Albert Londres (*Marseille, porte du Sud*, 1927)

Angelo Tommasi (1858-1923), *Gli emigranti. Scena di genere*,
1896, huile sur toile, Roma, Galeria Nazionale d'Arte Moderna e Contemporanea d'Arte.

[1] Nous utilisons la désignation administrative forgée en 1956. Il faut reconnaître que tous les départements de la région sont concernés en raison de la proximité de la frontière (Basses-Alpes devenues Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes) mais aussi plus occidentaux (Var, Bouches-du-Rhône et Vaucluse) ; tous les six ont connu sur la longue durée des phénomènes migratoires italiens souvent massifs et notables. Ils font encore l'objet de témoignages dans la presse : on peut ainsi signaler : Les Italiens en Provence, numéro hors-série, La Provence, 2013, 120 p : « Au cours des cinq derniers siècles, ils ont ainsi été des dizaines et des dizaines de milliers à s'installer à Marseille, à Aix, à La Ciotat, à Martigues, à Avignon, à Carpentras, mais aussi dans les Alpes, à Toulon, Nice et dans tant de villes et villages. » ; Emiliano Vicari, Le Dauphiné libéré, 15/12/2021 : « Ces Italiens qui ont choisi de faire leur vie à Briançon ».

[2] Simon Flaissières, (1851-1931), médecin des pauvres, maire socialiste de la cité (1892-1902 ; 1919-1930).

Les relations entre la France (en particulier du Sud-Est) et les États de la péninsule italienne sont anciennes[3] : qu'elles soient militaires[4]-sans remonter aux Guerres d'Italie[5], lors des combats du *Risorgimento* et de ceux du Premier conflit européen où les deux nations sont alliées après avoir été ennemies[6], mais rivales pour la coordination de l'effort de guerre et l'efficacité opérationnelle des appareils militaires des deux puissances latines de l'Entente[7]. La France organisera d'ailleurs le transfert des corps militaires italiens tombés en terre de France dont de nombreux immigrés[8].

Pour la capitale *stricto sensu*,[9] les immigrations sont atypiques : c'est d'abord, à compter du milieu du XIXe siècle, une émigration de notables qui justement s'insère dans la mutualité tolérée par le régime de la monarchie de Juillet. Paris est alors la capitale de l'émigration transalpine venue de toute la Péninsule : une dizaine de milliers sur 63 000 Transalpins dénombrés en France. Leurs métiers manuels sont des plus divers et on ne saurait les réduire aux *pifferari* (jeunes instrumentistes) photographiés par les pionniers de la nouvelle invention. Ils se concentrent souvent au cœur de la capitale sur les grands boulevards (celui des Italiens en porte encore le souvenir avec le théâtre du même nom[10]). Des élites intellectuelles et sociales, jeunes et masculines des professions du secteur tertiaire tous francophones sont le fer de lance de la colonie : médecins, journalistes, hommes de lettres, directeurs de théâtres, artistes : musiciens, peintres… Ils emploient souvent leurs compatriotes.

Sous le Second Empire, ces Italiens de Paris sont peu organisés et la seule association déclarée à la Préfecture de police est *La Société de bienfaisance ou de secours mutuels* en ces temps où le régime de Napoléon III est attentif aux prémices d'une mutualité sous contrôle pour combattre le paupérisme[11]. On peut supposer, faute d'archives, qu'elle aide et contrôle ainsi les ressortissants des États de la Péninsule (carriers, sculpteurs, maçons…) venus pour les chantiers de la métamorphose haussmannienne de Paris. Son président est le docteur Laurent Ceirisi francisé en Cerise (Aoste, 1807- Paris, 1869)[12] , diplômé de Turin, membre de l'Académie de Médecine de Paris, chevalier de la Légion d'honneur (1845). Ce spécialiste de phrénologie, précurseur des maladies nerveuses, lié au carbonarisme est un philanthrope attentif aux précarités italiennes et françaises[13]. Sous le patronage des notables italiens et français et sous le double haut patronage de l'Empereur et du souverain du nouveau royaume d'Italie naissant, elle s'investit dans une action précurseure : celle de l'aide médicale, très rarement rencontrée ailleurs ; elle ouvre un dispensaire dans le quartier populaire du XVIIe arrondissement. Elle organise un service médical où consultent plusieurs médecins français dans différents

[3] Pour des synthèses : François Garelli, *Histoire des relations franco-italiennes*, Paris, Rive droite, 1999, 333 p ; Jean Bastier (dir.), *La France et l'Italie : affinités intellectuelles, diplomatie, immigration*, 1544-1940, Toulouse, Presses de l'Université de Toulouse 1 Capitole, 2021, 277 p ; Bertrand Gilles, Jean-Yves Frétigné et Alessandro Giacone, *La France et l'Italie : histoire de deux nations sœurs de 1660 à nos jours*, Malakoff, Colin, 2e éd., 2022, 482 p. Sur une analyse italienne précurseure : Carlo Rusconi, *Le emigrazioni italiane da Dante sino ai nostri giorni ; precedute da un sunto storico dei casi d'Italia nei primi tredici secoli*, Torino, Tip. Del progresso, 1853-1854, 2 vol. et un colloque italien : *Migrazioni attraverso le Alpi occidental : relazioni tra Piemonte, Provenza e Delfinato dal Medioevo ai nostri giorni : atti del Convegno internazionale*, Cuneo, 1-2-3 giugno 1984, Cuneo, Assessorato per la cultura, Torino, regione Piemonte, 1988, 496 p.

[4] *Les relations militaires entre la France et l'Italie de la Renaissance à nos jours : troisièmes Rencontres franco-italiennes d'histoire militaire* : actes du colloque des 8 et 9 novembre 2002, Vincennes, château de Vincennes / Ministère de la Défense, Secrétariat général pour l'administration, Paris, CEHD, 2006, 147 p.

[5] Julien Guinand, *La guerre du roi aux portes de l'Italie : 1515-1559*, Rennes, PUR, 2020, 347 p.

[6] Tel en témoigne à 3131 m d'altitude sur la commune de Montgenèvre, le fort du Chaberton (Hautes-Alpes), un des plus hauts d'Europe, Il est édifié entre 1898 et 1910 par l'Italie, à laquelle appartient cette position à l'époque. Un chantier monumental où le sommet de la montagne est arasé. Puis il devient propriété de la France après la Seconde Guerre mondiale. Porteur d'une histoire singulière, le "fort des nuages" vient d'être classé aux monuments historiques cf. Jeanne Palay, Le Progrès, 21/05/2021.

[7] Éric Lehmann, *Alliées et rivales : l'Italie et la France dans la Grande guerre*, Grenoble, UGA, 2021, 246 p.

[8] Béatrix Pau, *« Le transfert des corps militaires italiens tombés en terre de France », Cahiers de la Méditerranée*, n° 81, 2010, p. 221-239.

[9] Exposition, L'émigration italienne, 2007, Site du Musée social.

[10] On peut songer toujours à Paris : Avenue d'Italie (1863) pour évoquer la campagne militaire de 1859 ou à Marseille : boulevard des Italiens (13e arrondissement.)

[11] Edouard Bornecque-Winandy, *Napoléon III, empereur social*, Paris, Téqui, 1980, 119 p. : Nicolas Werba, *La législation sociale du Second Empire*, thèse, Histoire du droit, Paris 1, 2018, 489 f.

[12] Archives Nationales, LH//462/1.

[13] Auteur de : *Le médecin des salles d'asiles ou Manuel de l'hygiène et d'éducation physique de l'enfance : destiné aux médecins et aux directeurs de ces établissements, et pouvant servir aux mères de famille*, Paris, Hachette, 1836, 200 p.

arrondissements, ce qui suppose une répartition diversifiée des immigrés transalpins. Dernière originalité, elle aide au rapatriement des travailleurs, peut-être les chantiers achevés.

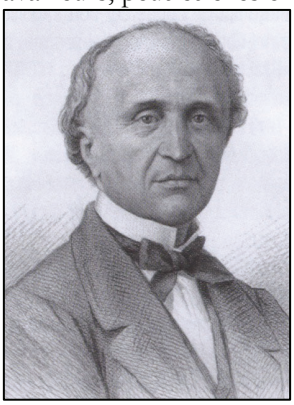

Docteur Laurent Cerise (1807-1869)

Cette mutualité de notables trouve son financement auprès des membres honoraires parmi les 2000 notables italiens des débuts de la IIIe République ; ils instituent la Chambre de commerce franco-italienne qui a une certaine action sociale. *La Société de bienfaisance* poursuit ses actions jusque dans les années 20. La Grande guerre bouleverse la physionomie et la sociologie de l'immigration italienne qui désormais quitte le centre de la capitale pour s'installer dans les quartiers Est, Nord et surtout en banlieue.

Quant à la banlieue parisienne[14] :

« *La colonie italienne est très originale ; l'afflux des Italiens dans la région parisienne s'est développé sur un rythme très vif pendant les années 1920, notamment au profit des banlieues alors en pleine expansion. Si la communauté italienne se caractérisait par une assez grande diversité professionnelle, les travailleurs des vieux métiers artisanaux du bâtiment, du bois, de la confection ainsi que les employés du secteur tertiaire l'emportaient largement sur les ouvriers de la grande industrie métallurgique et chimique. L'establishment italien de la capitale formait un groupe social assez substantiel pour avoir ses propres journaux et tenir en mains les institutions traditionnelles de la colonie, Chambre de commerce, organismes d'assistance, écoles, etc... Les bouleversements politiques qui affectèrent la péninsule eurent d'importantes répercussions sur la vie de la colonie : tandis que se dessinait une mouvance fasciste constituée par les diverses organisations économiques, sociales, culturelles, voire religieuses, qui gravitaient autour de l'ambassade, du consulat et du Fascio, Paris devenait la plaque tournante de l'antifascisme italien en exil. Il en résulta des affrontements souvent violents et une forte rivalité ayant pour objet le contrôle idéologique et surtout l'encadrement de la masse immigrée sur le plan de l'assistance et du placement des travailleurs. Cependant, ce sont enfin de compte les facteurs favorables à l'intégration des Italiens dans la société française qui l'ont emporté.* »[15]

Pour notre région méridionale, ces relations sont d'abord économiques avec l'implantation d'établissements bancaires et la pratique d'investissements gérés par de grandes et puissantes familles (comme les Ceccano[16]) dans le Comtat Venaissin (Avignon, Orange) dont les activités sont attestées

[14] Nous nous permettons aussi de renvoyer à nos lignes dans « Les plumes sociales » de ce numéro spécial.
[15] Laurent Couder, *Les immigrés italiens dans la région parisienne pendant les années 1920 : contributions à l'histoire du fait migratoire en France au XXe siècle*, thèse, Histoire contemporaine, Institut politique de Paris, 1987, 596 f.
[16] Edoardo Papetti, *Il conti di Ceccacano tra re, imperatori e papi*, Cassino, Ciolfi, 2006,131 p.

depuis le XIVe siècle[17] et développées au XVIe siècle[18]. L'artisanat d'excellence transalpin (verrerie) est aussi implanté dans le Lubéron[19] ; Avignon et Carpentras accueillent du XVIe au XVIIIe siècle des artisans en particulier juifs ceux que l'on dénommera « les juifs du pape »[20]. Le pays d'Apt voit l'installation au XVe siècle d'élites venues « d'outre-monts »[21] ; Marseille et Aix-en-Provence accueillent une immigration ligure aux XVe et XVIe siècles[22] et Sainte-Tulle (Alpes-de-Haute-Provence) est un « exemple d'immigration piémontaise en Provence » au XVe siècle tandis que Manosque est un lieu d'accueil dès la fin du Moyen Age[23] avec toutefois des tensions quant à l'intégration[24].

On ne saurait occulter l'émigration forcée pour des raisons religieuses des vaudois (mouvement religieux médiéval qui adhérera au Mouvement de la Réforme) quittant au XVe siècle les vallées piémontaises et du Dauphiné pour s'exiler en Provence, relevant du royaume de France et dans le Comtat sous souveraineté des États pontificaux. Ainsi plus de 1346 vaudois s'installent dans le Lubéron[25]. Ces persécutés finiront par s'intégrer dans la vie économique[26] et pratiqueront entre coreligionnaires dans les diocèses où ils se réfugient : Aix-en-Provence, Apt, Cavaillon, Carpentras et Sisteron une entraide et une charité.

Il ne faudrait toutefois non plus, oublier les relations intellectuelles nées au Moyen Age (Pétrarque à la Fontaine de Vaucluse[27], lieu de pèlerinage italien[28]) qui s'amplifient avec les Lumières mais ne concernent en fait qu'une élite restreinte[29]. Elle se poursuivra d'ailleurs aux siècles suivants comme

---

[17] cf. R. Brun, « Quelques Italiens d'Avignon au XIVe siècle. 1, Les archives de Datini à Prato », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1923 ; Hyacinthe Chobaut, « Deux documents sur les marchands italiens établis dans le Comtat Venaissin au début du XIVe siècle », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1929 ; Jean Longnon, *« Une famille florentine à Avignon : les Baroncelli »*, *Journal des Savants*, 1957, p ; 135-139. ; Françoise Gasparri, *« Les Italiens à Orange au 14e siècle », Provence historique*, t. 28, Fasc. 115, 1979, p. 47-67. ; Jérôme Hayez, *« Veramente io spero farci bene... : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri médecin toscan d'Avignon (1385-1407*) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol.159, n° 2, 2001, p. 413-539.

[18] Francesco Di Martino Datini et Iris Orego, *Le Marchand de Prato*, (banquier toscan au XIVe s. lié à Avignon), Paris, A. Michel, 1989, 360 p. ; Jean-François Dubost, *La France italienne: XVIe-XVIIe siècle*, Paris, Aubier, 1997, 524 p.; Romualdo Giuffrida, *Investimenti di capitale straniero in Sicilia : 1556-1855,* Palermo, Accademia nazionale di scienze, lettere e arti, 1991, 183 p. ; Hubert Bounin, Christophe Bouneau, Ludovic Calluet (dir.), *Transnational companies : 19th-20th centuries*, Paris, Ed. Plage, 2002, 997 p.

[19] Michel Wanneroy, *Les verriers des XIVe et XVIe siècles en Lubéron*, *Archipal*, n° 65, 2009.

[20] Henri Dubled, *« L'Immigration à Carpentras du 16ème au 18ème siècle », Rencontres*, vol ; 95, 1971. ; René Moulinas, *Les Juifs du pape en France : les communautés d'Avignon et du Comtat Venaissin aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Toulouse, Privat, 1981, 584 p. ; Madeleine Ferrières, *« De la montagne à la plaine du Comtat : migrer à Carpentras aux siècles classiques »*, *Études vauclusiennes*, n°50, 1993, p. 17-24.

[21] Alain Servel, « *L'origine géographique de la notabilité du pays d'Apt aux XVe et XVIe siècles. Des élites issues de l'immigration ? »,* Archipal, n°66, 2010. ; Gabriel Audisio, *« Gens d'ailleurs en pays d'Apt », Le Pays d'Apt, ville et villages*, 2001.

[22] François Barby, *« Un aspect méconnu du peuplement marseillais : l'immigration ligure aux XVe et XVIe siècles à travers les actes notariés », Provence historique*, 2003, p. 435 sq. ; Noël Coulet, *« Notes sur l'immigration ligure à Aix-en-Provence »*, *Provence historique*, 2003, p. 445 sq.

[23] Andrée Courtemanche, *« Réflexions préliminaires pour une histoire de l'immigration à Manosque à la fin du moyen âge »*, *Mélanges offerts à Noël Coulet, réunis par Jean-Paul Boyer et François-Xavier Emmanuelli*, *Provence historique*, 1999, p.169 sq.

[24] Michel Hébert, *« Les étrangers à Manosque aux XIIIe et XIVe siècles : intégration ou exclusion ?* », Forestieri e stranieri nelle città basso-medeviali, actes du séminaire, juin 1984, 1984, p. 97-113.

[25] On se reportera avec utilité aux travaux de notre collègue Gabriel Audisio : *L'étranger au XVIe siècle : France, Provence, Apt*, Genève, Droz, 2012, 327 p. ; *Migrants vaudois : Dauphiné, Piémont, Provence (1460-1560)*, Torino, Claudiana, 2011, 248 p.

[26] *Les Vaudois : entre migration et intégration*, La Valmasque, n°94, 2014, 66 p.

[27] Dès 1874 est célébré le cinquième centenaire de Pétrarque à Avignon par les Français et les Italiens. *1304-2004 : défense et illustration de l'humanisme : le département célèbre le VII centenaire de la naissance de Pétrarque*, Avignon, Conseil général de Vaucluse, 2003, slnp.

[28] Fernand Benoît, *« Pèlerins italiens de la Renaissance à la Fontaine de Vaucluse », Mémoires de l'Académie de Vaucluse,* t. XXV, 1925, p.1-12.

[29] Anna Maria Rao, *Lumi, riforme, rivoluzione : percorsi storiografici*, Roma, Ed. storiza e letteratura, 2011, 298 p. ; Edoardo Tortorola (ed.), *Cosmopolitan Italy in the age of nations : transnational visions from the eighteenth to the twentieth century*, New York, Routledge, 2023, 256 p.

en témoignera entre 1928 et 1939 le bimensuel marseillais *Sud Magazine* diffusé dans toute la Provence et promouvant la culture latine censée unir les deux nations[30].

Plaques commémoratives de Pétrarque et de Laure à la Fontaine de Vaucluse, XIXe-XXe siècles.
On notera que la date de la plaque de l'ère fasciste a été dégradée.
Photo O. Vernier.

Gaston Casimir Saint Pierre, Marseille, Buffet de la gare de Lyon, Paris, c.1900,
Photo O. Vernier

A l'époque contemporaine, l'accueil des Italiens dans notre région méditerranéenne pourrait être incarné insolitement par un lieu emblématique parisien : le fastueux buffet de la gare de Lyon[31] dénommé *le Train bleu*[32]. En effet, le nîmois, par ailleurs, célèbre peintre orientaliste, Gaston Casimir Saint Pierre (1833-1916), très actif à Marseille, décore un des trois plafonds de la Grande salle luxueuse de restaurant. Pour symboliser en 1900, temps d'une Exposition universelle qui devait « *attirer à Paris le monde entier* »[33], la cité phocéenne entre la figuration du Vieux Port, de la Bonne Mère (originelle) et du Palais Longchamp, à gauche de l'allégorie de la ville sont représentées deux napolitaines au costume coloré caractéristique dont leur coiffe, l'une portant des oranges importées justement de la péninsule et commercialisées depuis la cité phocéenne.

Cette vision idyllique voir irénique ne saurait occulter la réalité que l'accueil des émigrés de la péninsule, ces *fuoriscitti* fut parfois très « contrasté » sur les bords de la Méditerranée et dans les terres de l'intérieur-comme dans le reste du pays- ; il faut dire qu'à certaines époques de crises économiques

[30] Christophe Poupault, *« Sud Magazine et la culture latine : une revue promotrice de l'amitié franco-italienne dans les année trente », Cahiers d'études italiennes*, n°28, 2019.

[31] Voir Pauline Prévost-Marcilhacy, « Le décor du Buffet de la Gare de Lyon », dans Karen Bowie (dir.), *Les grandes gares parisiennes du XIXe siècle*, Paris, ca 1995, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, p.144-157.
[32] Pour mémoire, ce fut notre premier président Charles Bonifay qui me le fit découvrir au siècle dernier…aussi, on comprendra que ce numéro est un devoir de mémoire.
[33] Isabelle Collet et Dominique Lobstein (dir.), *Paris 1900 : la ville spectacle*, Paris, Paris-Musées, 2014, 415 p.

cycliques[34] et de tensions politiques[35] sur la scène italienne et sur la scène européenne, l'ostracisme et le dénigrement[36] avec parfois, des tensions qui éclatent au plus haut niveau politique aux conséquences tragiques pour les étrangers installés sur notre sol comme leur expulsion à la fin du XIXe siècle largement commentée par la doctrine juridique[37], par toute la presse d'information et même parfois illustrée.

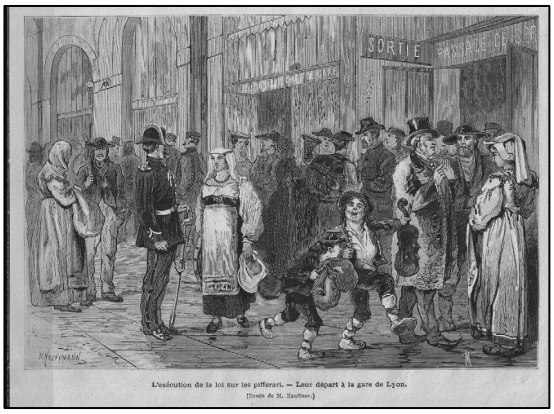

Paul Adolphe Kauffmann,
L'exécution de la loi sur les pifferari -leur départ à la gare de Lyon, *Le Monde illustré*, 1874,
Collection privée.

En fait, tous les pouvoirs politiques du XIXe siècle exercent une surveillance et un contrôle sur ces immigrés italiens. Bien peu de responsables politiques prennent fait et cause pour les proscrits hormis, par exemple, en 1831, le marquis de La Fayette[38] et Odilon Barrot[39].

La dénonciation de la main d'œuvre étrangère seront des arguments pour frapper le monde du travail et les opinions publiques locales mais aussi, pour établir des barrières et des taxes douanières dont les tarifs Méline par la loi du 11 janvier 1892 pour les produits importés de l'autre côté des Alpes (en particulier les produits alimentaires (fruits, pâtes, charcuterie et salaisons…) et ceux manufacturés (cuirs, cristal...)[40].

Honoré Daumier, *Les fugitifs ou les émigrants*, 1848,
Paris, Musée du Petit Palais.

[34] A. Rieu, *Les Tarifs des chemins de fer italiens et la décadence de nos exportations agricoles ; réponse à la Compagnie P.-L.-M.,* Avignon, Seguin, 1904, 43 p.
[35] Dans ces lignes, il serait difficile d'évoquer la solidarité entre ces exilés politiques, surveillés par la police : elle est très peu documentée, néanmoins l'entraide doit être dispensée à ces nouveaux réfugiés : Claude Cubells, *« Les étrangers à Marseille (1880-1939) », Hommes et Migrations*, 1989, p. 43-44.
[36] Voir Nicolas Violle, *L'image de l'Italie et des Italiens dans la presse populaire parisienne : 1926-1939*, thèse, Études italiennes, Paris III, 1997, 575 f.
[37] Alexis G. Martini, *L'expulsion des étrangers : étude de droit comparé*, thèse, Droit, Paris, Larose, 1909, 369 p.
[38] Archives Nationales de France (désormais ANF), 252 AP/2, Fonds La Fayette, : lettre de La Fayette au duc d'Orléans pour qu'il intervienne en faveur des proscrits italiens réfugiés en France, pièce 61,14/05/1831.
[39] ANF, 271 AP/4 ; Dossier C/11, pétition de proscrits italiens transmis aux députés, 1831.
[40] Félix Faure, *Proposition de loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à frapper les produits d'origine italienne à leur entrée en France d'un droit de douane égal à celui dont sont frappés les produits similaires d'origine française à leur entrée en Italie...* (6 décembre 1887), Paris, Quantin, 1887, 4 p. ; Jules Méline, *Rapport fait, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier les droits du tarif général des douanes à l'égard d'un certain nombre de produits italiens,...* (23 février 1885). Paris, Quantin, 1888, 22 p.

Certes, comme nous venons de l'évoquer, depuis des siècles, des relations de commerce et de travail existent bien entre la France du Sud-Est et les différents États et villes transalpins[41]. Mais ce sont aux XIXe et XXe siècle[42], que les apports migratoires[43] venus de la Péninsule se développent et se confortent : ils sont de deux[44] types : ils sont générés principalement d'abord par des raisons politiques (fuir les changements de régimes et leurs répressions : les émigrés politiques dont l'intégration fut parfois facilitée par la proximité linguistique des racines communes[45]), ensuite, par des raisons économiques : fuir la misère endémique, la misère cyclique, l'industrialisation forcée du Nord au détriment de la paysannerie, la complexe et délicate construction d'un droit social transalpin[46] : « les émigrés du travail »[47].

Mais il ne faut occulter l'exploitation dramatique de milliers d'enfants mineurs dans la seconde moitié du XIXe siècle, dénoncée quelque fois des deux côtés des Alpes[48] *« comme un esclavage moderne »* : des « métiers dits pittoresques », que ce soit les modèles féminins des ateliers parisiens (venues du Latium, des Abruzzes et de la Romagne), les musiciens, joueurs de flûtes, d'orgue de Barbarie et marionnettistes nomades (des provinces de Parme et Plaisance puis Napolitains), les montreurs de marmottes ou de rats blancs de la Savoie et du Piémont, mais d'autres plus épuisants : les cireurs et décrotteurs de bottes (Savoyards, Aostins, Piémontais, Calabrais, Napolitains), les vitriers ambulants (Valprato, Val Saona, Ronco Canavese, Aoste, Valsesia) ou les vendeurs lucquois et toscans de statuettes du peuple en plâtre, mais aussi, les ouvriers des verreries venus de Casalvieri, de Casalttico dans le Latium.

Est aussi dénoncée un drame humain : la traite des filles mineures, comme les petites Piémontaises à Mandelieu aux environs de Cannes, recrutées comme ouvrières de bouchonneries et exploitées sur toute la Côte d'Azur…

A la fin du siècle, ces immigrations infantiles proviennent faiblement de l'Italie du Nord (province de Cuneo) et de l'Italie centrale (Pise), la majorité est « livrée » par les provinces de Caserte et de la Basilicate : « *Les communes qui se distinguent par le nombre considérable des petits émigrants sont Acquafreda,*

---

[41] Ainsi pour le Dauphiné : Diego Deleville, *Les Italiens en Dauphiné à la fin du Moyen âge : crédit, finance et pouvoir*, Grenoble, PUG, 2012, 472 p.

[42] Pour une analyse plus contemporaine où il s'agira d'autres immigrés venus de l'autre côté de la Méditerranée : Claudine Durbiano, *« Les travailleurs étrangers dans l'agriculture vauclusienne : actes de la table ronde tenue à Avignon les 20 et 21 juin 1980 »*, *Études Vauclusiennes*, HS, n°2, 1980, p. 26-36. ; Jean-Pierre Muret (dir.), *Les immigrés et le Vaucluse*, Lauris, Ed. du Lubéron, 1997, 50 p. ; Claude Ayme (dir.), *« Ventoux, terre d'accueil »*, *Les Carnets du Ventoux*, n° 97, 2017.

[43] Pour des synthèses restées classiques : Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Colin, 1996, 347 p. ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, 120 p.

[44] Selon la classification de Pierre Milza, *« Émigrés politiques » et « émigrés du travail » : Italiens en France d'après le fonds du Casellario politico centrale »*, Mélanges de l'École française de Rome, 1988, p. 181-186.

[45] Pour l'exemple de la Corse au XIXe siècle : *Supplica dell'emigrazione italiana in Corsica al re Vittorio Emanuele*, Bastia, Fabiani, 1860, 94 p. ; Michel Ersilio, *Esuli e cospiratori italiani in Corsica : (1850-1861)*, Milano, Tyrrhenia, 1928, 132 p. ; Michel Ersilio, *Esuli italiani in Corsica : 1815-1861*, Bologna, Capelli, 1938, 442 p. ; Andrea Bocchi e Marco Cini (dir.), *Gli esuli italiani in Corsica 1815-1860 : storia, letteratura, linguistica : atti del Convegno di studi : Pisa, 19 giugno 1999*, Pisa, Domus Mazziniana, 2000, 182 p.

[46] Ainsi : Germano Maifreda, *La disciplina del lavoro : operai, macchine e fabbriche nella storia italiana*, Milano, Mondadori, 2007, 345 p. ; Stefano Musso, *Storia del lavoro in Italia dall'Unita all oggi*, Venezia, Marsilio, 2011, 315 p.; Manfredi Alberti, *Senza lavoro : la disoccupazione in Italia dall'Unità a oggi*, Roma, Laterza, 2016, 211 p ; Alessandra Pescarolo*, Il laboro delle donne nell'Italia contemporanea*, Roma, Viella, 2019, 364 p. ; Giuseppe Buscema, Beniamino Scarfone, *Le origini delle Stato sociale italiano : la normativa in materia dal 1920 al 1940*, Roma, Eurilink University Press, 2019, 238 p. Ce n'est qu'à partir de 1896 qu'une législation spécifique aux accidents du travail est adoptée : Antonio Cardinale, *Salute operaia : le origini delle istituzioni per la protezione dei lavoratori in Italia (1896-1914)*, Sesto San Giovanni, Archivio del lavoro, 2005, 132 p. Ainsi à Milan en 1910 une « *clinica del lavoro* » est instituée au sein des hôpitaux.

[47] Pour poursuivre sur l'exemple insulaire : Archives dép. Corse, 1 X 23 : Hospice d'Ajaccio et de Bastia, ouvriers étrangers, 1821-1833.

[48] C'est le cas d'un diplomate italien, premier secrétaire à l'ambassade d'Italie, philanthrope : Raniero Paulucci di Calboli, *« Encore la traite des petits italiens en France »,* Revue des Revues, 15/04/1898, 16 p. Il est l'auteur d'un ouvrage très documenté avec une vision sociale sur la question : *Larmes et sourires de l'émigration italienne*, Paris, Juvin, 1909, 312 p. ; Rita Frattollilo, *L'infanzia migrante tra realtà e rappresentazione lettaria* (1861-1920), Isernia, Cosmo Iannone, 2020, 152 p.

Acquafondato, Arpino, Atina, Casalattico, Casalvieri, Colle S. Magno, Filignano, Piccinisco, Rocadarce, Roccasecca, Santopadre, Sora, Viggiano et Viticuso » note l'ambassade d'Italie[49].

Cette exploitation d'immigrés mineurs est certes freinée par la loi de 1873 mais l'exploitation se poursuivra en particulier dans les verreries françaises du Sud-Est où le taux de mortalité avoisinera jusqu'à 50% des effectifs de la main d'œuvre infantile, en raison de la chaleur, des accidents de travail et des conditions d'hébergement sordides.

Carte postale, c.1900, Côte d'Azur.
Petits montagnards et leur marmotte,
Collection privée.

La question migratoire hors du royaume se pose dès la fondation de ce dernier[50]. Mais très tôt lors de la deuxième vague, cette émigration italienne « qui vide un pays dont la démographie décline » et a des conséquences économiques néfastes est dénoncée par une partie des hommes politiques, des économistes et des juristes[51]. Dès les années 1870, le pouvoir tente de contenir cette hémorragie et veut contrôler les recruteurs qui font miroiter des emplois fictifs ou qui organisent des trafics de mineurs loués par leurs parents restés au pays. Aussi, en 1888 un arsenal législatif est voté, empêchant les femmes mariées d'émigrer sans l'autorisation maritale et les hommes d'échapper à la conscription. Les postes diplomatiques (ambassade et consulats généraux) sont chargés des contrôles.

Le fascisme aura la même doctrine de défiance vis à vis de la question et encadrera strictement l'émigration de travail tout en encourageant la natalité par *l'Œuvre Nationale pour la protection de la maternité et de l'enfance*[52].

La législation française de la nationalité évolue à la fin du XIXe siècle et a des conséquences sur la condition des immigrés du travail.

[49] Raniero Paulucci di Calboli, *op.cit*., p. 196.
[50] Sur l'ensemble de la question : Francesco Coletti, *Dell'emigrazione italiana : cinquanta anni di storia italiana (1860-1910)*, Milano, Hoepli, 1912, 278 p. ; Paulo G. Brenna, *Storia dell'emigrazione italiana*, Roma, Mantegazza, 1928, 310 p. ; Piero Bevilacqua (dir.), *Storia dell'emigrazione italiana, 1, Partenze*, Roma, Donzelli, 2009, 703 p.
[51] Leone Carpi, *Dell'emigrazione italiana all'estero nei suoi rapporti coll'agricoltura, coll'industria e commercio*, Firenze, Civelli, 1871, 305 p. ; Francesco Saverio Nitti, *L'emigrazione italiana all'estero e i suoi avversari*, Torino, Roux, 1888, 87 p. ; Giovanni Preziosi, *Il problema dell'Italia d'oggi*, Milano, Sandron, 1907, 225 p.
[52] Commissariato generale dell'emigrazione, *L'emigrazione italiana : legislazione e statistiche, accordi internazionali, organi e servizi statali*, Palermo, Sandron, 1927, 665 p. ; *Perché non si deve emigrare*, Roma, Ed. del Diritto del lavoro, 1928, 31 p.

La Révolution française avait posé le principe fondamental du droit du sol sur lequel repose le droit français de la nationalité[53]. Être français signifie que l'on jouit des droits civiques par le seul fait d'être né sur le territoire français[54]. L'étranger peut (c'est une possibilité, pas un droit) devenir français « par acquisition » dès lors qu'il en manifeste le désir et qu'il remplit un certain nombre de conditions, résidence en France dont la durée peut varier selon les textes normatifs : conditions d'âge et de moralité, de position sociale. La crise démographique que connaît la France à la fin du XIXe siècle (due à la baisse de la natalité) pousse les autorités politiques à favoriser l'immigration familiale, pour « *repeupler le pays* », notamment en facilitant l'obtention de la nationalité française.

La législation promulguée en 1889 (la loi du 26 juin), année du centenaire de la Révolution française interdit en effet « *toute répudiation de la nationalité française aux enfants nés en France d'un parent étranger qui lui-même y est né.* »[55] Les enfants mineurs deviennent nécessairement français de plein droit par la naturalisation de leur père. L'étrangère qui épouse un Français « *suit la condition de son mari* ». L'étranger marié à une Française peut être naturalisé. Par ailleurs, l'accès au territoire français est extrêmement facile puisque jusqu'en 1917, une simple déclaration à la mairie de leur résidence suffit aux étrangers pour s'établir en France et y exercer une profession.

Affiche de la Journée de la mère et de l'enfant,
Rome, 1938,
Collection privée

Aussi toutes ces migrations temporaires massives et ces installations pérennes[56] engendrent des réactions quelquefois « non apaisées »[57] entre les deux nations France et Italie dénommées pourtant pendant longtemps « les sœurs latines », comme dans l'apothéose de 1900-1902, mais parfois éclatent des épisodes xénophobes violents[58], ce que l'on a pu appeler par exemple : « les batailles de

[53] Jules d'Auriac, *La nationalité française : sa formation*, Paris, Flammarion, 1913, 349 p. ; Marguerite Vanel, *Évolution historique de la notion de Français d'origine du XVIe au Code civil : contribution à l'étude de la nationalité française d'origine*, Paris, Anc. Imprimerie de la Cour d'appel, 1945, 156 p.

[54] Pour une synthèse : Gérard Légier, *Histoire du droit de la nationalité française, des origines à la veille de la réforme de 1889*, Aix-en-Provence, Presses universitaire d'Aix-Marseille, 2014, 1041 p.

[55] Ce qui sèmera le trouble dans les milieux politiques dans le Midi, notamment : Céline Bredoux, *La réaction du mouvement socialiste à la loi du 26 juin 1889 sur la nationalité : les guesdistes, les possibilistes et les blanquistes*, mémoire, maîtrise, Histoire, Paris 1, 1991, 136 f.

[56] On utilisera avec profit la suite archivistique : *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privée : XIXe-XXe siècles*, tome IV, Paris, Génériques, Direction Archives de France, 2005, 883 p.

[57] Les synthèses historiques de référence sont celles de Pierre Milza (1932-2018) : *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle : aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, École française de Rome, 1981, 476 p. ; *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, École française de Rome, 1986, 787 p. Son volume de mélanges offert en hommage par ses collègues et disciples porte opportunément le titre : Anne Dulphy (et al.), dir, *D'Italie et d'ailleurs : mélanges en l'honneur de Pierre Milza*, Rennes, PUR, 2014, 301 p. L'historien des relations internationales et de l'Italie fasciste avait accepté aimablement de préfacer le premier projet du numéro thématique du *Bulletin* de notre Comité. Pour une bibliographie pionnière : Michel Dreyfus et Pierre Milza, *Un siècle d'immigration italienne en France (1850-1950) : bibliographie, Paris, Centre d'Études et de Documentation sur l'Émigration italienne,* Centre d'Histoire de l'Europe du Vingtième siècle, 1987, 99 p. Régionalement, on peut se référer à la recherche du Pr. Romain H. Rainero, *Les Piémontais en Provence : aspects d'une émigration oubliée*, Nice, Serre, 2001, 304 p.

[58] Pour une étude d'ensemble : Laurent Dornel, *La France hostile : socio-histoire de la xénophobie (1870-1914),* Paris, Fayard, 2014, 361 p. On ne peut qu'hélas songer aux sanglants massacres d'Aigues-Mortes (1893) ou aux « Vêpres

Marseille »[59] même si d'autres cités furent concernées. La littérature s'empare de la question : ainsi l'académicien « très conservateur » lorrain Louis Bertrand (1866-1941), choisit une bien sombre Marseille comme toile de fond de son roman paru en 1907 et réédité en 1921) au titre sans ambiguïté : *L'Invasion*[60]. Marseille où dans ces années, un habitant sur cinq est un Italien…

Edition 1921, Bibliothèque Plon, n°35, la couverture évoque les luttes sociales sur le Port.

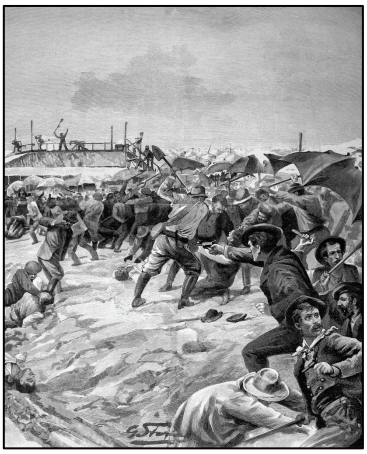
Gino Starace (G. Stern), Aigues-Mortes massacre des Italiens, L' Illustrazione Italiana, 1893.

En ces temps où le régime républicain pose « *des limites à son universalisme* »[61] et où le pacte républicain d'assistance, le « nouveau contrat social » comme l'a analysé Colette Bec[62] se veut thématique et non pas global, puisqu'il prend en charge des catégories de populations françaises bien déterminées (femmes en couches, orphelins, indigents, vieillards…) et non pas des immigrés même s'ils furent « nécessaires » à l'économie nationale. Pour bon nombre « exil et nostalgie » se combinent selon la formule de Romain Rainero[63].

Pourtant certains peuvent exprimer compassion et solidarité comme des habitant-bien pauvres eux-aussi- des montagnes qui construisent, comme dans les Hautes-Alpes à partir de 1850, face aux nombreux accidents dont sont victimes des Piémontais, des refuges, forts et chapelles afin de sécuriser les étapes de la circulation migratoire confrontée à une frontière entre France et Italie, tout à la fois dangereuse et poreuse[64] ; des fraternités d'armes momentanées[65] s'expriment mais aussi l'accueil

marseillaises » (1881) qui ont marqué les chairs et les esprits des contemporains et la mémoire collective: La bibliographie sur le massacre des ouvriers transalpins des salins d'Aigues-Mortes (8 victimes), dénommé « Le sang des marais » est vaste depuis José-Ramon Cubéro, *Nationalistes et étrangers : le massacre d'Aigues-Mortes*, Paris, Imago, 1995, 252 p. ; Enzo Barnabà, *Mort aux Italiens !*, Toulouse, Editale, 2017, 223 p. ; Annick Élias, *Espérance et l'oubli*, Port-Vendres, Imprime-ton livre, 2017, 252 p. ; Gérard Noiriel, *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Pluriel, 2018, 295 p. jusqu'à une bande dessinée : Fred Paronuzzi et Vincent Djinda, *De sel et de sang*, Paris, Les Arènes, 2022, 140 p. En Italie, la francophobie sera suscitée par des amis de l'Allemagne, suite à ces événements : Francesco Maria Zandrino, *Guerra alla Francia ! Grido di all'armi di un italiano*, Genova, Ciminago, 1893, 25 p. Sur les « Vêpres marseillaises » qui ont marqué trois journées : Georges Liens, « Les « Vêpres marseillaises (juin 1881) ou la crise franco-italienne au lendemain du traité du Bardo », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1967, p.1-30. Après le traité qui fait passer le protectorat de la Tunisie de l'Italie à la France, le 18 juin, une « chasse systématique aux ouvriers italiens » est lancée par de jeunes nervis : 3 morts (dont un Italien), 21 blessés et 200 arrestations. D'autres zones provençales sont concernées : André Simon, « Condition ouvrière dans le Vaucluse au XIXe siècle et aperçu du racisme contre les Italiens », *Gavroche*, n°123-124, 2002, p.21.

[59] Stéphane Mourlane et Céline Regnard-Drouot, *Les batailles de Marseille : immigration, violences et conflits, XIXe-XXe siècles*, Aix, Presses universitaires de Provence, 2013, 182 p.

[60] Isabelle Felici, *« Marseille et L'Invasion italienne vue par Louis Bertrand. « Ribattiamo il chiodo », Langage et cultures*, n°1, 1996, p.103-131.

[61] Mary Dewhurst Lewis, *Les frontières de la République : immigrations et limites de l'universalisme en France (1918-1940),* Marseille, Agone, 2010, 425 p.

[62] Colette Bec, *Assistance et République : la recherche d'un nouveau contrat social sous la IIIe République*, Paris, Ed. de l'Atelier, 1994, 254 p.

[63] Romain Rainero, « *Exil et nostalgie : les Italiens en Provence au XXe siècle », Bulletin de l'Académie du Var*, 2013, p. 240-245.

[64] Question peu analysée hormis dans les travaux du haut-alpin René Siestrunck, *« Faits divers, principe humanitaire et contrôle des migrants dans les Alpes du Sud (1850-1920) »*, Hommes et Migrations, n°1304, 2013, p. 121-125.

[65] Julien Sapori, *Les troupes italiennes en France pendant la Première guerre mondiale*, Parçai-sur-Vienne, 2008, 139 p ; Hubert Heyriès, Les travailleurs militaires italiens en France pendant la Grande Guerre : *« Héros de la pelle et de*

solidaire des réfugiés politiques de la Grande guerre –avec tout de même des tensions au sein du mouvement ouvrier anarchiste italien marseillais (entre antimilitarisme, union sacrée et intervention)[66]-, puis des travailleurs immigrés[67] ou des réfugiés italiens lors de la Seconde guerre mondiale, comme dans la vallée de l'Ubaye (Alpes-de-Haute-Provence)[68].

Mais cette fraternité et cette solidarité pourront parfois être occultées par l'occupation italienne du Sud-Est de notre pays à l'issue de la drôle de guerre, entre 1940 et 1943, événements qui marqueront encore longtemps les esprits[69] ; l'apaisement viendra avec la reconstruction économique française à laquelle les Italiens de toute la péninsule participeront de manière réelle et efficace[70] dans l'intérêt des deux nations.

Si l'on connaît bien maintenant dans la recherche française grâce au Comité d'Histoire de la Sécurité sociale la difficile construction de la protection sociale en Italie[71], celle des étapes de la construction de cette protection dans notre région est encore à synthétiser, c'est l'ambition de ces lignes et donc de ce numéro spécial.

Il nous faut d'abord, esquisser une synthèse des migrations dans notre région pour mesurer son importance sur la longue durée (du XIXe siècle à l'après seconde guerre mondiale) et ensuite, tenter d'évoquer les différentes étapes d'une protection sociale combinant actions privées et politiques publiques en faveur de ces Italiens utiles à l'économie nationale. –

Carte postale de l'amitié franco-italienne, 1903,
collection privée

la truelle », Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2014, 276 p ; Emilio Franzina, *Emigranti e profughi nel primo conflitto mondiale*, Viterbo, Sette Città, 2017, 180 p.

[66] Gérard Leidet, *Le mouvement ouvrier provençal à l'épreuve de la grande Guerre : union sacrée, pacifisme et luttes sociales, (1909-1919),* Marseille, Syllepse, 2015, 342 p.

[67] La bibliographie est d'évidence abondante. On peut se référer à des études ayant renouvelé à partir des années 1990 les connaissances citées par Sylvie Schweitzer, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au XXe siècle », *Travail, Genre et Sociétés*, 2008/2, n°20, p.2-45 : Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration, 1880-1960*, Rome, École française de Rome, 2000, 803 p. ; Yves Lequin (dir.*), Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2006, 544 p. ; Gérard Noiriel, *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, Points, 2016, 447 p. N'oublions pas que le dernier poilu de 14 à disparaître, Lazare Ponticelli (1897-2008) était d'origine transalpine.

[68] *Histoires vécues en Ubaye, 1939-1945 : des femmes et des hommes racontent*, Barcelonnette, Sabença de la valéia, 2020, 291 p.

[69] Christian Villermet, *A noi Savoia : histoire de l'occupation italienne en Savoie : novembre 1942-septembre 1943*, Les Marches, la Fontaine de Siloé, 1991, 221 p. ; Emmanuel Volpi, *L'occupation italienne dans le département du Var, novembre 1942- septembre 1943*, mémoire maîtrise Histoire moderne et contemporaine, Nice, 2007. Jean-Louis Panicacci, *L'Occupation italienne : Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, Rennes, PUR, 2010, 439 p. ; Diane Grillère, *L'autre occupation : l'Italie fasciste en France, 1940-1943*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2023, 626 p. Au plan personnel, l'officier italien qui réquisitionna la maison de ma grande tante à Cannes était un très lointain cousin turinois…

[70] Mario Tedeschi, *Le prospettive dell'emigrazione italiana*, Roma, Ed. del Secolo, 1946, 252 p.

[71] On lira aussi une récente synthèse : Judith Rainhorn et Federico Del Giudice (coord.) « Dossier Migrant et protection sociale au XXe siècle », *Revue d'Histoire de la Protection sociale*, n°, 16, 2023, p.10-181. On consultera avec intérêt : Federico Del Giudice, *Diritti altrove. Lavoratori italiani e protezione sociale in Francia e Argentina tra le due guerre mondiali*, thèse, Histoire et civilisation, Paris, EHESS, 2021, 578 f.

I) Des migrations de travail successives et conséquentes sur la longue durée

L'évolution de l'émigration transalpine en France

Tous les spécialistes s'accordent sur l'originalité de l'immigration de travail dans notre région :

« … *Ce qui frappe avant tout, c'est le caractère faussement banal de cette immigration que l'on dit sans histoire, et qui a imprégné la civilisation française depuis la Renaissance… Ainsi, il n'y a jamais eu de « communauté italienne » en France, mais de « petites Italies » réinventant une identité locale dans de nombreuses villes françaises, souvent à partir de régions de la Péninsule fort différentes culturellement… La France a été, à l'orée du XXe siècle, le troisième pays de destination des Italiens, qui y représentaient plus du tiers des étrangers entre les deux guerres mondiales… On estime ainsi que près de deux millions d'Italiens ont franchi les Alpes entre 1873 et 1914… Il convient enfin de rappeler que les Alpes n'ont pas toujours constitué une barrière, mais plutôt une zone d'échanges, notamment entre le Piémont où l'influence française fut éminente, et le duché de Savoie et le comté de Nice qui ne devinrent français qu'en 1860.* »[72]

Pendant un siècle, à compter de l'unité d'Italie, 26 millions quittent l'Italie pour des raisons économiques car « *pour beaucoup, le choix se pose entre « voler ou émigrer », selon la formule de l'évêque de Plaisance, Mgr Scalabrini… »*[73]

La France constitue la troisième destination après les États-Unis et l'Argentine. Trois causes génèrent ces flux migratoires : la proximité frontalière, le déficit démographique de la France, et le besoin de main d'œuvre créée par la croissance économique.

De 6 000 en 1851, le nombre de Transalpins s'élève à 240 000 en 1881 puis à 330 000 en 1901. Ils deviennent la première colonie étrangère en France. A la veille de la Grande guerre, en 1913, année culminante de la « Grande immigration », ils sont 420 000, représentant 36% des étrangers sur le sol national et plus d'1% de la population.

Selon l'administration italienne très organisée, 1,8 million de citoyens ont franchi la frontière alpine entre 1873 et 1914. Au sortir du conflit, les restrictions migratoires édictées par les États du continent américain et l'hémorragie démographique française avec sa baisse de la population active, ont pour conséquence de faire de la France le premier pays d'émigration.

La politique de fermetures des frontières du régime fasciste à partir de 1927 n'entrave pas la volonté migratoire des citoyens épris de libertés et de fraternités ; au contraire : en 1931, on dénombre 800 000 immigrés (sans doute un million en incluant saisonniers de l'agriculture et des métiers du tourisme et clandestins). Ils représentent 7% de la population métropolitaine. La crise économique des années trente et l'intégration par la croissance des naturalisations ont pour conséquence un notable fléchissement : en 1936, on dénombre 720 000 Italiens. La montée vers les périls entraîne une baisse notable malgré l'apport des exilés politiques antifascistes dont les communistes[74]. Il ne faudrait pas oublier en effet l'exil volontaire des « libres et persécutés » : les francs-maçons et les laïques pendant le fascisme[75], ils bénéficient de l'aide matérielle des intellectuels et des loges de France tandis qu'un grand nombre de jeunes et moins jeunes transalpins installés en France de façon pérenne ou nouveaux venus, s'engagent dans les mouvements de résistance[76].

---

[72] Benjamin Stora, in Stéphane Mourlane et Dominique Païni (dir.), *Ciao Italia ! Un siècle d'immigration et de culture italienne en France*, Paris, La Martinière, 2017, p. 8-9.

[73] Stéphane Mourlane, in *ibidem,* p.16-19. Les lignes supra trouvent leurs références dans cette claire synthèse introductive.

[74] Cf. Laurent Couder, *Les immigrés italiens dans la région parisienne pendant les années 1920 : contribution à l'histoire du fait migratoire en France au XXe siècle*, thèse, Histoire du XXe siècle, Paris, IEP, 1987, 596 f. ; Loris Castellani, *L'émigration communiste italienne en France, 1921-1928*, thèse, Histoire du XXe siècle, Paris, IEP, 1989, 772 f.

[75] Nicoletta Casano, *Libres et persécutés : francs-maçons et laïques italiens en exil pendant le fascisme*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 276 p.

[76] Pour un exemple régional : Jean-Marie Guillon, *Gli stranieri nella resistenza nel Var –Francia*, Provincia di Pisa, 1997.

Le régime de Mussolini surveille la colonie parisienne et encourage les retours : 160 000 entre 1939 et 1941 mais des immigrés politiques trouvent refuge en France tandis que l'appartenance à une nation ennemie « coupable d'un coup de poignard dans le dos » obère l'accueil de nombreux migrants.

Revers Médaille de la Médaille
de la colonie italienne de Paris, 1922.

Plaque commémorative d'un résistant niçois d'origine italienne
Nice, Place Garibaldi.

A l'issue du conflit**,** avec les besoins de reconstruction des infrastructures et du tissu économique français, les pouvoirs politiques redéfinissent leur politique migratoire avec la création de l'ONI (Office national de l'immigration) par l'ordonnance du 2 novembre 1945 Il est chargé exclusivement de **:** « *toutes les opérations de recrutement et d'introduction en France de travailleurs originaires des territoires d'outre-mer et des étrangers, du recrutement en France des travailleurs de toutes nationalités pour l'étranger* ». Au lendemain de la guerre, l'importance des besoins de main-d'œuvre oriente toute son activité vers l'immigration. Le décret d'application du 26 mars 1946 lui confie, par ailleurs, l'organisation matérielle de la venue en France des familles de travailleurs, en somme un « regroupement familial avant l'heure ».

Pour l'Italie, un centre de recrutement est ouvert à Milan. Les conditions drastiques de la sélection sont fixées par des accords binationaux de 1946 et 1947, qui favorise une immigration clandestine que l'ONI devra régulariser.

Après la Seconde Guerre Mondiale, ce sont encore 700 000 Italiens qui viennent en France jusque dans les années 1960. Mais le temps des grandes migrations est désormais révolu : en 1954, les Italiens sont 507 000 car la Péninsule souhaite atteindre son « miracle économique ».

C'est la CGIL qui joue aussi un rôle majeur dans l'émigration italienne en France[77] : les militants de la *Confederazione generale degli lavoratori italiani* (CGIL) fondée le 11 février 1945 se préoccupent de façon croissante des problèmes de protection sociale, *« en aidant les travailleurs émigrés à bénéficier de la législation à laquelle ils avaient mais qu'ils ne connaissaient pas forcément droit dans tous les détails. A l'action revendicative que les syndicalistes avaient constamment menée est venu peu à peu s'ajouter, de leur part, une fonction d'assistance et d'aide juridique, quasiment inexistante jusqu'alors.* » L'*Istituto nazionale confederale di assistenza (INCA)* a pour vocation d'offrir aux travailleurs transalpins une solide assistance technico-administrative et médico-légale, de les aider à « *se débrouiller dans le maquis des lois sociales* », de les défendre dans leurs intérêts économiques et moraux. Une antenne de l'INCA est créée en 1951 au siège parisien de la CGT. En 1961 est ouvert un bureau pour la région Rhône-Alpes et deux antennes régionales sont créées dans la région parisienne et en Lorraine ; en 1963, un bureau Provence-Côte d'Azur s'ouvre.

L'INCA et les autres centrales syndicales installées en France : UIL (Union italienne du travail, socialistes et démocrates, 1950 ; CISL, syndicats libres chrétiens-démocrates, ACLI, chrétiens sociaux, 1944) multiplient les démarches sociales pour obtenir des pouvoirs publics français avec parfois appui des organisations patronales des prestations supplémentaires non prévues pour les non nationaux par la législation : bourses nationale d'études, cartes de réduction de transport SNCF pour les familles nombreuses, allocations d'adultes handicapés, cartes de priorité pour les femmes enceintes.

Le contexte économique des Trente Glorieuses facilite ces accès aux droits sociaux.

[77] Michel Dreyfus, « L'action de la CGIL dans l'émigration italienne en France depuis 1945 : *l'Istituto nazionale confederale di assistenza (INCA)* » in Antonio Bechelloni, Michel Dreyfus, Pierre Milza (dir.*), L'intégration italienne en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p.43-58.

II) La diversité des origines transalpines

Sur l'ensemble du territoire français une évolution des migrants transalpins est notoire. A compter de la proclamation du royaume d'Italie 80% des immigrés franchissant les Alpes sont originaires du Nord : Piémont, Lombardie, Toscane et Émilie. En 1914, près de 30% sont encore Piémontais en majorité de la proche province de Cuneo longtemps « *pourvoyeuse d'émigrations* »[78]. Les Toscans (22%), les Lombards (12%) complètent cet apport migratoire. Les Italiens du Sud sont peu nombreux, sauf exception, comme les Napolitains à Marseille ou à Cros-de-Cagnes dans les Alpes-Maritimes.

A l'issue du premier conflit européen, le nombre de Vénitiens croît pour atteindre 31% rejoints par des méridionaux (Calabre, Sicile, Sardaigne) en raison de la fermeture des frontières du Nouveau continent.

Après la Libération, ces sudistes deviennent majoritaires (59%). Tous ces Transalpins et les Français devront « *apprendre à vivre ensemble* » selon la formule de Ralph Schor[79].

Les activités traditionnelles dans les campagnes ou sur le littoral génèrent des mouvements de population venues d'Italie à compter de 1850 mais l'industrialisation de la fin du siècle induit dans certains départements un apport migratoire conséquent[80] et peut exposer les travailleurs transalpins comme nationaux à des risques industriels et à des maladies professionnelles qui ont été très peu étudiés, en raison des lacunes des archives.

On peut camper ces immigrations transalpines de travail dans les départements de la région, d'Est en Ouest et du Sud au Nord et leurs difficiles et différenciées protections sociales parfois bien « en filigrane » selon les lieux et selon les sources disponibles.

<u>Les Alpes-Maritimes : les communautés de destins</u>

Communautés de destins[81] puisque de 1388 (date de la dédition de Nice jusque-là provençale devenue savoisienne) à l'Annexion de 1860 à la France –hormis la « parenthèse révolutionnaire française-, Nice « la très fidèle » selon sa devise » et son comté relèvent juridiquement de la souveraineté des comtes devenus ducs de Savoie puis rois de Piémont-Sardaigne, les liens économiques avec la capitale Turin et la Ligurie proche sont constants, même s'ils se délitent quelque peu lorsque le pouvoir décide de supprimer en 1851 les franchises commerciales et douanières au profit de Gênes insérée dans les États de Savoie attribuée en 1821 par le Congrès de Vienne ; ce qui pourra expliquer l'acceptation sauf exception venant d'une élite fidèle au roi, de l'annexion de 1860 à la France à la suite de la politique italienne de Napoléon III.

---

[78] Lidia Cravero, Nicola Giannotti, « L'emigrazione cuneese in Francia tra le due guerre. Progetto di lavoro », *Notiziario Dell'Istituto Storico Della Resistenza in Cuneo e Provincia*, n°40, décembre 1991, p. 235-247.

[79] « Italiens et Français depuis la fin du XIXe siècle. Apprendre à vivre ensemble », in Stéphane Mourlane et Dominique Païni (dir.), *Ciao Italia ! Un siècle d'immigration et de culture italienne en France* op.cit. p.58-64.

[80] Sur la question, un guide de sources archivistiques demeure essentiel : Frédéric Ogé, *Éléments pour servir à l'histoire et à la géographie industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du début du XIXe siècle à nos jours*, Paris, CNRS, 2015, 385 p.

[81] On se reportera avec profit aux dernières synthèses : Alain Ruggiero (dir.), *Nouvelle histoire de Nice*, Toulouse, Privat, 2006, 383 p. ; Jean-Loup Fontana*, Nice et le comté : une histoire multimillénaire,* Saint-Laurent-du-Var ; Mémoires millénaires, 2018, 247 p. ; André Compan, *Histoire de Nice et de son comté*, Sophia-Antipolis, Campanile, 2019, 292 p.

Si les mouvements migratoires existent depuis l'époque moderne par la montagne et par la mer, surtout dans les domaines culturels et artistiques (on peut songer au baroque piémontais et au baroque génois tant religieux que civil qui inspirent nombre d'édifices locaux)[82], on ne peut parler d'immigration de travail dans la mesure où les arrivants viennent en majorité des provinces du Piémont voisin donc de la même entité étatique et ne sauraient être contrôlés par les représentations diplomatiques[83]. Il s'agit de venues momentanées pour une tâche, un marché, un chantier précis.

L'Annexion et la mutation économique[84] d'un terroir pauvre par essence, lié désormais au tourisme[85] sur la bande littorale, génèrent des flux migratoires renforcés aussi par le développement industriel de l'arrondissement de Grasse, en particulier dans le secteur de la parfumerie qui attire une immigration transalpine nombreuse [86].

A l'aide de la synthèse très pédagogique réalisée par la direction et le service des Archives départementales[87] et des publications des Archives de la Métropole Nice Côte d'Azur[88], on peut résumer l'évolution de cette immigration transalpine dans ce département–frontière.

En effet, comme l'ensemble de la population française, nombre de Maralpins sont encore en ce début du XXIe siècle, issus de souches de cette immigration. Italiens en majorité originaires des provinces proches : Piémont et Ligurie venus pour nombre à la fin du XIXe siècle, confirmant une communauté de destins, s'installer dans les Alpes-Maritimes pour y travailler et y vivre, donnant une physionomie originale à nos terroirs.

Une originale exposition des Archives départementales en 2008 a eu pour ambition de synthétiser cette histoire en replaçant dans une chronologie les différentes migrations et leurs causes et en exposant l'opinion publique française et les politiques publiques conduites à l'égard des non-nationaux. Elle présente aussi les conditions de vie des immigrés : travail, famille, éducation, vie sociale, logement. Enfin les apports de l'immigration sont aussi remémorés : « *Retracer cette histoire n'est pas chose facile. Un important travail de recherche a été effectué, notamment pour disposer de chiffres fiables sur évolution du nombre d'immigrés. Ces derniers restent malheureusement souvent invisibles dans les archives ce qui explique que tous les thèmes n'aient pu abordés.* »

On se permettra justement de signaler que dans cette exposition les thèmes de la solidarité et de l'assistance sont restés « en filigrane », faute de sources importantes[89], à la différence par exemple des Bouches-du-Rhône.

Cette mutualité italienne a des caractéristiques certainement uniques dans le Sud-Est, mais aussi en France. Quel autre département peut-il réunir sur son sol à la fois des membres de riches colonies étrangères en villégiature d'hiver (dont les Italiens à Nice, Menton, Antibes ou Cannes...) ayant conservé des intérêts patrimoniaux locaux après 1860) et une main d'œuvre immigrée venue de l'autre côté de la frontière pour survivre et contribuer au développement économique ? Les sociétés de secours mutuels créées en cette fin du XIXe siècle à Nice, Cannes ou Antibes sont étroitement liées,

---

[82] Dominique Foussard, *Comportement monumental et fonctionnement du modèle piémontais dans la Nice baroque du XVIIIe siècle,* mémoire, EHESS, 1984, 269 p. ; Charles Astro, Massimo Bertoletti et Piero Boccardo, *La belle et la superbe : du baroque génois au pays niçois : exposition, Nice, Palais Lascaris, 25 novembre 2004-31 janvier 2005*, Nice, Palais Lascaris, 2004, 102 p.

83 Se reporter à une étude innovante : Andrea Pennini, *Un espace géopolitique. Chroniques consulaires à Nice sous l'Ancien Régime*, Nice, Aspeam-Serre, 2024, 188 p.

[84] Voir Alain Siffre et Michele-Helyett Siffre, « L'évolution de la richesse dans le département des Alpes-Maritimes de 1880 à nos jours », *Nice historique*, 1974, p.1-73.

[85] Marc Boyer, *L'hiver dans le Midi : XVIIIe-XXIe siècles*, Paris, L'Harmattan, 2009, 439 p.

[86] Gabriel Benalloul, *« Les ouvriers italiens dans l'industrie de la parfumerie grassoise (1850-1914) », Recherches Régionales,* n° 207, 2014, p. 26-35.

[87] *L'immigration dans les Alpes-Maritimes au XXe siècle. Catalogue de l'exposition itinérante*, Archives départementales. Conseil général des Alpes-Maritimes, 2008, 63 p.

88 *Nice 1915 : l'Italie entre en guerre : [exposition. Nice, Archives de Nice Palais de Marbre, 20 avril - 18 décembre 2015] / organisée par la ville de Nice et le Service des Archives dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale sous la direction de Jean-Luc Gagliolo, Olivier-Henri Sambucchi et Marion Duvigneau,* Nice, Ville de Nice, 2015, 46 p.

[89] Constaté jadis dans ma thèse d'État : *D'espoir et d'espérance : l'assistance privée dans les Alpes-Maritimes au XIXe siècle, 1814-1914 : bienfaisance et entraide sociale*, Nice, Serre, 1993, 542 p.

comme leurs consœurs marseillaises ou aixoises, aux représentations diplomatiques de la « sœur latine » : le consul général à Nice, les agents consulaires à Antibes, Cannes, Grasse les encadrent et leurs fonds proviennent plus des libéralités des membres aisés de la colonie que des cotisations de leurs membres participants.

Le réseau de la mutualité étrangère est logiquement le plus organisé, plus que celui d'Allemagne ou de Suisse : les sociétés royales italiennes dépendent du Consulat Général d'Italie donc les sources font défaut puisque les archives diplomatiques étaient envoyées systématiquement à Rome, surtout pendant la période fasciste. Tout au plus, lit-on dans la presse locale (*L'Éclaireur de Nice et des Alpes-Maritimes* :1881-1944, *Le Petit Niçois* : 1881-1943) que les autorités politiques françaises (députés, sénateurs, conseillers généraux, maires) et les notables locaux (membres honoraires), sont régulièrement invités aux fêtes de charité dont les bénéfices doivent revenir aux nombreux transalpins dans le besoin, indépendamment des conventions d'assistance qui lient, à la fin du XIXe siècle, les « deux sœurs latines ».

Néanmoins, on peut signaler un mouvement mutualiste qui s'érode nettement dans l'entre-deux guerres[90] (vraisemblablement, en raison de l'intégration et des naturalisations) : on dénombre ainsi dans les Alpes-Maritimes seulement 42 sociétés italiennes entre 1876 et 1945 sur 219 sociétés mutualistes approuvées dans le département, 158 en 1919, 201 en 1924, 148 en 1926, 213 en 1933, 183 en 1942. Il faudrait aussi supposer que les Italiens aient pu usiter de la forme de sociétés libres (qui ne peuvent recevoir des donations ni des legs immobiliers).

En 1914 : on les trouve dans les villes (Nice, Menton, Antibes, Grasse, Cannet, Le Cannet, Vallauris, parfois dans le haut-pays : Saint-Martin-Vésubie. Les bassins d'emplois des Italiens permettent de rares créations : Antibes, *Entre ouvriers italiens* (1927) ou Mandelieu-La Napoule (1928) : *Fraternité ouvrière lunigianèse de Mandelieu* originaire d'une région entre les provinces de La Spezia, Massa et Carrare.

En 1930, ces sociétés de secours transalpines ne sont plus qu'au nombre de 13. Aucune n'a publié ses statuts, ce qui démontre des moyens matériels limités et aucune archive n'a été versée dans les fonds des archives départementales[91].

Il faut dire qu'en raison des soubresauts de l'histoire politique de l'entre-deux-guerres et des efforts fascistes de l'irrédentisme (le retour à la mère patrie des territoires annexés)[92] et de ses prétentions géopolitiques à Nice et à Menton, certains souvenirs ont été occultés voir effacés au profit d'une *Nice française* comme l'écrit en 1927 l'historien, linguiste et éditeur de Frédéric Mistral : Pierre Devoluy (1862 - 1932)[93].

Les évolutions constatées dans les Alpes-Maritimes sont différentes de celles observées dans l'ensemble de la France. On s'accorde généralement pour faire remonter le début de l'immigration dans notre pays aux alentours des années 1850. En réalité, du fait de sa situation géographique au carrefour de l'Europe occidentale, en raison de la richesse et de la variété de ses terroirs, le territoire français n'a pas cessé d'être peuplé par des apports migratoires successifs depuis l'Antiquité. Tout au

[90] David Lamoureux, in Olivier Vernier (dir.), *Histoire de la Mutualité dans les Alpes-Maritimes de 1832 à nos jours*, Nice, Mutualité française, 2004, p. 47-72.

[91] Michel Dreyfus, « Le mouvement mutualiste. Sources et fonds bibliographiques », *Autour du premier congrès des sociétés de secours mutuels*, *Prévenir*, n°, 1984, p.111-115.

[92] C'est-à-dire le retour à la mère patrie des territoires annexés : cf. : le très controversé ouvrage : Giulio Vignoli, *L'irredentismo italiano di Nizza et del Nizzardo : il caso Marcello Firpo (1860-1946)*, Roma, Settimo Sigillo, 2015, 135 p. L'irrédentisme sera encore surveillé par les autorités françaises, ainsi à propos des exilés italiens de la vallée de la Roya, à Piene-Haute, hameau rattaché à Breil en 1947 à la suite de l'annexion à la France des communes de Tende et La Brigue : ANF, Intérieur, Direction centrale des renseignements généraux. Dossiers de la section étrangers et minorités, 19850087/133, irrédentisme, 1949.

[93] *La nationalité de Nice*, Paris, BoD-Books, 2022, 37 p. Cette petite brochure fut publiée en 1927, au moment où l'Italie de Mussolini convoitait les anciennes possessions des ducs de Savoie-rois de Piémont-Sardaigne, rattachées à la France en 1860 (dont la Savoie et surtout Nice). Elle fut rééditée, opportunément, en 1939, six mois avant le début de la seconde guerre mondiale, par la ville de Nice. Cette étude bien documentée permet de faire un point rapide et définitif sur ce qu'est l'identité niçoise - entre Provence et Piémont - et sur sa langue. Pour la Savoie : Paul Guichonnet, *Mussolini voulait-il reprendre la Savoie à la France ?* Thonon, Académie chablaisienne, 1995, 79 p.

long de son histoire et de la lente constitution de la nation française, le royaume de France a accueilli des étrangers.

Cela est quelque peu différent de l'autre côté de la frontière Var : il y a des Français représentés par un consulat et des proto-touristes passant pour le Grand Tour italien puis des hivernants d'abord anglais et russes. Mais ce sont des résidents temporaires en grande majorité. Néanmoins, déjà des Piémontais limitrophes viennent travailler à Nice et s'y installent facilement puisqu'ils appartiennent au même État sabaudo-piémontais.

Au XIXe siècle, avec l'Annexion à la France, le pays niçois réuni à l'arrondissement de Grasse détaché du département du Var[94] forme le nouveau département des Alpes-Maritimes. Avec son développement économique lié à la fonction d'accueil sur le littoral, à compter de la vague migratoire des années 1880, la part des immigrés dans la croissance de la population des Alpes-Maritimes est alors considérable et constitue une originalité.

Tout au long du XXe siècle, l'immigration constitue le principal facteur de la croissance démographique du département. Ainsi, dans l'entre-deux-guerres, alors que la population nationale n'augmente plus, le département connaît une expansion soutenue, passant de 350 000 à un demi-million d'habitants entre 1921 et 1936, en raison de l'afflux massif d'étrangers : ils sont 150 000 en 1926.

Si l'on reprend en la saluant la récente synthèse inédite de Gérard Geist[95], on constate des chiffres révélateurs de l'immigration : jusqu'à environ un quart de la population du département.

Dates	Immigration italienne dans les A.M.	Pourcentage de la population du département
1851	35 000 (pour le Sud-Est)	
1861	5 612	
1866	9 271	
1872	15 848	
1876	19 115	
1881	34 976	
1891	24 367	
1897	57 367	
1901	54 868	
1906	78 283	
1911	87 556	25%
1921	75 649	21%
1926	104 419	24%
1931	99 690	20%
1936	83 275	16%
1946	44 504	

La première migration est logiquement ligure et piémontaise en raison de la frontière. Dès la création du département, en 1860, ils affluent en nombre, attirés par la prospérité économique et les grands travaux qui leur procurent des emplois. Dans tous les secteurs d'activité et comme dans le reste de la France, les Italiens constituent, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, l'essentiel de la main-d'œuvre : bâtiment, travaux publics, hôtellerie, aussi agriculture... En application des décrets des 2 et 27 octobre 1888, sont dressés des états nominatifs des centaines d'Italiens qui ont satisfait à la déclaration de résidence entre 1888 et 1893 : tout le département et les deux rives du Var sont concernées[96]. En 1913, un rapport du préfet souligne leur importance : « *Dans certaines branches de l'industrie comme le bâtiment par exemple, la main-d'œuvre est pour ainsi dire entièrement italienne. L'ouvrier italien est moins exigeant que l'ouvrier français, il est plus résistant et plus soumis et il est par suite plus recherché par les entrepreneurs. Tous les durs travaux sont faits par les Italiens* ». Beaucoup s'installent à leur compte comme artisans ou commerçants. A ces immigrés « économiques » s'ajoutent, dans les années 1920, des *fuoriscitti*, refugiés italiens

[94] Paul Gonnet, « Les réactions grassoises à l'incorporation dans le nouveau département », in Paul-Louis Malausséna et Olivier Vernier (dir.), *Les Alpes-Maritimes. 1860-1914. Intégration et particularismes. Actes du colloque de Nice 1987*, Nice, Serre, 1988, p.17-25.
[95] Gérard Geist, *op.cit*., p. 151-153.
[96] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 4 M 547 à 553, États nominatifs des Italiens qui ont satisfait à la formalité de la déclaration de résidence (en conformité des décrets des 2 et 27 octobre 1888, 1888-1893). Il faut les distinguer avec les « étrangers de distinction », c'est-à-dire les riches résidents.

fuyant le régime fasciste. C'est à ce moment que le nombre d'Italiens est le plus important, représentant dans l'entre- deux-guerres les trois-quarts de la communauté estrangère et près du quart de la population totale (104 835) en 1937. Leur importance décroît par la suite, malgré une forte reprise de l'immigration en 1945 : ils ne sont plus que 35 524 en 1968.

Dans les Alpes-Maritimes, comme dans les autres départements de la région et de l'ensemble de la France, il faut distinguer la politique de l'immigration et son analyse par l'opinion publique avant et après 1930, c'est-à-dire en fonction des conséquences sociales de la grande crise économique de 1929.

Cependant, on l'a dit supra, dans le même temps, des mouvements nationalistes et xénophobes se manifestent en France. Pendant longtemps, la méfiance, l'opprobre et l'insulte -du type : *Brut Piemontès*, en niçois (brutes de Piémontais)- sont récurrentes, en oubliant parfois les origines communes. Périodiquement, des incidents éclatent entre Français et étrangers. C'est le cas de rixes sanglantes entre ouvriers potiers italiens et ouvriers potiers français en 1879 à Vallauris[97] *« à propos des embauches étrangères et des prix cassés des salaires »*. En 1938, le même phénomène éclate dans l'arrière-pays niçois, à Tourrette-Levens entre ouvriers-terrassiers français et italiens[98].

Dans les Alpes-Maritimes, les arrivées massives des Italiens suscitent des réactions d'hostilité, dans les classes moyennes et peut-être plus en Provence orientale où il n'y a presque pas eu de destinées communes comme dans l'ancien Comté de Nice.

Ce que redoutent aussi les autorités françaises est la survenance d'attentats commis par des immigrés anarchistes italiens[99].

Pendant la première guerre mondiale, la situation des ouvriers immigrés italiens non mobilisés par leur pays, est contrainte en 1916[100] par une interdiction de débauchage, d'autant que des industries comme la parfumerie grassoise (pour la chimie) ou les ateliers et forges boccassiennes (dans la banlieue de Cannes) travaillent pour la Défense nationale, l'État commence à mettre en place un contrôle sur l'accès au territoire français en instituant, pour des questions de sécurité intérieure, une carte de séjour[101] pour les étrangers.

Au lendemain de la guerre, les besoins de main-d'œuvre s'amplifient, non pas ici pour reconstruire –les champs de batailles étaient bien loin-, mais pour relancer une économie et des fonctions d'accueil, les employeurs se chargent d'attirer les immigrés qui sont régularisés par la suite. La *Société générale d'immigration*, organisme de droit privé, recrute massivement à l'étranger, elle le fait moins pour le département en raison de la proximité de la frontière.

Plaque commémorative de l'immigration de travail en France, à Vallauris
dans le centre historique de Perinaldo, province d'Imperia,
cliché O. Vernier, 2022.

[97] ANF, BB /24/868/ Recours en grâce, 7 août 1879.
[98] ANF, BB/18/2827, dossier 2529.
[99] ANF, F/7/1478, Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale. Résidus de dossiers d'enquête du fichier criminel, attentats anarchistes commis dans les Alpes-Maritimes : dossier relatif à la situation politique italienne dans les Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco, 1927-1930.
[100] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 10 M 20, Circulaire du préfet interdisant le débauchage des ouvriers immigrés, 17 juillet 1916.
[101] Voir Sophie Overney, *L'immigré, la société française et le droit*, thèse, droit, Dijon, 1999, 639 f.

Dans l'entre-deux-guerres, l'immigration devient un enjeu politique majeur[102] et fait l'objet de surveillance des autorités françaises mais aussi des autorités fascistes autour du consulat général de Nice [103]. Ainsi, un futur président de la République italienne l'avocat Sandro Pertini (1896-1990), immigré exilé à Nice en 1928 et 1929 « *qui vit d'expédients »* est arrêté avec un complice « *pour installation clandestine d'un poste radiotélégraphique à Èze* »[104].

En 1927, la naturalisation est facilitée par la loi du 10 août[105]. On cherche à « assimiler » les immigrés pour « revitaliser le pays ». Pourtant l'opinion publique est de moins en moins favorable aux étrangers car elle est influencée par les mouvements d'extrême-droite qui dénoncent « l'envahissement » de la France et critiquent de manière virulente le droit d'asile.

L'afflux des immigrés économiques et politiques dont les Italiens fuyant le fascisme en France coïncide avec la crise économique de 1929. Le Parlement français prend des mesures restrictives approuvées par les élus maralpins. Ainsi, la loi du 10 août 1932 permet de mettre en place des quotas d'étrangers dans certaines entreprises industrielles ou commerciales pour donner du travail aux chômeurs français. Aussi dès l'été de 1932, la police italienne apporte son aide matérielle aux ouvriers italiens pour passer la frontière française[106].

En 1934, La France n'accorde plus de carte de travail aux nouveaux immigrés. Ce qui créée une crise de la main d'œuvre italienne à Nice[107]. En 1935, les chômeurs étrangers sont menacés d'expulsion.

De 1934 à 1940, l'émigration de travail est très contrôlée : pour empêcher notamment tout transport d'ouvriers clandestins, un comité départemental de surveillance des frontières[108] est constitué à Nice de septembre 1938 à novembre 1939 et les propos anti-français tenus par des Italiens dans l'ensemble du département de juin à décembre1940 sont signalés systématiquement à la Chancellerie[109] , tandis que l'importation de littérature italienne est très surveillée, surtout s'il s'agit de la littérature doctrinale de Benito Mussolini (*L'État corporatif* ; *La doctrine du fascisme*) et celle qui prône le « doctrine sociale du régime » pour les travailleurs italiens immigrés : *L'œuvre nationale du dopo lavoro* ; *L'œuvre nationale des loisirs ouvriers* et *Fascismo conquista proletaria*[110].

A l'issue de la Guerre, à partir de 1940, les grands principes républicains (droit d'asile, naturalisation) qui avaient été à peu près préservés, sont bafoués par le régime de Vichy[111] ; le droit d'asile est supprimé ; la naturalisation des étrangers remise en cause ; 150 000 étrangers sont déchus de la nationalité française. Ces mesures touchent en priorité les citoyens de confession israélite (ce qui les conduit leur déportation vers les camps nazis) mais elles concernent également les Italiens récemment naturalisés. Parmi les étrangers immigrés en France, les Italiens, favorables à leur gouvernement fasciste bénéficient d'un statut dérogatoire, notamment pour le travail. Des incidents anti-Italiens opposent violemment les habitants de Castellar[112], petit village pauvre rural au-dessus de Menton, aux travailleurs transalpins en 1941.

---

[102] Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France : XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1992, 190 p ; Hervé Le Bras, *Le sol et le sang,* La Tour d'Aigues, Ed. de l'Aube, 1994, 124 p., Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? : histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, 401 p.

[103] Ralph Schor, « Il fascismo italiano nelle Alpes-Maritimes, 1922-1939 », *Notiziario dell'Istituto storico della Resistenza in Cuneo e provincia,* n°25, juillet-décembre 1984*,* p. 21-56. ; « La surveillance des Italiens dans les Alpes-Maritimes, 1919-1939 », dans Maryse Carlin et Paul Malausséna (dir.), *La frontière des Alpes-Maritimes de 1860 à nos jours. Ruptures et contacts. Actes du colloque de Nice, 11-12 janvier 1990*, Nice, Serre, 1992, p. 87-93.

[104] ANF, BB/18/602, Correspondance de la Division criminelle du ministère de la Justice. Dossiers banaux.

[105] Charles Lambert, *La France et les étrangers : dépopulation, immigration, naturalisation*, Paris, Delagrave, 1928, 155 p.

[106] ANF, 19940501/7, Intérieur, Direction générale de la sûreté nationale. Registres des différents bureaux, 4 juillet-16 août 1932.

[107] Romain Rainero, « La crise de la main d'œuvre italienne à Nice dans les années vingt et trente », 1961.

[108] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 4 M 1358, surveillance de la frontière.1938-1940.

[109] ANF, BB 18/4375, Direction des Affaires criminelles et des Grâces du ministère de la Justice, 1601 ET 1610 A 40.

[110] ANF, 19940497 : 36 , dossier n° 906, Correspondance avec le préfet des Alpes-Maritimes, correspondance avec le ministère des Affaires étrangères (service d'information et de presse), 1939.

[111] Rémy Dominique, *Les lois de Vichy*, Paris, Romillat, 1992, 255 p. ; Claire Zalc, *Dénaturalisés : les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016, 388 p.

[112] ANF, BB/18/7041, Notes et rapports sur les incidents ant-italiens,21/03/1941.

Par ailleurs, l'assistance est instrumentalisée par le régime dans le département[113].

A la Libération, à laquelle nombre de travailleurs transalpins engagés en politique (dont les communistes) installés dans le département ont participé[114], toutes les mesures discriminatoires prises par Vichy à l'égard des étrangers sont abrogées et une grande opération de « régularisation » dans l'intérêt de l'économie départementale est amorcée.

Dans le même temps, ceux des étrangers ayant collaboré avec les occupants sont recherchés et internés. C'est qu'en effet, certains Italiens, fascistes, avaient facilité l'occupation italienne et persécuté leurs compatriotes. Les sujets français sont mis en 1944 à la disposition de la commission d'épuration après avoir été internés. En 1945, un comité d'action d'épuration italienne est installé et la frontière est particulièrement surveillée en 1946. Les locaux et les archives des ex-consulats italiens fascistes sont mis à la disposition des nouveaux offices consulaires de la République italienne pour examiner les questions migratoires (1945)[115] . En 1947, des cartes d'identité de commerçants sont retirées à certains transalpins « en raison de leur conduite antérieure »[116].

En 1945, une véritable politique de l'immigration est élaborée pour la première fois. Il y a en effet urgence car la proportion d'étrangers présents en métropole est la plus faible depuis un quart de siècle et le pays a besoin de bras pour reconstruire son économie. Des ordonnances prises à l'automne 1945 fixent un statut de l'immigré (personne née étrangère à l'étranger qui s'installe sur le territoire national au-delà d'une période de trois mois), instaurent des catégories d'étrangers auxquelles correspondent des durées différentes de cartes de séjour et renforcent le droit d'asile.

L'administration des étrangers et ses services préfectoraux privilégie la venue de travailleurs européens, de préférence célibataires pour qu'ils ne se fixent pas définitivement en France. Un centre d'immigration à Menton est installé à l'hôtel Garavan Palace en 1946 et un centre d'hébergement à Villefranche-sur-Mer pour rapatrier les Italiens est ouvert[117]. L'application de l'accord franco-italien au sujet de l'immigration en France (*Italia libera)* du 4 janvier 1947 est importante pour le département frontalier[118] mais, en 1946 est décidée une interruption des relations ferroviaires entre la France et la gare de Vintimille[119]. Les services préfectoraux sont réorganisés pour la surveillance de la frontière, l'immigration, le séjour et les naturalisations en 1948.

En effet, dans cet immédiat après-guerre, les plus nombreux migrants dans les Alpes-Maritimes comme dans le reste du pays, sont justement les Italiens[120] et domineront pendant longtemps les secteurs des travaux publics et de la construction.

---

[113] Marc Ortolani et Olivier Vernier, « Les Alpes-Maritimes », in *La protection sociale sous le régime de Vichy*, P.J. Hesse et J.P. Le Crom (dir.), Rennes, Presses Universitaires, 2001, p. 309-335.

[114] Jean-Louis Panicacci, « Les communistes italiens dans les Alpes-Maritimes (1939-1945), *« Annali » della Fondazione Giangiacomo Feltrinelli,* 1985, p.155-180.

[115] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 122 W 80, Affaires politiques avec l'Italie, 1944-1948.

[116] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 163 W 29, Affaires politiques intérieures, 1944-1950.

[117] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 163 W 29, Affaires politiques avec l'Italie, 1944-1950.

[118] Archives départementales des Alpes-Maritimes, 163 W 30, Frontière franco-italienne, 1946-1949.

[119] Idem.

[120] Les Archives départementales des Alpes-Maritimes conservent dans la série 11 AV, un original fonds sonore : Ralph Schor, Université de Nice Sophia-Antipolis, Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine avec de nombreux témoignages d'Italiens immigrés.

Le Var : une immigration ancienne et multiple

Département à la destinée originale puisqu'un de ses arrondissements (Grasse) sera uni à l'ancien comté de Nice pour former en 1860 les Alpes-Maritimes. Les apports migratoires, bien moins étudiés que dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône commencent au XIXe siècle d'abord dans l'arrondissement de Grasse pour le travail lié à la parfumerie[121] puis dans les trois autres arrondissements (Brignoles, Draguignan et Toulon). Ces apports ont fait l'objet d'une belle thèse de langue et de civilisation italienne[122] devant l'Université de Toulon en 2014 :
« *…elle révèle l'ampleur de l'exode italien dans le département, le profil des immigrés et leur répartition géographique sur le territoire. Ce travail montre également l'impact de l'arrivée massive des travailleurs transalpins sur l'économie varoise et définit les secteurs d'activités dans lesquels ils sont majoritairement embauchés. Enfin, il s'intéresse aux aspects socioculturels de l'immigration, traités notamment à l'aide de la reconstitution de la mémoire par des descendants d'Italiens établis dans le département du Var qui racontent l'histoire de leurs ancêtres. Il étudie alors le parcours migratoire des Transalpins du Var de manière individuelle et tente d'échapper aux clichés, notamment concernant le déracinement, l'adaptation, la discrimination ou encore la transmission des origines italiennes. Construite selon une démarche positiviste et constructive, cette étude prend en compte différents types de sources qui se complètent et qui donnent accès à l'immigration italienne de la manière la plus réaliste.* »

Il y a une grande diversité d'implantations transalpines et une population contrastée entre villes et campagnes.

La Porte d'Italie à Toulon d'où partit Bonaparte en 1796 à la tête de l'Armée d'Italie.

On pense bien sûr à la préfecture : Draguignan, mais surtout aux ports avec leurs arsenaux et chantiers navals : Toulon, La Seyne à compter de la deuxième moitié du XIXe siècle[123] « *chance ou fatalité pour les immigrés ?* »[124] port, où les Italiens venus en majorité de la proche Ligurie s'insèrent dans la vie économique et politique[125], mais aussi dans les zones rurales. En raison de l'orientation républicaine du port toulonnais, les « démocrates italiens » sont ainsi reçus officiellement en août 1889

[121] Voir Madison Dubois, *L'industrie du parfum dans les Alpes-Maritimes du XIXe au XXe siècle : entre développement économique, encadrement public et protections juridique*, thèse, Droit, Université Côte d'Azur, 2022, 958 f.
[122] Cindy Doneda, *Les Italiens dans le Var de 1850 à nos jours : démographie, impacts économiques et parcours migratoires*, thèse, Langue, littérature et civilisation italienne, Toulon, 2014, 365 f.
[123] Cf. M.F. Nicolas, *L'immigration italienne à La Seyne-sur-Mer, deuxième moitié du XIXe siècle*, mémoire, maîtrise, Histoire, Aix-Marseille, 1990, 124 f.
[124] Andrée Bensoussan, Yolande Le Gallo et Sofia Mauriéras, *Nous venus d'ailleurs : immigrer, vivre et travailler à La Seyne-sur-Mer de 1945 à nos jours*, La Seyne, sur-Mer, Association pour l'histoire et le patrimoine seynois, 2013, 35 p.
[125] Marius Autran, *Images de la vie seynoise d'antan. Récits - portraits - souvenirs. Tome 8*, La Seyne, Manugraph, 2001, 251 p. ; Les Amis de La Seyne ancienne et moderne, Contribution à l'histoire de la Seyne-sur-Mer, *Aspects de la vie économique, politique, culturelle et sportive aux XIXe et XXe siècles*, Toulon, Les Presses du Midi, 2013, 535 p.

par le conseil municipal[126] dans une cité où l'immigration italienne a commencé sous le Second Empire[127].

La majorité de ces immigrés vient de la proche province de Cuneo[128] et s'installe par exemple, le long de la riche vallée agricole du Gapeau et nombre demanderont d'ailleurs la naturalisation[129].

Les activités maritimes (cabotage à Saint-Tropez, pêches le long du littoral : Carqueiranne, Sanary, Saint-Raphaël, La Seyne, Six-Fours, Le Lavandou, Hyères…)[130] sont souvent (et logiquement) entreprises par des Italiens émigrés des zones maritimes : Ligurie, Sicile ou Sardaigne.

A l'intérieur des terres, venus de l'ensemble de l'Italie et composant le prolétariat rural tels apparaissent les « sombres » charbonniers, « forçats de la terre », actifs jusque dans les années 20, redoutés par les populations locales, dans les massifs de l'Estérel, des Maures et Saint-Clément, à Tourves (où des grottes sont dénommées « grottes du charbonnier », comme à La Roquebrussane ou à Rocbaron :

« *Le charbonnier est avant tout un homme des bois qui ne fréquente le village qu'en de très rares occasions loin de ses ravitaillements. C'est le « carbounié ». Il mène une vie des plus rustiques au milieu des forêts, vivant sur les lieux mêmes de son travail. Certains charbonniers ont gardé la réputation de ne jamais s'être lavés comme « Le Sanglier » à La Roquebrussane ; c'est le cas de « Jean le Noir » à Rocbaron. La surveillance de la combustion d'une meule requiert une présence constante, c'est pourquoi les charbonniers étaient en général associés deux à deux.*

… « *Souvent d'origine italienne, le charbonnier achète à un propriétaire le droit de couper le bois sur une parcelle. Le charbonnier revend sa production à un charretier –souvent italien- qui vient parfois de loin (Solliès-Toucas, ou Cabasse). Le charbon de bois est alors envoyé jusqu'à Toulon, qui reste la ville principale pour l'écoulement de la production du Massif Saint-Clément. Le métier de charbonnier s'est arrêté presque définitivement vers les années 1920-1925 après un net ralentissement à partir de 1914.* »[131]

Charbonnière à Correns,
cliché randojp.free.fr

Ces modestes populations italiennes immigrées sont tout autant contrôlées qu'à Nice ou Marseille.

A Toulon, en raison de la présence stratégique de l'arsenal, la presse anarchiste italienne est surveillée de 1925 à 1927 dont *Il Monito, Settimale anarchico* publié à Paris[132]. Même des manifestations festives et traditionnelles d'un milieu « rude à la tâche », comme les mineurs italiens le jour de la Sainte-Barbe, leur sainte-patronne, qui *« …ont utilisé des explosifs dans le village de La Londe »* en 1894 sont rapportées à la Chancellerie par le procureur général d'Aix-en-Provence. Le règlement intérieur de la mine des Bormettes l'interdit désormais en ces temps, il est vrai d'attentats anarchistes[133].

---

[126] Archives communales Toulon, 1 D 168, 1889.
[127] Laurence-Edwige Andréani-Beyssac, *« Les débuts de l'immigration italienne à Toulon », Bulletin de l'Académie du Var*, 2002, p. 79-89.
[128] Piémontais de la vallée du Gapeau. 1. Les Griseri *», Cahier de l'ASER*, - Patrimoine du Centre Var, n°18, 2013.
[129] Jacques Girault, « Originaires de la province de Cuneo et naturalisations françaises dans le Var (1870-1940 », in *Migrazioni attraverso le Alpi occidentali relazioni tra Piemonte, Provenza e Delfinato del medievo ai nostri giorni,* Torino, Regione Piemonte, 1989, AD Var, Br. 226.
[130] Jean-Claude Autran, *« L'immigration italienne* », *Le filet du pêcheur*, n°160, 2002, 6 p.
[131] *« Un métier d'autrefois : le carbounié, », Le cahier de l'ASER*, n°2, 1981, p. 11-13.
[132] ANF, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, contrôle presse étrangère, 19940494/59, dossier n° 4390.
[133] ANF, ministère de la Justice, BB/18/6456, 56 BL, correspondance des procureurs généraux concernant les explosions et tentatives d'explosions, la détention illégale de dynamite et autres produits explosifs, les menaces de destruction par substances explosives.

Dans l'immédiat avant-guerre, le contrôle des travailleurs italiens se renforce : *La Société française pour les affaires de l'immigration,* fondée à Clichy en 1930 recrute de la main d'œuvre étrangère pour l'agriculture. Ses activités dans un haut Var désertifié comme le Canjuers sont l'objet d'analyses méticuleuses du préfet du Var[134]. Les demandes de naturalisations sont minutieusement examinées par les services préfectoraux sur instruction du ministère, quitte à se référer au commissaire spécial de Menton à propos, en 1926, de « *ressortissants italiens effectuant de nombreux voyages en France* », la menace de l'espionnage plane[135].

A l'approche du conflit mondial, les activités des sections locales du parti fasciste italien à Nice semblent de 1926 à 1933 œuvrer dans le Var voisin selon les rapports des commissaires de la police spéciale : des « *fascistes travaillant aux ordres du consul italien de Nice* » recrutent des travailleurs varois[136]. A la veille de la Guerre, « *l'attitude suspecte de deux prêtres italiens à Toulon et dans le Var qui contactent des ressortissants italiens sous prétexte d'aide matérielle et morale* » est dénoncée[137]. En août 1939*,* on mesure l'ambivalence de la situation des immigrés italiens : à la fois, un recensement systématique des étrangers au titre des prestations militaires dans le Var et l'établissement à Toulon de 84 fiches individuelles de ressortissants italiens demandant à bénéficier du droit d'asile[138].

A la différence de Marseille ou de Nice, on ne relève pas de création d'une puissante mutualité spécifique, ce qui supposerait le patronage de notables subalpins assez peu présents dans le département et une agence consulaire « active » ; on peut néanmoins signaler quelques créations[139] : à Toulon, en 1904, *L'Union italienne* ou en 1921, dans les milieux viticoles transalpins, à Cuers, aussi *L'Union italienne.*

La précarité sociale apparaît dans certains cantons ruraux : Aups[140], Fréjus[141], Le Luc[142] ou Draguignan[143], des ressortissants italiens ou des Italiens naturalisés sont après recours aux commissions cantonales, admis au bénéfice des lois sur les soutiens de famille pendant et après la Grande guerre et au bénéfice des lois d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, à la famille, aux femmes en couches ou à l'aide médicale gratuite, ce qui conforte la fragilité économique de ces transalpins installés pourtant souvent depuis des décennies.

Affiche d'exposition seynoise sur l'immigration italienne, 2023

[134] ANF, Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du Contrôle général des services de police administrative**,** 20010216/183, dossier 6604, 1938.
[135] ANF, Intérieur ; Direction de la Sûreté générale. Archives du 2e bureau : contrôle des étrangers (1919-1940), 19940494/21, dossier n° 1844.
[136] ANF, Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du Contrôle général des services de police administrative, 20010216/301, dossier 13670, 1926-1933.
[137] ANF, F/19/ 20346, 1939.
[138] ANF, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du 3e, 4e, 5e, 6e et 7e bureau 19940497/ 49 ; dossier n° 1254, août 1939.
[139] ANF, Sécurité sociale Bureau de la mutualité (direction de la Sécurité sociale), 19760252/128 SAN 6126 Var.
[140] Archives départementales du Var, 10 U 496, canton d'Aups, 1914-1934.
[141] Archives départementales du Var, 10 U 843, canton de Fréjus, 1934-1940.
[142] Archives départementales du Var, 1500 W 183, canton du Luc, 1941-1958.
[143] Archives départementales du Var, E Dépôt 16 Q, Archives communales de Draguignan, 1880-1920).

Les Bouches-du-Rhône : le creuset historique

« *Port méditerranéen, Marseille développe naturellement depuis le Moyen-Âge de forts liens avec la péninsule italienne. C'est cette relation passionnelle, faite d'échanges commerciaux et artistiques, d'influences politiques et surtout d'histoires personnelles, qui est ici racontée. Au-delà du cliché de l'immigré italien, vecteur de tous les fantasmes, se révèle la réalité quotidienne d'une présence italienne de longue date, posant la question d'une « italianité » marseillaise spécifique.* »[144]

On peut en premier, noter la prégnance historique de la question transalpine de l'immigration dans la recherche historiographique et, ce très tôt – ce que l'on ne rencontrera dans d'autres régions françaises bien plus tard, à compter des années 1970 : en effet, le programme établi en 1914 du cinquante-troisième congrès des sociétés savantes qui aurait dû se tenir à Marseille en avril 1915 dans la section des sciences économiques et sociales proposait aux érudits comme 29° question :

« Étudier l'immigration corse, italienne et espagnole sur les côtes de Provence. Spécialement pour l'immigration italienne, étudier l'influence des principes internationaux actuels sur le mouvement de la population et de l'épargne. »

Et en 31° question : « *Signaler des documents sur le commerce des Italiens et des Catalans.* »

Enfin, la question 35 traitait en filigrane de l'immigration : « *La transformation du prix de la main d'œuvre industrielle. Les transformations sociales, matérielles et morales.* »

Le Congrès sera reporté en avril 1922, les communications savantes seront prononcées, mais, économie oblige, seul sera édité le *Discours prononcés à la séance de clôture du congrès le samedi 22 avril 1922.*

Les économistes et les politistes nationaux[145] donnent au XIXe siècle une analyse très tranchée, mêlant stéréotypes et préjugés : ils considèrent que les Italiens *« colonisent la Provence ».*

« *Autrefois on ne connaissait guère, en fait d'émigrants italiens, que des chanteurs, des musiciens ambulants et des mendiants pour la plupart.* »[146]

Antoine Roux (1765-1835), *Bouquetière et mendiant paysan, aquarelle, c. 1830,*
Collection Fondation regards de Provence, Marseille

[144] Jean Boutier et Stéphane Morlane, *Marseille l'italienne : histoires d'une passion séculaire : exposition, Archives municipales de Marseille, 25 septembre 2021-12 mars 2022*, Arles, Bizalion, 2021, 207 p.
[145] Anatole Leroy-Beaulieu, *« Les troubles de Marseille. Les colonies d'Italiens en France », La Revue politique et parlementaire*, 16/07/1881. L'auteur est pourtant xénophile, mais avec les populations d'Europe de l'Est.
[146] Paul Leroy-Beaulieu, *La question de la population*, 1913.

Au XIXe siècle, période de « rêves et triomphes »[147] l'aristocratie marseillaise, liée parfois à des familles piémontaises ou génoises, poursuit « ses affaires italiennes » : elle investit dans l'industrie naissante du Nord de l'Italie et peut aussi faire émigrer des travailleurs transalpins pour venir travailler dans l'économie marseillaise[148] : c'est le cas ainsi pour la puissante famille de Surian sous le Second Empire[149], période de développement et de prospérité. La bourgeoisie d'affaires a été également en rapport avec l'Italie comme, sur le temps long, la famille Rocca[150].

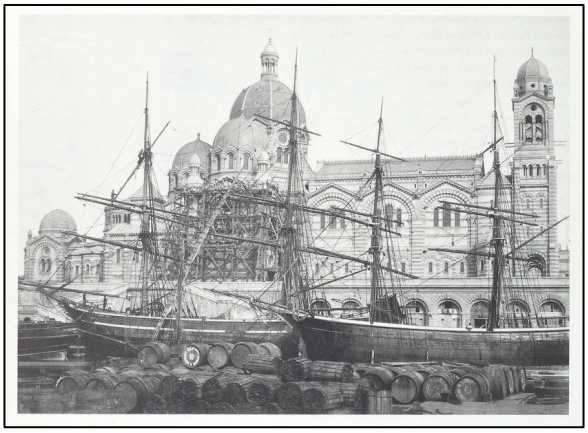

Alfred Mieusement, Vue pittoresque de Marseille,
Archives des Monuments Historiques.

Des innovations techniques peuvent induire une immigration transalpine. Ainsi à Roquefort-La Bédoule près d'Aubagne, commence une période industrielle vers 1837 grâce à la découverte de Benoît-Hippolyte de Villeneuve-Flayosc, marquis de Trans qui, entouré des ingénieurs Tocchi et Roux, met au point un nouveau procédé de fabrication de chaux hydrauliques en poudre et de surcuisson du ciment. Parallèlement, des carriers italiens sont appelés à Marseille pour participer à la construction de certains édifices comme la cathédrale de La Major. La pierre de Cassis, semblable à celle qu'ils travaillaient en Italie, les décide à rester au village pour l'exploiter. La mutation économique de cité voulue par le régime impérial bouleverse les vieux quartiers qui sont démolis, assainis ou rénovés par les ouvriers italiens dont de nombreux Piémontais recrutés pour ouvrir la majestueuse rue Impériale, inaugurée en 1864, axe majeur de la cité et des constructions pour les moyens de transports comme le chemin de la Corniche et le viaduc des Auffes s'élèvent entre 1862 et 1864.

Le développement des industries dans les environs et le commerce maritime attirent aussi une main d'œuvre essentiellement italienne[151].

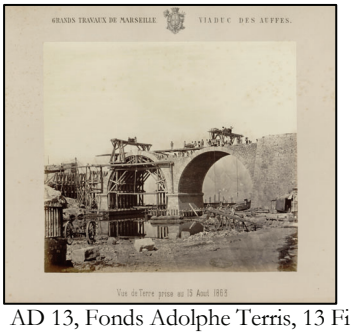

AD 13, Fonds Adolphe Terris, 13 Fi 10
Le chemin de la Corniche. Le viaduc des Auffes, 1863.

AD 13, Fonds Adolphe Terris, 14 Fi 24
La rue Foie de bœuf : vue prise du haut de la rue Cave de l'Oratoire, 1862.

147 Marie-Paule Vial (dir.), *Marseille au XIXe : rêves et triomphes : exposition*, Marseille, Musées de Marseille, RMN, 1991, 441 p.
148 On se reportera utilement à la suite pionnière dirigée par Émile Temime, *Migrances. Histoire des migrations à Marseille* : 1. Pierre Échinard, *La Préhistoire de la migration : 1482-1830*, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, 181 p. ; 2. Renée Lopez-Théry, *L'Expansion marseillaise et l'invasion italienne : 1830-1918*, 1990, 207 p. ; 3. Marie-Françoise Attard-Maraninchi, *Le Cosmopolitisme de l'Entre-Deux, 1919-1945*, 1990, 188 p.
149 Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 26 J 46, fonds de Surian, Affaires italiennes, 1854-1860.
150 Archives Ville de Marseille, 131 II 1 à 104, fonds de la famille Rocca et familles alliées de Marseille, 1724-2004.
151 Dominique Berthout, Frédéric Roustan, « *L'immigration ouvrière dans la Provence industrielle : l'exemple de Roquefort-La-Bédoule* », *Provence Historique*, t. XLIV, fasc. 175, 1994, p. 59-64.

Là encore, à la fin du XIXe siècle et au tournant du nouveau siècle, les nationalistes accusent ces immigrés italiens « d'être les Chinois d'Europe » *: « Les Italiens se retrouvent partout ; partout aussi ils se nourrissent de rien, ce qui leur permet de travailler à vil prix. »*[152]

Des conflits violents entre 1880 et 1890 éclatent en raison de la concurrence transalpine sur le marché du travail portuaire : notamment dans le monde des dockers[153].

Ces immigrés pèsent lourdement, selon certains édiles et certains polémistes de la Belle Époque sur le budget de l'assistance publique dans les très peuplées Bouches-du-Rhône :

« ***Assistance***[154]*. On peut constater, en effet, que les Italiens poussant le sens pratique à un très haut degré, ont installé à Marseille de nombreux établissements commerciaux tenus par leurs compatriotes, ce qui leur permet de conserver entre leurs mains l'argent qu'ils ont réussi à gagner sur les chantiers et dans les usines : que le Gouvernement du Roi a créé des écoles italiennes*[155]*,qu'il subventionne des sociétés patriotiques ; mais c'est à ce genre d'établissements seuls que se borne leur initiative de colonisation provençale. Et si la France dans certaines villes étrangères et certaines nations en France ont su comprendre leur devoir, en créant pour leurs nationaux des établissements d'utilité générale afin de ne pas imposer au pays qui leur donne l'hospitalité la charge d'assister ceux qui se trouvent avoir besoin de secours ; si, disons-nous la France et ces diverses nations ont créée des hôpitaux , maisons de secours, etc., l'Italie a jugé plus économique et plus sage d'user sans scrupules de nos largesses et de notre générosité, de se servir sans vergogne de ce que nous avons créé, et non sans sacrifices, pour assister nos propres malheureux. Il est possible de voir à Marseille, chose facile à constater tous les jours, des Français refusés à l'Hôpital alors que les lits sont occupés dans une très grande proportion par des Italiens.*

Toutes les œuvres de bienfaisance : soupes populaires, assistance par le travail, secours, etc. sont journellement fréquentées et écumées par les sujets de S.M. le roi d'Italie. C'est l'exploitation audacieuse, régulière et méthodique de toutes les ressources de l'Assistance publique par une population étrangère en quête de libéralités toujours bonnes à prendre. Et quand le chômage, c'est-à-dire le loyer impayé, les avanies et les affronts, le pain dû au boulanger, les enfants sans vêtements ni chaussures, quand, disons-nous, le manque de travail oblige nos nationaux à aller frapper à la porte des services de l'Assistance et des œuvres de charité, il est toujours trop tard ; il n'y a plus rien pour les secourir. Quel est donc le peuple autre que la France, assez niais, nous dirons même assez lâche pour déposséder ses propres malheureux au profit des mendiants de nationalité étrangère ?

…, Et vous-mêmes, Marseillais et Provençaux qui vous plaignez à bon droit que les Italiens vous supplantent partout dans le commerce, à l'atelier, au chantier et à l'usine, que pourriez-vous contre la force d'expansion, si le plan de feu Crispi[156] *se réalisait un jour ? Est-ce qu'un seul d'entre vous trouverait grâce devant l'arrogance déjà si intolérable de l'élément italien ? »*[157].

---

[152] J. Bermont, *De l'envahissement des étrangers en France. La Provence italienne. Naturalisations, criminalité, protection du travail national*, Imprimerie de la Ligue 1910, p. 22-23.

[153] Celso Beltrami, *« Mercato del lavoro e conflitti xenofobi nella Marsilglia operaia negli anni 1880-1890* », *Movimento operaio e socialista*, 1983, p. 439-466, AD Bouches-du-Rhône, Delta 5951.

[154] J. Bermont*, op.cit*., p. 48-49.

[155] C'est dès 1869 que sont organisées avec des enseignants détachés pour former les émigrés et leur inculquer la « nouvelle langue nationale » *Les scuole italiane all' estero*,: Arturo Galanti, *« La lingua e la scuola italiana fuori del Regno : conferenza a beneficio della Societa Dante Alighieri nella sala dell'Associazione della stampa in Roma il 15 maggio 1892* », *La Cultura*, anno 2., nuova serie, n. 22, 29 maggio 1892, p. 485-513 ; elles sont « reprises en mains par le régime fasciste : Dino Cinel, *Scuola italiana all'estero : realizzazioni e prospettive al 1922*, Roma, Centro studi emigrazione, 1972, 218 p.

[156] C'est à la fin du XIXe siècle que Francesco Crispi, président du Conseil se lance dans une politique de conquêtes coloniales qui sont un échec.

[157] J. Bermont*, op.cit*., p. 60.

Eugène Isnardon (1873-1947), *Le débarquement des oranges sur le port de Marseille*, c.1900, Archives Municipales Marseille, 3 Fi 3944.

Avers de la médaille de la Société italienne de secours mutuels fondée à Marseille, métal argenté, 1877, collection privée. Elle servait lors des cérémonies officielles et pouvait honorer les membres d'honneur, bienfaiteurs.

Dans les Bouches-du-Rhône à l'instar des autres départements français, où la protection sociale générale est encore « à construire », il n'y a que des prémices d'actions sociales en faveur de certaines catégories de nationaux bien déterminées par le législateur. Aussi, les immigrés doivent d'abord compter sur l'entraide des compatriotes déjà établis et ce, selon leurs origines piémontaises, ligures, siciliennes ou calabraises…

Aussi, les travailleurs manuels qui se sont progressivement insérés malgré les épisodes tragiques évoqués supra vont s'insérer dans le réseau des sociétés de secours mutuels[158] ; ce qui est une spécificité régionale avec les Alpes-Maritimes. Celles-ci viennent combler les aléas de la vie économique et sociale : maladies, décès, accidents, infirmités, chômage… C'est autour des années 1900 que Stéphane Mourlane et Céline Regnard ont pu recenser dans les fonds archivistiques départementaux 21 sociétés transalpines ; elles sont encore 35 en 1929, alors que les sondages montrent qu'elles régressent dans les cinq autres départements de la région.

La plus ancienne date de l'époque du rayonnement du port marseillais[159] du Second Empire : elle a le même titre que son homologue (sa « matrice » ?) parisienne : la *Société italienne de bienfaisance* et est fondée par le consul Strambo, vraisemblablement sur instructions de Rome et de l'ambassade à Paris. Il en assure la présidence d'honneur. Son siège est rue d'Alger où se trouve le poste consulaire. Les notables italo-marseillais qui ont réussi, « chevaliers d'industries ou du commerce » souhaitent « dans l'intérêt de la nouvelle nation » promouvoir la solidarité entre leurs compatriotes plus modestes. Au tournant du siècle, elle réunit 328 membres –ce qui est peu et induit une précarité de la majorité de la colonie italienne dans la société phocéenne-, mais peut-être aussi de la méfiance des exilés politiques qui y voient bien un instrument de contrôle social. Les notables la président comme le savonnier Allatini.

Le fonctionnement est classique : les cotisations sont fixées en fonction des salaires peu élevés ; les « notables de l'assistance » théorisés jadis par le recteur Jean Imbert, un de mes premiers maîtres

[158] La source première de ces lignes est : Stéphane Mourlane et Céline Regnard, *Empreintes italiennes : Marseille & sa région*, Lyon, Lieux-dits, 2013, p. 71-73.
[159] Myriame Morel-Deledalle et Émile Témime (dir.), *Marseille au 19ème siècle : splendeur et ombres d'un grand siècle industriel*, Marseille, Musé d'Histoire, 1991, slnp.

en histoire de la protection sociale, siègent aussi dans toutes les institutions publiques charitables (bureaux de bienfaisance, commissions hospitalières, monts de piété …). En qualité de membres d'honneur, ils paient des cotisations élevées sans bénéficier naturellement des aides matérielles. Ces hommes –il n'y a pas de « dames d'œuvres » dans cette société méridionale- financent la société de secours mutuels. Cette *Société* a ainsi une *«* surface sociale » notable dans la capitale économique et politique de la Provence.

L'activité est notoire : le nombre de secourus de 10 482 secourus (ce qui démontre son ambivalence bienfaisance-mutualité qu'on ne saurait retrouver dans les autres départements) s'élève à 15 387 en 1895. En 1880, des bons de pains au nombre de 22 850 sont distribués à des Italiens qui n'ont pas accès à ceux du bureau de bienfaisance ou des fourneaux économiques. Sur intervention vraisemblablement des autorités consulaires et des autorités municipales, une aide –comme pour la *Société* parisienne- est prodigué pour l'aide au rapatriement des « Italiens au chômage, malades ou trop âgés pour travailler », surtout pour ceux ayant émigré lors du printemps des peuples de 1848 ; ils sont 1 228 à en bénéficier. Un dispensaire médical gratuit est assuré par des praticiens d'origine italienne installés et leurs confrères marseillais. L'aide alimentaire se développe avec un fourneau économique pour nourrir contre une rémunération modique une « nourriture saine et abondante ».

Son réseau d'activités sociales s'étend au tournant du siècle, ce qui est de pair avec la croissance de l'émigration de travail, venant désormais de toute la Péninsule : des hospices civils pour accueillir les vieux travailleurs, souvent célibataires, des institutions philanthropiques financées grâce aux libéralités (legs et donations) des Transalpins ayant réussi dans la capitale « porte de l'Orient ». L'éducation des enfants, garçons comme filles est aussi dans les objectifs de la *Société* : écoles élémentaires, salles d'asile. Elle répond ainsi aux consignes de Rome sur les écoles italiennes à l'étranger « pour maintenir la culture et la civilisation italienne ». En ce sens, en coordination avec la Chambre de commerce franco-italienne de Paris qui ouvre un établissement à Marseille, elle organise des cours du jour et des cours du soir pour instruire près de 600 jeunes gens dont un certain nombre sont employés dans le monde du travail. Les membres du conseil de la *Société* s'inscrivent entre le paternalisme afin d'assurer « l'instruction et la moralité de la classe ouvrière », vraisemblablement aussi pour prévenir toute future action sociale revendicatrice, surtout lorsque les anarchistes italiens émigreront.

Une deuxième mutuelle est fondée en 1877, dans la nouvelle « haussmannienne » rue de la République dont les immeubles de rapport symbolisent l'enrichissement de la bourgeoisie d'affaires locale. C'est la *Société générale italienne de secours mutuels*. Le caractère d'œuvre de bienfaisance semble se détacher. Son recrutement est plus sélectif : une enquête sociale est menée sur les futurs adhérents, la cotisation est plus élevée. Elle témoignage d'une certaine élévation sociale des immigrés italiens. Elle est composée, comme d'autres mutuelles contemporaines des années 1880, *La Comète* ou *La Fraternité artisanale,* de nombreux commerçants et boutiquiers. Les prestations sont plus en rapport avec l'évolution de la santé : gratuité des soins médicaux prodigués à domicile et non plus dans des dispensaires et pharmacie mutualiste leur délivrant les médicaments. Elle se développe jusque dans l'entre-deux-guerres où une nouvelle société de secours mutuels la concurrence : *Il Progresso* ; elle compte 200 membres, liés vraisemblablement aux nouveaux apports d'émigrés : plus spécialisés et plus politisés.

La répartition géospatiale des sociétés de secours mutuels dans une ville où tous les quartiers accueillent des travailleurs transalpins est vaste. Ce qui est une spécificité dans la mutualité italienne dans notre pays. D'abord, elles regroupent des ouvriers des mêmes quartiers, voire de la même entreprise, principale voir unique employeur. *L'Unione e Patria* (1893) admet surtout à Saint-André, Saint-Louis, Saint-Henri et L'Estaque, toutes ces petites Italies. A l'Estaque, la *Fratellanza italiana* s'ouvre aux ouvriers de l'usine Rio Tinto ; elle est du reste présidée par un contremaître. Sur le vieux port, L'*Unione* et *Fratellanza* (1872) réunissent les ouvriers du port. D'autres activités spécifiques sont concernées : les jardiniers et les verriers de Sainte-Marguerite fondent *La Colomba* en 1895. Autre spécificité –que l'on ne retrouvera que dans la région parisienne-, les origines régionales peuvent prévaloir : *l'Unione Valdese* car les Valdôtains sont fiers de leurs particularismes dont linguistiques. L'obédience politique en particulier le républicanisme, apparaît à Arenc : *La Société Garibaldi* (1892) et la *Société Felice Cavalloti* (homme politique d'extrême gauche) (1896) à La Valentine. *Il Rivesglio (Le Drapeau)* (1893) est plutôt socialiste et rappelle l'exil de certains intellectuels, écrivains, journalistes,

artistes. Ceux-ci sont en nombre au point qu'en 1909, les sociétés italiennes de Marseille et région[160] se réunissent en congrès le 6 juin 1909.

Dans l'entre-deux-guerres, l'inspiration confessionnelle s'incarne dans la *Société-André, rue Caisserie* (au Nord du quartier de l'Hôtel-de-Ville)*, la Société Saint-Côme et Saint-Damien* sur le port *ou La Société Saint-François-d'Assise* à La Cabucelle, au Nord. Il est vrai que les missions catholiques italiennes à l'étranger sont puissantes et « quadrillent » la cité.

Une autre originalité rencontrée : la création de mutuelles dans des cités à l'activité économique et industrielle reconnue, avec une population d'outre-monts importante et bien insérée dans la vie économique et publique : la sous-préfecture Aix, où l'on trouve aussi des intellectuels italiens : *Société italienne d'Aix* (1881) ; le port de La Ciotat avec *l'Union latine* (1893) et *la Filodrammatica* (1896). Aubagne et ses poteries et ses campagnes est le lieu d'action de *l'Unione Italiana,* ce qui démontre en 1893 la diversité des immigrés. Le phénomène est semblable en 1897 à Salon-de-Provence entre Crau et Alpilles avec leurs monocultures et leurs élevages.

Théodore Jourdan (Salon-de-Provence, 1853-Marseille, 1908), *La récolte des courges en Provence*, huile sur toile, 1899, Musée de Salon.

Des micro-foyers d'immigration industrielle comme ceux, par exemple, des mineurs de charbon du petit hameau de Cadolive, dans le massif de l'Étoile, adhérent, car « c'est un métier à risques », en 1898 à la *Giovane Italia.*

Hormis dans la capitale phocéenne, les mutualistes sont peu nombreux- ce qui confirme leur précarité-, souvent quelques dizaines de membres (d'où la rareté des insignes mutualistes, à la différence des Savoie, par exemple). Ils ne représentent que « 1 500 à 2 000 personnes à l'échelle de la population italienne du département ». Dès 1903, un projet de fusion est initié sans effet par la Chambre de commerce italienne ; il demeure sans suite, en raison de la diversité de ces sociétés et de leurs membres. La tentative est réitérée en 1927 sous l'ère fasciste par le consul Barduzzi de créer « *une fédération des sociétés mutuelles dotée de moyens plus puissants et plus modernes* ». En fait cette volonté d'encadrement totalitaire, à l'aune de la politique de Rome est un échec, en raison de l'immigration politique italienne antifasciste dans le Sud du pays. Néanmoins, sur la centaine de milliers d'Italiens vivant dans les Bouches-du-Rhône dans ces années trente, plusieurs dizaines de milliers appartiennent, selon le Musée social à des sociétés de secours mutuels italiennes (encore au nombre de 13, avec parfois une localisation et un recrutement précis : en 1926, la *Société franco-italienne Malpasset-Saint-Just et environs*), dans les quartiers Nord[161] mais aussi, françaises, qui recrutent selon les lieux d'habitation ou de travail et selon les secteurs d'activités et non selon les critères de nationalité[162].

La solidarité peut aussi s'exercer vis à de compatriotes en difficultés quelques fois momentanées : des associations, bien avant le développement spectaculaire généré par la loi du 1er juillet 1901, peuvent se constituer librement sans autorisation administrative préalable. Aussi, dans des cercles aisés, des associations peuvent promouvoir, outre le souvenir du pays d'origine et sa langue et sa culture, la bienfaisance et la solidarité envers ceux de leurs compatriotes que l'infortune frappe. Ainsi, en

[160] Archives Ville de Marseille, 71 R1.
[161] ANF, 19760251/1, Sécurité sociale ; Sous-direction des accidents du travail, des régimes spéciaux et de la mutualité ; Bureau mutualité (1800-1969).
[162] *Site Musée Social*.

1881, le *Club Nationale Italiano in Marsiglia*[163] a pour devise « Instruction, fraternité, bienfaisance ». C'est l'élite du monde des négociants qui en prend l'initiative, certainement sur suggestion des mêmes autorités consulaires. L'éducation, la pratique de la langue italienne « officielle » permettent de soustraire des jeunes immigrés isolés à l'influence néfaste « moralement et politiquement » des maisons de jeu et des cafés et débits de boissons. C'est l'époque où *la Société immobilière italienne* se constitue pour construire un consulat général « *digne du nombre de transalpins dans le Sud-Est* »[164].

La culture et l'éducation populaire sont aussi les objectifs d'une émanation marseillaise en 1912 de la *Società Umanitaria di Milano* : la *Società Pro–emigrati.* Elle intègre les nouvelles dimensions du travail industriel avec une dimension sociale indéniable. Elle aide aux embauches et procure une assistance en cas d'accident, ce qui est rare.

En raison de l'importance numérique des immigrés transalpins, le pouvoir politique contrôle ces migrants politiques comme ces migrants de travail – car parfois, à l'époque contemporaine, la distinction n'est pas simple- « pour préserver la paix publique » à Marseille et dans l'ensemble du département.

Les autorités municipales phocéennes sont très tôt confrontées à la question migratoire. Dès l'an VII, des réfugiés italiens « *fuyant les troubles politiques* » sont accueillis[165], de même sous la Restauration[166], en 1823-1826.

L'immigration se renforce sous la monarchie de Juillet, les édiles marseillais évoluent dans leur position. En 1831, sur demande du ministère de l'Intérieur, la municipalité vote un secours important de 5 000 frs « *pour les Italiens réfugiés venus de Corse et d'autres points* »[167]. Elle n'hésite pas à accorder des secours particuliers, comme en 1833 en faveur du sieur Lacecilia, pour aller avec sa femme et son fils à Tours (415 frs)[168].

La Seconde république (qui ne l'est plus que nom) rompt avec les décisions antérieures. A la suite de l'intervention du préfet, le conseil municipal dans un premier temps, vote un secours important de 1 000 frs « *pour les Italiens réfugiés récemment arrivés à Marseille* » et souhaite que *« soient prises des mesures nécessaires pour que ces réfugiés soient renvoyés dans leur pays* (comme s'il y avait une seule nation outremonts…) *et que dans le cas contraire, l'État leur donne des moyens d'existence* »[169]. Les demandes de mesures coercitives s'enchaînent : *« Les étrangers (réfugiés Italiens) sans passeports doivent être renvoyés à la préfecture, soit pour les faire interner, soit pour les faire renvoyer chez eux* »[170].

Si le Second Empire, temps de développement dans le domaine de la construction ne prend pas de mesures spécifiques, le régime républicain traduit les tensions. Les émeutes anti-italiennes de 1882 pour autant n'incitent pas le conseil municipal à intervenir dans des actions judiciaires (des troubles des Italiens), ainsi «*en raison des prétendus mauvais traitements dont ils auraient été l'objet de la part de la foule dans la journée du 18 juin dernier.*»[171] Mais en 1887, les édiles phocéens autorisent une procédure de la ville contre un entrepreneur italien devant le juge de paix « *pour prétendu empêchement de travail exercé à l'encontre d'ouvriers italiens par des ouvriers français.* »[172]

En revanche, en 1885, « *en raison du nombre d'Italiens dans nos hospices* », le conseil demande le concours du gouvernement de Rome via le ministère des Affaires Étrangères pour le traitement de ses nationaux par des subsides à la cité[173].

De nombreux incidents, leurs contrôles et leurs répressions sont donc signalés à Paris à compter de la Restauration, des exemples peuvent être donnés à partir des sources du ministère de l'Intérieur

[163] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 4 M 748, 1881.
[164] ANF, F/7/12357, Bouches-du-Rhône, 1895.
[165] Archives Ville de Marseille, I 221, 1823-1826.
[166] Archives Ville de Marseille, 2 I 222.
[167] Archives Ville de Marseille, 1 D 56/s57, séance du 14/05/1831.
[168] Archives Ville de Marseille, 1 D 58/s1782, séance du 28 /03 1833.
[169] Archives Ville de Marseille, 1 D 78/s 1691, séance du 19/04/1849.
[170] Archives Ville de Marseille, 1 D 78/s 1697, séance du 7/05/1849.
[171] Archives Ville de Marseille, 1 D 128/s 4331, séance du 7 /02/ 1882.
[172] Archives Ville de Marseille, 1 D 1337/s 4814, séance du 13/05/1887.
[173] Archives Ville de Marseille, 1 D 133/s 4608, séance du 12/02/1885.

et celles de la Justice : le 26 mai 1828, un « *trouble est causé par des étrangers (dont vénitiens) aux cris de « Vivent les Italiens ! à bas les Marseillais* »[174] . La monarchie de juillet note -avec anxiété- en mars 1834, l'achat d'armes à Marseille par les révolutionnaires italiens et leur « *embauchage dans la légion étrangère* », ce qui inquiète le pouvoir[175]. A la chute du Second Empire, le gouvernement républicain naissant réprime les troubles de la « Commune de Marseille », considérée, selon les témoins et les auteurs comme un « événement dramaturgique » ou un « rêve inachevé »[176] et auxquels des immigrés intellectuels participent : professeurs ou étudiants[177].

Le régime républicain « triomphant » est tout autant attentif en particulier lors de la deuxième vague migratoire : la police est renforcée et Marseille sera même dotée d'un commissaire de police spécial sur l'immigration italienne en charge de leur surveillance. La Direction de la Sûreté du ministère de l'Intérieur à Paris souhaite être informée régulièrement de l'état de l'immigration italienne[178]. Et le sera jusqu'à la Seconde guerre mondiale. Tout incident est relevé, comme des voies de fait commises en 1881 à Saint-Just « *contre un individu que ses agresseurs crurent italien « comme le prouvent les mots qu'ils prononcèrent : Zou à lui ! C'est un babi* »[179].

Sont ainsi transmis à Paris tous les faits délictueux ayant ému la population et les autorités locales : l'agression et le meurtre d'un ouvrier français par une bande d'Italiens ivres (1886)[180] ; les rixes entre ouvriers italiens du Sud avec violences contre des passants et rébellion envers des agents de la force publique (de 1890 à 1902)[181] ; la très nombreuse fabrication de fausses monnaies italiennes et de fausses monnaies françaises (1894-1896)[182].

De 1908 à 1939, les attentats et incidents impliquant des ressortissants italiens sont l'objet d'une « *attention spéciale* »[183] et les syndicalistes révolutionnaires transalpins sont mentionnés dans de dossiers individuels entre 1910 et 1939[184]. Les faux passeports italiens sont aussi détectés[185] et pendant la Grande Guerre, une agence de désertion et de contrôle des frontières est même installée à Marseille pour arrêter les ressortissants italiens voulant « *échapper à la conscription* »[186].

L'agitation anti-italienne[187] parmi les ouvriers du port est signalée en 1923 et 1924. Entre 1925 et 1931 sont transmis à Paris les rapports sur les embarquements et débarquements clandestins[188] qui « *peuvent affecter le marché du travail local* ».

La politique du Front populaire change totalement l'optique : on le mesure lorsque des interventions conjuguées à la Chancellerie émanent du Secours populaire de France, du Secours rouge international et de Félix Gouin, député des Bouches-du-Rhône, « *en faveur d'un Italien qui a tiré dans un bar de Marseille sur des marins italiens dont l'un portait un insigne fasciste* »[189]. En 1938, en raison des tensions qui se profilent de l'autre côté des Alpes vis à vis de la France, une « *tentative pour brûler le drapeau aux couleurs italiennes placée au-dessus d'une école privée italienne de Marseille »* traduit ces tensions[190].

Des immigrés sont donc sur le temps long surveillés : ils appartiennent parfois à des catégories de « *subversifs* » fichés en Italie dans le *Casellario Politico Generale* créé en 1896 par le ministère de

[174] ANF, BB/24/64/S. 7-4634.
[175] ANF, BB/18/1221 A8 24 6 p.
[176] Antoine Olivesi*, La Commune de 1871 à Marseille et ses origines*, Paris, Rivière, 1950, 168 p.
[177] ANF, BB/24/ dossiers 1261.1-
[178] ANF, F/2010216, dossier n°903, instructions, notes de la Direction de la Sûreté, 1925-1927.
[179] ANF, BB/24/ dossier 9162, août 1881.
[180] ANF BB/24 : 897 s. dossier 8991.
[181] Idem dossier 6580.
[182] Ibidem, dossiers 4163, 10 860.
[183] ANF, F/7/14747.
[184] ANF, F/7/14748.
[185] ANF, F/7/14774 (1923-1940).
[186] ANF, F/7/14699, (1916-1924).
[187] ANF, 19980221/Intérieur. Direction de la Sûreté nationale. Fichier central : dossiers du coffre (1940-1968).
[188] ANF, F/7/14722 ; Dossier n°3112/3082.
[189] ANF, BB/18/6419, B51 BL 11813, 1936-1939.
[190] ANF, Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Dossiers classés chronologiquement. Série A (1921-1938).

l'Intérieur : militants anarchistes, socialistes, républicains, syndicalistes révolutionnaires[191] et à partir de 1921, communistes.

A compter de 1926, la réorganisation italienne des services de police, la « fascisation » des consulats, la prise en mains par le pouvoir conduisent à un contrôle rigoureux de tous les immigrés transalpins sur le sol provençal et les autorités transalpines dénoncent au commissaire spécial de Marseille « *tout individu, suspecté d'aider les émigrés italiens à franchir la frontière française* »[192].

L'assistance ne pourra être dispensée qu'à ceux qui sont loyaux vis à vis du régime mussolinien. Pour eux, en particulier ceux de la seconde génération, l'action sociale s'élargit avec l'organisation locale de *l'Opera Nazionale Balilla*, mouvement de jeunesse du Parti National Fasciste Italien, imitant le scoutisme avec uniformes et défilés, la subvention financière de deux orphelinats et l'envoi des enfants en vacances « *dans la mère patrie* », pour les « *ressourcer* »[193].

Insigne en métal émaillé de l'Opera Nazionale Balilla, c. 1930, collection privée.

A compter des années 1930, l'encadrement du pouvoir fasciste sur les migrants se renforce au moyen d'une nouvelle institution la *Casa d'Italia (la maison d'Italie)* financée par Rome. Elles sont érigées à Paris, Grenoble, Nice, Marseille et Aubagne, parfois témoignages grandiloquents de l'architecture fasciste qui est aussi « *une vitrine du régime* »[194].

Sous l'administration de la Direction générale des Italiens à l'étranger du ministère des Affaires Étrangères, ces maisons d'Italie rassemblent les services officiels de l'État (en l 'occurrence le consulat général, la chambre de commerce italienne sur laquelle le ministère de l'Intérieur français se penchera pendant la Guerre[195], du Parti national fasciste et les associations subventionnées dont celles ayant une mission d'entraide et de solidarité (*La Société de bienfaisance*). Y siège aussi une institution symbolique du fascisme : le *Dopolavoro (Le loisir)*[196], œuvre nationale créée en 1925 et très présente en Italie (des dépôts ferroviaires aux usines), chargé, pendant le temps libre, de « *l'élévation moral et physique du peuple, à travers le sport, les excursions, le tourisme, l'éducation artistique, la culture populaire, l'assistance sociale, l'hygiène, la santé et le perfectionnement professionnel.* »

L'imposant et très moderne bâtiment élevé à Marseille (4 000 m²) près de la rue d'Alger, emprunte à la fois au clacissisme néo-romain et au rationalisme fonctionnaliste. Elle accueille dans le domaine qui concerne notre propos[197], asile infantile, dispensaire de la Croix-Rouge, réfectoire. L'assistance matérielle (familles nombreuses, chômeurs…) ne saurait être laissée aux syndicats ouvriers et partis politiques français en liaison avec les dirigeants italiens exilés.

---

[191] Éric Vial, *« Le Casellario Politico Centrale, source pour l'histoire de l'émigration politique »,* dans Pierre Milza dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 1986, p. 155-167.
[192] ANF, Intérieur ; Direction de la Sûreté générale. Archives du 2e bureau : contrôle des étrangers (1919-1940).
[193] Stéphane Mourlane et Céline Regnard, *op.cit*., p. 69.
[194] Marilù Cantelli, *La commande architecturale en Italie, 1921-1942*, Paris, CORDA, 1980, 307 p.
[195]ANF, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du 3°, 4°, 5°, 6° et 7° bureau, dossier 1602, Arrêté au sujet de l'autorisation de fonctionner pour l'association « Chambre de commerce italienne de Marseille et du sud-est de la France », 22/12/1939.
[196] Jean Mercier, *L'œuvre nationale des loisirs, institution de droit public italien*, Paris, Sirey, 1936, 97 p. ; Elena Vigilante, *L'Opera nazionale dopo lavoro : tempo libero dei lavoratori, assistenza e regime fascista, 1925-1943*, Bologna, Il Mulino, 2014, 217p.
[197] Voir Caroline Pane, *« Emigrazione e assistenza : dalla Società italiana di beneficenza alla Casa d'Italia di Marsiglia (1864-1940) », Archivio storico dell'emigrazione italiana*, 2015, p.38-47.

L'assistance éducative est aussi intégrée dans le programme politique, mais en 1939, le gouvernement français ferme les écoles privées italiennes « *ouvertes de façon illégale et fonctionnant sous la direction des consuls ou agents consulaires* » : Marseille, Cannes, Grasse, Antibes, Avignon, Bastia, Ajaccio[198].

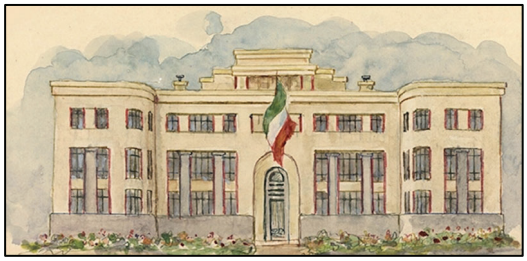

Henri Varaldo (1883-1969), Aquarelle de la Casa d'Italia, Marseille, Réception de l'ambassadeur d'Italie, 21/09/1950, ©Archives municipales Marseille, 180 Fi 54, Livre d'or de la ville de Marseille.

En effet, la période de la « drôle de guerre » a des conséquences dramatiques sur certains immigrés italiens : des arrêtés d'internement ou de résidence forcée[199] sont pris par les autorités préfectorales sur ordre de Paris : ils visent des « *travailleurs suspects* » que l'on soupçonne d'être des « *agents de Rome* »[200] ; Vichy maintiendra certains travailleurs en fonction mais internera nombre de communistes italiens. De juin à décembre 1940, une commission d'enquête sur les Italiens est instruite par le Parquet général de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence sur ordre de la Chancellerie.

Parmi les Italiens assistés par la France, un problème entre 1941 et 1943 se pose celui des malades psychiatriques hospitalisés[201] de nationalité italienne internés à Montperrin d'Aix et à la Timone à Marseille : rapatriement en Italie ou maintien dans les Bouches-du-Rhône ? C'est la seconde solution qui prévaudra mais on peut se demander quel fut le sort de ces malheureux quand on songe à la situation du génocide « par la faim » dans les hôpitaux psychiatriques sous Vichy, tardivement révélée par les historiens de la psychiatrie[202].

En ces temps d'oppressions et de persécution, les actes délictueux[203] « *majeurs* » « *anti-Italiens* » commis par des Français mais aussi, des Italiens sont poursuivis et signalés à Vichy par le Parquet général ; ils sont souvent l'objet de procédures d'appel par le ministère public « *pour frapper l'opinion* » : jet d'explosif sur le car de la commission d'armistice italienne à Marseille (1943) ; violences à ressortissant italien de la commission d'armistice (1941-1944)…

Des trafics économiques illicites de certains commerçants au profit des Italiens font l'objet en 1942 de rapports de l'intendant régional de police[204]. Les autorités d'occupation italienne ne se privent pas de réquisitions visant parfois, dans leur esprit, les « *mauvais Italiens* » qui sont restés « *travailler à l'ennemi* »[205] - malgré les appels du *Duce* à revenir, et parfois, les troupes transalpines ne se privent pas de dégrader les biens immobiliers appartenant à leurs « *mauvais compatriotes* »[206]. Parfois, comme les Allemands le feront l'année suivante, les soldats italiens spolient des biens appartenant aux habitants dont certains sont leurs compatriotes. Pas moins de deux registres sont établis entre octobre 1944 et février 1946 par le service régional de la guerre économique et du blocus du Commissariat régional de la République aux fins de restitution des biens spoliés à leurs propriétaires ou à leurs ayants droits[207].

---

[198] ANF, BB/18/3189, 796 A 39.
[199] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 5 W 150, arrestations de sujets italiens et demandes de libérations, 1940.
[200] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 76 W 11, listes d'étrangers maintenus dans les camps, 1940-1944.
[201] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 175 W 227, Hôpitaux psychiatriques, 1941-1943.
[202] Max Lafont, *L'extermination douce. La cause des fous, 40 000 malades mentaux morts de faim dans les hôpitaux sous Vichy*, Latresne, Le bord de l'eau, 2000, 271 p.
[203] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 1896 W 244, Justice pénale, 1941-1944.
[204] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 76 W 222, rapports sur la situation du département et les trafics.
[205] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 78 W 412, divers dossiers de réquisitions italiens, 1940-1953.
[206] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 78 W 413, dossiers administratifs concernant les réquisitions italiennes : dommages causés par les Italiens, (1940-1953).
[207] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 151 W 65, séquestres italiens, 1944-1946.

L'occupation italienne dans cette forte zone d'implantations italiennes a des conséquences : c'est la préfecture de région, nouvelle institution, déléguée au préfet des Bouches-du-Rhône qui a compétence pour les départements de la région. Le cabinet du préfet établit ainsi des notes sur les zones d'occupation à l'intention des autorités italiennes[208]. L'état d'esprit des Italiens établis depuis longtemps est très surveillé, car on « *craint des manifestations d'hostilité* » vis à vis des occupants, comme à Cadarache (Saint-Paul-lès-Durance) où un dépôt d'armes clandestin est découvert en 1943.

C'est aussi la préfecture de région qui supervise en ces temps d'instrumentalisation, l'assistance comme l'a analysé Jean-Pierre Le Crom[209] : que ce soit l'autorisation pour la Croix-Rouge italienne de secourir en 1944 « *les immigrés italiens dans le besoin* »[210] ou encore l'ouverture de cantines ouvrières par les entreprises du département à Marseille, Berre et Gardanne qui emploient une majorité de travailleurs d'outre-monts.

Des émigrés italiens dont certains socialistes ou communistes, qui ont participé aux côtés des Français et d'autres patriotes à la Résistance dans le département souhaitent désormais « rationaliser » les phénomènes migratoires. Ils fondent ainsi à Marseille en 1944 la *Tribune de l'Immigration*[211], périodique pour conseiller les futurs migrants sur le potentiel de ces « *territoires à reconstruire* » et les informer sur les conditions d'embauche et sur le droit social français naissant. Il deviendra *Le trait d'union (Tribune de l'Immigration)*[212]. Il y a donc en quelque sorte « rivalité » au sujet de la main d'œuvre avec le Consulat général épuré de son personnel fasciste, chargé officiellement de l'émigration italienne.

Dans les deux décennies suivantes, la puissante Fédération départementale du Parti communiste français signe même un protocole d'accord avec le PCI italien sur l'activité dans l'immigration italienne en France[213], car l'on sait que des secteurs d'embauche sont réservés aux communistes comme celui des dockers[214] du port phocéen où les Italiens du Sud furent longtemps majoritaires et qui bénéficièrent d'une protection sociale très précurseure, négociée par la CGT avec le patronat local des armateurs. Les mines comme celles de Gardanne embauchèrent aussi des Italiens venus de toute la Péninsule.

Affiche italienne de 1949 invitant les mineurs italiens à aller travailler en France
© Coll. Dixmier/Kharbine-Tapabor, Musée national de l'histoire de l'immigration, Paris.

[208] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 76 W 119, rapports avec les autorités italiennes, 1942-1943.
[209] Jean-Pierre Le Crom, *Au secours, Maréchal ! : l'instrumentalisation de l'humanitaire*, 1940-1944, Paris, PUF, 2013, 343 p.
[210] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 76 W 197, Croix-Rouge italienne : correspondance, 1944.
[211] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 9 W, Comité départemental de Libération.
[212] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 72 W 46, Dépôt légal, 1944-1949.
[213] Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 315 J 122.
[214] Voir : Elisabeth Claverie, *Les dockers de Marseille de 1868 à 1941 : de leur apparition au statut de 1941*, thèse, Lettres, Aix-Marseille 1, 1996, 63è f.
Jean Domenichino et Jean-Marie Guillon, *Le Port autonome de Marseille. Histoire des hommes. Les dockers*, Marseille, Laffitte, 2001, 163 p.

Le Vaucluse[215] : une émigration essentiellement rurale

On est loin en ces XIXe et XXe siècles de la « splendeur » des Italiens installés dans le Comtat Venaissin, en particulier dans l'Avignon pontifical. Le boulevard des Italiens à Avignon en porte souvenir Au rayonnement intellectuel et social succèdent nombre de précarités matérielles d'émigrés de travail.

En effet, ce sont en majorité des travailleurs agricoles qui émigrent la plupart du Piémont, quelques-uns ont des spécialisations bien maîtrisées comme des forestiers[216] actifs dans le Lubéron et au pied du Ventoux.

Comme dans les autres départements méditerranéens, une surveillance de police administrative s'exerce par les sous-préfectures d'Apt et Carpentras et la préfecture d'Avignon. Déjà, avant et pendant la Grande guerre, les déserteurs italiens réfugiés dans les villes et les campagnes sont l'objet de fiches de signalement transmises à la vigilance du puissant Consulat général à Marseille[217] tandis que des cartes d'identité d'étrangers sont délivrées « pour contrôle » aux immigrés[218] du travail.

En 1915, par solidarité vis à vis des détresses à Avignon, un comité départemental franco-italien formé de notables commerçants et professions libérales, locaux ou d'origine transalpine, sollicite des subventions auprès du département pour les familles des soldats italiens mobilisés[219] demeurant dans le Vaucluse car ils y travaillaient, « *leurs parents restés au pays ne pouvant les aider et ils demeurent souvent dans des hameaux isolés.* »

Dès après le conflit et jusqu'au Front populaire, les Italiens avignonnais sont surveillés par les autorités préfectorales et municipales françaises[220]. En particulier à l'époque où le fascisme règne à Rome et dans la Péninsule[221]. La presse qui est introduite[222] dans le département, surtout à Avignon, est surveillée et signalée au ministère de l'Intérieur, c'est le cas de *L'Ordine Nuovo (L'Ordre nouveau),* organe en langue italienne du Parti Communiste Français, publié en 1927.

On imagine aisément que comme leurs confrères français, ces modestes ouvriers agricoles[223], nombreux notamment en Vaucluse pendant la Grande Guerre comme dans les cinq autres départements de la région[224] sont les « oubliés » d'une protection sociale qui ne sera normée que sous le régime de Vichy[225]. Ils ne sauraient fonder ou adhérer à aucune société de secours mutuels.

---

[215] Émile Obled, *« L'immigration piémontaise de la fin du XIXe siècle à la seconde guerre mondiale* », *Archipa*l, n° 61, 2007.
[216] Archives départementales de Vaucluse, 7 M 361, forestiers étrangers, 1924-1931.
[217] Archives départementales de Vaucluse, 2 R 92, déserteurs italiens, 1909-1919.
[218] Archives départementales de Vaucluse, 4 M 139, cartes d'identité, 1914-1919.
[219] Archives départementales de Vaucluse, 1 M 856, 1915.
[220] Elsa Dauphin*, Les Italiens en Avignon, 1921-1936*, mémoire maîtrise Histoire, Université de Provence-Aix-Marseille, 1990, 170 f.
[221] Éric Vial, *« Les Alpes, région d'émigration et d'immigration pour les fuoriscitti d'après le Casellario Politico-Centrale », L'espace alpin et la modernité : bilans et perspectives au tournant du siècle,* PUG, Grenoble, 2002, p. 201-213.
[222] ANF, 19940494/41, dossier 3608, Intérieur ; Dossiers du 2° et du 3° bureau relatifs à la police administrative (contrôle des étrangers, contrôle de la presse), 1923.
[223] Ronald Hubscher et Jean-Claude Farcy (dir.), *La moisson des autres : les salariés agricoles aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Créaphis, 1996, 361 p.
[224] Stéphane Kronenberger, *« Passer la frontière en temps de guerre : le cas des agriculteurs italiens du Sud-Est de la France lors du premier conflit mondial », « Terres et gens de frontières », Migrations Société*, vol. 24, n° 140, mars-avril 2012, p.191-200.
[225] Voir Pierre Perraudeau, *La protection sociale en agriculture*, thèse, sciences économiques, Caen 1951, 318 f.

L'immigration urbaine est plus rare, hormis de sujets piémontais et savoyards qui se réfugient à Avignon[226] après les révolutions de 1848, mais l'émigration économique ne semble notable que dans la préfecture vauclusienne, en particulier dans l'entre-deux-guerres, dans un quartier historique et précaire : celui de la « Petite Italie », jouxtant le boulevard du rempart Saint-Lazare, composé de la rue Bonnaventure, la rue du portail Matheron, la rue de la Carreterie et la rue Guillaume Puy. Ils ont été jusqu'à 4000 Italiens installés à Avignon dans les années 1930. Beaucoup trouvèrent du travail dans les champs environnants pour la culture et l'élevage, d'autres dans le bâtiment en tant que tailleurs de pierres, maçons.

Les naturalisations concernent les villes : Avignon, Carpentras, Apt, Cavaillon, Bedarrides, Pertuis et sont examinés avec soin par les autorités préfectorales, en particulier entre 1930 et 1933, elles souhaitent « *connaître les éventuels antécédents policiers et judiciaires des deux côtés de la frontière* »[227].

La mutualité est peu présente pour des raisons économiques, on peut signaler en 1902 la constitution de *La Sté des ouvriers italiens de la ville d'Avignon*[228]. Sous l'ère fasciste, elle peut être « sous contrôle », de 1931 à 1932, la dizaine de mutuelles italiennes dans les villes vauclusiennes fait l'objet d'un rapport détaillé du préfet au ministre de l'Intérieur, sur la création, les activités et la direction de ces mutuelles, signalant « *les influences et les aides sélectives (politiques)* »[229] et les liens très affirmés avec la puissante *Association des anciens combattants italiens dans le département*. Elle est dirigée par des notables d'origine italienne avignonnais, carpentrassiens ou aptésiens.

L'occupation italienne a des conséquences notamment pour les ouvriers agricoles précaires « *qui n'ont pas regagné la mère patrie* » note en juin 1941 la Sûreté nationale française[230]. Et d'aucuns s'engageront dans la Résistance comme les forestiers piémontais du maquis du Ventoux.

Affiche d'un spectacle théâtral sur l'émigration lors du Festival des Taillades (2022)
avec Bruno Putzulu qui revendique les origines sardes de sa famille.

Claire-Élise Michard, *Un siècle d'histoire des risques professionnels en agriculture (depuis 1898)*, thèse, droit, Nantes, 2009, 511 f.

[226] Archives communales d'Avignon, 2 J 77, réfugiés, piémontais, savoyards, 1824-1866.

[227] ANF, 19940495/2, dossier n°30, 1933, Intérieur, Direction de la Sûreté générale. Archives du 2° bureau : contrôle des étrangers.

[228] ANF, 19760252/1, n° 124, Sécurité sociale ; Sous-direction des accidents du travail, des régimes spéciaux et de la mutualité ; Bureau mutualité.

[229] ANF, 20010216/177, Dossier 6143, Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du Contrôle général des services de police administrative, 1931-1932.

[230] ANF, 19990008/7, Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale : dossiers du Fichier central de police judiciaire, Rapport sur la situation des Italiens dans le département du Vaucluse, 5 juin 1941.

Les Alpes-de-Haute-Provence : des immigrations rurales sporadiques

Ce vaste département à l'économie précaire connaît depuis le XIXe siècle des apports ponctuels de travailleurs transalpins venus en particulier du Piémont. Il n'y a pas de vagues massives mais une immigration sporadique dans les activités agricoles.

« *Département encastré et rural de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Alpes-de-Haute-Provence compte au début du XIXe siècle une population répartie assez régulièrement sur le territoire, y compris dans les zones montagneuses où l'agriculture de montagne est bien développée. Mais dès le milieu du XIXe siècle, la population diminue en raison d'un fort exode rural. Si des migrants étrangers sont venus combler les vides laissés dans les champs par cet exode, on ne peut pas à proprement parler de « vague migratoire ». S'ils sont peu nombreux, il n'en reste pas moins que le peu d'attention portée aux étrangers des campagnes résulte de leur invisibilité et de leur « transparence ». A la différence des ouvriers fortement concentrés dans les zones urbaines, la population étrangère est disséminée, dispersée dans des exploitations agricoles.*

Au XIXe siècle, c'est la haute vallée de l'Ubaye, prolongement naturel de la vallée de la Stura italienne, qui est la plus grosse région d'émigration. Il s'agit essentiellement d'une immigration italienne saisonnière et agricole... »[231].

Si ces immigrés précaires se comportent en majorité de manière respectueuse et « peinent sous le labeur », la hantise des autorités est un « *crime majeur* » : l'incendie volontaire ; aussi est-il signalé à la hiérarchie judiciaire : c'est le cas d'un Italien, soupçonné le 14 septembre 1896 « *d'avoir incendié un corps de bâtiment à Uvernet-Fours, près de Barcelonnette dans la vallée de l'Ubaye* » : vengeance, maladresse dans un refuge ou acte déraisonné, les archives judiciaires[232] ne le disent pas…

Quelques métiers pénibles et précaires sont aussi spécifiques, comme les charbonniers, « *un métier du diable* », « *un travail de galériens* », avec leur vie de nomades venus avec leurs familles, étudiés par l'ethnologue Danielle Musset[233]. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe, la France connaît l'apogée de la consommation de charbon de bois pour l'industrie. Qui dit consommation dit fabrication. En Haute Provence, cette fabrication se concentre surtout sur ce département, riche en forêts et celles-ci sont intimement liées à la vie quotidienne et jusqu'au milieu du XIXe siècle, la récolte ou le travail du bois était le fait des gens les plus pauvres. C'est seulement à partir du commencement du siècle suivant (XXe) que l'on va parler de charbonniers avec les peurs et les fantasmes qui vont de pair, comme l'évoque de manière épique le romancier Pierre Magnan dans *Les charbonniers de la mort*[234].

« *A partir de 1860, des émigrés viennent d'Italie proche. Pour le département des Basses- Alpes, le premier à en faire venir fut Gustave Narcisse Perre de Saint-Etienne-les-Orgues, le village étant proche de la montagne de Lure un des principaux lieux de cette fabrication, il fit venir 58 personnes du Piémont, puis au fil des ans, cette venue va devenir de plus en plus importante. Ces Italiens vont être en majorité des Piémontais qui fuient la campagne surpeuplée et très pauvre de leur pays, cette situation va de pair avec celle de la Haute Provence qui se voit dépeupler au profit des villes, la région a besoin de main-d'œuvre, elle l'a maintenant car ces Italiens font aussi d'excellents ouvriers agricoles, ces*

---

[231] Gilles Boëtsch, Daniel Bley et Lucia Tagliaro, *« Approches du phénomène migratoire : généalogies et histoire de vie des immigrés italiens de la commune de Saint-Maime »*, *Les Cahiers de l'IREMAM*, n°2, 1992, p. 81 sq.

[232] ANF, BB /18/2021, Justice ; Direction des affaires criminelles et des grâces. Rapports sur les crimes et incendies en France et en Algérie, dossier 2282.

[233] *De mémoire de charbonniers*, Les Alpes de Lumière, vol. 119, 1996, 108 p. et *« Charbonniers, le métier du diable »*, *Le Monde alpin et rhodanien*, 2000, p. 133-150.

[234] Paris, Fayard, 1982, 345 p : « *Un homme noir à l'odeur de forêt arrive à Combe-Madame, dans la montagne de Lure. C'est Genero Mosc. Il apporte un précieux adjuvant au produit aphrodisiaque que son frère Attilio, pauvre charbonnier, vend aux notables du village. Le petit Rosito est déjà parti sur son âne livrer les cornets de poudre pour la fête « galante » de la Saint-Pancrace…* »

émigrés ne travaillant pas que pour l'industrie forestière. Ces Piémontais, avant de s'installer définitivement en France, vont être des travailleurs temporaires, l'homme part au début de l'hiver et retourne en Italie pour l'été. »

… « *C'est la force des bras de l'agriculture dans toute la Provence, le pays a besoin d'ouvriers agricoles. Dans les Basses Alpes, c'est dans le travail forestier qu'ils vont s'illustrer le plus. Tout d'abord arrivent les hommes qui après quelques mois de travail retournent en Italie auprès de leur femme et de leurs enfants, ils vont s'occuper des bêtes, des terres et de leur masure.* »

« Jusque dans les années 1915, l'immigration est libre, l'ouvrier avait seulement l'obligation de se déclarer auprès de la mairie la plus proche de son lieu de travail, c'est ainsi que l'on sait qu'en 1922, il y avait 3 522 Italiens dans les Basses Alpes, et qu'en 1890, l'arrondissement de Forcalquier en comptait 99. Côté italien, il va falloir attendre 1927 et le fascisme pour voir l'émigration se restreindre.

Cela arrive à point car le métier de charbonnier est celui que l'on veut abandonner à tout prix tant il est dur, mais encore faut-il le pouvoir. »

Ils vivent à l'écart des villages, dans des cabanes précaires, où toute la famille donne la main. Les lieux de travail de ces immigrés sont : la montagne de Lure, endroit très boisé, aux alentours du plateau de Valensole, sur la rive gauche de la Durance, à Sisteron, à Digne, à Oraison et au-delà de la Bléone, on voit des montagnes, au loin, qui forment la chaîne du Blayeul (montagne des Trois Évêchés), où les coupes effectuées par les charbonniers ont tracé de nombreux sillons encore visibles.

L'après-guerre de 14, les années trente, s'accompagne de l'arrivée de réfugiés piémontais fuyant le fascisme, rejoints d'ailleurs par des immigrés espagnols fuyant la guerre civile. Tous sont employés dans des exploitations agricoles et peinent à survivre.

Ces immigrés sont surveillés, comme dans les autres départements, avec de surcroît un objectif spécifique ici : la construction et la surveillance de forts et ouvrages militaires dans la période initiale de tensions franco-italiennes :

« *L'étude de quelques trajectoires individuelles permet de mettre en évidence les figures d'un étranger perçu comme une menace pour l'ordre politique et social, en premier lieu, l'espion au tournant du siècle, ainsi que des dispositifs mis en œuvre par les autorités afin de lutter contre les "irréguliers", qui se glissent dans les intervalles grâce à de fausses identités et de faux papiers, bénéficiant à la fois de l'indulgence des autorités locales et des populations ainsi que de l'impossibilité de la part des autorités préfectorales et policières d'assurer un contrôle très efficace.*

Néanmoins, de part et d'autre de cette frontière, les mouvements de population sont anciens, massifs, nécessaires à la vie économique. Aussi les autorités françaises ont-elles parfois prôné la modération dans l'application des mesures visant les Italiens — jusqu'à permettre les déplacements — conduisant à l'accord signé avec l'Italie le 7 décembre 1918 en faveur des frontaliers. » [235]

Les rares industries extractives emploient aussi des immigrés italiens : notamment aux débuts de la Troisième République dans les mines de lignite à Sigonce, près de Forcalquier[236] et à Manosque[237].

Pour contrôler ces immigrés, l'administration préfectorale est vigilante**.** Des cartes d'identité d'étranger instituées en avril 1917 sont délivrées : en 1939, 95 cartes dans le département pour la première fois et 1 495 cartes renouvelées[238]. Les Italiens, comme les autres étrangers, ont donc l'obligation de porter sur eux et de présenter des papiers en règle *« pour se construire une façade de respectabilité et de se défaire de la police.* »[239] . Parfois, pour survivre, ils doivent se procurer de faux documents d'identité.

Une tolérance administrative « dictée par la nécessité » est néanmoins prônée vis à vis de ces immigrés : c'est le cas des « expulsés autorisés » insérés économiquement. Ils sont sous le coup d'un arrêté d'expulsion, mais bénéficient d'un sursis renouvelé périodiquement par les autorités

[235] Jean-Christophe Labadie, *« Au-delà de la frontière : la présence italienne dans les Basses-Alpes (du début du XXe siècle à la seconde guerre mondiale) »*, *Migrations & Société*, 2012, n° 140, p. 179-190.
[236] « Mine de lignite à Sigonce », *Journal des Basses-Alpes*, 31/08/1973 et 08/02/1874.
[237] « Mine de lignite de Manosque, *Journal des Basses-Alpes,* 09/07, 1876.
[238] Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 4 M 58 : état numérique des délivrances et renouvellements de cartes, 1939.
[239] Vincent Denis, *« Les pauvres et leurs 'papiers' dans la France du XVIIIe siècle »*, in Gérard Noiriel (dir.), L'identification : genèse d'un travail d'État, Paris, Belin, 2007, p.79.

préfectorales, après l'avis favorable du sous-préfet et du maire de sa commune qui apprécie leur rôle économique.

La proximité de la frontière a des incidences, de nombreux incidents sont signalés par le préfet au procureur général d'Aix : les fascistes franchissent volontiers une frontière qui ne peut être gardée dans sa totalité : ainsi, en 1929, au col de Larche, ils « *viennent, en uniformes, se renseigner et surveiller les immigrés italiens qui travaillent dans les environs* »[240].

Certains immigrés repartiront mais l'insertion et l'intégration, notamment des salariés agricoles se fera progressivement après, notamment, la Seconde guerre mondiale comme le montrent les archives administratives et les recensements[241]. Toutefois, en raison des précarités et des niveaux de vie, bien peu pourront accéder à une expression collective revendicatrice et à une protection sociale complémentaire[242].

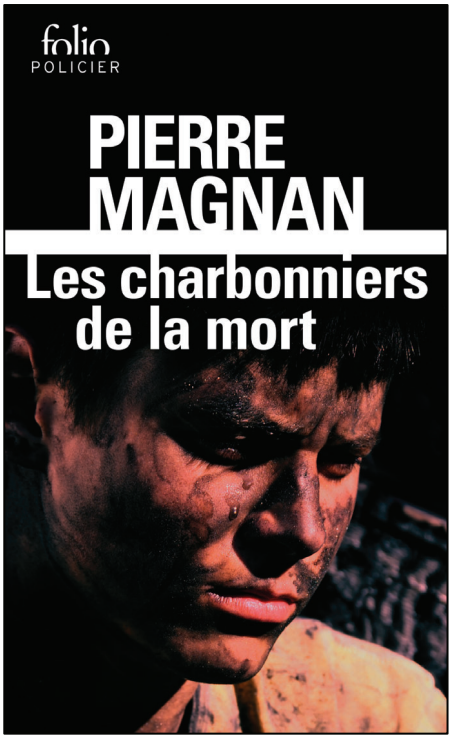

[240] ANF, BB/18/6132, 30 BL 74 à 159, Incidents de frontières 1922-1928 : 30 BL 105

[241] Daniel Bley, Gilles Boëtsch et Anne Barges, *« L'exploitation des sources administratives pour une étude des modalités d'insertion d'une population immigrée : l'exemple des Italiens de Saint-Maime (Alpes-de-Haute-Provence) »*, Les Cahiers de l'IREMAM, n°2, 1992, p. 111-122.

[242] Christiane Veauvy, *« Immigration/émigration dans les campagnes provençales. Conditions de l'expression collective des salariés agricoles »*, *Peuples méditerranéens*, n° 31-32, 1985, p. 151-168.

Les Hautes-Alpes : une longue tradition hospitalière et l'attrait des innovations industrielles

Une partie de ces terres méridionales delphinales ont une originalité géopolitique[243] : Les cinq « escartons » de Briançon, Château-Dauphin, Oulx, Queyras et Val Cluson (ou Pragella) obtinrent du Dauphin Humbert II par la charte du 29 mai 1343 une large autonomie, confirmée ensuite jusqu'en 1790 ; chaque escarton était à la fois le ressort des collectes fiscales (réparties ensuite entre les habitants) et d'une assemblée délibérante promouvant notamment la solidarité entre les habitants; des réunions communes se tenaient au Grand escarton à Briançon. Les trois escartons situés sur le versant oriental des Alpes furent cédés à la Savoie au traité d'Utrecht (1713) et abolis lors de l'annexion française de 1798.

Carte des escartons, Gap, 2005

Les liens entre Piémontais et Hauts-Alpins du Briançonnais se poursuivront du reste à l'époque contemporaine au sein d'une association piémontaise *Associazione La Valaddo Germanascca-Chisone-Alta Dora* évoquant le passé de la République des Escartons.

Deux autres originalités sont à évoquer, d'abord, l'immigration du clergé transalpin à compter du XIVe siècle et qui se poursuivra jusqu'au XIXe siècle[244], ensuite une immigration piémontaise en particulier du Haut Pô et des vallées vaudoises dans le Queyras, (domestiques et maçons) en particulier à Aiguilles, en raison de l'émigration de la population autochtone souvent Outre-Atlantique[245] : une émigration de la réussite ayant engendré un « *formidable appauvrissement sur le plan démographique* »[246]. Une solidarité entre ces immigrés permet l'installation de parents, de gens originaires du même hameau, du même village ou exerçant le même métier. Là aussi, ces Italiens sont parfois méprisés par les habitants « ancestraux » qui les dénomme les *ruppouls*, les *piaffous* et les accuse de « corrompre la langue d'Aiguilles.

La proximité de la frontière entre Piémont et Briançonnais facilite le « tissage du territoire » dès le XIXe siècle[247]. Avec d'abord des migrations saisonnières du début de l'été des travailleurs agricoles : les faucheurs piémontais venus des vallées piémontaises « cédées » des anciens escartons accompagnées des chambrières (servantes); autres figures emblématiques : les colporteurs avec leurs ballots

[243] Jean-Paul Fine, *La principauté des libertés ou La république des Escartons*, Val-des-Prés, Transhumances, 2015, 104 p.
[244] Michel Prost, « Les ecclésiastiques et leurs familles. Étude des structures sociales et des pratiques migratoires en Haut-Dauphiné du XIVe au XIXe siècle », *Annales de démographie historique*, 2004, p. 197-214.
[245] Anne-Marie Granet-Abisset, *La route réinventée. Les migrations des Queyrassins aux XIXe et XXe siècles*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, 281 p.
[246] Dionigi Albera et Christophe Cusin, *« Les Italiens d'Aiguilles en Queyras »*, *Le Monde alpin et rhodanien*, n°3, 1994, p. 89-110.
[247] Anne-Marie Granet-Abisset, *« Tisser du territoire : les migrations frontalières entre Piémont et Briançonnais au cours des deux derniers siècles »*, *Migrations Société*, n°2, 2012, p. 71-92.

sur le dos remplis de petits articles, de bimbeloteries, d'ouvrages ou de périodiques (almanachs dont *il Palmaverde almanacco piemontese* paru de 1843 à 1916 et calendriers) venus du Piémont alors que leurs homologues locaux partent de l'Oisans.

L'administration française contrôle depuis la Révolution et pendant la première moitié du XIXe siècle l'entrée des réfugiés depuis les États de la Péninsule sur le territoire, en particulier les Piémontais[248]. L'immigration temporaire des colporteurs, souvent savoyards et piémontais dans le Briançonnais fait l'objet de contrôles douaniers et policiers[249]. Les forces publiques surveillent pendant la période de tension liée à la constitution de la Triplice en 1882 (l'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie) « *toute violation du territoire* »[250] par les troupes italiennes, comme en 1890 « sous prétexte de reconnaissance géographique et géologique ». D'ailleurs des rues de Gap sont couvertes en 1891 d'affiches « La France contre la Triple Alliance ».

Le contrôle des voyageurs venus d'outre-monts est aussi strict entre 1887 et 1897 : des états journaliers et nominatifs[251] sont dressés par la préfecture en vertu de ses pouvoirs de police administrative. L'état des ouvriers italiens est établi par la police du territoire et des étrangers dénombre en 1881 une centaine mensuelle[252] pour les chantiers de construction et surtout pour la production d'aluminium et de quartz fondu.

Les naturalisations, moins nombreuses que dans les départements côtiers concernent principalement les bassins d'emploi ruraux puis industriels : Briançon, Guillestre, L'Argentière, La Roche des Arnauds, Saint-Clément, Saint-Julien en Beauchesne… mais les préfets sont vigilants et concluent parfois de façon négative[253] à la demande de naturalisations de travailleurs étrangers « *pour des raisons de sécurité* ».

A l'approche de la Guerre, dans le climat de tensions en Europe, les services préfectoraux sur instructions de Paris et le commissariat spécial de Briançon examinent avec circonspection les créations associatives dont le but est « *d'aider les Italiens* » : de 1932 à 1939, avec la fondation d'une section de l'organisation fasciste italienne à Briançon[254] ou en 1939, la Société franco-italienne à Briançon « *ayant pour objectif le resserrement des relations franco-italiennes* »[255].

Sous Vichy, les « *activités subversives* »[256], « *pour propagande communiste très influente dans les milieux ouvriers* », comme celles d'un contremaître, d'origine italienne, à l'usine des produits chimiques de Saint-Auban d'Oze, sont condamnées sévèrement en septembre 1940.

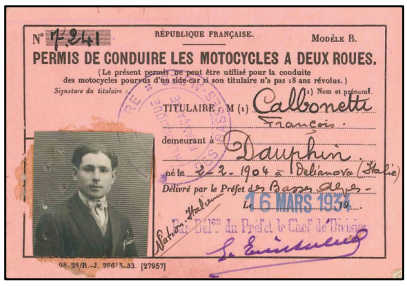
N° 7241 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. MODÈLE B.

PERMIS DE CONDUIRE LES MOTOCYCLES A DEUX ROUES.

(Le présent permis ne peut être utilisé pour la conduite des motocycles pourvus d'un side-car si son titulaire n'a pas 18 ans révolus.)

Signature du titulaire : TITULAIRE : M (1) Calbonetti François

demeurant à Dauphin

né le 2-2-1904 à Delianova (Italie)

Délivré par le Préfet des Basses Alpes

Le 16 MARS 1934

Nation. Italienne

Pour Délt du Préfet le Chef de Division

98-28/R.-J. 25615-33. [27957]

Archives départementales des Hautes-Alpes

---

248 Archives départementales des Hautes-Alpes, 4 M 286, réfugiés italiens, 1799-1850.

249 Bernard Amouretti, *Les hommes et la route au XIXe siècle : de Briançon au Bourg d'Oisans*, Aix-en-Provence, Edisud, 1984, 239 p.

250 Archives départementales des Hautes-Alpes, 4 M 167.

251 Archives départementales des Hautes-Alpes, 4 M 129.

252 Archives départementales des Hautes-Alpes, 4 M 196.

253 ANF, 20010216/162, ministère de l'Intérieur, Direction de la Sûreté générale. Archives du 2° bureau : contrôle des étrangers, 19940495/2, dossier 40, 1933.

254 ANF, ministère de Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du Contrôle général des services de police administrative, 20010216/162, dossier 5660, 1932-1939.

255 ANF, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du 3°, 4°, 5°, 6° et 7° bureau, 19940497/70, dossier 1659, 1939.

256 ANF, Dossiers banaux. Délits de presse et d'opinion. Activités subversives : communistes, gaullistes et autres résistants, BB/18/ 7034n 2 BL 1951.

C'est dans le bassin de l'Argentière-La-Bessée qu'en 1910 dans ce département un des plus pauvres de France[257] s'implante une industrie pourvoyeuse d'emplois, plusieurs milliers entre La Grave et Embrun. La société Pechiney embauche dès sa création une main-d'œuvre locale qui se partage entre travail industriel et travail agricole mais aussi immigrée, constituée pour une part essentielle d'Italiens. Beaucoup d'entre eux, originaire du Val d'Aoste, de la Vénétie ou de la province de Turin, avaient déjà été employés dans les mines d'argent de la vallée du Fournel, dont l'exploitation s'était interrompue en 1908. D'autres arrivent plus tardivement, avec leur famille, fuyant le régime mussolinien. Sont créées pour ces immigrés une coopérative de consommation et une société de secours mutuels.

L'industrie textile, est symbolisée par l'imposante usine de la Schappe (utilisation des déchets de la soie naturelle venant de France, Italie, Grèce, Chine, Japon, Indes pour la confection de fils de soie et d'étoffes) qui domine de 1842 à 1932 le paysage économique et social de Briançon[258]. L'appel à l'immigration est indispensable. Ces immigrés viennent de l'Italie, en particulier des vallées piémontaises. Ce sont des femmes dans leur immense majorité. Pour les attirer à l'usine, une cité ouvrière est même construite en 1875. Auparavant, le bâtiment originel servait de logements ouvriers depuis 1863. Il sera désormais réservé aux employés. Construite pour 300 ouvrières environ, sa pleine capacité ne fut jamais utilisée.

L'usine de la Schappe, vers 1900,
collection privée.

Pendant la Grande guerre où les deux nations sont alliées, des communes comme Aspres-lès-Corps facilitent l'immatriculation des travailleurs italiens venus pour remplacer, notamment dans les exploitations agricoles d'élevage ovin, les Hauts-Alpins mobilisés[259] ; des cartes frontalières sont délivrées de 1931 à 1939 pour les travailleurs transalpins domiciliés de l'autre côté de la frontière en Piémont[260]. Du reste, l'immigration de travail agricole se poursuivra dans l'immédiat après-guerre sur les demandes conjointes de la Direction départementale des services agricoles et des mairies[261].

Cette tradition d'aide des migrants économiques renaîtra après la Libération jusqu'au début de la Ve République, avec des saisonniers « alpins » dont leurs employeurs voudraient qu'ils soient *« assimilés en 1958 au régime général de la Sécurité sociale »*[262]. Cette tradition d'aide et d'accueil se poursuivra envers d'autres immigrés venus de bien plus loin[263]…

---

[257] Germaine Veyret-Vernet, *« L'industrie textile dans le département des Hautes-Alpes », Revue de géographie alpine*, 1939, p.625- 646.
[258] Franck Delion, *« Travail en famille, famille en travail dans l'usine de la Schappe de Briançon »*, dans Fabrice Boudjaaba (dir.), *Le travail et la famille en milieu rural, XVIe-XXIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p.111-124.
[259] Archives départementales des Hautes-Alpes, E Dépôt, 83 I 5.
[260] Archives départementales des Hautes-Alpes, 4 M 314.
[261] Archives départementales des Hautes-Alpes, E Dépôt 83 F 4, 1949.
[262] ANF, ministère de l'Intérieur ; Direction de la Réglementation. Circulation transfrontalière, politique d'immigration et séjour des étrangers en France, correspondance concernant l'utilisation de la main d'œuvre italienne dans les Hautes-Alpes, juin, juillet, août 1958, 19990260/15.
[263] Quentin Véron, *L'aide au passage irrégulier de la frontière franco-italienne entre le Piémont et les Hautes-Alpes (1945-1985)*, mémoire, M2, Migrations internationales, Poitiers, 2022. Voir notre article « Les traces du passé ».

III) Des lieux de vie bien localisés : les « Petites Italies[264] »

Ces installations pérennes des migrants sont dictées sur le temps long (de 1880 à la Seconde guerre mondiale) par la nécessité.

En raison de leur précarité économique initiale, les immigrés italiens investissent, à cause de loyers modiques et de propriétaires parfois peu « regardants », les quartiers anciens souvent insalubres, sombres et humides, en raison de l'action « limitée » des bureaux municipaux d'hygiène[265]. Ces quartiers datant pour certains du Moyen Âge, des villes de la Côte : Menton (rue Saint-Michel), Beausoleil (Le Carnier, bidonville « contemporain » surpeuplé de Piémontais et Ligures)[266], Villefranche (la Vieille-ville avec sa rue obscure), (Nice : le *Babazouk*, adaptation locale d'une expression arabe signifiant « *la porte du souk* » et rappelant le siège de Nice par les Turcs en 1543)[267], Antibes (au pied de la cathédrale et en bordure des remparts qui ne seront arasés qu'en 1895, Cannes (Le Suquet), Grasse (La Vieille ville), Draguignan (au pied de la Tour de l'horloge), Hyères (les vieux quartiers s'accrochant au versant sud de la colline du *Castéou*),Toulon (la basse Vieille Ville surnommée Chicago).

A Marseille[268], la dispersion est importante : d'abord la vieille ville, avec les quartiers de l'Hôtel-de-Ville, de Saint-Jean, de Saint-Laurent et de la Major regroupant navigateurs, pêcheurs, ouvriers du port : ils deviennent les quartiers des Méridionaux : les Napolitains, nombreux aussi à Endoume, aux Catalans. Le Lazaret et Arenc abritent les ouvriers des usines implantées ; le long du littoral vers le Nord se réunissent nombre de Piémontais et Toscans à Saint-André, Saint-Henri mais aussi L'Estaque où sont implantées tuileries et industries chimiques. Les autres quartiers à l'intérieur des terres avec raffineries, huileries et stéarineries : Saint-Louis, la Belle-de-Mai, Saint-Mauront accueillent Piémontais et Toscans. Au sud, Menpenti et la Capelette avec leurs savonneries sont aussi des « Petites Italies ». L'extrême sud de la cité phocéenne avec ses verreries et ses industries chimiques attire les travailleurs transalpins : les Goudes, Bonneveine, la Vieille Chapelle. A Montredon, les Italiens représentent la quasi-totalité des résidents. Les terres agricoles encore insérées dans la cité (les Chartreux, les Quatre chemins) abritent les ouvriers agricoles piémontais.

Les apports ultérieurs investiront Le Panier au-dessus du Vieux-Port avec sa réputation quelque peu sulfureuse[269] et qui sera évacué dramatiquement (la Rafle du Vieux-Port) le 24 janvier 1943 et démoli sur ordre des autorités d'occupation allemandes lors du dynamitage en février 1943 du quartier Saint-Jean, cœur historique[270] : 12 000 habitants (en majorité d'origine italienne) de la partie littorale des vieux quartiers dite « La petite Naples » seront transférés de force dans des baraquements de fortune à Fréjus.

Quant aux autres transalpins, ils construisent des baraquements de fortune dans la périphérie que l'on nomme souvent « Faubourg Italien », comme à Port-Saint-Louis.

---

[264] Pour comparer : Marie-Claude Blanc-Chaléard, Antonio Bechelloni, Bénédicte Deschamps, Michel Dreyfus et Éric Vial (dir.), *Les Petites Italies dans le monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 436 p.

[265] Jean-Paul Potron, *« L'action du Bureau d'hygiène de Nice sur les taudis au début du siècle », Recherches régionales,* n°117, 1991, p. 233-243.

[266] Yvan Gastaud, « *Ligures et Piémontais du Tonkin à Beausoleil (1880-1930) », Cahiers de la Méditerranée, 1999, 58, p. 119-131.*

[267] Dans un ouvrage récent de synthèse, Gérard Geist, *L'histoire oubliée des immigrés italiens à Nice et dans les Alpes-Maritimes du XVIIIe siècle à nos jours*, Saint-Laurent-du-Var, Mémoires millénaires, 2024, p. 99 : « On considère que dans les années 1920, près de 30% de la population italienne vivant à Nice, habitent dans les dix-sept hectares de la vieille-ville ».

[268] S. Mourlane, C. Regnard, *op.cit*., p.26-27.

[269] Louis Butin et Augustin Roussette, *Orphelins, voleurs, poètes et fripouilles : les mille et une nuits marseillaises*, Paris, Bod-Books, 2018, 268 p.

[270] Analysé avec émotion par Michel Ficetola, *Victimes d'un crime contre l'humanité ?* Marseille, Massaliotte Culture, 2018, 31 p.

AD. Bouches-du-Rhône, 6 Fi 3024, carte envoyée en 1915.

Les départements non côtiers connaissent aussi l'implantation des immigrés en majorité dans les campagnes et dans quelques vieux centres urbains alors souvent dégradés : Digne, Barcelonnette, Gap, Briançon et Avignon…

Dans tous ces terroirs de l'intérieur, comme sur le littoral, ces immigrés n'ont pas eu toujours « bonne presse », ils ont suscité méfiance, hostilité voire crainte « ancestrale »[271] de la part des populations locales, mais la fraternité dans le travail et dans la vie sociale finiront par s'imposer dans nombre de nos terres, venant de collègues de travail locaux, parfois aussi fragiles sur le plan économique que les Transalpins.

Vieux Marseille et Vieux Nice c. 1900,
Collection privée

Ainsi, dans les départements de la région, l'intégration débutée à compter des années 1880 siècle ne se fera-comme dans les autres régions de la France- que dans l'entre-deux-guerres[272] et les racines italiennes, selon les familles, s'estomperont progressivement (au point de franciser parfois les prénoms originels)[273], ou au contraire, se transmettront durablement.

Détail Vieux Toulon, 1953,
© Roland Le Corf.

[271] *Épisode de l'histoire dramatique de Provence. Résumé de l'histoire de la bande des brigands italiens*. Avignon, Gros, 1868, 8 p. ; J. Berjont, *De l'envahissement des étrangers en France. La Provence italienne. Naturalisations, criminalité, protection du travail national*, Marseille, Imprimerie spéciale de la ligue, 1903, 60 p., AD Bouches-du-Rhône, Delta 9839.
[272] Demeure une référence majeure le colloque organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne : Antoine Bechelloni, Michel Dreyfus et Pierre Milza (dir.), *L'intégration italienne en France. Un siècle de présence italienne dans trois régions françaises*, Bruxelles-Paris, Complexe, 1995, 424 p.
[273] Marie-Romaine Mas, *Les prénoms effacés. Chronique d'une famille italienne immigrée à Marseille à la fin du XIXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, 172 p.

IV) D'un droit social italien naissant à un droit social français par étapes

Force est constater que les limites d'un droit social italien « naissant » à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, accordé à la suite notamment des violentes grèves et luttes sociales (Milan, Turin, Rome), sont loin d'être en harmonie avec les autres droits sociaux en Europe (Allemagne, Belgique et France) ; à la différence du droit international privé qui tend sur réflexions communes de juristes privatistes à Rome et à Paris à l'harmonisation d'autres branches du droit privé : le droit des personnes et des contrats[274].

Une unification législative entre la France et l'Italie est pourtant débutée dans les années 1900 et développée dans les années trente jusqu'à la suprématie fasciste du droit privé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale[275], l'État sous Mussolini met fin à l'expérience d'unification.

Cette différence entre droits des salariés français et étrangers peut être une des causes de l'immigration massive dans le Midi, surtout du fait des syndicalistes transalpins qui, nous l'avons évoqué, sont souvent redoutés du patronat méridional et des pouvoirs publics qui les surveillent.

La CGT naissante fait de l'égalité des droits sociaux entre salariés du secteur de l'industrie[276] sans distinction de nationalité une revendication majeure après la Guerre de 1914. C'est ce que dénoncent les forces économiques de la capitale phocéenne en la personne, notamment, de Paul Dufourmantelle, professeur au Collège libre des sciences sociales, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation face aux prétentions italiennes, il fait preuve de pragmatisme lié à la future reconstruction économique[277]. Mais il dénonce d'emblée la théorie de l'égalité juridique entre étrangers et nationaux prônée par la CGT française mais aussi par les hommes d'État italiens de tous les bords politiques :

« .. Le principe de l'égalité juridique, écrivait naguères M. Luzzatti[278] doit être considéré comme la base des rapports réciproques entre deux États aussi étroitement et par tant de liens unis que sont l'Italie et la France. » Et il ajoutait aussitôt dans un sage esprit de mesure : en partant du principe de l'égalité juridique, il sera facile de rejoindre à travers les négociations diplomatiques un degré d'approximation capable de réaliser les conditions de réciprocité ; mais il serait indiscret de dépasser ces limites raisonnablement et d'insister outre mesure la conception intransigeante d'une équivalence économique irréalisable.

Partant du même principe, mais se montrant plus absolu, M. De Michelis[279], conseiller d'État et membre d'une sous-commission du Conseil supérieur de l'émigration, dit également que les futures conventions franco-italiennes devront s'élever au-dessus-de l'ancien criterium de la réciprocité spécifique ou des avantages équivalents, pour adopter le principe de l'égalité de traitement.

Et M. Cabrini[280], député au Parlement italien, membre du Commissariat à l'émigration, élargissant d'avantage la question, ajoute : le traité que les deux États se proposent de négocier.… ne doit pas se limiter à des dispositions exclusivement relatives à la condition des ouvriers des deux pays par rapport à la législation sociale interne de chacun d'eux ; On devra prendre le nombre considérable des ouvriers italiens en France en considération, non seulement en lui-même, mais aussi sous l'angle plus compréhensif d'un groupe de population italienne, par le fait qu'il vit en France , développe dans le cadre de la vie civile, économique et morale de la France la sienne propre. Il semble donc logique et

---

[274] Ferdinand Larnaude, doyen de la faculté de droit de Paris, *Rapport à M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, sur l'unification législative entre la France et l'Italie, président de la Commission d'études pour l'Union législative*, *Bulletin de la Société de législation comparée,* 1er janvier 1930*,* p. 81-153.

[275] Le dépouillement du *Bulletin de la Société* montre l'absence de négociations sur le droit social.

[276] Là encore, la différence de traitement est flagrant avec les salariés agricoles : « *Les Italiens au contraire, s'engageaient non seulement pour les besognes rurales mais aussi et surtout pour les gros travaux industriels usine et métallurgie en Normandie et dans l'Est, travail de sport sur les côtes provençales*. » cf. Émile Blanchard, *La main d'œuvre étrangère dans l'agriculture française, thèse, Sciences économiques et politiques*, Aix, Paris, Rivière, 1913, 344 p.; Auguste Souchon, *La crise de la main d'œuvre agricole en France,* Paris, Rousseau, 1914, 553 p.

[277] Paul Dufourmantelle, « Main d'œuvre étrangère et politique d'immigration. Communication à l'Assemblée générale de la Société », *Bulletin de la Société de législation comparée*, 1917-1918, p.107-109.

[278] Giacomo Luzzatti (1853-1927), professeur d'économie à l'Université de Venise, *« Nota sul trattato di lavoro fra l'Italia e la Francia »*, *Nuova Antologia*, janvier 1916.

[279] Giuseppe De Michelis (1872-1951), *« I capisaldi di un trattato di lavoro con la Francia », La Vita italiana*, décembre 1916, p.538.

[280] Angiolo Cabrini, (1869-1937), leader du socialisme italien : *« Emigrazione ed emigranti, il trattato di lavoro fra Italia e la Francia »*, *Rivista coloniale*, 31 mai 1917, p. 250.

opportun que dans le traité à conclure, outre les questions intéressant particulièrement la condition des ouvriers, on prenne en considération, au moins quant à certains points d'un intérêt pratique particulier, le plus général de la condition de nos compatriotes résidant en France, pour quelque motif que ce soit, avec plus ou moins de permanence.

On voit combien sont larges les prétentions italiennes. Il paraît difficile que nous puissions nous y soustraire entièrement. Certaines d'entre elles méritent, d'ailleurs, notre attention bienveillante. Nous aurons, au surplus, après la guerre, besoin de beaucoup de main-d'œuvre étrangère. Or, l'Italie sera peut-être le pays qui nous en pourra fournir le plus, et nous devrons lui payer par certaines concessions l'avantage que nous en tirerons. Ces concessions auront pourtant des limites qui s'imposent ; quand on lit le programme des revendications italiennes, on est quelque peu frappé de son ampleur. Nous ne croyons pas, commettre d'indiscrétion en indiquant d'après certaines revues italiennes, les points qu'il vise. Ce sont les suivante : Admission des Italiens au bénéfice intégral de la loi française sur les retraites, c'est-à-dire au bénéfice des contributions patronales et de l'État ; Organisation des assurances obligatoires contre le chômage et contre la maladie ; Suppression de tout obstacle à l'admission des Italiens aux travaux français, notamment aux travaux publics pour le compte de l'État, des communes et des départements ; Égalité complète des ouvriers italiens et français, en ce qui concerne la constitution, la direction et l'administration des syndicats professionnels et des sociétés de secours mutuels ; Possibilité pour les Italiens d'être admis à la représentation directe dans les comités de conciliation et d'arbitrage pour la conclusion et l'application des contrats collectifs ; Assistance judiciaire rendue plus accessible ; Admission des Italiens en France et des Français en Italie à l'éligibilité aux Conseils de prud'hommes : Enfin, égalité de traitement économique avec les ouvriers français, en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail dans la même localité et pour les mêmes travaux. Nous n'avons pas à entrer dans l'examen de ces différentes revendications. Nous nous bornons à les mentionner, en faisant observer qu'à notre sens, pour décider s'il y aura lieu de les accueillir ou de les repousser, il conviendra d'examiner, d'une part, quelles répercussions financières ou économiques leur adoption pourrait avoir chez nous, d'autre part, si l'ordre public ou la sécurité du pays peuvent risquer d'en être troublés, et, en troisième lieu, si elles sont compatibles avec le principe de la souveraineté nationale. »

Et de conclure :

« .. *Il semble permis de conclure que la guerre actuelle aura fait surgir pour la France la nécessité d'une politique méthodique d'immigration et entraînera par la force des choses, l'élaboration d'une législation économique et sociale internationale nouvelle plus large et plus ouverte que celle du passé. »*

En fait, cette protection sociale accordée aux immigrés italiens du travail se développe en deux étapes sous les contraintes politiques et économiques qu'il convient d'évoquer.

Une admission limitée à la protection sociale française (1898-1904)

Le retard de la législation sociale italienne

Le retard certain de la législation sociale italienne par rapport à la législation française n'a pas fait l'étude de travaux historiques contemporains en langue française[281] jusqu'à récemment[282].

[281] Hormis, sous le titre quelque peu réducteur : *Les assurances sociales en Italie, de la Première Guerre mondiale à la chute du fascisme*, Luigi Tomassini, propose en fait une synthèse documentée sur le cadre général qui montre en prélude le retard de l'Italie dans le mouvement mutualiste et le tournant protectionniste à partir de 1890 et la grande émigration avec la phase bismarckienne de l'assurance obligatoire contre les accidents et l'assurance volontaire pour invalidité et vieillesse en 1898. A la veille de la Grande guerre, était donc établie depuis une décennie une *« base assez large d'assurés contre l'invalidité et la vieillesse. Reposant formellement sur des bases volontaires, elle s'organisait en réalité avec la participation de l'État et l'apport fondamental de la mutualité. Cette situation rendait la transition vers un système d'assurances sociales, directement contrôlé et organisé par l'État, plus mûre et plus facile* », in Michel Dreyfus (dir.), *Les assurances sociales en Europe*, Rennes, PUR, 2009, p.159-207.

[282] Bruno Valat et Judith Rainhorn, « Structures sociales, mobilisations et crises. Jalons pour une histoire séculaire de la protection sociale en Italie *», Revue d'histoire de la protection sociale*, 2019/1, n°12, p. 9-18**. «** *L'introduction du numéro revient d'emblée sur ce qui fait l'originalité de l'expérience italienne en montrant le poids des caractéristiques institutionnelles (pluralité d'acteurs en concurrence), fonctionnelles (clientélisme) et financières (assiette des ressources étroites en raison d'un faible taux d'emploi et du travail informel) d'un système de protection sociale réputé pour longtemps peu efficace et suscitant de la défiance ou à défaut de la méfiance à l'égard des institutions sociales. Ce faisant, le lecteur est invité à appréhender l'État social italien comme un processus historique dont les continuités/discontinuités sociales et la reproduction/production des rapports sociaux peuvent se lire à l'aune des dynamiques du système social, de ses propriétés internes (unité nationale tardive, rôle prépondérant de l'église, configuration politique, etc.) comme de ses extériorités (conflits armés, industrialisation, urbanisation, etc.).* »

On peut néanmoins se référer à une source de droit comparé : les *Bulletins de l'Office du Travail* publiés par le ministère du Commerce en charge du Travail de 1894 à 1912, tout en ayant à l'esprit que seules les questions normatives majeures y sont évoquées.

Des indices sur les motifs de l'immigration transalpine en France ajoutées aux difficultés économiques de la Péninsule peuvent y être soulignés.

Bien peu de contributions sur le travail des salariés protégés (femmes et mineurs d'âge) sont recensées : le travail des enfants dans l'industrie de la soie (1895)[283], plus particulièrement en Lombardie (1900)[284] ; celui des enfants dans l'industrie et les mines (1901)[285]. Ce n'est qu'en 1902, le 19 juin qu'une loi spéciale sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie est adoptée[286], dix ans après la France (loi du 2 novembre 1892). Le travail féminin jusque-là, n'avait été évoqué qu'à propos en 1896 de la grève des tresseuses de chapeaux de paille dans le Piémont, soumises à des conditions de travail intenses, notamment[287]. Ce n'est qu'en 1905 que le règlement[288] afférant à la loi de 1902 est publié, il prévoit les modalités d'un contrat agraire suite à des scandales du travail des mineurs dans les champs, rizières et autres exploitations agricoles.

Comme en France, la législation sur les accidents du travail[289] qui repose sur la responsabilité objective des employeurs met du temps à être adoptée, le projet de 1897 n'est voté que le 17 mars 1898. Là aussi, les risques en agriculture sont totalement délaissés. Certes une Caisse nationale contre les accidents[290] avait été instituée en 1893 mais sans grand succès en raison du montant trop élevé des cotisations.

Les questions salariales laissées à la libre négociation entre employeurs et salariés ne sont décrites que pour les ouvriers sur le port de Livourne, port essentiel pour l'émigration nationale[291].

Le contrat de travail, comme en France a des difficultés de se dégager de sa « gangue » civiliste pour prendre don autonomie[292].

Un Office du travail[293] pour tenter « d'insuffler » à la société italienne un droit social n'est adopté avec limites et blocages que le 29 juin 1902. Mais son règlement[294] n'est édicté qu'en 1903. En 1904, un nouveau *Bulletin de l'Office du Travail* est publié[295] mais l'inspection du travail est « embryonnaire » dans l'industrie et inexistante dans l'agriculture. Elle est réorganisée[296] et unifiée par provinces en 1907.

Quant à l'économie sociale, elle très peu traduite dans les textes, seule la Caisse d'Épargne de Bologne[297] est analysée en 1896 et il faut attendre un rapport de 1898 sur les sociétés de secours mutuels[298] ; il n'y a point, comme en France, de Charte de la Mutualité. En 1907, la *Societa Umanitaria* de Milan a un rôle social reconnu[299].

[283] T .1. p. 64.
[284] T. VII, p. 492.
[285] T. VIII, p. 136.
[286] T. IX, p. 543.
[287] T. III, 1896, p. 376.
[288] T. T. XI, 1905, p .840.
[289] T. IV 1897, p.537 ; T. V, 1898, p. 611.
[290] T. II, p. 182.
[291] T. VII, 1900, p.380.
[292] T. X, 1903, p.5.
[293] T. IX, 1902, p. 547. Voir Jean-Yves Frétigné, « L'Office du travail et le Conseil supérieur du travail italiens de leur naissance à la Grande Guerre *», Mélanges de l'école française de Rome*, 2002, n° 1144-2, p.781-808.
[294] T. XII, 1905, p.417.
[295] T. XI, 1904, p. 641.
[296] T. XIV, 1907, p .479.
[297] T. III, 1896, p. 438.
[298] T. V, 1898, p.528.
[299] T. XIV, 1907, p.161.

En revanche, le mouvement coopératif prend une grande extension[300] : au 31 décembre 1901, 2872 sociétés coopératives italiennes sont organisées pour la production agricole, la fabrication industrielle, les banques, la vente au détail. Ces coopératives sont réparties dans toute l'étendue du pays, mais principalement dans les provinces du Nord : Émilie, Marches, Ligurie, Toscane, Piémont, Latium. Elles jouent un rôle vivrier reconnu.

Ce n'est qu'avant le tournant du siècle, la « Belle Époque » pour certains, que la protection sociale de la Troisième République permet d'octroyer aux immigrés « intégrés » une protection sociale étatique différenciée toutefois, d'avec celle de leurs compagnons français de travail.

Si les sources archivistiques –comme, du reste, nombre sources d'histoire de la protection sociale[301]-, sont lacunaires avant la création en 1906 du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale[302], demeurent les travaux de doctrine, mais là encore, à la différence de notre droit positif où les auteurs français proposent de nombreuses réflexions en droit social des étrangers, en particulier dans l'espace européen[303], dans le premier quart du XXe siècle où cette protection sociale se construit par étapes, la doctrine civiliste –car le droit de la protection sociale sort difficilement de sa gangue civiliste[304]- et s'intéresse peu à une nouvelle branche du droit privé qui peine quelque peu à être reconnue[305].

C'est une originale thèse de sciences politiques et économiques soutenue en 1927 devant la faculté de droit d'Aix par un avocat au barreau de Toulon Frédéric Baille[306] qui est, assurément, pionnière et unique : *Les Italiens en Provence devant nos lois de prévoyance et d'assistance*[307]. Sa démarche illustre, quoique partiellement, nos réflexions car, là aussi, il ne recueille des sources que des trois départements côtiers et se plaint d'ailleurs de l'absence de réponses des services préfectoraux des trois autres départements qui pourtant, ont une population d'immigrés de travail venus d'au-delà des Alpes. Il travaille sous la direction du doyen Barthélémy Raynaud (1876-1948), économiste humaniste qui s'intéressa à l'économie régionale et au monde du travail ; sa propre thèse de doctorat à Paris en 1907 porte sur *Les accidents du travail des ouvriers étrangers*[308] *;* pionnier de la législation des conventions collectives, il assura pendant de nombreuses années le cours de législation industrielle et publia un des premiers manuels de la discipline en 1922 et celui de droit international ouvrier en 1933. On lui doit aussi des enquêtes pionnières menées par ses étudiants sur le monde du travail dans la région.

La thèse aixoise a pour but de « *rechercher quelle est la condition des Italiens en Provence, devant nos lois de prévoyance et d'assistance* », elle illustre parfaitement les axes de recherches qui firent honneur au doyen Raynaud. Elle incarne aussi un humanisme qui n'était pas toujours de mise dans les facultés de droit françaises dans l'entre-deux guerres[309]…

La première phase de cette assimilation débute en 1898 avec le vote de la loi de la loi du 15 avril 1898 sur les accidents du travail et s'achève avec la signature du traité franco-italien du 9 juin 1906. En cette époque de construction d'un droit ouvrier qui sera dénommé vers 1905 « droit du travail », les premières dispositions contiennent des restrictions à l'égard des étrangers donc des Italiens.

---

300 T. XII, p. 73.
301 Voir Jean Imbert, *Guide du chercheur en histoire de la protection sociale. Volume II, 1789-1914*, Paris, Comité Histoire Sécurité sociale, 1997, 253 p.
302 Nous renvoyons à la thèse de notre collègue pionnier récemment disparu (2021) : Jean-André Tournerie, *Le Ministère du travail : (origines et premiers développements)*, Paris, Cujas, 1971, 447 p.
303 Pierre Rodière, *Droit social de l'Union européenne*, Paris, LGDJ, 2002, 668 p. ; Sophie Robin-Olivier, *Manuel de droit européen du travail*, Bruxelles, Bruylant, 2016, 657 p.
304 Voir Farid Lekéal, « Les juristes français et la naissance du droit social *», Archivos Juridicas, UNAM*, 2020, p.67-84.
305 O. Vernier, *« L'histoire du droit social »,* dans Bernard Alteroche et Jacques Krynen, *L'histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, Paris, Garnier, 2014, pp. 455-468.
306 Il était parent de notre ami le regretté Professeur Yves Baille (1937-2017) fondateur de l'Association des Amis du Patrimoine Médical de Marseille. En 1998, il est nommé directeur du Conservatoire du Patrimoine Médical de Marseille et membre du conseil scientifique de notre Comité.
307 Toulon, Imprimerie Jeanne d'Arc, 1927, 137 p. ; il constitue la source première de nos lignes.
308 Paris, Rousseau, 1902, 157 p.
309 Voir en ce sens : François Rouquet, *« Mon cher collègue et ami » : l'épuration des universitaires (1940-1953)*, Rennes, PUR, 2010, 221 p.

En matière d'assistance, leur situation est bien différente. Les lois françaises ont été votées pour venir en aide exclusive aux ressortissants français ; et ce, pour des raisons économiques, mais aussi « nationales » en un temps où l'unité nationale doit être confortée face aux contestations politiques et sociales que peuvent représenter des mouvements d'oppositions violentes comme l'anarchisme et nous avons évoqué supra les troubles qu'ils jettent dans la société du Sud-Est.

Une admission généralisée à la protection sociale française (1904-1906 ; 1919-1924)

Des conventions bilatérales et des lois françaises d'assimilation

En raison de la présence massive des travailleurs immigrés italiens sur le sol français métropolitain, il est nécessaire d'encadrer et protéger ces apports de travail.

Le premier des accords entre la France et l'Italie est le traité du 15 avril 1904. L'idée de signer un traité de travail entre les deux nations prend corps à Paris en 1900 lors du Congrès qui jette les bases de *l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs* en raison des chiffres élevés de l'immigration de travail transalpine en France. Le premier projet de convention est l'œuvre de Luigi Luzzatti[310] qui le communique en 1902 à Camille Barrère, ambassadeur de France à Rome (1897 à 1924). Au congrès de Cologne de *l'Association internationale*, un échange de vues a lieu entre L. Luzzatti et Arthur Fontaine, directeur du Travail au ministère du Commerce et de l'Industrie[311] . Les négociations officielles ne sont abordées qu'en janvier 1904 et aboutissent à la signature du traité le 15 avril de la même année. Un décret d'application du 8 octobre 1904 le promulgue ainsi qu'un arrangement relatif aux caisses d'épargne pour que les travailleurs italiens puissent envoyer des aides en numéraires à leurs familles restées au pays. La doctrine dominante acquiesce à ce traité « *marquant une étape décisive dans l'histoire de la réglementation du travail* »[312] , toutefois, une parte de la doctrine nuance : « *On pourrait cependant être quelque peu surpris de constater s que la France ait signé avec l'Italie, une Convention basée sur le principe de réciprocité, alors que le nombre des travailleurs italiens en France était à ce moment de 200 000 et celui des travailleurs français en Italie à peine de 10 000.* »[313]. La France trouve alors une compensation en demandant au gouvernement italien de réglementer le salaire des femmes et des enfants, par souci de régulation de la concurrence.

L'arrangement diplomatique du 9 juin 1906, annoncé dans le traité de 1904, sur le modèle du traité franco-belge du 6 février 1906 a pour but d'assimiler les ouvriers des deux nations en cas d'accidents du travail, devenus de plus en plus nombreux en raison du développement de secteurs d'activités à risque : mines, chimie, industrie lourde… ; il est promulgué par un décret du 12 juin 1907.

On sait que pendant la Grande guerre, la législation sociale est « mise entre parenthèse », en raison des circonstances[314]. Face à l'hécatombe humaine du conflit européen, la reconstruction est nécessaire et par conséquent, une immigration massive est requise. Aussi, un très vaste traité est signé le 30 septembre 1919 : son étendue est considérable et nécessitée par les circonstances : il traite des questions migratoires, d'assistance et de prévoyance sociales[315]. Le calendrier normatif est « bousculé » : le traité est approuvé par la loi du 10 janvier 1921, les ratifications sont échangées à Paris le 17 mai 1921 et le décret le promulgue le 25 mai 1921. Pour pallier les lacunes du droit social des Italiens en France, des arrangements diplomatiques sont conclus entre les deux nations le 30 juin 1924 ; signés à Rome par l'ambassadeur français Barrère et le président du Conseil Italien Benito Mussolini, les décrets français[316] du 27 janvier 1925 sont relatifs aux retraites et à l'assistance.

---

[310] Voir supra.
[311] Sur son rôle : Michel Cointepas, *Arthur Fontaine (1860-1931) : un réformateur, pacifiste et mécène au sommet de la Troisième République*, Rennes, PUR, 2008, 382 p.
[312] Louis Auvillain, *Les ouvriers étrangers en France et les accidents du travail*, Paris, LGDJ,1905, p.10.
[313] Barthélémy Raynaud, *Le droit international ouvrier*, Paris, Rousseau, p.75.
[314] Cette législation a été publiée : *Législation de la Guerre de 1914 : lois, décrets, arrêtés ministériels et circulaires ministérielles avec références au Recueil Sirey, au Journal du Palais et aux Pandectes françaises*, Paris, Sirey, 1914-1919, 12 vol.
[315] *J.O.*, 29 /05/1921, p. 6394.
[316] *J.O.,* 10/02/1925, P. 1549.

Par la suite, le régime fasciste ne veut pas s'engager dans de semblables traités diplomatiques de travail dans un esprit de « défense du travail national » et de retour attendu, voir obligé des migrants dans la mère patrie.

Pour plus de clarté dans un domaine somme tout technique, il nous semble nécessaire de proposer maintenant un approche thématique qui rythma la vie de tous les immigrés de travail italiens en France sous la Troisième république « triomphante » en abordant : d'abord, les accidents de travail aux conséquences parfois fatales, ensuite, les retraites ouvrières, conditions de survie future pour d'aucuns, enfin, l'admission à l'assistance qui déborde quelque peu le cadre de l'emploi lié à l'immigration.

Les Italiens et les accidents du travail

Avant les traités, tous les ouvriers italiens en Provence bénéficiaient de toutes les dispositions générales[317] de la loi du 9 avril 1898, loi qui transforme la responsabilité subjective de l'employeur (dans laquelle le salarié victime devait prouver la faute de l'employeur) en responsabilité objective. Néanmoins, trois restrictions à l'article 3 leur sont appliquées :

1° « *Les ouvriers étrangers, victimes d'accidents du travail qui, cesseraient de résider sur le territoire français*[318]*, recevront pour toute indemnité un capital égal à 3 fois la rente qui leur avait été allouée.* »

2° « *Il en sera de même pour les ayants droits étrangers cessant de résider sur le territoire français sans que toutefois, le capital puisse alors dépasser la valeur actuelle de la rente d'après le tarif visé à l'article 28*. »

3° « *Les représentant étrangers d'un ouvrier étranger ne recevront aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résidaient as sur le territoire français* ».

On le voit, pour le législateur français, ce qui importe est le maintien sur le sol national de l'accidenté et surtout de sa famille, dans l'intérêt de l'économie locale. La situation des accidentés retournés dans leur nation est « *assez pénible* » selon F. Baille, l'indemnité versée est bien minime et les intérêts placés dans une caisse d'épargne sont dérisoires. Si les représentants de l'ouvrier cessent de résider en France, ils auraient pu être bénéficiaires, ainsi pour les mineurs de 13 à 16 ans de retour en Italie : ils auraient touché une indemnité égale à trois fois le montant de la rente annuelle. C'est pour cela qu'à l'article 28 le législateur prévoit que « *le capital payé ne pourra jamais dépasser la valeur actuelle de la rente* ». L'absence d'indemnité pour les représentants du salarié accidenté ne résidant pas sur le territoire français choque alors la doctrine. Elle lèse, en effet, le plus les Italiens. C'est qu'en effet, en cette fin de siècle, les migrations sont personnelles et en cas d'accidents mortels, les familles ne peuvent prétendre à une rente. Ces mesures discriminatoires sont motivées suivant des motions des chambres de commerce et des chambres de métiers par « *les difficultés que les employeurs auraient éprouvées pour payer à l'étranger les rentes et pour établir la qualité des représentants de l'ouvrier décédé, sans une entente entre les services administratifs et consulaires.*»[319] Selon la doctrine cette différence de traitement des ouvriers étrangers, est destinée à amener les autres nations (dont l'Italie) à passer des traités de réciprocité.

En raison du développement du phénomène migratoire familial italien dans le Sud du pays et de la croissance des industries lourdes et dangereuses, deux textes sont adoptés par la voie diplomatique lors du rapprochement entre les deux nations au début du nouveau siècle : le traité franco-italien du 15 avril 1904 et l'arrangement diplomatique du 9 juin 1906 ; les accidents du travail y ont leur place.

Le traité de 1904 en son article 1er étend d'abord le préjudice aux employés –ce qui démontre que le secteur tertiaire est désormais concerné- : « *Les ouvriers et employés de nationalité italienne, victimes en France d'accidents par le fait ou à l'occasion du travail ainsi que leurs représentants résidant en France, auront droit aux mêmes indemnités que les Français et réciproquement.* »

[317] Sur cette loi la bibliographie est immense, on peut consulter avec profit la suite initiée par notre ami le Professeur Philippe-Jean Hesse de l'Université de Nantes : *Histoire des accidents du travail*. Centre de recherches d'histoire économique et sociale, Faculté de droit et sciences politiques, Université de Nantes, 1975-1987.

[318] La jurisprudence constante reconnaît que la question de savoir si un ouvrier étranger a continué de résider en France, est laissée à l'appréciation des juges : Note Raynaud, *Clunet*, 1911, p. 877.

[319] F. Baille, *op.cit*., p.17.

La suite de l'article envisage la notion d'assimilation, jusque-là, bien occultée : « *les Italiens, bénéficiaires de rentes ainsi que les représentants de la victime, qui ne résideraient pas en France au moment de l'accident, auront droit à des indemnités à déterminer.* » Désormais les ayants droits restés ou retournés au pays ont enfin droit à une indemnité. Ce qui n'empêche pas que le paiement des rentes, question très technique est également envisagé et traité dans le texte suivant[320].

L'arrangement de 1906 confirme cette évolution normative : les travailleurs italiens cessant de résider sur le territoire français, conservent la rente allouée et il en est de même pour leurs représentants. Les représentants italiens résidant en Italie ont droit aux mêmes indemnités que les représentants français. A compter du 1er novembre 1907, date d'entrée en vigueur de la convention il y a égalité de traitement juridique entre les travailleurs des deux nations : c'est donc un progrès certain. Et du reste, la jurisprudence française accorde le bénéfice des deux textes aux accidents du travail survenus avant leur entrée en vigueur « *dans l'intérêt du salarié* »[321] et en raison des « *droits acquis* ».

De nombreux ouvriers italiens travaillant dans des conditions difficiles dans les exploitations forestières des six départements, comme nous l'avons souligné supra, les accidents surtout dans les terrains alpins en pente sont fréquents, aussi la loi du 15 juillet 1914 étend le bénéfice de la loi de 1898 aux ouvriers des exploitations forestières.

A l'issue de la Grande guerre, le traité franco-italien du 30 septembre 1919 qui a pour but de repeupler la France et de restaurer l'économie confirme en son article 8 l'égalité de traitement en matière de réparation des accidents du travail et même « *s'appliquera au développement éventuel de la législation* ».

De nouvelles catégories professionnelles : les ouvriers agricoles très nombreux dans l'ensemble des départements : viticulture, floriculture, élevage… (la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation de 1898) et les domestiques et les gens de maison (dont on sait qu'une partie majeure sont engagés à Nice, Cannes, Toulon ou Marseille) sont assimilés par la loi du 2 août 1923.

Il n'en demeure pas moins que malgré l'absence de sources archivistiques et de jurisprudence, on peut souligner avec F. Baille[322] deux conséquences : d'abord, les compagnies d'assurances que la loi de 1898 avait contribué à développer grandement puisque l'employeur devait s'assurer- deviennent des interlocuteurs uniques pour la majorité voulant retourner chez eux ; ensuite, ces accidentés italiens « … *acceptent la proposition de la compagnie d'assurances, de renoncer à toute demande d'indemnité, en conciliation devant le président du Tribunal civil, mais elles leur offrent , en compensation, une somme d'argent.* »

Les Italiens et les retraites ouvrières et paysannes

La délicate et sociétale question des retraites des années 1900 en France[323] et son échec donnent lieu à de nombreuses oppositions patronales, syndicales, corporatistes et aussi de la doctrine naissante du droit social. On a pu parler d'une « loterie sur la mort », d'une « aide sociale » ou d' « escroquerie ». Néanmoins, la convention franco-italienne du 15 avril 1904 y fait allusion puisque son article 1 évoque : « *l'admission des ouvriers et des employés de nationalité italienne à la constitution de retraites de vieillesse et peut-être d'invalidité.* »

La loi sur les retraites ouvrières et paysannes (R.O.P.) est alors en préparation, elle sera adoptée –non sans mal- le 5 avril 1910, mais les dispositions dépasseront la loi et seront intégrées dans le traité franco-italien de 1919 et les arrangements diplomatiques de 1924.

La loi de 1910 modifiée par les lois du 27 février 1912 et du 17 août 1915 est loin d'être universelle et protectrice car elle distingue singulièrement entre les assurés obligatoires et les assurés facultatifs.

---

[320] Pour résumer : les chefs d'entreprises ont la possibilité de recourir à l'autorité consulaire pour faire parvenir les rentes aux intéressés.
[321] CA. Lyon, 20 /04/1910, *Sirey* 1911, II 46 et CA Aix, 24/02/1912, *Juris-classeur accidents du travail*, fiche n°287.
[322] F. Baille, *op.cit*., p. 25.
[323] Voir Danielle David-Randriamampita, *La loi sur les retraites ouvrières et paysannes du 5 avril 1910*, *dette sociale ou escroquerie ?* Mémoire maîtrise, histoire, Paris VII, 1986, 213 f.

Pour la première catégorie, une grande diversité règne : « *Les salariés des deux sexes de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, les serviteurs à gages*, *les salariés de l'État qui ne sont pas placés sous le régime des personnes civiles ou des pensions militaires et les salariés des départements et des communes dont le salaire annuel ne dépasse pas 10.000 frs* » (article 1er). Les assurés facultatifs sont –paradoxalement- les catégories les plus vulnérables : « *les fermiers, métayers, cultivateurs, artisans et petits patrons travaillant seuls ou avec un seul ouvrier et avec des membres de la famille, salariés ou non, habitant avec eux ; les membres de la famille non-salariés de l'assuré ; les femmes et veuves non salariée des assurés obligatoires ou facultatifs, enfin tous les salariés dont le salaire est compris entre 10 et 12 000 frs par an. »* (article 36).

Les retraites sont constituées par des versements effectués par les travailleurs et les employeurs ; l'État accordant des allocations et des bonifications.

Même si le texte en son article 11 pose un principe d'égalité d'apparence, en fait : « *Les salariés étrangers travaillant en France sont soumis au même régime que les salariés français* », l'analyse doctrinale montre que l'assimilation est loin d'être parfaite, « *ni chose absolue.* »[324]

A la complexité pour les travailleurs français s'ajoute le cas des ouvriers italiens qui se décline en trois cas : l'ouvrier italien « ordinaire », l'ouvrier italien naturalisé et l'ouvrier italien réintégré.

Pour le cas de l'émigré (que l'employeur a « intérêt » à recruter) il n'a droit qu'à une retraite basée uniquement sur ses versements capitalisés. Il est exclu du bénéfice des versements patronaux et ne peut prétendre à aucune bonification ou allocation de l'État. Inégalité, en effet puisque les versements patronaux vont à un fonds de réserve national des retraites.

L'ouvrier italien « ordinaire » peut ou aurait pu –en raison de l'espérance de vie à l'époque- obtenir, en application de l'article 9 : « ... *la liquidation anticipée de sa pension, lorsqu'il était atteint d'incapacité permanente ou absolue, sur les mêmes bases que pour la pension de vieillesse, c'est-à-dire sans tenir compte des versements patronaux et des bonifications.* »

Une thèse aixoise[325] toujours sous la direction du doyen Barthélémy fait état de ces restrictions handicapant sérieusement l'ouvrier italien en dressant un tableau édifiant :

	Age au début du versement	Rente à 55 ans	Rente à 60 ans	Rente à 65 ans
Ouvrier italien	20	94,50	159	288
Ouvrier italien	30	47,50	82,50	153
Ouvrier français	20	255	418	764
Ouvrier français	30	161	263	494

Ainsi, les Transalpins ne peuvent à peine espérer obtenir qu'une rente égale au tiers environ de celle de leurs collègues français. De surcroît, les Italiens comme tous les étrangers, ne peuvent qu'être assurés obligatoires. Même si la loi de 1910 en son article 11 pose des restrictions relatives aux étrangers (la réciprocité avec la France des pays d'origine), elle est muette sur la question des assurés facultatifs. C'est la pratique administrative qui, singulièrement, refuse d'admettre les étrangers- dont les Italiens- sur les listes d'assurés facultatifs et, vraisemblablement pour des raisons d'ordre financier.

Pour les ouvriers italiens naturalisés, leur sort est d'évidence différent. L'article 40 de la loi de 1910 énonce : « *Les étrangers naturalisés n'auront droit au bénéfice des articles 4, 7 et 36... que s'ils ont été naturalisés avant l'âge de 50 ans* ». D'évidence, le texte ne peut être que favorable qu'à de jeunes migrants qui ont travaillé en France.

Les versements patronaux doivent être affectés à leurs comptes à dater de leur naturalisation et viennent se capitaliser à leurs versements personnels, les sommes versées avant leur naturalisation abonde le fonds de réserve.

---

[324] F. Baille, *op.cit*. p ; 33.

[325] Lucien Lamy, *Les étrangers et la législation française sur les retraites ouvrières et paysannes, thèse, Sciences politiques et Économiques, Aix,* Marseille, Imprimerie marseillaise, 1922, 97 p.

Le texte leur accorde des « avantages » : au moment de la liquidation de la pension, s'ils remplissent les conditions prévues à l'article 4 (trente versements annuels) ils reçoivent l'allocation mensuelle de 10 frs de l'État et les bonifications.

Les formalités pour les femmes sont prévues : s'il s'agit comme c'est fréquent alors dans notre région, d'une Italienne ayant acquis la nationalité française par mariage, elle doit produire son acte de mariage. L'assurance facultative que l'administration refuse aux Italiens « ordinaires » devient possible en 1914 pour les Italiens naturalisés[326].

Enfin, le texte prévoit la catégorie peu commune des ouvriers italiens réintégrés, c'est-à-dire des Français ayant perdu leur nationalité en prenant la nationalité italienne et qui, ensuite, ont perdu celle-ci pour recouvrer leur nationalité d'origine. Une circulaire ministre du Travail en date du 12 juillet 1912 estime que ces assurés ont droit aux allocations et bonifications[327].

Mais, on le sait, les R.O.P. sont un échec, bien peu en bénéficieront pour des raisons démographiques : l'atteinte de l'âge de 65 ans est bien aléatoire, hormis, et encore, pour certaines femmes, les archives de la Carsat-SE le démontraient avant qu'elles ne soient éliminées…

Il faut aussi signaler l'hostilité envers le mode de paiement des cotisations patronales comme ouvrières : la cotisation était prouvée par des timbres socio-postaux. Tous ces timbres étaient en vente dans les bureaux de poste et les débits de tabacs. Ils ont été imprimés par l'atelier des timbres-poste de Paris et, à ce titre, ils possèdent les mêmes caractéristiques que les timbres-poste de l'époque. Ils devaient être apposés sur une carte qui remémorait pour certains opposants, le livret-ouvrier du Second empire, instrument de contrôle du pouvoir politique.

Timbre mixte, série de 1911 (utilisable tant pour les employeurs que les ouvriers), collection privée.

Les Italiens et les assurances sociales

Déjà, à la tribune de la Chambre, le docteur Edouard Grinda (1866-1958), député des Alpes-Maritimes le 23 août 1921 soulignait les efforts consentis par la France vis à vis des travailleurs italiens dans le système des R.O.P. : « *La France accomplit un devoir d'équité et de philanthropie conforme à ses traditions…* »[328].

Dès juin 1920, ce Républicain de gauche, médecin social, participe à la commission constituée auprès du ministère du Travail pour étudier le projet de loi en préparation sur les Assurances sociales. Le 31 janvier 1923, il rapporte sur ce projet qui, élaboré par les ministres du Travail Paul Jourdain puis Daniel Vincent, ne laisse dans l'organisation future des Assurances sociales qu'une très modeste place à la Mutualité pourtant alors très puissante. Edouard Grinda dépose en 1926 à la Chambre des députés un nouveau projet en ce sens, élaboré en collaboration avec le socialiste Etienne Antonelli (1879-1971), député de la Haute-Savoie, économiste, professeur de droit à la Faculté de Montpellier et futur spécialiste de la question[329]. Ce sont donc deux méridionaux qui en deviennent les spécialistes.

[326] Circulaire du ministre du Travail, *Recueil des instructions et circulaires*, 1914, p. 450.
[327] F. Baille, *op.cit*., p. 35.
[328] *Chambre des députés, doc. parlementaires,* 1921, n° 3525.
[329] Son fonds documentaire déposé à la Bu droit de Montpellier l'atteste.

Cette nouvelle institution de protection sociale est une conséquence inéluctable de la Grande Guerre, elle fait l'objet de longs débats et de nombre résistances et oppositions corporatistes entre 1918 et 1930 : « *les défenseurs de la médecine libérale attachés au libre choix du médecin ; respect du secret professionnel ; droit à honoraires pour tout malade soigné à l'hôpital ou à domicile ; paiement direct du médecin par le malade ; pleine liberté de thérapeutique et de prescription ; contrôle des médecins par leurs seuls pairs ; établissements de tarifs syndicaux »*[330]. La puissante mutualité craint, quant à elle, que la prévoyance libre « si chère à sa culture » soit sapée. Le secteur agricole est très attaché à la mutualité agricole ; il est opposé au nivellement avec l'industrie. « *Le patronat est également hostile à cette réforme républicaine car il veut conserver son pouvoir sur son personnel et il refuse de laisser l'État se mêler de sa politique sociale. »*[331]

Un compromis, plus favorable aux mutualistes, sera trouvé. E. Grinda est assurément un des pères d'une institution qui précède la Sécurité sociale : les Assurances sociales. Il la défendra et elle finira par être adoptée en deux temps : le 5 avril 1928 et le 30 avril 1930[332], il sera aussi un éphémère ministre du travail du 13 décembre 1930 au 22 janvier 1931.

Les textes de 1928 et 1930 instaurent un système innovant de protection des droits individuel et collectif du travailleur salarié. Les assurances sociales sont obligatoires pour les salariés dont la rémunération annuelle ne dépasse pas un seuil maximal fixé par la loi (15.000 frs ou 18.000 frs selon le lieu de résidence).

Ces assurances couvrent les risques de maladie, d'invalidité prématurée, de vieillesse, de décès et comportent une participation aux charges de famille, de maternité et, innovation majeure, de chômage involontaire par manque de travail.

L'employeur a l'obligation d'affilier ses salariés et de verser 10% de leurs salaires à titre de cotisations. Celles-ci sont pour moitié à la charge de l'employeur et pour moitié à la charge du salarié.

Pour préserver la liberté de choix, une multiplicité mais une imbrication des caisses d'assurances sociales (caisses d'entreprises, patronale, syndicales, confessionnelles…) à défaut des caisses départementales, est proposée « par affinité » aux employeurs. Ce système est dans un premier temps géré par l'Office départemental des assurances sociales qui est remplacé, en 1930, par le Service départemental des assurances sociales. Par souci d'économie, les services départementaux sont regroupés en 1935 pour former les services régionaux des assurances sociales, en l'occurrence à Marseille. Ces services successifs sont chargés de l'immatriculation des assurés sociaux, du contrôle des versements et de leur répartition entre les différentes caisses primaires

Les cotisations sont encaissées par la Caisse départementale des assurances sociales qui ventile ces fonds suivants les indications des services départementaux puis régionaux. Elle peut aussi faire fonction de caisse primaire et, à ce titre, verser des prestations aux assurés sociaux. Les caisses primaires agissent sous le contrôle et la responsabilité de la Caisse départementale. Elles peuvent couvrir tout ou partie des risques couverts par les assurances sociales.

L'opposition sera permanente venant de l'extrême droite, du Parti communiste et de la CGT, ces deux derniers étant influents dans l'immigration politique transalpine de notre région.

Néanmoins, la pratique de certains employeurs indélicats oblige la Chancellerie et le Parlement à élaborer une nouvelle infraction : le détournement de précomptes des assurances sociales : des employeurs ne versent pas la cotisation patronale vieillesse afférant aux salaires de leurs personnels, en

---

[330] Michel Dreyfus, *« L'émergence tardive des assurances sociales en France »,* in M. Dreyfus (dir.), *Les assurances sociales en Europe,* Rennes, PUR, 2009, p. 79-126.

[331] Voir Kevin Machado*, Les politiques sociales des entreprises : l'exemple du Sud-Est de la France Sous la Troisième République et le régime de Vichy (1870-1944)*, thèse, Droit, UCA, sd. O. Vernier, 2020, 675 f.

[332] Paul Gonnet, *« Edouard Grinda (1866-1958). Un exemple d'apport régional à la création et au premier fondement des Assurances sociales. Jalons pour une recherche* », *Bulletin du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 1990, p. 11-18. ; Sylvine Raimbault, *La genèse de la loi du 30 avril 1930*, Mémoire, DEA, droit social, Bordeaux 1, 1993, 11f. ; Romain Banton, *Edouard Grinda et les assurances sociales (1908-1932). Anamnèse d'une loi*, Londres, Ed. univ. Europ., 2019, 180 p.

particulier justement les travailleurs immigrés[333], ce qui pourrait avoir des conséquences graves pour ces salariés dans le futur.

Edouard Grinda
©Assemblée Nationale

Etienne Antonelli
©Académie de Montpellier

Un système de carte avec apposition de timbres socio-postaux est encore mis en place par les textes, comme dans les R.O.P.

Série complète de timbres socio-postaux des assurances sociales « maladie » et « vieillesse » devant être collés sur les cartes, 1931,
collection privée.

Pour les Italiens et les autres étrangers non naturalisés mais intégrés, l'article 4 énonce :

« *Sous réserve des conventions diplomatiques, les salariés étrangers ayant leur résidence réelle et permanente en France et qui y travaillent, dans des conditions régulières depuis trois mois, bénéficient, comme les salariés français, des prestations prévues par la présente loi, à l'exception des allocations et des fractions de pensions imputables sur le fond de majoration et de solidarité créée par la présente loi.* »

Le parcours normatif avait été long depuis 1898 pour ces Transalpins, essentiels pour l'économie régionale, l'assimilation en droit social français devenait alors effective pour eux et leurs familles et faciliterait ainsi leur intégration maximale.

[333] Voir Jean-Sébastien Fiorucci, *L'émergence du droit pénal du travail en France et dans les colonies, de la Monarchie de juillet à la Troisième République (1841-1939) : entre sanction, protection et régulation*, thèse, Droit, Nice, sd. O. Vernier, 2005, 857 f.

V) Des réseaux privés caritatifs et d'entraide sous contrôle (1833-1947)

Ces réseaux concernent d'abord d'autres régions d'immigrations avant la nôtre.

Au plan national dans la capitale parisienne et surtout sa banlieue[334] l'entraide sociale vis à vis et entre les transalpins, avec ses réseaux naissants prend forme à compter de la Seconde République au temps de la première industrialisation alors que la législation sociale des différents États de la Péninsule en majorité encore ruraux et très peu industrialisés (sauf certaines provinces du Nord : Piémont et Lombardie) est naissante voire inexistante et mettra du temps à être adoptée[335].

L'immigration venue des provinces savoisiennes du royaume de Piémont-Sardaigne à Paris à compter de 1830 est celle de travailleurs peu ou pas qualifiés mais dont on exige une force physique : ouvriers dans des fabriques, portefaits, porteurs d'eau, raboteurs de parquets ou encore des emplois très salissants : fumistes, badigeonneurs, ramoneurs de cheminée ; on connaît l'archétype du petit ramoneur savoyard montreur de marmotte déjà présent à compter de l'Empire. A partir de 1850, une petite « élite » se spécialise : les commissionnaires des salles des ventes de Drouot (« les cols rouges » sur leurs vareuses noires)[336]. Ainsi pour ces émigrés en situation précaire est fondée à Paris en 1833 par 23 notables originaires du duché de Savoie *La Société Philanthropique Savoisienne de Paris*[337]. Ses actions sont traditionnelles pour Paris et sa banlieue : distribution de bons de vivres et de consommation, création d'un vestiaire et distribution de couvertures et de vêtements, institution de dames patronnesses visiteuses à domicile des savoisiens en difficulté, ouverture d'un bureau de placement pour l'agriculture et la culture; son rôle est d'ailleurs reconnu par l'État en 1860 : une donation de 300 frs est accordée par le roi Victor-Emmanuel et son président est même décoré de l'ordre dynastique des Saints Maurice et Lazare.

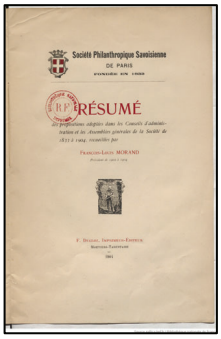

Travaux de la Société Philanthropique
BNF

Médaille commémorative du centenaire de la Société savoisienne de Paris, 1933,
collection privée

Pour la province, la capitale des Gaules, Lyon connaît aussi une immigration venue de Savoie et « d'au-delà des monts »[338] et voit la mise en place d'actions d'entraide principalement d'abord entre Savoisiens avec la constitution d'une *Société* analogue à celle de Paris et surtout Piémontais, majoritaires dans le monde du travail. La charité privée et le christianisme social local y contribuent, « *dans une forme de surenchère* » comme l'évoquait l'historien Emmanuel Beau de Loménie dans sa grande fresque historique *Les responsabilités des dynasties bourgeoises*[339], charité privée qui perdurera, spécificité quasi unique en France (avec Nice), jusque dans l'entre-deux guerres[340]. Ainsi, des œuvres catholiques privées auprès des immigrants se constituent dans les quartiers pauvres périphériques de Lyon et de la banlieue où s'entassent des baraquements de bois et de tôle de fortune. Deux exemples peuvent être donnés : à Gerland, les Demoiselles Apostoliques de Marie Immaculée créent en pleine crise de

[334] La question est très hélas peu documentée.
[335] Voir : Stefano Musso, *Storia del lavoro in Italia dall'Unita all oggi*, Venezia, Marsilio, 2011, 315 p.
[336] Stéphane Arpin, *« Des Savoyards à Paris : les cols rouges de l'Hôtel Drouot. Essor et disgrâce d'un monopole de métier »*, *Terrain*, n°55, 2010, p. 128-145.
[337] François-Louis Morand, *Société philanthropique savoisienne de Paris, Résumé des propositions adoptées dans les conseils d'administration, les assemblées générales de la Société de 1833 à 1904*, Moûtiers, Ducloz, 1904, 52 p.
[338] Jean-Luc de Ochandiano, *Lyon à l'Italienne. Deux siècles de présence italienne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Lieux Dits, 2e éd, 2016.
[339] Publié entre 1943 et 1977.
[340] Jean-Luc de Ochandiano, *op. cit*., p.161-164.

1929 un dispensaire de soins gratuits et distribuent aux adultes et enfants nourriture, charbon et mobilier qu'elles ont « quémandé auprès de la bourgeoisie lyonnaise ». Mais une action caritative a une ampleur reconnue : celle de Noélie de Maistre, descendante de la grande famille noble de Savoie ; elle qui se « dédie aux plus pauvres », organise avec un prêtre, le père Louis de Lavareille une aide permanente dans le 8e arrondissement pour les habitants de baraquements bien précaires rue du Puisard non loin de Vénissieux. L'aide matérielle se concentre en faveur notamment des enfants envoyés en été en colonies de vacances-en particulier à Champagne-en-Valromey dans une propriété acquise à cette fin- et secourus à Noël et surtout au temps de la *Beffana*. Elle incite au développement de jardins-ouvriers –créés en 1896 dans le Nord par le député du Nord l'abbé Jules Lemire- compléments alimentaires indispensables pour ces modestes ouvriers italiens frappés par la crise[341].

Pour ces zélateurs de la charité chrétienne « sur le terrain » et du catholicisme social, il faut solliciter la nouvelle bourgeoisie industrielle, « celle des dynasties bourgeoises au sens d'Emmanuel Beau de Loménie[342]. Leurs actions se développent en particulier vers les femmes sans emploi et les enfants transalpins. Elles patronnent le dispensaire et la fondation qui gère l'œuvre pieuse. Le phénomène est identique à Villeurbanne. L'ancienne aristocratie locale (les de Coligny) s'unit au monde de l'industrie du textile et au clergé du quartier de Croix-Luizet pour aider matériellement et spirituellement les immigrés en favorisant l'édification en 1927 de l'église de la Sainte-Famille, devenue « l'église des Italiens » et le culte très démonstratif de Saint-Roch.

Théoriquement, l'encadrement et l'aide aux immigrés italiens en France prennent deux natures : religieuse et diplomatique qui s'entrecroisent dans une volonté d'un contrôle social[343] appuyé par les pouvoirs publics français : il deviendra de plus en plus prégnant avec l'installation du pouvoir politique fasciste.

Lorsque le deuxième apport migratoire des années 1880 se développe, les autorités religieuses italiennes prennent conscience du facteur religieux dans l'intégration puis dans l'assimilation des travailleurs notamment dans un État français qui se déchristianise et s'achemine vers la Séparation des Églises et de l'État. L'Église se doit de préserver une « italianité » pétrie de culture chrétienne. Certes, dès le XIXe siècle, des prêtres transalpins officient parfois à Marseille, Toulon, Grasse ou Nice et quelques prédicateurs transalpins (sardes ou lombards) visitent les communautés. Mais avec la constitution du royaume d'Italie en 1861, l'entraide « surveillée » se poursuit.

La pastorale prend une ampleur avec une création symbolique le 18 mai 1900 : *l'Œuvre d'assistance aux ouvriers italiens à l'étranger et notamment en Europe* fondée à Venise par l'évêque de Crémone, Mgr Jérémie Bonomelli (1831-1914), représentant du courant libéral face à Léon XIII. D'ailleurs, l'œuvre n'a qu'une reconnaissance légale et laïque le 2 août 1914. Dans son action pour les migrants qu'il a élaboré depuis des années[344] il collabore avec Mgr. Jean-Baptiste Scalabrini et avec l'*Association nationale pour secourir les missionnaires italiens* (ANSMI). La structure de l'Œuvre est originale et se démarque donc du droit canonique. Elle comporte un évêque président, élu par une assemblée de laïques, et un conseil ecclésiastique, compétent pour les affaires religieuses. Son rayonnement est national et sa pastorale allie aide spirituelle et aide matérielle par l'intermédiaire des *Missions Catholiques Italiennes* et d'un Secrétariat Catholique pour les Travailleurs. La doctrine est définie par le fondateur : « *Nos émigrants ont de grands besoins religieux, moraux et, souvent, matériaux. Pour nos ouvriers, l'instruction morale est surtout religieuse ; un ouvrier qui connaît bien le catéchisme connaît aussi bien tous ses devoirs moraux et aident ses compatriotes dans la nécessité ».* Des missionnaires de l'œuvre sont envoyés dans l'ensemble de la France pour aider au placement des immigrés. Parallèlement, des prêtres séculiers fondent des hôpitaux et des dispensaires mais aussi des écoles tandis que des ordres réguliers caritatifs et enseignants

[341] Voir Béatrice Cabedoce et Philippe Pierson, *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers : 1896-1996 : la Ligue française du coin de terre et du foyer*, Crâne, Créaphis, 1996, 221 p.
[342] *Les responsabilités des dynasties bourgeoises. IV. Du Cartel à Hitler*, Paris, Denoël, 556 p.
[343] Au sens de Michel Foucault, *La société punitive : cours au Collège de France, 1972-1973*, Paris, Points, 2023, 453 p.
[344] Geremia Bonomelli, *L'emigrazione*, Roma, Desclée, 1910, 61 p.

secourent leurs compatriotes : Barnabites[345] à Paris, Capucins dans le sud, Déhoniens (Prêtres du Sacré-Cœur)[346] à Marseille.

Mgr Geremia Bonomelli (1831-1914),
migrations.catholique.fr

Après la mort de son fondateur et pendant la Grande Guerre, l'activité d'assistance de l'Œuvre se tourne souvent vers l'aide aux migrants présents aux frontières utiles pour « l'économie et l'effort de guerre » (Savoie, Dauphiné, Comté de Nice, Provence). Mgr. Ferdinand Rodolfi (1866-1943) évêque de Viccenza, président d'honneur de l'Œuvre, *condottiero d'anime,* convainc le Saint-Siège de nommer un évêque qui s'occupe de l'ensemble des prêtres actifs dans le domaine de l'émigration. Rome institue alors la figure du « Prélat pour l'émigration italienne ».

Après le conflit européen, *l'Œuvre Bonomelli* subit l'influence du Parti Populaire Italien (ancêtre de la Démocratie chrétienne), car l'un de ses fondateurs, le comte Stefano Jacini junior (1866-1952), -proche du futur pape Pie XI-, qui souhaite « sauvegarder l'émigration nationale » et sera toujours attentif à la question migratoire, en est élu président. Cela entraîne des conflits au sein de l'organisme entre la présidence et les composantes fascistes et nationalistes de son conseil directif, conflits qui dégénèrent en conflit avec le Commissaire général du ministère des Affaires étrangères et en l'exclusion de l'Œuvre du soutien financier gouvernemental. La rupture des relations avec le régime fasciste et la volonté des missionnaires de ne pas devenir des fonctionnaires d'État mettent l'Œuvre dans une position difficile, car le maintien de son existence signifierait une opposition directe du Saint-Siège au gouvernement italien. Rome décide alors de la dissoudre en 1927, et confie ses missions, en particulier caritatives, aux missionnaires de Saint-Charles Scalabriniens fondé en 1895 par le Saint Jean-Baptiste Scalabrini (1839-1905), évêque de Piacenza « qui a pour vocation d'apporter une assistance spirituelle, pastorale à l'église locale et une aide concrète aux dures épreuves des émigrants. »[347]. Il est aidé par la Mère Francesca Saverio Cabrini. Parallèlement, en 1928, 22 missions catholiques sont créées en France sous la tutelle directe du Saint-Siège. Leurs missions pastorales vis à vis des migrants en France s'appuient sur les traditions populaires des provinces d'où ces Italiens sont originaires et « entretiennent » la dévotion mariale, celle des saints protecteurs (dont saint Roch, saint Antoine de Padoue ou saint François d'Assise). La finalité est de « préserver une italianité pétrie de culture chrétienne ».

Dans le même temps à Paris, la Direction générale de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur et les commissaires spéciaux (Pontarlier et Thionville) communiquent au Ministère des Affaires étrangères[348] « *des rapports réguliers concernant les activités de la société de bienfaisance qui apporte une aide financière aux émigrés italiens de France.* » Elle est, par conséquent, surveillée scrupuleusement de 1920 à 1938.

L'émigration italienne est facilitée par la législation nationale de 1900[349], 1910, 1913 et le puissant commissariat royal à l'émigration de 1902 ; elle est même désormais financée par un fond budgétaire

[345] Les Clercs réguliers de Saint-Paul ou ordre des Barnabites fondés à Crémone en 1533 par Antoine-Marie Zaccaria.
[346] Du nom du père Léon Dehon (1843-1925), fondée en 1878 par qui s'engage d'abord pour la classe ouvrière à Saint-Quentin alors « exploitée par le capitalisme florissant » puis, pour l'Église universelle : la congrégation s'est vite implantée sur quatre continents.
[347] Gianfausto Rosoli, *Carteggio Bonomelli Pisani (1900-1914) : l'Opera di assistenza agli emigrati italiani dei Missionari dell'Opera*, Roma, Istituto storico scalabriniano, Fond. CSER, 2020, 222 p.
[348] ANF, ministère de l'Intérieur. Direction générale de la Sûreté nationale. Archives du Contrôle général des services de police administrative, 20010216/142 : dossiers 4522 à 4665, 1920-1938.
[349] *Avvertenze popolari intorno alla legge sull'emigrazione / R. Commissariato dell'emigrazione*, Roma, Bertero, 1902, 22 p.

spécifique. Pour conforter l'assistance des émigrés vis à vis des leurs restés au pays, des mesures particulières de protection des envois de fonds et de l'épargne sont même prévues par des lois[350] de 1901 et 1910. C'est du reste la volonté de « *constitution d'une grande Italie au-delà de l'Italie* » qui prévaut en ce début de siècle[351]. Un imposant (plus de 600 pages) *Manuel pour l'instruction des émigrants*[352] est même édité en 1925.

Le puissant réseau diplomatique (ambassade, postes consulaires (consulat généraux, vice-consulats, agences consulaires[353], puis plus tard la chambre de commerce italienne) instrumentalise, sur instructions de Rome, les actions d'assistance aux fins de contrôle social de leurs compatriotes pour prévenir toute velléité de troubles, d'anarchisme ou de socialisme dans le pays d'accueil et d'immigration, et ce, avant et encore plus pendant la période fasciste de persécutions des opposants politiques contraints de s'exiler[354]. Elles relaient les initiatives d'aides des œuvres privées laïques : *la Société de patronage pour les émigrés italiens* (1875), *l'Œuvre d'assistance pour les émigrés en Europe et au Levant* constituée à Turin par l'Action sociale populaire (1912) ou la *Società Nazionale Dante Alighieri,* créée à Rome en 1889 qui distribue dans tous ses comités gratuitement des livrets de conseils aux émigrants.

Les structures publiques comme privées utilisent la forme associative dans la logique de renforcement de communautés d'abord villageoises[355], puis incitent « fortement » à constituer des sociétés de secours mutuels facilement contrôlables par les autorités françaises[356] mais aussi italiennes, sous couvert de patronage moral et économique, car les immigrés ne peuvent pas toujours s'acquitter de la cotisation exigée par les statuts. Les représentations diplomatiques du reste diffusent largement des brochures publiées à Palerme, Côme ou Venise[357] pour conseiller les migrants sur leurs droits et leurs devoirs mais aussi prôner à « ceux qui ont réussi », l'envoi « d'aide solidaire » sous forme de numéraires en Italie au moyen de virements postaux dont le montant est porté à domicile ou délivrés dans les bureaux de poste.

Billet 20 frs, émission de 1906,
collection privée

La situation est quelque peu différente dans notre très vaste et contrastée région niçoise, provençale et alpine.

---

[350] *Leggi concernenti disposizioni sulla emigrazione e sulla tutela delle rimesse e dei risparmi degli emigrati italiani all'estero : 31 gennaio, 1 febbraio 1901, nn. 23 e 24 e 17 luglio 1910, n. 538 corredate di tutte le altre disposizioni legislative e regolamentari che vi hanno attinenza, nonche di note, richiami e illustrazioni,* Napoli, Pietrecola, 1913, 38 p.

[351] Marcella Marcelli*, Una grande Italia oltre l'Italia : l'emigrazione nella storia unitaria,* Roma, PD Forum centro studi, 2012, 255 p.

[352] Roma, Sandron, 1925, 628 p., réunissant des notions de géographie économique des pays d'accueil.

[353] Pour un exemple des Alpes-Maritimes : Sandra Sarfati, *La représentation consulaire à Nice de 1860 à 1918*, mémoire, DEA Formation et transformation des systèmes juridiques, Nice, 2002, 72 f.

[354] Cette solidarité politique se marquera en particulier avec l'aide du Parti communiste.

[355] Bianca Gera, Giorgina Levi, Diego Robotti, « *Solidarieta fra emigranti italiani : l'esempio del Sud-Est francese », L'immigration italienne en France dans les années vingt, Actes du Colloque du C.E.D.E.I., Paris, 15-17 octobre 1987*, p. 1-30.

[356] Joseph Barberet, *Les sociétés de secours mutuels : commentaire de la loi du 1er avril 1898*, 4e. éd, Paris, Berger-Levrault, 1904, 500 p.

[357] Raimondo Guardione, *L'opera dell'asilio per gli emigranti di Palermo*, 1908-1913, Palermo, Giannitrapani, 1913, 20 p. *; L'emigrante istruito : piccolo manuale di lezioni agli emigranti continentali,* Como, Cavalleri e Bazzi, 1910, 88 p. ; *Consigli agli emigranti circa il modo di inviare il danaro in Italia*, Venezia, Ferrari, 1924, 44 p.

La proximité de la frontière[358] induit d'abord depuis longtemps de nombreuses émigrations temporaires de travail, pendant la saison d'hiver, de populations rurales d'outremonts « au repos » mais aussi, pendant la belle saison, en particulier, lorsque la vocation touristique de la zone littorale s'affirmera à la fin du XIXe siècle avec « l'invention de la Côte d'Azur » de Saint-Raphaël à Menton[359] qui nécessite une main d'œuvre de services de plus en plus abondante.

Il ne saurait être question d'implantation avant 1861 d'œuvres et de missions pérennes -comme ce sera le cas, au siècle suivant, dans le Nord Pas-de-Calais en faveur de l'importante l'immigration polonaise[360] à compter de 1923, tout au plus, des prêtres séculiers et des missionnaires des ordres réguliers, venus souvent du Piémont ou de Ligurie en pèlerinage aux importants sanctuaire mariaux de Laghet près de Nice ou de Notre-Dame de Valcluse dans le pays grassois, peuvent « visiter » (et conseiller) leurs anciennes ouailles ou les familles de celles-ci, tout en leur apportant outre une aide morale, une aide matérielle financée au-delà des Alpes parfois par des quêtes dans les lieux de culte chrétiens[361], des troncs dans les églises et lors de sermons de charité prêchés dans les églises, mais aussi, à la suite de loteries caritatives, de fêtes de bienfaisance données à Turin, Milan, Rome ou Palerme, volontiers relayées par la presse locale transalpine qui s'enorgueillit de ces actions assistantielles, témoins de la solidarité à l'extrémité du royaume, puis au-delà des frontières[362].

Pour notre région, *l'Œuvre Bonomelli* est uniquement organisée à Marseille[363] à la fin du XIXe siècle en raison des fortes colonies des émigrés italiens napolitains, ligures et piémontais qui trouvent auprès d'elle aide matérielle et morale. *L'Œuvre Bonomelli* aide les très nombreux immigrés italiens des Bouches-du-Rhône à trouver un emploi ou les indemnise en cas d'accident du travail. Elle ouvre également des écoles et des réfectoires pour les enfants de ces immigrés. Derrière cet objectif d'assistance aux immigrés italiens, l'une des motivations est d'évidence, patriotique : il s'agit de maintenir l'unité, l'italianité de ces immigrés dispersés dans toute l'Europe.

Quelle place alors à l'assistance privée en ces temps de grande immigration ?

Il est assez difficile d'en apprécier, en raison des lacunes des sources publiques et des sources privées, la mesure : tout au plus, peut-on signaler grâce à S. Mourlane et C. Regnard des initiatives privées[364] venant des notables de la communauté transalpine marseillaise : en 1872, rue Marengo, *l'Œuvre hospitalière de l'asile de nuit* pour les hommes et en 1885, rue des Carmelins pour les femmes, création par un ressortissant d'origine sarde François Massabo, marchand drapier « *pour abriter et procurer du travail aux indigents* », dont de nombreux Italiens, il décide en effet, de venir en aide à ceux que les épreuves de la vie ont poussé à la rue. Il fonde rue Saint-Honorat, le premier accueil de nuit d'Europe qui servira d'exemple à des dizaines d'autres initiatives en faveur des sans-abri. Soucieux de pérenniser son œuvre, F. Massabo choisit de la confier aux Frères de Saint Jean de Dieu en 1897, qui l'ont développée en fidélité au charisme de leur fondateur[365].

En 1889 est fondé *Le dispensaire des enfants malades* qui soigne de nombreux petits Italiens de familles modestes.

---

[358] *La frontière des Alpes-Maritimes de 1860 à nos jours : ruptures et contacts : actes du colloque de Nice, 11-12 janvier 1990 organisé par le Centre d'histoire du droit*, Nice, Serre, 1992, 190 p. ; Yvan Gastaut, Yves Kinossian et Marc Ortolani (dir.), *Fixer et franchir la frontière : Alpes-Maritimes, 1760-1947 : actes du colloque international Nice, 9-11 juin 2016*, Milano, Silvana editoriale, 2016, 301 p.

[359] L'ouvrage de référence demeure : Marc Boyer, *L'invention de la Côte d'Azur : l'hiver dans le Midi*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2002, 378 p.

[360] Sur l'immigration polonaise : Janine Ponty, *Les Polonais du Nord ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995, 123 p.

[361] On le voit aussi dans l'Église vaudoise : Paolo Naso (a cura di), *Storia di valdesi evangelizzazione e presenza in Italia*, Torino, Claudiana, 2024, 820 p. Il semble difficile d'appréhender s'il existe à l'époque contemporaine des communautés juives immigrées en France avec des actions d'entraide spécifiques.

[362] Il faudrait aussi tenter de mesurer l'aide élémosinaire de la franc-maçonnerie italienne qui se développe avec la création du royaume : Aldo Alessandro Mola*, Storia dell massoneria in Italia : dal 1717 al 2018 : tre secoli di un ordine iniziatico*, Milano, Bompiani, 2018, 818 p. Les loges provinciales ont-elles accueilli une élite transalpine immigrée ?

[363] Ni les Archives départementales, ni les Archives de Marseille ne détiennent de sources sur cette œuvre d'assistance. Elle a pu exister à Nice mais le transfert des archives consulaires à Rome empêche d'investiguer.

[364] S. Mourlane, C. Regnard, *op.cit*. p. 63.

[365] Voir Judith Azziza, *« Marseille, pionnière de la défense des femmes », toutma.fr.*

De l'autre côté de la région, à Nice, c'est un aristocrate russe le baron de Léon Wladycslas de Lenval, industriel d'origine polonaise qui crée, à la suite du décès de son fils unique de 11 ans, en 1888 avec un apport de 150 000 frs une fondation « *pour recevoir tous les enfants, sans condition de ressource et sans distinction de culte ou de nationalité* ». Cette fondation reconnue d'utilité publique en 1893 sauvera de nombreux enfants de la colonie italienne des Alpes-Maritimes. Tandis qu'à Nice, l'ancien maire Jules Gilly fonde en 1895 dans le Vieux-Nice dans le bâtiment de l'ancien Sénat, juridiction sarde, deux œuvres privées : *la Bouchée de Pain* et de *l'Asile de nuit* qui accueillent les précarités italiennes comme françaises.

L'Asile de nuit de Nice en 1995, photo *Nice-Matin.*

La Fondation Lenval, Nice, c. 1950 collection privée.

Asile de la rue Saint-Honorat, Marseille, Archives Ville de Marseille, 63II23.

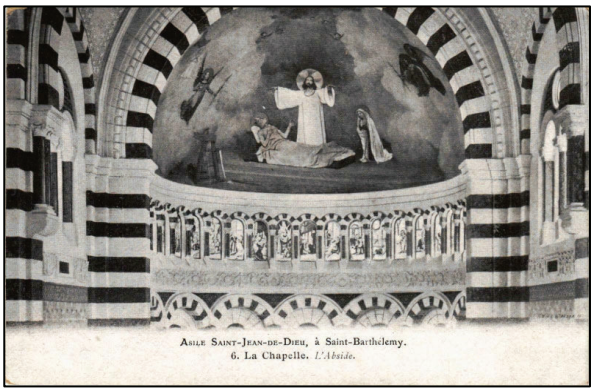

Asile Saint-Jean-de-Dieu, Marseille, chapelle, carte postale, c. 1920,

L'encadrement religieux catholique trouve même après la Grande guerre à s'exercer envers l'émigration de repeuplement des communes éprouvées démographiquement, la pratique religieuse est assurément un facteur d'intégration ou plutôt vers « *l'assimilation ou l'accommodement* »[366] grâce à deux vecteurs.

D'abord avec les missions catholiques italiennes[367] entre 1922 et 1934 qui auront « un sort contrasté » entre opposition et soumission au régime fasciste.

Ensuite, par une illustration édifiante avec le seul périodique à destination des immigrés italiens dans notre région, d'abord trimestriel puis mensuel publié à Toulon puis à Lyon de 1924 à 1933 *: L'Italiano nel Var : religione, patria, lavoro : bolletino ufficiale del Segretariato del popolo per gli Italiani.* En 1926, il devient *: L'Italiano : religione, patria, lavoro, suoi diritti e doveri : mensile per l'assistenza morale ed economica degli Italiani, al di fuori di ogni competizione politica*[368]. Il ne doit pas y avoir d'autres exemples dans la région de ce type de périodique pérenne à l'intention de la communauté transalpine alors que l'on en trouve dans le Sud-Ouest. Il est tiré de 2000 à 3000 exemplaires et s'adresse surtout à la communauté de Toulon, La Seyne, Ollioules, Sainte-Maxime, Brignoles… donc ouvriers et paysans immigrés « *qui*

[366] Luigi Taravella, *« La pratique religieuse comme facteur d'intégration »,* in Antonio Bechelloni, Michel Dreyfus, Pierre Milza (dir.*), L'intégration italienne en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p.71-83.
[367] Gianfausto Rosoli, *« Ruolo delle missionni cattoliche italiane nel Sud della Francia (1922-1934* » in Émile Témine e Teodosio Vertone (a cura di), *Gli Italiani nella Francia del Sud e in Corsica (1860-1980),* Milano, Franco Angeli, 1988, p.42-67.
[368] La collection complète est numérisée sur le site Gallica de la BNF.

sont reçus dans la France hospitalière amie mais aussi où l'on trouve des contradictions et des luttes sociales » met en garde le périodique.

Appuyé par l'évêque de Fréjus et le clergé local dont certains desservants sont d'origine transalpine et la puissante Mission Catholique Italienne qui a « essaimé » dans la France entière, son secrétariat est domicilié dans la paroisse populaire toulonnaise de Pont-du-Lys. Le périodique met en exergue, au moyen de paraboles tirées des Écritures et d'historiettes moralisatrices, les valeurs chrétiennes de travail sur terre, de charité et de résignation : *« Élevez vers le ciel votre noble front baigné de sueur ; vos mains calleuses et si nobles…* ». Il diffuse des informations du Commissariat royal pour l'émigration et donne de plus en plus des indications sur le droit social du pays d'émigration (accidents du travail, assurances sociales) dont peuvent bénéficier, on l'a vu, les Italiens. La sociabilité s'exprime par des encarts publicitaires de commerces transalpins varois (alimentation, vins, cycles, mécaniciens, cordonniers, tailleurs, chapeliers, mosaïstes « *à la vénitienne* », photographes …) et par une structure pérenne la *Villa Assistenza Italiana* qui devient « *Opera di Assistenza per Italiani nel Var* « dans la banlieue de Toulon « *pour se retrouver dimanches et jours fériés entre Italiens et leurs amis, comme en famille.* » Même un stade toulonnais sera dénommé « *Casa d'Italia* ».

Jo 82119

DIREZIONE - AMMINISTRAZIONE
Segretariato del Popolo - Toulon
107, Cours Lafayette, 107
REDAZIONE A LYON
Rue de Flesselles, 12
ABBONAMENTO ANNUO
Ordinario frs 5 — Sostenitore fr. 10
Chèque Postale : Marseille N. 17.257

L'ITALIANO

MENSILE PER L'ASSISTENZA MORALE ED ECONOMICA DEGLI ITALIANI :
al di fuori di ogni
competizione politica

ANNO V - Numero 38 — SUOI DIRITTI E DOVERI — Gennajo 1928. - Cent. 25

Vita delle Nazioni

Si parla con insistenza, da diverse settimane, di un cambiamento nei rapporti franco-italiani. Si parla anzi di un imminente colloquio fra i ministri degli esteri dei due pesi, colloquio che può anche avvenire prima che ai lettori pervenga il nostro « Italiano », e nel corso del quale verrebbero gettate solide basi per un diverso assetto delle relazioni fra l'Italia e la Francia. Il « modus vivendi » concluso fra i due paesi prima della partenza da Roma dell'ambasciatore francese On. Besnard per fare posto al nuovo rappresentante diplomatico De Beaumarchais ; convenzione che non possiamo nè illustrare nè commentare, perchè al momento in cui scriviamo essa non è stata pubblicata ; questo « modus vivendi » costituirebbe però il preludio della nuova intesa.

L'annunzio dell'avvenimento o degli avvenimenti, non può lasciarci indifferenti e plaudiamo subito a qualunque attività destinata a consolidare ; rapporti di buon vicinato e di amicizia fra l'Italia e la nazione francese.

Più che ai nostri particolari e privati interessi determinati dal vivere nel territorio della Repubblica francese, a noi cristiani premono i superiori principi della carità e della pace nel mondo. Elementi non unici, ma principali di questa pace sono oggi, in Europa, l'Italia e la Francia. Attraverso il gioco dei trattati e delle alleanze, non è fuori luogo affermare che in Europa gli arbitri della Pace sono tre : Inghilterra, Francia, Italia ; tutte aderenti alla Società delle Nazioni, e naturalmente tutte accanite nel dire che esse perseguono senza tregua l'ideale per il quale è nato e vive il supremo consesso di Ginevra.

Il fatti però, o meglio diversi elementi che l'inquadrano, se non hanno invero mai smentito in pieno le affermazioni pacifiste delle tre grandi potenze europee, non hanno purtroppo giustificato l'aspettativa di chi augurava la scomparsa assoluta di piccoli dissidi, di naturali divergenze.

Caratteristiche a questo riguardo sono state negli ultimi anni e sono ancora le relazioni italo-francesi. Non è possibile distruggere una amicizia e un'alleanza nate sui campi irrorati dal comune sangue, ma quanta incomprensione non ha presieduto alla mutua rivista dei valori etici e morali, per cui due popoli latini dai quali dipende la pace europea sarebbero destinati a non più separarsi....

Noi che vivemmo a lungo nei due paesi e che modestamente dobbiamo presumere di conoscere davvicino opinioni, stati d'animo, aspirazioni dei singoli, potremmo dilungarci nella nomenciatura delle disillusioni, degli scoramenti, delle sconfitte subite dall'ideale vagheggiato. Possiamo dire solamente che nessuno è perfetto e che torti eventuali non debbono assolutamente essere ricercati da una parte sola.

Non ci soffermiamo ad analizzare episodi, al primo piano dei quali resta per noi il problema del collocamneto della mano d'opera esuberante in Patria, la cui soluzione non è avvenuta e non avviene senza gravi inconvenienti.

Altre cause d'ordine politico possono intervenire : su queste non è nostro compito indugiarci. La nostra personale e generale attività è volta a rimuovere attriti, a pacificare animi. Sappiamo comprendere coloro che per un rispettabile ideale hanno lasciata l'Italia, ma non possiamo giustificare in nessuno la mancanza di riserve imposte dalla qualità di ospiti rispettati in terra amica.

Tutte posizioni, quelle accennate e mille altre, che debbono essere rivedute nell'interesse della grande causa che tutti dicono essere decisi a servire. Così solo le relazioni fra i nostri paesi potranno ripigliare quel ritmo ascensionale, che nessuno avvenimento avrebbe dovuto intralciare.

E se ci è lecito, per concludere, — nell'auspicare quella intesa che è necessario fondamento alla pace europea-esprimere un voto, fraternamente diretto ai nostri compatriotti, eccolo : Non tutti i mali presenti dei quali si lagna la opinione italiana provengono dalla semplice incomprensione francese. Altre e più vaste cause si muovono nel turbinio di tanti interessi contrastanti. E quindi inutile designare un solo ipotetico nemico (brutta parola !), allorchè si domanda ouvunque buona volontà e moderazione per risolvere le intricatissime incognito sulle quali riposa la pace fra i popoli.

Smettendola coi preconcetti un primo e grande passo sarà effettuatto. Il sentimento di giustizia poi dei liberi popoli francese e italiano faranno il resto.

Con questo augurio attendiamo fidenti le imminenti oppure non lontane cronache.

R.P.

ANNO 1928

Che per tutti sia migliore. Che ogni famiglia sia consolata *de rore coeli et de pinquedine terrae*. Che tutti possano avere da Dio la pace, la grazia ; e sulla terra l'abbondanza di ogni cosa necessaria alla vita.

NEL NOSTRO MENSILE L'ITALIANO

La sguardo all'anno che finisce ci consola. Il numero dei nostri lettori si è dunque veramente raddoppiato : ne ringraziamo tutti gli amici ; unitamente alla intelligente e sempre sicura famiglia della Redazione che con tanto amore dà gratuitamente tutta l'opera sua. Grazie.

Ma col ringraziamento una preghiera.

Occorre raddoppiare ancora il numero dei nostri lettori ; occorre che tutti gli abbonati ci trovino un amico, un abbonato di più.

Voi che apprezzate il nostro modesto mensile, « L'Italiano » *e lo trovate interessante e bello, fatelo conoscere, fatelo leggere ai vostri amici e mandateci dei nuovi abbonati è necessario raddoppiare il numero degli abbonati.*

PROGRAMMA DELL' *ITALIANO*

Il nostro « L'Italiano » col numero del corrente Gennajo, entra nel suo V. anno di vita. Le parole del suo frontispizio sono un programma chiaro e completo. Consideratele.

"L'Italiano" (suoi diritti e doveri) Mensile di informazioni, al di fuori di ogni competizione politica.

Non abbiamo proprio nulla da aggiungere o da levare.

Continueremo nel nostro programma di portare a conoscenza di tutti gli Italiani, qui domiciliati, le disposizioni della legge Italiana e della legge Francese affinchè possano compiere il loro dovere di osservare le leggi ; e far valere i loro diritti che loro provengono secondo le leggi.

Continuerà dunque « L'Italiano » *ad essere un mensile di informazioni, utile a tutti indistintamente ; e questo*

« al di fuori di ogni competizione politica. *Educati a quelle severe massime del vangelo in cui si dice, amatevi l'un l'altro come fratelli, aiutatevi, fate del bene anche a quelli che vi odiano, discepoli di Colui che disse — obbedite alle autorità legittimamente costituite ; noi lascieremo a chi ne ha la missione ed il dovere di trattare nelle dovute forme le questioni politiche.*

Sudditi rispettosi e riconoscieti alla Nazione Francese della cortese ospitalità che ci offre, cittadini Italiani, a nessuno secondi nell' amore della cara e bella Italia nostra, ci occuperemo solamente di farne conoscere le leggi perchè sieno osservate, e parleremo delle sue bellezze perchè sia amata.

Senza mai entrare in questioni, che possono separare gli animi, oggi ancora, riportiamo rivolgendole a tutti i nostri amici Italiani le stesse parole che nell'Ottobre 1924 abbiamo scritte sul nostro mensile :

Amatevi come fratelli
Amatevi ed ajutatevi
Lo vuole la patria e Dio.

Noël ! Noël !

Pour palais une étable, et pour lit une crèche.
Une Vierge, un vieillard ; et le divin Enfant,
Entre l'âne et le bœuf au souffle réchauffant,
Sourit, les bras tendus, sur de la paille fraîche.

Voilà donc l'appareil de ce roi triomphant,
Venu pour racheter l'humanité qui pèche !
Ah ! devant les vertus que tant d'amour nous prêche
Et les séductions que tant d'amour défend,

Notre orgueil confondu se révolte et réclame...
Mon Dieu, courbez mon front et mettez en mon âme
La foi de ces bergers qui laissent leur troupeau
Pour venir adorer, avec le chœur des anges,

Le Fils du Tout-Puissant, prisonnier dans ses langes
Et le salut du monde en ce pauvre berceau !

Georges GOURDON.

Nota dell' Emigrante

Disposizioni Italiane

RIDUZIONI FERROVIARIE. — Per usufruire delle riduzioni sulle ferrovie dello stato gli emigranti che rientrano in patria debbono rivolgersi ai Commissariati di confine. Anche coloro che rientrano per un breve soggiorno possono usufruire di tale ribasso.

MILITARI CHE ESPATRIANO. — I militari che si rendono all' estero in licenza o i congendandi che all' estero ritornano debbono essere muniti del passaporto. Coloro poi che si recano all' estero per raggiungere le rispettive famiglie debbono farsi mandare dai parenti un atto di chiamata, vistato dal consolato. Per coloro inoltre che si recano in Francia l'atto di chiamata dev' essere redatto su carta bollata da 3.60, vistato dal *Maire* o dal Commissariato di polizia dalla Prefettura e dal Consolato italiano e ciò anche se risiedevano in Francia avanti di compiere il servizio militare.

Gl' interessati quindi prendano le disposizioni relative a tempo debito, dato che ciò richiede un certo tempo.

EMIGRAZIONE CLANDESTINA. — Molti pure di potere emigrare negli Stati Uniti non badano nè a sagrifici, nè a danari. Essi credono di potere entrare nell' impero del dollaro con sotterfugi e quindi chiedono il passaporto per Cuba o il Messico. Per ciò prevenire il governo italiano ha disposto che siano negati i passaporti per i paesi indicati.

« STELLA AL MERITO DEL LAVORO ». — Con R. Decreto 1 settembre 1927 è stata istituita la decorazione « Stella al merito del Lavoro » a favore degli Italiani all' Estero. Detta decorazione può essere data a qualsiasi cittadino che abbia dato prove di patriottismo, di probità e di laboriosità.

EMIGRAZIONE NEL BELGIO. — Un acordo è intervenuto tra l'Italia e il Belgio per quanto riguarda l'immigrazione italiana. Le domande accolte dal governo belga debbono essere trasmesse al Consolato italiano di Bruxelles. Per i contratti collettivi la Direzione degli Italiani all' Estero si riserva di designare la metà degli operai richiesti, lasciando al datore di lavoro la scelta dell'altra metà. Inoltre il datore di lavoro deve garantire all'operaio un lavoro, normale per almeno sei mesi, un tasso preciso di salario orario e per il lavoro a cottimo, un minimo giornaliero. Deve provvedere l'alloggio e fissare il massimo della spesa quotidiana che l'operaio deve sopportare per l'alloggio e il nutrimento. Gli operai devono godere gli stessi vantaggi che le leggi belghe garantiscono agli operai indigeni. Il viaggio dall' Italia al Belgio è a carico del datore, come pure il rimpatrio, qualora il lavoratore arruolato sia congedato o per sospensione del lavoro o per motivi indipendenti dalla suo volontà.

Le nuove nome migratorie

Le chiamate dall'estero limitatenal parenti stretti

L'agenzia *La Recentissima*, riferendosi alle limitazioni sul movimento emigratorio, rileva che il Capo del Governo ministro degli Esteri, per eliminare abusi negli atti di chiamata, ha disposto che d'ora innanzi questi non possano essere rilasciati che da parenti, fino al terzo grado, e cioè coniugi, figli, genitori avi paterni e materni, fratelli e sorelle, zii paterni e materni.

E' ammessa la deroga discrezionale tra parenti di grado più remoto in casi meritevoli di specialissima considerazione e sotto la responsabilità dei regi consoli. Non devono rilasciarsi e vidimarsi atti di chiamata fra estranei. Quando occorra si dovranno stipulare veri e propri contratti di lavoro contenenti precise clausole da approvarsi, volta per volta, dai regi consoli competenti, che dovranno inviarli direttamente al Ministero, Direzione Generale degli Italiani all' Estero, previo oculato esame delle condizioni e delle garanzie di serietà e solvibilità dei datori di lavoro.

Quando queste non siano completamente tranquillizzanti i regi consolati dovranno rifiutare la loro approvazione.

Il ministro ha richiamato l'attenzione dei regi agenti diplomatici e consoli sulla responsabilità inerente a queste loro funzioni che vuole esercitate con la massima oculatezza e severità.

Atti matrimoniali

Il R. Ministro degli Affari Esteri, nell'intento di facilitare per quanto è possibile i matrimoni degli Italiani all'Estero e la regolarizzazione delle unioni illegittime, ha stabilito che d'ora innanzi debbano essere legalizzati e vidimati gratuitamente i seguenti atti riguardanti il matrimonio : a) Richiesta di pubblicazione, sia fatta innanzi alle regie autorità diplomatiche e consolari, sia presso le autorità locali ; b) Certificato di eseguita pubblicazione ; c) ogni altra attestazione eventualmente richiesta dalle autorità estere di stato civile per quanto concerne il « nulla osta » al matrimonio.

Nuove disposizione francesi per il visto ai passaporti stranier

Il Governo francese ha deciso di cambiare, a partire dal 1.o gennaio 1928, il tipo di passaporto attualmente in uso, con un altro più rispondente allo scopo. Si assicura inoltre che il visto ai passaporti stranieri sarà subordinato al pagamento di una tassa di 10 franchi oro per l'entrata e l'uscita dal territorio francese, e di un franco oro per la sola uscita dalla nazione. I visti però continueranno ad essere gratuiti per le persone indigenti. I giornali non dicono se i cittadini dei Paesi per i quali atualmente il visto francese è soppresso, l'Italia ad esempio, saranno colpiti dalla nuova legge. Ne terremo informati i nostri lettori.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

N° de l'*Italiano*, Suoi Diritti e Doveri, Janvier, 1928

Conclusion

Cette immigration transalpine se poursuit après la Seconde guerre dans tous les départements de notre région : il faut reconstruire car les dégâts humains et matériels de la fin de la guerre se concentrent dans les centres urbains bombardés (comme Toulon[369], Nice et Saint-Laurent du Var[370], le 26 mai 1944, Marseille[371] le 27 mai 1944) et dans les périphéries industrielles qui ont été dévastés. Mais le travail rural privé de bras locaux sollicitera encore tardivement des immigrés italiens[372] et leur souvenir persistera[373] ainsi, dans les Alpes-de-Haute-Provence tandis que la culture des arbres fruitiers générera longtemps une immigration transalpine en Vaucluse dans la région du Bas-Rhône[374].

D'ailleurs, les pouvoirs publics dans la jeune République italienne encouragent les travailleurs à émigrer pour aider matériellement leurs familles et aussi l'État italien. Ces jeunes hommes en majorité et ces quelques jeunes femmes pourront ainsi bénéficier de la protection sociale adoptée en France puisqu'ils cotiseront à la Sécurité sociale[375]. La charité religieuse et la philanthropie laïque ne disparaîtront pas dans l'immédiat après-guerre mais ne seront désormais que parallèles et subsidiaires. Aussi, un nombre conséquent de Transalpins finiront donc par s'intégrer mais garderont pour les deux premières générations en Provence et en pays niçois leur langage parlé, pour certains, « *entre dialetto, occitan provençal et français* »[376] et leurs traditions en sauvegardant et en transmettant à leurs descendants nés dans notre région la « *mémoire du pays des origines* »[377].

Plaque commémorative du bombardement de la gare Nice Saint-Roch, 1944, avenue Denis Séméria

« Tout le monde vient d'ailleurs, Ce qui n'empêche qu'il ne soit chez lui ici.
Il n'y a pas d'étrangers et nous sommes tous.
Ici est partout, il n'y a que des ici »
Michel Serres (1930-2019)

[369] La ville portuaire est détruite à 47%
[370] 5 600 sinistrés, 438 immeubles détruits ou endommagés (dont les Abattoirs et le dépôt T.N.L.), 5 locomotives et 160 wagons détruits et 50 % des voies de la gare de marchandises de Saint-Roch hors d'usage. Même si les chiffres divergent, on peut donner une fourchette large à partir de ces chiffres permet d'estimer un bilan supérieur à 300 tués dont une centaine de disparus rien que pour Nice et près de 500 blessés : Eddy Florentin, *Quand les alliés bombardaient la France 1940-1945*, Paris, Perrin, 2008. Ces dernières lignes sont dédiées à la mémoire d'une des victimes Joseph Milano, sous-chef de dépôt de la gare Saint-Roch, d'une famille émigrée intégrée qui sauva son jeune collègue mon oncle Camille Vernier -dont c'était le premier poste- en le faisant se protéger sous un bureau lorsque les sirènes retentirent ; lui sera enseveli sous le mur opposé…
[371] Les bombes larguées sur la ville ont fait dans la population civile 1 752 morts, 2 760 blessés, plus de 20 000 sinistrés, et tué environ 50 soldats allemands. Les destructions les plus importantes se produisent dans le centre de la ville, de la rue de Rome à la Belle-de-Mai. Dans le tunnel du boulevard National dans lequel la population était malheureusement venue se réfugier, 150 personnes sont tuées et 150 blessées.
[372] Archives départementales Alpes-de-Haute-Provence, 0043 W 0092, Immigration rurale italienne, 1955-1957.
[373] Archives départementales Alpes-de-Haute-Provence, *On vient tous de quelque part. Livrets des portraits. Portraits et paroles d'habitants de la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban,* BR 02 700.
[374] René Grosso, « *Un bilan des études sur les Italiens dans le Comtat* », *Études vauclusiennes*, 1986, p. 13-18.
[375] Voir Xavier Prétot, *« Immigration et protection sociale », Revue de droit sanitaire et social*, 1987, p. 165-320. ; Lola Isidro, *L'étranger et la protection sociale*, Paris, Dalloz, 2017, 578 p.
[376] Pierre Pasquini, *Des immigrés au croisement des langues. Entre dialetto, occitan provençal et français. Les Italiens de Noves au XXe siècle*, Canet, Libres del Trabucaire, 2000, 200 p.
[377] Marie d'Hombres, *Des gens d'ici. Mémoires des migrations à Port-de-Bouc*, Mirabeau, Ref2C, 2009, 205 p.

LA *PARTENZA* OU L'IMMIGRATION ITALIENNE

Monique SINTES
Professeure honoraire
IFPASS- CNAM
Lycée Marie Curie, Marseille
Membre du bureau du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale
de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Étranges étrangers
Vous êtes de la ville Vous êtes de sa vie
Même si mal en vivez Même si vous en mourrez »
Jacques PRÉVERT « Grand bal du printemps », 1951.

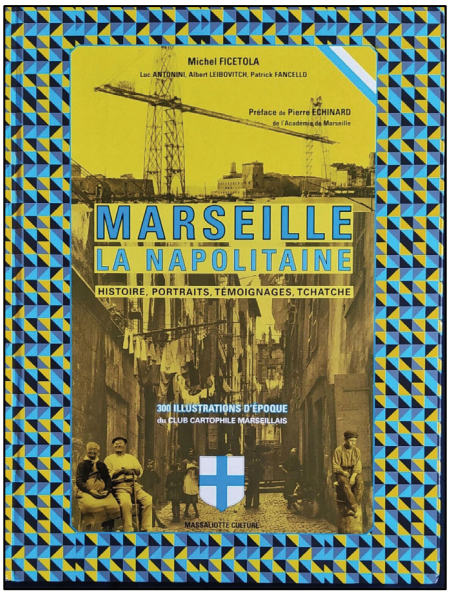

Michel Ficetola, *Marseille La Napolitaine,* Marseille, Massaliote culture, 2015, 365 p[1].

L'arbre généalogique de plusieurs millions de Français comporte aujourd'hui une branche italienne, même si celle-ci n'est pas toujours visible ou bien identifiée en raison d'une progressive francisation des patronymes qui, quelques soient les époques, traduit l'intégration jusqu'à la dilution au sein de la société comme par exemple Baldin pour Baldini ou Lombard pour Lombardo ou même Longobardo…

[1] Cette référence à cet ouvrage pionnier sur la communauté napolitaine se veut un témoignage d'amitié et de respect envers le préfacier et son souvenir : Pierre Échinard (1942-2023), historien humaniste de Marseille qui avait encouragé jadis notre Comité à entreprendre ce « devoir de mémoire vis à vis des communautés italiennes » ; il ne le verra pas… (Olivier Vernier).

Déjà, à partir de la Renaissance, ils franchissent la frontière pour contribuer au rayonnement culturel (Vinci - Goldoni - Lully…) ou participer au gouvernement du Royaume de France (Mazarin - Catherine et Marie de Médicis…) mais ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que l'immigration devient massive et cela jusqu'aux années 60 du siècle suivant. En effet, les Italiens représentaient la première nationalité étrangère de France - 1,6 millions d'Italiens y furent accueillis.

Décrire la migration comme uniquement nationale reste difficile car, lors des premiers départs, l'unité italienne ou le *Risorgimento*, n'existait pas. *Risorgimento* signifie « résurgence » ou « renaissance » où l'unification italienne est la période de l'histoire d'Italie dans la seconde moitié du XIXe siècle au terme duquel les rois de la Maison de Savoie unifient une grande partie de la région géographique italienne par l'annexion du Royaume de Lombardie-Vénétie. Le mot *Risorgimento* s'est imposé dans les années 1820-1830 pour désigner un élan vers l'unité nationale.

L'Italie était composée de multiples régions indépendantes avec des cultures diverses, des situations socio-économiques différentes. De ce fait, il est difficile de parler d'une émigration italienne mais des émigrations.

En effet, le mode de socialisation des habitants de la péninsule italienne repose sur le principe du campanilisme, c'est-à-dire une solidarité villageoise limitée à un territoire que surplombe le campanile de l'église du village. Les individus se définissent comme originaires de tels villages ou quelque fois de telles régions et ne se mélangent pas[2]. Donc, au moment de leur émigration, les Italiens n'ont aucune conscience nationale[3]. Ils ne parlent pas la même langue, ne célèbrent pas les mêmes saints patrons, n'ont pas de pratiques culinaires identiques !

L'immigration italienne a fait l'objet de nombreuses publications de la part d'historiens, sociologues, économistes, juristes, linguiste, écrivains…

Tous ont démontré en effet que les immigrés italiens n'ont pas été un bloc unique : les ritals de Marseille[4] et ceux de Lorraine n'ont pas connu la même histoire. Les dockers de Marseille et les mineurs du Nord ont connu des parcours d'intégration différents. L'objectif de cet article est de rappeler, d'une part, que les vagues migratoires ont toujours existé et, d'autre part, d'analyser les raisons économiques de l'immigration italienne en Provence et plus particulièrement à Marseille et dans ses environs, enfin, souligner les premières formes de « *diplomatie des migrations afin de protéger les conditions de travail et de vie des travailleurs* ».

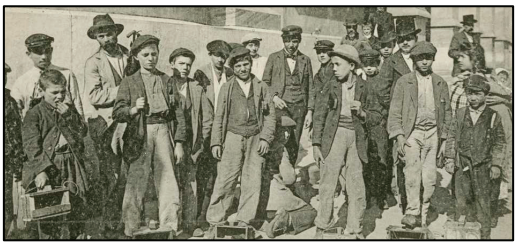

Groupe d'hommes immigrés italiens sur le Port, c. 1890,
© journalventilo.fr

Groupe d'Italiennes vendeuses d'oranges sur le Vieux Port
© Radici

[2] Voir : Giovanni Tocci, *Le Comunità negli stati italiani d'antico regim*e, Bologna, CLUEB, 1989, 320 p. ; Duccio Balestracci, *Medioevo e Risorgimento] : l'invenzione dell'identità italiana nell'Ottocento,* Bologna, Il Mulino, 2015, 158 p. ; Francesco Filippi, *Prima gli italiani : (sì, ma quali ?* Bari, Laterza, 2021, 159 p.

[3] Fiorenza Tarozzi, Giorgio Vecchio*, Gli Italiani e il tricolore : patriottismo, identità nazionale e fratture sociali lungo due secoli di storia* , Bologna, il Mulino, 1999, 474 p. ; Alberto Mario Banti, *Sublime madre nostra : la nazione italiana dal Risorgimento al fascismo*, Roma, Laterza, 2011, 208 p. ; Elena Musiani*, Faire une nation : les Italiens et l'unité, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Gallimard, 2018, 356 p. Maurizio Coppola*, Construire l'italianité: traditions populaires et identité nationale, 1800-1932*, Paris, L'Harmattan, 2021, 319 p..

[4] Rital : on devrait lire « R. Ital » mention retrouvée sur les registres civils de leur arrivée sur le territoire français et qui signifiait : Réfugié italien.

La péninsule italienne en 1843 avant le Risorgimento

A : L'EXISTENCE PERMANENTE DES VAGUES MIGRATOIRES

« *Tous les migrants sont à la recherche d'une vie meilleure. Les modalités de la migration ont pris en France des formes très diverses : il vaut mieux, pour cela, parler des migrations. Il n'y a pas de mécanisme immuable assurant la succession de migrations d'origines diverses :*

L'émigration des campagnes vers les villes dans la première moitié du XIXe siècle.

La vague venant de pays voisins (Belgique, Italie) qui lui succède.

Une vague importante apparaît à son tour après la 1ère guerre mondiale. Cet apport est fourni par des pays européens plus éloignés pour des raisons politiques. »[5]

Nous nous appuierons essentiellement sur la deuxième raison pour expliquer le départ des Italiens vers la France, en particulier dans les Bouches-du Rhône et plus spécialement, Marseille.

B : LES RAISONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉMIGRATION ITALIENNE EN PROVENCE

C'est au début du XIXe siècle, avec l'expansion coloniale[6] de la France, que Marseille avec son port de commerce[7] connaît un développement industriel sans précédent et attire les Italiens par milliers : près de 100 000 personnes, si l'on en croit les recensements, c'est-à-dire 1/4 de la population marseillaise, pour la plupart venus, soit de la côte ligure, soit du Piémont, en particulier de Turin, mais aussi des vallées alpines. Les natifs du Comté de Nice et du Duché de Savoie, qui n'étaient pas encore rattachés à la France, grossissent cette vague d'émigration, attirés par l'essor économique et industriel de la ville où ils vont trouver à s'embaucher.

Rappelons qu'en cette fin de siècle, Marseille va connaître ses plus gros travaux urbanistiques sous l'égide de Napoléon III[8] : le percement des grandes artères (comme la rue Impériale devenue rue de la République sous la troisième République), l'arrivée de l'eau par le canal de la Durance, la construction du bâtiment du Palais Longchamp… mais aussi la présence d'usines et de manufactures vont faire que les italiens sont d'autant plus incités à émigrer que l'Italie se caractérise par des disparités socio-économiques considérables.

---

[5] Hervé Le Bras, *« Singularités des vagues migratoires »*, *Santé, Société et Solidarités*, 2005, pp.31-36.

[6] Cf. Alain Castan, Nora Mekmouche (dir.), *Guide du Marseille colonial*, Paris, Syllepse, 2022, 227 p.

[7] Roland Caty et Éliane Richard, *Le transport maritime : le Port autonome de Marseille : histoire des hommes*, Marseille, Lafitte, 2003, 191 p. ; Marcel Roncayolo, *L'imaginaire de Marseille : port, ville, pôle,* Lyon, ENS éd., 2014, 446 p. ; Fabien Bartolotti, Xavier Daumalin, Olivier Raveux (dir.*), L'histoire portuaire marseillaise en chantier : espaces, fonctions et représentations, XVIIe-XXIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2021, 254 p.

[8] Voir Octave Teissier, *Marseille sous Napoléon III*, Marseille, Gueidon, 1866, 36 p. ; *Marseille au XIXe : rêves et triomphes* : [exposition], Musées de Marseille, 16 novembre 1991-15 février 1992 [sous la dir. de Marie-Paule Vial], Marseille, Musées de Marseille, 1991, 441 p.

Si l'on assiste à un réveil économique de l'Europe, l'Italie, contrairement aux autres pays, est en retard puisque son économie a toujours reposé sur l'agriculture et non pas l'industrie[9]. En même temps, les agriculteurs étaient fortement taxés. En revanche, les grands domaines agricoles (le *latifundium*) dans le sud de l'Italie, étaient privés de capitaux nécessaires pour renouveler leurs techniques. De quelques côtés qu'on l'aborde écrivait Stefano Jacini en 1884 « *l'Italie agricole se présente à nous comme une tumeur permanente et cancéreuse, à un stade très avancé, pour la sauver, il faudrait un miracle d'énergie, d'activité et de sagesse chez tous les italiens, un miracle plus souhaitable que possible* »[10]

La conséquence de cet état de fait fut l'émigration vers les pays plus riches comme la France. Chassé par la pauvreté, de nombreux Italiens sont venus combler un vide de main d'œuvre en revendiquant des métiers à part entière, majoritairement dans le bâtiment (maçons, terrassiers, manœuvres, cimentiers …) mais aussi dans l'industrie lourde.

Parmi les arguments évoqués pour expliquer l'importance des ouvriers italiens dans l'industrie marseillaise, 3 éléments sont régulièrement mis en avant par historiens et économistes :

1) Le choix des entrepreneurs qui cherchent à réduire leurs coûts de production et à augmenter leur productivité par l'emploi d'une main d'œuvre sous payée, faiblement syndicalisée et réputée plus robuste compte tenu de sa moyenne d'âge peu élevée, la volonté des mêmes industriels de maintenir un certain niveau de compétitivité, en jouant prioritairement sur la variable humaine plutôt qu'en investissant des sommes importantes dans le renouvellement régulier de l'appareil productif. Dans *Les grammaires d'une ville*[11] le géographe marseillais Marcel Roncayolo (1926-2018) fait ainsi observer que la facilité d'accès à la main d'œuvre italienne a eu tendance à détourner les industriels des investissements productifs.

2) Entre 1880 et 1918, la population française cesse de s'accroître. Par suite de la dénatalité, les besoins de l'économie française en main d'œuvre favorisent l'immigration étrangère. En 1876 le pays compte 36,9 millions d'habitants et seulement 39,6 millions en 1911. Or l'Italie connaît à l'époque une rapide progression démographique. Sa population passe de 26 millions à 36,5 soit un excédent de 500 000 individus par an.

3) Enfin le France apparaît **«** le Pays des Droits de l'Homme **»** et semble proposer une nouvelle patrie à ces hommes et ces femmes qui cherchent un nouvel Eldorado pour fuir la misère d'origine.

Les ouvriers italiens dans les principales branches de l'industrie marseillaise

Image du film « Les réquisitions de Marseille - mesure provisoire »
de Luc Joulé et Sébastien Jousse (2004)

[9] Voir Roberto Romani, *L'economia politica del risorgimento italiano*, Torino, Bollati, Boringhieri, 1994, 248 p.
[10] Extrait de Simone Visciola, *« Campagnes et sociétés rurales en Italie au XIXe siècle : un problème d'historiographie »,* in Jean-Claude Caron et Frédéric Chauvaud (dir.), *Les campagnes dans les sociétés européennes*, France, Allemagne, Espagne, Italie, (1830 -1919) p. 55-75.
[11] Marcel Roncayolo, *Les grammaires d'une ville : essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, EHESS, 1996, 507 p.

Source : Arch. Dép. Bouches-du-Rhône, 2351- enquête industrielle. 1912-1913.

Activités	Nombre d'ouvriers	Pourcentage
Huileries	3000	86
Tuileries	1680	77
Filatures	1194	72
Métallurgie	1108	67
Industrie chimique	782	47
Raffineries de sucre	768	43
Savonneries	600	37
Tanneries	158	22

Les lieux d'ancrage de cette immigration : les villages industriels du terroir marseillais où la population d'origine italienne est parfois majoritaire.

Si Marseille intra-muros compte 18% d'Italiens, on en trouve :

- 22 % à Septèmes, commune spécialisée dans l'industrie chimique[12]
- 29 % à Port-De-Bouc où l'industrie est représentée par la construction navale et le raffinage du pétrole
- 32 % à La Madrague-Montredon spécialisée dans la métallurgie du plomb et l'industrie chimique
- 36 % à La Capelette, haut lieu de la construction mécanique, de la métallurgie mais aussi de la savonnerie
- 38 % à Peypin spécialisée dans l'extraction du charbon
- 45 % à Belcodène, petit village minier
- 48 % à Gardanne où l'on extrait le lignite et produit l'alumine
- 50 % à L'Estaque occupée par l'industrie chimique et les tuileries
- 54 % et 56 % à Saint-Henri et Saint-André dédiées à la production de tuiles et de briques
- 59 % à Roquefort-La-Bédoule spécialisée dans la production de ciment (la découverte de Benoît-Hyppolite de Villeneuve-Flayosc met au point un nouveau procédé de fabrication de chaux hydrauliques en poudre et de surcuisson du ciment).

A noter que près de 30 % des ouvriers viennent de villages d'Émilie-Romagne.

Activités de la population étrangère à Septèmes entre 1906 et 1921				
	1906		1921	
Secteurs	Nombre de travailleurs	Pourcentage	Nombre de travailleurs	Pourcentage
Agriculteurs	13	6,4%	13	4,9%
Patrons de l'industrie et du commerce	12	5,9%	17	6,3%
Chimie Journaliers : Duclos Schloessing Pradel	1 06 16 0		 136 15 7	
Total	122	60,4%	158	62,3%
Autres journaliers	32	15,8%	48	17,9%
Ouvriers qualifiés	15	7,4%	18	6,7%
Personnel de service	8	4%	5	1,9%
Source : Claude RAPHAEL « La population de Septèmes »)				

Le bâtiment : une spécialité italienne

Si l'industrie a occupé de nombreux Italiens, le bâtiment est devenu, en France, une « spécialité italienne ». Dès 1901, les transalpins formeront la première communauté étrangère du secteur. Ils

[12] Cf. Gérard Leidet, « Ouvriers d'ici venus d'ailleurs. Immigrés et ouvriers de l'Industrie chimique à Septèmes : 1820-1836. ».

joueront un rôle majeur dans l'industrie française du bâtiment et des travaux publics grâce à une main d'œuvre bon marché : terrassiers, maçons… Appréciés par les employeurs, ils ne le seront guère par les ouvriers français. Cette détestation se manifestera par de violentes manifestations xénophobes (Aigues-Mortes).

A cette époque, l'industrie du bâtiment demandait beaucoup plus de main d'œuvre que de capital et dès lors que cette main d'œuvre était de qualité, il était aisé de passer de statut d'ouvrier à celui d'entrepreneur. Les migrants transalpins ont su satisfaire les besoins du monde urbain français en s'assurant d'un marché auquel ils ont été à même de répondre. L'une des principales régions d'accueil reste le midi méditerranéen, les 3/4 venant d'Italie du Nord.

« *La spécialisation dans les métiers du bâtiment est avant tout locale dans la périphérie marseillaise. Au début des années 1870, la main d'œuvre des carrières de pierres est majoritairement italienne. Lorsque ces carrières sont rattrapées par l'urbanisation, à la fin du siècle, une part significative des migrants italiens qui résident dans les quartiers concernés se tournent vers la maçonnerie et contribuent à l'essor de la petite maison individuelle.* »[13]

Maçons italiens : heure de la pause

Maison construite dans le quartier des Chutes-Lavie fin des années 1880 par l'entrepreneur de travaux en ciment Victor Ferraris
@ Thibault Bechini

C : LES PREMIÈRES FORMES DE « DIPLOMATIES DES MIGRATIONS »

Conventions franco-italiennes relatives au travail et à la prévoyance sociale

Au début du XXème siècle, s'ouvre la période pionnière de la division internationale du travail **(**DIT). Quand les différents États européens adoptent les premières lois sociales, notamment en matière d'accidents du travail, se pose le problème de la main d'œuvre étrangère. En France, comme dans la majorité des États européens, l'égalité juridique est accordée en cas de réciprocité : la loi protège uniquement les étrangers dont l'État d'origine reconnaît la même protection aux Français résidents sur son territoire. La réciprocité engendre la signature d'un nouveau modèle bilatéral, le traité du travail, qui s'intéresse d'avantage aux conditions de travail des travailleurs migrants employés dans les secteurs industriels protégés par la nouvelle législation sociale.

L'accord pionnier est le Traité franco-italien du 15 avril 1904. Cette entente est le résultat de 2 années de négociation entre le ministre italien du Trésor Luigi Luzzatti (1841-1927) et le directeur de l'Office français du travail Arthur Fontaine (1860-1931) 2 figures majeures du réformisme social européen.

« Le traité se propose de régler le transfert de dépôts entre la Caisse d'Épargne, la totalisation des cotisations, l'admission des ouvriers aux retraites, les accidents du travail et les assurances chômage. Pour la France, ce traité est un moyen d'inciter l'Italie à développer des politiques sociales comparables aux siennes et d'établir un principe de concurrence équitable. Pour l'Italie, il s'agit d'une stratégie pour protéger la masse des ressortissants qui traversent les Alpes pour travailler dans l'hexagone. »[14]

[13] Thibaut Bechini, *Empreintes de Marseille migrante (XIXe-XXe siècle), Les migrations en Europe. Ce que la migration fait à la ville. « Le maçon italien, »,* Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe. ehne.fr.
[14] Caroline Douki, Extrait du *« 1er accord migratoire* », *Plein Droit*, 2017/3 (n° 114), pp. 3 à 6.

Les pouvoirs publics italiens formulent plusieurs demandes dont l'amélioration de la protection sociale pendant la durée de résidence dans l'hexagone. A une époque où s'organisent les assurances sociales obligatoires (sur les accidents du travail en 1898, les retraites en 1910) il s'agit de garantir la filiation des Italiens et le bénéfice des prestations au même titre que pour les nationaux. Mais cela ne suffit pas car, en période de croissance économique l'immigration italienne est largement faite de séjours temporaires, ce qui signifie que les hommes laissent leur famille au pays pendant qu'ils travaillent au loin d'où un deuxième enjeu : négocier les conditions de rapatriement des revenus du travail.

Néanmoins si l'enchaînement de ces accords bilatéraux n'a pas toujours produit ses effets escomptés, d'autres canaux e sont mis en place par le biais d'associations afin d'accompagner ces hommes et ces femmes.

D : LES PREMIÈRES FORMES DE DIPLOMATIE MIGRATOIRE AFIN DE PROTÉGER LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Cette diplomatie migratoire repose sur des sociétés de secours mutuels. Il en existait encore 35 en 1929 pour les Bouches-du-Rhône. Ensuite, un certain nombre d'actions sociales ont été mises en place sous forme d'associations catholiques qui viendront en aide aux émigrés italiens.

Les sociétés de secours mutuels

Parmi ces sociétés, une *Société de Bienfaisance* a été créée afin de moraliser, d'instruire et d'encadrer les classes populaires sous le patronage du Roi d'Italie en 1865. Elle regroupe tout ce qui compte parmi les Italiens fixés à Marseille qu'ils soient rentiers, négociants ou industriels. Cet organisme dispose de moyens importants grâce aux subventions gouvernementales obtenues par le Consulat et aux cotisations (modiques) payées par les adhérents. Cela permet de mener de nombreuses actions de soutiens auprès des indigents et des malades. La société organise ainsi la distribution de secours en argent ou en nature, prend en charge les dépenses médicales et les frais de rapatriement vers l'Italie si nécessaire. En 1895, plus de 15 000 nécessiteux ont bénéficié de cette assistance.

En 1877, ladite Société de Bienfaisance crée une filiale *La Société Italienne de Secours Mutuels***.** Cette dernière offre des prestations similaires comme la gratuité des soins médicaux. Après 1880, de nombreuses sociétés de secours sont constituées dans les Bouches du Rhône. Nous en citerons 2 : ainsi la *Società Unione e Patria* regroupe les ouvriers habitants les quartiers de Saint-André, de Saint-Louis et de l'Estaque et la *Fratellanza Italiana* recense ses adhérents parmi les ouvriers de l'usine Rio Tinto à l'Estaque.

La *Fratellanza d'Aubagne*, enregistrée le 21 mai 1908 par un arrêté du ministère du travail et de la prévoyance sociale, qui deviendra la *Fraternelle aubagnaise* [15] en 1948, est toujours en activité, même si elle a fusionné avec un organisme national de prévoyance en 2002.

Plaque commémorative des adhérents à La Fratellanza d'Aubagne morts pendant la Grande guerre.

[15] Isabelle Felici, *« Solidarité mutualiste et immigration italienne. La Fratellanza d'Aubagne et la mémoire reconstruite »*, *Cahiers d'histoire. Revue critique*, n°144, 2019, pp. 107-126.

L'action sociale sous forme d'associations catholiques

Il faut aussi souligner que les églises aussi offrent un recours pour ceux parmi les italiens qui souhaitent structurer leurs relations dans un cadre associatif comme *l'Opera Bonomelli* créée par Monseigneur Geremia Bonomelli, évêque de Crémone, (1831-1914), dont l'objectif est d'instituer des comités de secours pour les familles italiennes indigentes, restées dans le pays d'accueil, à l'exemple de Marseille où Don Lingueglia, salésien de Don Bosco instaure un comité dès le début du premier conflit, qui distribue quotidiennement des soupes aux familles appauvries par la guerre.

« *L'Opera Bonomelli fut fondé en 1900. Sa création est une initiative de l'Association Nationale pour secourir les missionnaires italiens connus dans le monde catholique pour sa largeur de vue dans les domaines sociaux et culturels. Petit à petit, « l'Opera* **»** *se spécialisa dans l'assistance aux travailleurs italiens émigrés en Europe. Des secrétariats ouvriers « relais » opérant dans la mission s'occupaient de l'embauche, des accidents du travail, de la défense des mineurs.* » [16]

Or, le caractère privé de l'œuvre allait à l'encontre de l'appareil de l'État italien. Les dotations globales furent supprimées et remplacées par des subventions ponctuelles en fonction de l'utilité prouvée de ces actions. En 1924, on dénombre encore 18 secrétariats à travers la France.

Monseigneur Geremia Bonomelli

Aujourd'hui, il est largement convenu que la France est un vieux pays d'immigration ce qui n'empêche pas que l'immigration soit toujours vue comme un problème car on oppose les **«** bons immigrés **»** d'hier aux **«** mauvais immigrés **»** d'aujourd'hui.

Dans cette manière d'opposer le passé au présent, les Italiens occupent une place de choix. Les discours les présentent comme l'exemple même d'une immigration réussie. Mais, il ne faut pas oublier la réalité historique. L'intégration des Italiens a pris beaucoup de temps et ne s'est pas faite sans heurts : victimes de moqueries, insultes, rixes, xénophobie. Mais au final, Italien et Français ont appris l'un de l'autre.

A tel point que les Français se sont appropriés un peu de la culture italienne sous toutes ses formes, linguistique, gastronomique ou artistique comme *La Dolce Vita* de Fellini marque la fin de l'immigration visible.

[16] Caroline Wiegandt-Sakoun *« Les missions catholiques italiennes dans l'entre-deux guerres : l'exemple français* », in *Les Italiens en France de 1914 à 1940,* sous la direction de P. Milza, Rome, École Française de Rome, 1986. pp. 471-480.

LA PROTECTION SOCIALE EN FAVEUR DES ITALIENS EN AQUITAINE : L'EXEMPLE DU LOT-ET-GARONNE DANS L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Bernard GALLINATO-CONTINO
Professeur émérite de l'Université de Bordeaux
Président du conseil scientifique du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale Nouvelle Aquitaine (CHSSNA)

Dans l'entre-deux-guerres, l'Aquitaine d'alors formée des cinq départements : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Basses-Pyrénées (aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques) devient une terre d'immigration. La dénatalité, l'exode rural et l'hécatombe de la grande guerre rendent nécessaire l'appel d'une main d'œuvre, agricole surtout. Cela est particulièrement vrai en Lot-et-Garonne, puisque ce département a perdu le tiers de sa population entre 1851 et 1921. Terres en friche et fermes abandonnées émaillent le paysage de ce territoire au sol fertile très favorable à l'agriculture. En quelques décennies, des milliers d'Italiens, fuyant les tensions économiques et le climat politique de la péninsule, s'y installent. En 1920, ils ne sont encore qu'une centaine, puis leur implantation devient massive et brutale : 7 640 en 1926, 12 081 en 1931, 18 559 en 1936 et plus de 19 000 à la fin de la seconde guerre. Dès le milieu des années 20, le nombre des immigrés italiens dépasse largement celui des Espagnols[1]. Les quatre autres départements aquitains ont également été terres d'accueil, mais de façon beaucoup plus modeste que le Lot-et-Garonne[2].

Les travaux concernant les Italiens en Aquitaine, et particulièrement en Lot-et-Garonne, se comptent en grand nombre. Ils permettent notamment de connaître les supports institutionnels vecteurs d'une aide économique aux nouveaux-venus : coopératives pour l'achat de semences et de matériel agricole, associations diverses, syndicat régional des travailleurs de la terre, ainsi que ceux destinés à leur encadrement socio-politique : Ligue italienne des droits de l'Homme, Fédération régionale socialiste… Mais aucune de ces recherches n'aborde véritablement la vaste question de la protection sociale[3]. Est-ce à dire que des formes d'aide n'y ont pas existé ? En Aquitaine, le Lot-et-Garonne, principale terre d'accueil de la population transalpine, constitue un terrain d'observation favorable pour aborder le sujet.

[1] Le département était terre d'accueil pour ces derniers depuis des décennies avant l'arrivée des Italiens : 1500 en 1850, 4200 en 1911, 3800 en 1920, 4000 en 1930, 3300 en 1936, 5800 en 1946 et 5000 quelques années plus tard.
[2] Parmi ces quatre départements, c'est la Gironde qui, néanmoins loin derrière le Lot-et-Garonne, reçoit un nombre important d'Italiens : 2250 dans les années 20, 6500 en 1936 et 7300 en 1945. Pour des données statistiques complètes, *Histoire et mémoires des immigrations en Aquitaine. Rapport d'étude final*, sous la direction de Christophe Drot, novembre 2007, p. 163-187.
[3] Christophe Drot en recense une soixantaine concernant soit l'implication politique des immigrants venus d'Italie, soit les aspects identitaires, culturels et socio-culturels, soit encore les aspects démographiques, économiques et sociaux, *Histoire et mémoires des immigrations en Aquitaine*, *op. cit*., p. 121-125.

I Une protection sociale difficilement perceptible

Plusieurs raisons expliquent le peu de visibilité de la protection sociale italienne en Lot-et-Garonne.

La première, d'ordre juridique, met en exergue toute une série de prescriptions générales non spécifiques à l'Aquitaine. Très tôt est apparue une volonté d'établir une égalité juridique entre les protections octroyées aux nationaux et celles réservées aux Italiens, main d'œuvre nécessaire à la France. Le texte de référence reste le traité franco-italien du 30 septembre 1919 ; il contient notamment des dispositions dans le domaine de la retraite, des accidents du travail, de l'assurance maladie, du chômage, du repos hebdomadaire, du temps de travail et de la limite d'âge requise pour occuper un emploi. Dans tous ces domaines, il n'existe donc pas de protection sociale propres aux immigrés italiens du fait du principe d'égalité des droits entre ces derniers et les nationaux[4]4. Cet alignement du droit se justifie d'autant plus localement que l'immigration italienne, en Lot-et-Garonne en particulier, est largement voulue dans une zone dépeuplée et lorsque les autorités du département notent un ralentissement du flux migratoire dès la fin des années 20, elles s'en émeuvent en souhaitant que le pouvoir fasciste ne réussisse pas à l'en priver. Dans ce contexte, l'intégration des familles italiennes est fortement souhaitée, si bien que le plus souvent elles bénéficient de mesures et d'institutions sociales destinées aux Français, ce qui rend peu visible la protection sociale dont bénéficient les Italiens. Toutes les enquêtes commandées par le ministère de l'Intérieur et les rapports de police en apportent la confirmation. Il apparaît que dans le district consulaire de Toulouse, dont fait partie le Lot-et-Garonne, il n'existe pas d'écoles, de collèges, d'orphelinats et d'hôpitaux italiens[5]. Les enfants de la péninsule, dès leur arrivée, fréquentent les écoles publiques françaises. L'intervention du consulat, représentant local du pouvoir italien, n'a donc pas eu lieu sur le terrain scolaire, ce qu'exprime une enquête préfectorale de 1927 : « Les enfants italiens dont le nombre est assez élevé fréquentent assidûment nos écoles et s'y montrent studieux et appliqués. »[6]

La deuxième explication relève de l'économie. L'immigration italienne en Lot-et-Garonne n'est pas une immigration de misère, ce qui explique le vide archivistique en matière de protection sociale. De nombreux arrivants investissent dans des fermages ou de petites exploitations, après avoir vendu à haut prix un petit bien dans le Piémont ou la plaine du Pô. Beaucoup apparaissent comme des agriculteurs expérimentés qui apportent à la terre d'accueil des outils (tracteurs, sarcleuses, modèles modernes de machines à battre) et des méthodes de culture (large utilisation des engrais, sélection des semences, culture du maïs). Dans une enquête destinée au ministère de l'Intérieur, le préfet du Lot-et-Garonne précise que dans ce département les Italiens sont employés presque uniquement à l'agriculture, avec un notable pourcentage de propriétaires, fermiers et métayers et que la proportion des propriétaires y est plus importante que dans les autres départements d'Aquitaine, et notamment la Gironde[7]. Dans cette immigration, essentiellement agraire, formée de travailleurs aux statuts multiples, certains agriculteurs sont même à la tête de vastes domaines[8].

En 1934, la structure sociale de l'Aquitaine se décompose ainsi. Pour 20 081 chefs de famille agriculteurs, 4 612 (23%) sont propriétaires ; 11 129 (56%) fermiers ou métayers et seulement 4 340 (21%) salariés agricoles. Il s'agit donc d'une population diversifiée.

L'absence de concentration de cette population fournit une troisième explication, d'ordre sociologique. Il n'existe pas de « Petites Italies » en Lot-et-Garonne, à la différence de bien des régions du

---

[4] Carmela Maltone, *L'immigration agricole italienne dans le domaine du travail : cadre juridique, L'immigration italienne en Aquitaine, textes réunis par Pierre Guillaume*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1988, p. 40-42.

[5] Archives départementales du Lot-et-Garonne, 1825 W 455.

[6] Ibid., 4 M 278. Sur les réticences des ecclésiastiques italiens, notamment de Torricella, concernant l'envoi des enfants italiens à l'école laïque, le taux de fréquentation des établissements scolaires des enfants d'immigrés et l'accueil qui leur est réservé avec des témoignages discordants, Pierre Guillaume et Sylvie Fescia-Bordelais, *Colons italiens en Aquitaine dans la première moitié du vingtième siècle*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1988, p. 41-43.

[7] Arch. dép. Lot-et-Garonne, 4 M 278 ; Brigitte Boyer, « Le rôle de l'immigration italienne dans la mise en valeur agricole de la plaine agenaise », *L'immigration italienne en Aquitaine*, op. cit., p. 115-125.

[8] Arch. dép., Lot-et-Garonne, 1825 W 455.

monde[9]. Il s'agit d'une immigration rurale dans des campagnes dépeuplées. Les nouveaux-venus vivent dans des fermes espacées, silencieux et invisibles. L'implantation urbaine des Italiens reste marginale, contrairement à celle des Espagnols. Ces Italiens ruraux dotés de certains moyens matériels apparaissent donc comme acceptables pour les autochtones et leur intégration se fera d'autant plus facilement, même si pour certains le chemin sera long. Laure Teulières a étudié avec précision l'implantation des immigrés transalpins et la dispersion de leur habitat. Elle note que malgré l'existence de « flux réticulaires », comme par exemple l'arrivée de 184 émigrés du Frioul dans la commune de Castelculier (Lot-et-Garonne), la constitution de quartiers ethniques ne s'est pas faite[10]. D'ailleurs, dans les villes, la visibilité des Italiens est également limitée, puisque, eux aussi, vivent dispersés et perdus dans le paysage.

Aujourd'hui, le fait qu'aucune Petite Italie n'existe en Aquitaine, et particulièrement en Agenais, apparaît comme un manque. La recherche d'un appui, notamment pour effectuer des démarches administratives, conserve de l'actualité. On en trouve une illustration récente en matière de protection sociale.

« Depuis 67 ans existe en France l'Institut National d'action sociale (INAS). L'institution œuvre en faveur des travailleurs émigrés italiens. Elle leur offre de nombreux services liés à la protection sociale, l'assistance, la prévention et la défense de la santé. Elle possède une structure de bureaux répartis sur le territoire national et à l'étranger. À l'heure actuelle la France possède 14 bureaux, le dernier en date a ouvert en Lot et Garonne, à Villeneuve sur Lot, en 2023, dans un territoire où la communauté italienne est historiquement bien implantée. Le bureau du Villeneuvois est le seul existant dans le département du Lot et Garonne et dans la région Nouvelle Aquitaine. Constitué sous la forme d'une association loi 1901, il offre des services gratuits et fonctionne avec les dons qu'il reçoit. Cette création correspond en effet à un véritable besoin, principalement en matière de montage des dossiers de retraite. Dans de nombreux cas de figure, les personnes arrivant à l'âge de la retraite après avoir travaillé en France et en Italie ont droit à des indemnités de retraite dans les deux pays qui appliquent des règles différentes en matière de durée de cotisation et d'âge de départ à la retraite. Elles se trouvent confrontées à un véritable casse-tête de démarches. L'INAS apporte donc une aide administrative et essaye de répondre aux inquiétudes des intéressés. Sachant qu'en Italie, la retraite à taux plein est fixée à 67 ans, certains retraités qui ont travaillé dans les deux pays doivent attendre plusieurs années avant de toucher la retraite italienne, ce qu'ils ignorent parfois au moment de leur demande de retraite en France[11]. »

Bien que l'action sociale ait manqué de visibilité dans ce département, elle a connu, historiquement, certains développements nécessaires pour pallier le déracinement des familles italiennes, car cette immigration est bien de type familial. D'ailleurs, même si nombre d'arrivants sont issus de la classe moyenne voire aisée, il existe parmi eux des profils variés avec un pourcentage de pauvres. Bien souvent, l'installation n'a rien d'idyllique. Pour certains, il existe une dégradation du statut social antérieur. Aussi, à partir de la crise économique d'après 1929, l'accueil des étrangers devient plus tendu. Dans bien des cas, la médiocrité de l'habitat avec des maisons délabrées sans eau ni électricité les surprend à leur arrivée, tout comme le mauvais état des exploitations fréquemment en friches et nombre d'entre eux connaissent des conditions de vie en régression par rapport à leur région d'origine. Sans doute vont-ils, à terme, avec leur savoir-faire, des méthodes innovantes, de bons outils et leur dynamisme, remettre en valeur ces terres. En attendant, bien des arrivants connaissent une certaine précarité, à laquelle s'ajoutent la dispersion géographique, l'éloignement des bourgs et une méconnaissance de la langue ; la scolarisation des enfants et la volonté d'intégration des étrangers dans le tissu socio-économique auront, avec le temps, des effets bénéfiques.

---

[9] Dans le Sud-Ouest, les exemples de concentration restent essentiellement urbains et concernent la communauté espagnole ; il en est ainsi à Auch, Nérac, Toulouse ou encore Bordeaux où les Espagnols se concentrent dans le quartier Saint-Michel et aux Capucins. Le Sud-Ouest, à l'exemple de nombreuses régions, a connu deux exemples de communautés italiennes : la colonie agricole de Blanquefort-du-Gers, projet impulsé par l'Église catholique transalpine dans l'entre-deux-guerres qui permet d'accueillir 158 personnes et la colonie d'agro-foresterie de Losse dans les Landes, fondée en 1950. La colonie de Blanquefort-du-Gers forme une communauté organisée avec une paroisse, une école, une petite troupe de théâtre, des associations, des pratiques agricoles novatrices, une assistance religieuse et un orphelinat. Carmela Maltone, Aroldo Butarelli, *Une petite Italie à Blanquefort-du-Gers. Histoire et mémoire, (1924-1960)*, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995.

[10] *Perdus dans le paysage ? Le cas des Italiens du Sud-Ouest de la France, Les Petites Italies dans le monde*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 185-196.

[11] Article paru pour annoncer l'ouverture du bureau de Villeneuve-sur-Lot dans *La Dépêche du Midi*, 26 janvier 2023 et *Sud-Ouest*, 8 février 2023.

II Une protection sociale aux mains du clergé italien et de représentants du fascisme

La première « protection sociale » émane des Italiens eux-mêmes. Il existe chez eux une sociabilité très forte et un sens de la vie collective. Aussi, malgré la dispersion de l'habitat, ils ne vivent pas seuls et l'esprit d'entraide reste très fort. Ils se retrouvent fréquemment à l'occasion de fêtes et de travaux agricoles effectués en commun. En revanche, les liens entre Italiens et Français restent rares pendant longtemps.

Dans le domaine de la protection sociale, l'Église catholique italienne va jouer un rôle majeur. Elle s'impose par l'*Opera Bonomelli* qui s'était définie dès 1900, année de sa fondation, par Monseigneur Bonomelli évêque de Crémone, comme une *« œuvre d'assistance matérielle, morale et religieuse des travailleurs italiens en Europe* ». Elle dispose d'importants moyens qui en font une œuvre d'assistance de premier plan. Elle possède 18 secrétariats en France dont celui d'Agen. En Lot-et-Garonne, l'*Opera Bonomelli* est représentée, dès 1924, par Monseigneur Torricella (Noradino, Eugenio), évêque *in partibus ;* ce dernier s'installe à Agen pour accomplir sa mission dans les bureaux de l'institution française, la Maison du « Bien du Peuple », au 57 rue de la Grande Horloge. Torricella y occupe un bureau voisin de celui de l'abbé Lafougère, secrétaire de l'évêché qui dirige des œuvres de bienfaisance et dont certaines familles italiennes ont sans doute pu bénéficier. Le secrétariat de Torricella procure tous les documents d'état civil, passeports, renseignements pour les placements, papiers nécessaires pour les mariages…

Il apporte une assistance matérielle et morale gratuite et prodigue une aide sur le plan administratif et juridique en matière d'accidents du travail, de pensions de guerre ou encore de demandes pour l'assistance aux invalides. Il est bien précisé que l'œuvre ne peut pas octroyer de subsides en argent aux démunis. En 1927, l'*Opera Bonomelli* est dissoute suite aux agissements considérés comme suspects de Torricella, mais son action se perpétue sous le nom de la Mission catholique italienne[12]. Ce prélat, né le 13 juin 1884 à ville d'Alme, province de Bergame, va être pendant 20 ans le guide spirituel de la communauté italienne qu'il touche par son journal catholique rédigé en langue italienne *Il Corriere*, publié à partir de 1926 et tiré à plusieurs milliers d'exemplaires[13]. Destiné à la population rurale émigrée, il apporte des informations nombreuses notamment dans le domaine agricole. Il rend compte, également, des activités à caractère social et culturel. En plus de son journal, Monseigneur Torricella s'occupe du placement à titre gratuit de ses compatriotes et leur prête assistance morale et matérielle si nécessaire. En janvier 1925, il se rend à Rome où il est félicité par les autorités ecclésiastiques et civiles pour son soutien indéfectible aux Italiens installés dans le Sud-Ouest de la France. Pour l'aider dans sa mission, il a en sous ordre, le missionnaire Don Magnani Giovanni arrivé à Agen en novembre 1926. Il envoie aussi dans les paroisses des missionnaires italiens où vivent leurs concitoyens pour apporter à ces derniers une aide spirituelle et matérielle, et avant tout un réconfort moral pour soutenir des familles isolées. En 1935, il existe 22 missions en France. Deux se situent en Lot-et-Garonne, à Agen et Marmande[14].

Si l'œuvre de la Mission italienne et de l'Église est importante, il existe également une action laïque dans le cadre des maisons des Italiens. Une est établie à Agen, 2 rue de la Grande Horloge, en 1928[15]. Elle est inaugurée solennellement en présence de personnalités, dont monseigneur Torricella et les représentants officiels du gouvernement italien : le consul général d'Italie à Toulouse et Fornari, vice-consul à Agen. Elle est définie comme un lieu de réunion tendant à prêter assistance morale et matérielle aux Italiens résidant en Lot-et-Garonne. Les familles y trouvent différentes formes d'aide : dispensaire, distribution de bons alimentaires, soins et médicaments gratuits, allocations pour familles

[12] Caroline Wiegandt-Sakoun, « *Les missions catholiques italiennes dans l'entre-deux-guerres : l'exemple français* », *n° thématique, Les Italiens en France de 1914 à 1940*, dir. Pierre Milza, Rome, publication de l'École française de Rome, 1986, 94, p. 471-480.

[13] Catherine Lucas, *Un hebdomadaire pour les émigrés italiens du Sud-Ouest de la France : il Corriere, 1926-1931*, direction Pierre Milza, Institut d'Études Politiques de Paris, Centre de Recherches sur l'histoire du XXe siècle, 1984-85. Un autre journal destiné aux Italiens, *l'Attesa*, dans lequel est mené une vive campagne contre l'État fasciste, est publié à Agen à partir de 1926.

[14] Sur *l'Opera Bonomelli* et Monseigneur Torricella, Marc Agostino, *« Le clergé séculier d'origine italienne dans le diocèse d'Agen depuis 1920 », L'immigration italienne en Aquitaine*, *op. cit.*, p.132-133.

[15] Pour le Sud-Ouest, il en existe également à Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Condom, Auch et Montauban.

nombreuses, cours d'italien, arbres de Noël… Simultanément, l'œuvre nationale du temps libre (*Opera Nazionale Dopalovoro)* organise des fêtes, des manifestations sportives, des voyages populaires en Italie, une assistance sociale...[16]. Selon les rapports préfectoraux, existeraient dans le district consulaire de Toulouse quinze associations d'assistance et de secours mutuels, cinq de caractère divers et deux économiques. En réalité, en Lot-et-Garonne, hormis la Maison des Italiens, les rares institutions existantes destinées aux immigrés ont un caractère économique ou politique telles l'Association nationale des anciens combattants, le Faisceau ou l'Association de l'agriculture italienne créée à Agen en 1925. Ce consortium agraire, comme d'autres créés à la même époque et sur le même modèle[17], est géré par des propriétaires italiens. Il propose des crédits et des aides techniques à l'installation des Italiens.

III Une protection sociale visant à la glorification du fascisme

Monseigneur Torricella est perçu de façon très contradictoire par les fascistes et les antifascistes. À son arrivée en Lot-et-Garonne, il prend contact avec les organisations antifascistes modérées. Très vite, certains lui reprochent sa proximité avec le régime italien et tentent d'obtenir son renvoi, à la différence de Don Magnani Giovanni qui ne cache pas son hostilité au *Duce.* Considéré comme un fasciste à la solde du gouvernement italien, beaucoup voient dans l'action sociale de Torricella et à travers les lignes de *Il Corriere* une volonté de soutenir le régime. On y trouve notamment des invitations répétées aux ouvriers italiens d'adhérer à la caisse italienne des assurances sociales présentée comme offrant de plus grands avantages que les caisses françaises. Dans un courrier anonyme datant du 8 août 1926, Torricella est décrit comme « un moine fanatique et exalté, très intelligent, germanophile militant qui, sous prétexte d'assistance aux Italiens qui n'en ont nul besoin, ne fait que les exciter contre les propriétaires français. »[18] D'ailleurs, en 1944, deux résistants, membres de la 35e brigade FTP-MOI viennent l'exécuter dans son bureau d'Agen. Les missionnaires et les prêtres envoyés sur le terrain prêchent non seulement la fidélité à leur religion mais aussi à leur patrie. Cependant leur action est relativisée ; du fait de la grande dissémination des familles italiennes, leurs visites se raréfient.

Les institutions laïques dissimulent mal certaines arrières pensées politiques. Sur le modèle de ses semblables, la Maison des Italiens d'Agen permet aux fascistes d'encadrer l'immigration et sert de lieu de propagande du régime. Elle est destinée aux Italiens fidèles à la politique de la nouvelle Italie fasciste. « Partout où il y a des Italiens… doit s'exercer la tutelle de la patrie pour les maintenir tous unis en un seul faisceau. Le devoir de tout Italien est d'éduquer ses enfants dans un pur sentiment d'amour envers la patrie... » et, de temps à autre, un toast est porté à l'Italie fasciste et au Duce[19]. Le gouvernement italien poursuit l'objectif de limiter, autant que possible le flux migratoire de ses ressortissants. Comme le mentionne un rapport du préfet du Lot-et-Garonne, adressé au ministère du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale, les autorités italiennes font luire aux yeux des immigrés les avantages des lois sociales de leur pays.

Les enfants font l'objet d'attentions particulières. Il s'agit de façonner de jeunes esprits futurs soutiens du régime fasciste. Sont notamment organisées des distributions de jouets pour commémorer la *Befana Fascista* (la Noël fasciste). Chaque année, quelques dizaines d'enfants, dont les listes existent, prennent le train pour aller passer les vacances scolaires en Italie, sous les auspices et les fortes incitations du vice-consul d'Agen. Selon le rapport remis au ministre de l'Intérieur, *« … ce n'est pas le souci de leur procurer du repos et d'améliorer leur santé qui a conduit les autorités italiennes à organiser ces voyages. Leur véritable but est tout autre. Il s'agit de faire subir à ces enfants, pendant leur séjour dans la mère patrie, une nouvelle éducation morale et civique, conçue essentiellement au point de vue fasciste, de faire renaître et d'exciter chez ces écoliers, dont la plupart sont nés en France, le sentiment national italien, de les engager à persévérer jusqu'à la fin de leur vie dans leur nationalité d'origine, ou de les convaincre, en passant que notre pays -dans lequel ils vont bientôt*

[16] *Histoire et mémoires des immigrations en Aquitaine*, *op. cit.*, p. 74-75.
[17] Notamment, la Société agricole de la colonie italienne constituée à Montauban en 1923 ou l'Association agricole du Sud-Ouest fondée en 1926.
[18] Arch. dép. Lot-et-Garonne, 4 M 278.
[19] Cette Maison des Italiens abrite aussi l'Association nationale des anciens combattants de tendances fascistes, la section fasciste d'Agen et l'agence consulaire de la ville, autant d'institutions au service du Duce. De même, les propriétaires qui gèrent l'Association de l'agriculture italienne sont des fascistes notoires.

retourner- est tout autre qu'un ami pour le leur ». En outre, les leçons théoriques qu'ils reçoivent s'accompagnent d'exercices militaires[20]*».*

Les voyages temporaires en Italie s'adressent aussi aux adultes. *L'opera del Dopalovoro,* filiale du *Fascio* qui fonctionne sous le contrôle du consulat d'Italie, organise des voyages populaires à prix réduit deux fois par an, à Pâques et à Noël/Nouvel An. Ces voyages connaissent un vif succès dans le département puisque plusieurs centaines de personnes y participent chaque année. Dès leur arrivée, les Italiens sont encadrés et guidés par des fonctionnaires. Pendant le séjour de leurs compatriotes, ils leur font l'apologie du régime ; des excursions et des réunions sont organisées, au cours desquelles des discours exaltent le régime du Duce. Les femmes en état de grossesse sont incitées à se rendre dans leur pays d'origine pour y mettre au monde leurs enfants, afin que ces derniers ne puissent acquérir la nationalité française par leur naissance. Pour cela, le gouvernement italien prévoit un dispositif : l'État prend en charge les frais de voyage des ressortissantes italiennes concernées et fait installer des maisons de santé aux postes frontières de Bardonecchia, près de Modane, et Dolce Acqua, à Vintimille. En 1930, le ministère de l'Intérieur français essaie de limiter les départs en empêchant le retour de ces étrangères sur le sol français, sauf décision contraire prise par le ministère et commande à l'administration de refuser d'accorder des visas d'aller-retour aux futures mères[21].

L'exemple du Lot-et-Garonne dans l'entre-deux-guerres met en relief les politiques de deux régimes antagonistes visant les ressortissants italiens : celle de la France soucieuse d'assimiler au plus vite une main d'œuvre nécessaire et celle de l'Italie désireuse de limiter autant que possible l'importance du flux migratoire vers sa voisine, tout en développant des moyens pour une incitation au retour. La protection sociale des immigrés de la péninsule offre assurément une illustration des deux tendances, avec l'application aux Italiens d'une grande partie du droit social français et les actions sociales sur le sol français de soutiens au régime fasciste. Cela est vrai en Lot-et-Garonne avec les efforts conjugués de membres du clergé ou de représentants laïques du régime italiens. Les instruments de la protection sociale constituent un socle destiné à rappeler aux migrants qu'ils sont avant tout italiens et que leur pays attend leur retour.

En réalité, les moyens mis en œuvre n'ont pas toujours l'effet voulu. Il faut dire que la majorité des immigrés, quand bien même ils n'ont pas oublié leur mère-patrie, ont fui le régime italien et cherchent à s'intégrer en France où nombre d'entre eux ont acquis un bien. D'ailleurs, certains moyens mis en œuvre ne trouvent guère d'échos. Peu de femmes se rendent en Italie pour accoucher et les parents lot-et-garonnais dont les enfants ont été envoyés en Italie expriment parfois leur mécontentement[22]. L'administration centrale française est avertie des intrusions du gouvernement italien visant à un noyautage local des institutions et cherche à les endiguer. En septembre 1927, le ministre de l'Intérieur demande au préfet de réaliser une enquête approfondie et méthodique sur le rôle des instruments de la politique italienne en Lot-et-Garonne. L'enquête doit porter sur le personnel des consulats du Sud-Ouest, les missions religieuses, les œuvres scolaires, l'activité des associations patriotiques ou charitables italiennes. La pression du gouvernement italien, par le biais de ses représentants locaux, suscitent parfois des réactions d'Italiens hostiles au fascisme. Par exemple, face à la campagne à peine dissimulée du clergé pour inciter les Italiens à rentrer, l'ancien rédacteur en chef du journal *Il Secolo,* président de la ligue italienne des droits de l'homme, Luigi Campolonghi, invite ses compatriotes à ne pas quitter la France, pays de libertés. Dans ce but, il crée une permanence à Nérac où il réside et une autre à Agen, afin de procurer une assistance à ceux qui en ont besoin et pense pouvoir ainsi diminuer l'influence de la Maison des Italiens.

[20] Arch. dép. Lot-et-Garonne, 1825 W 464. En marge de la protection sociale, si la plupart des enfants fréquentent les écoles françaises, meilleur moyen d'assimilation des jeunes étrangers, certains soutiens du régime italien poursuivent un objectif analogue en tentant de créer une école privée de langue exclusivement italienne. Par exemple, à la fin des années 30, les autorités françaises apprennent qu'une école italienne fonctionne dans les locaux du vice-consulat d'Agen. Les cours y sont assurés par un certain Brunnozzi, officier de réserve de l'armée italienne. À la même époque, le secteur de la Ligue des droits de l'homme s'érige contre l'ouverture projetée d'une école italienne à Sainte-Livrade, près de Villeneuve-sur-Lot.

[21] Arch. dép. Lot-et-Garonne, 1825 W 465.

[22] Arch. dép. Lot-et-Garonne, 4 M 278.

L'histoire de la protection sociale des Italiens installés en Lot-et-Garonne dans l'entre-deux-guerres illustre donc une tendance générale, avec la mise en lumière d'arrières pensées politiques. Après la chute du régime fasciste, le nombre d'Italiens installés en Lot-et-Garonne reste tout aussi important qu'avant le conflit et les Italiens, bien que leur nombre régresse ensuite du fait notamment des nombreuses naturalisations et mariages mixtes, restent le groupe migratoire le plus important jusqu'à la fin des années 1970, époque de l'arrivée de milliers de Marocains en Lot-et-Garonne.

Agen « *Italiens, quand les immigrés, c'était nous* »
Ce spectacle est issu de l'ouvrage « *Italiens, 150 ans d'émigration en France et ailleurs* », publié par Rocco Femia, directeur et fondateur de la revue Radici. Des chansons traditionnelles de toute l'Italie sont interprétées par les trente chanteurs et les six musiciens de la troupe toulousaine *Gruppo Incanto*.
La Dépêche, 24/04/2014

LES ITALIENS EN NORMANDIE.
LA NORMANDIE ET LES ITALIENS

Yannick MAREC
Professeur émérite d'Histoire contemporaine
(Université de Rouen Normandie)
Président du Comité normand d'Histoire de la Sécurité Sociale

Cette brève présentation voudrait témoigner de l'existence de travaux menés au tournant des XXe et XXIe siècles sur l'émigration-immigration italienne en Normandie, principalement, mais de manière non exclusive, dans l'ancienne « Basse-Normandie » (les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne).

En effet, les numéros 28 (1998), 29 (2000) et 31 (2001) des *Cahiers des Annales de Normandie* ont correspondu à la publication d'actes de colloques tenus à l'université de Caen et au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle (dans la Manche) en 1997, 1998 et 2000 autour des relations entretenues depuis plusieurs siècles entre l'Italie et la Normandie[1].

Les études évoquées ont été rassemblées principalement sous la direction de Mariella Colin, professeure de littérature et culture italiennes des XIXe et XXe siècles à l'Université de Caen, avec la codirection de François Neveux, Professeur d'Histoire du Moyen-âge dans la même université pour le *Cahier* n° 29. Comme l'indique Mariella Colin dans son avant-propos du Cahier n° 31, « *cette série de publications correspond à une nouvelle étape d'un programme de recherches d'une équipe formée en 1994 autour de la thématique Identités, Représentations, Échanges (France-Italie).* »

Les thèmes des publications envisagées dans cette présentation, quoique différents et concernant plusieurs périodes, portent sur les rapports entretenus depuis longtemps entre les Italiens et la Normandie. Pourtant dans une vision *a priori*, il semblerait que cette région du Nord-Ouest de la France ne puisse apparaître comme un espace ayant pu nouer des relations étroites avec l'Italie, bien que l'on puisse évoquer la création du royaume normand de Sicile aux XIe et XIIe siècles[2] .

En réalité, comme le soulignent les textes du n° 29 des *Cahiers des Annales de Normandie* centrés sur « Les Italiens en Normandie, de l'étranger à l'immigré », l'influence italienne dans l'Église et l'art religieux de la Normandie ont pu remonter au VIe siècle et se diffuser dans les siècles suivants par le biais du clergé italien et de l'art et même avec l'introduction des techniques de cartographie maritime. De ce point de vue, il faut évoquer l'influence déterminante des cardinaux d'Amboise (oncle et neveu), archevêques de Rouen, particulièrement de Georges 1er d'Amboise (1460-1510) qui fut

[1] L'immigration italienne en Normandie de la Troisième République à nos jours. De la différence à la transparence, *Cahier des Annales de Normandie* n° 28, 1998 ; Les *Italiens en Normandie*, *Cahier des Annales de Normandie*, n° 29, 2000 ; *L'émigration-immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie*, *Cahier des Annales de Normandie,* n° 31, 2001. Ces différents cahiers sont accessibles en ligne sur le site des *Annales de Normandie* : https://ouen.unicaen.fr/annales-de-normandie

[2] Voir en particulier Jean-Yves Frétigné *« Les Normands en Sicile : une expérience originale du pouvoir au Moyen-Âge »*, *Bulletin de la Société libre d'émulation de la Seine-Maritime*, année 2023, p 58-73 ; du même, *Histoire de la Sicile des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 2009, rééditée en collection de poche en 2018 (Pluriel).

gouverneur du Milanais, principal conseiller du roi Louis XII et un grand mécène. Il a introduit en France et en Normandie la Renaissance italienne, en particulier avec la transformation du château archiépiscopal de Gaillon (Eure).

Mais c'est principalement durant la période contemporaine à partir des années 1880et jusque dans les années 1950que l'immigration italienne connaît un développement important pour suppléer le manque de main d'œuvre, particulièrement dans les industries minières et métallurgiques de Basse-Normandie. Déjà avant 1914 les immigrés italiens étaient nombreux dans les mines de fer de Soumont-Potigny. Cette immigration se développe dans les bassins sidérurgiques du Calvados entre 1878 et 1950, avant de décliner à partir des années 1960. Mais elle concerne aussi plus généralement les métiers du bâtiment, y compris durant la période de la reconstruction, en particulier au Havre lorsque plus de la moitié des travailleurs immigrés italiens sont employés comme maçons, le reste occupant des métiers plus spécialisés Beaucoup viennent du Frioul et du Sud de la péninsule, mais il s'agit souvent d'une immigration temporaire.

Les différents travaux menés envisagent à la fois les formes de l'immigration italienne et leurs principaux lieux d'implantation en Normandie. Il s'agit le plus souvent de contrats de travail individuels qui peuvent cependant s'appuyer sur des réseaux familiaux et villageois qui constituent une des particularités de l'émigration péninsulaire. Il existe cependant un exemple normand d'une immigration italienne collective concernant un groupe d'ouvriers du textile de Bergame (Lombardie), installés avec leurs familles à Vernon (Eure) en 1923 au moment d'une crise de la sériciculture. Ils ont été embauchés par l'industriel Nathan Meyer pour ses filatures et logés dans la cité Saint-Marcel. Mais ils seront expulsés à la fin des années 1930, dans le contexte de la dégradation des relations entre la France et l'Italie (voir à la suite pour plus de détails l'article d'Antony Kitts).

Les travaux menés portent donc aussi sur les réactions des Normands par rapport à l'immigration italienne, ce qui amène à l'étude des représentations et aussi des préjugés qui ont pu marquer les relations entre les nouveaux venus et les Normands. Cependant, ces cahiers peuvent aussi laisser entrevoir les enrichissements mutuels apportés dans une perspective de longue durée.

D'autre part, l'équipe évoquée par Mariella Colin a été à l'origine de la revue Transalpina, qui s'est régulièrement intéressée à la problématique de la réception de la littérature italienne en France (Transalpina 1996, 1999, 2005).

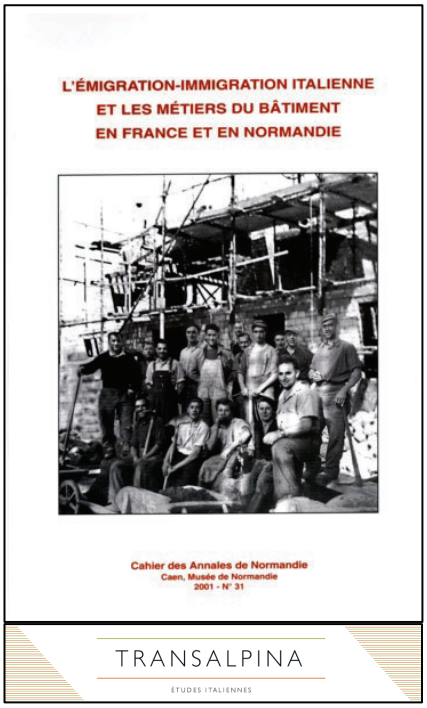

Dans différents volumes, l'attention des chercheurs s'est portée sur la traduction et la vie des productions italiennes dans le contexte français, sur l'histoire de la circulation des textes et des idées

de la péninsule dans l'hexagone et sur différentes traces des auteurs italiens de l'autre côté des Alpes. Ces publications, ainsi que d'autres ouvrages collectifs publiés à Caen et à Paris ont porté souvent sur un intervalle chronologique large, pour souligner la permanence et les constantes dans les échanges intellectuels entre France et Italie.

Mais au-delà ont également été abordés les échanges économiques en matière d'immigration de main d'œuvre ainsi que l'étude des représentations et les relations politiques entre France et Italie, en particulier durant la période du fascisme, avec leurs résonnances normandes. Un élargissement des problématiques devait suivre avec la création en 2008 de l'unité de recherche ERLIS (Équipe de Recherche sur les Littératures, les Imaginaires et les Sociétés – EA 4254) installée à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines de l'Université de Caen.

Les publications évoquées dans cette présentation, centrées principalement sur l'émigration-immigration italienne en France et en Normandie peuvent donc être considérées comme un des creusets d'initiatives plus larges. Celles-ci impliquent en effet actuellement de nombreux chercheurs travaillant sur des aires linguistiques et culturelles diversifiées, à la fois germanique, hispanique, italienne, lusophone, nordique, slave et arabe, ainsi que des latinistes spécialisés en humanités numériques.

IMMIGRATION ITALIENNE ET PROTECTION SOCIALE[1] : L'EXEMPLE NORMAND DE LA CITE MEYER A SAINT-MARCEL (EURE, 1923-1939)[2]

Antony KITTS, Docteur en histoire,
chercheur associé du GRHIS
(Université de Rouen Normandie)

Dans le prolongement des travaux pionniers de Rita Carpinteri Ragazizini[3], puis réinvestis plus récemment par Vittorio Moriggi[4] et Paola Bertilotti[5] et qui s'inscrit dans une tradition historiographique française depuis les années 1980, notre contribution a pour vocation de mettre en exergue les réalisations sociales en faveur de la communauté italienne à travers l'exemple de la Cité Meyer à Saint-Marcel[6]. Celle-ci avait pris forme au début des années 1920 dans un contexte de crise économique à laquelle la région de Bergame n'avait pas échappée, poussant une partie de ses habitants à émigrer en France et en particulier à venir s'installer en Normandie dans cette « Petite Italie »[7].

Encore aujourd'hui, la présence italienne est visible et reste encore fortement ancrée dans la mémoire locale[8] : pendant vingt-cinq ans, enfant d'immigré italien, Gérard Volpatti a présidé aux destinées de la municipalité de Saint-Marcel[9] avant de passer la main en 2020. A l'entrée de la commune, dans trois rues adjacentes à la route de Rouen, les logements de l'ancienne cité ouvrière de l'entreprise Meyer sont toujours là[10].

---

[1] Récemment, le dernier numéro de la *Revue d'histoire de la protection sociale* a consacré un dossier à la problématique entre les migrations et les politiques de protection sociale (*Migrants et protection sociale au XXe siècle*, n° 16, 2023, p. 10-148).

[2] Je remercie Jean Baboux, infatigable et passionné membre du *Cercle d'études vernonnais*, pour ses précieux renseignements historiques et iconographiques sur la Cité Meyer.

[3] Rita Carpinteri Ragazzini, *« Les immigrés bergamasques dans la Cité Meyer de Vernon »*, *Cahiers des Annales de Normandie*, n° 28, 1998, dossier thématique : « L'immigration italienne en Normandie de la Troisième République à nos jours : de la différence à la transparence » (sous la direction de Mariella Colin), p. 173-192.

[4] Vittorio Moroggi, *L'immigration italienne à la Cité Meyer de Saint-Marcel (Eure) de 1923 à 1960*, mémoire de M. 2 LVE italien (sous la direction de Mariella Colin), Université de Caen, 2006, 164 f.

[5] Avec sa collègue enseignante Barbara Strappazzon, Paola Bertilotti a réalisé une exposition au CDI du Lycée Georges Dumézil, puis elles ont œuvré à la réalisation d'un documentaire diffusé en novembre 2023 comme indiqué ci-dessous.

[6] Il a existé également une autre cité ouvrière (Les Manufactures de Saint-Marcel, propriétés de l'entreprise Bata), la Cité Manuca construite en 1936 dont il reste aussi de nombreux logements.

[7] Pour plus de détails, voir : Judith Rainhorn (sous la direction de), *Petites Italies dans l'Europe du Nord-Ouest. Appartenances territoriales et identités collectives à l'ère de la migration italienne de masse (milieu du XIXe-fin du XX siècle)*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes/Les Belles Lettres, 2005 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, Antonio Bechelloni, Bénédicte Deschamps, Michel Dreyfus et Éric Vial (éditeurs), *Les Petites Italies dans le monde,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

[8] Fin novembre 2023, un documentaire réalisé par des élèves du Lycée Georges Dumézil, intitulé *Quel mazzolino di recordi, Souvenir de la petite Italie*, sous la direction de la documentariste Daniela De Felice, a été diffusé au centre culturel Guy Gambu.

[9] La ville a signé un jumelage avec la commune de Cerreto Guidi, située à l'Ouest de Florence. En France, 1002 communes sont jumelées avec des villes italiennes.

[10] Elles sont situées rue des Écoles, rue des Lilas et rue des Rosiers.

Cette immigration italienne s'explique par un contexte économique et démographique difficile, qui s'est aggravé au lendemain de la Première Guerre mondiale.

D'un côté, depuis plusieurs années, les ouvriers des manufactures de la vallée Seriane (Val Seriana, région de Bergame), exclusivement spécialisée dans l'industrie de la soie, subissent de plein fouet la concurrence japonaise et la hausse des prix des cocons. Cette crise séricicole s'amplifie au début des années 1920 dans un contexte de fort renchérissement du coût de la vie. Dans ces conditions, ces ouvriers n'ont d'autre choix que d'émigrer pour trouver un travail. De l'autre, la France sort exsangue de la Grande Guerre, en particulier sur le plan démographique. Le recours à la main-d'œuvre étrangère s'avère crucial pour son économie[11]. C'est la raison pour laquelle les autorités gouvernementales signent un traité avec l'Italie en septembre 1919 afin de faciliter les échanges de travailleurs immigrés[12]. C'est dans ce cadre qu'ont lieu les premiers départs des émigrés bergamasques vers Saint-Marcel, organisés par l'*Œuvre Bonomelli* après des démarches auprès de l'industriel Nathan Meyer, qui vient d'y établir une usine de filature et de tissage.

Au début des années 1920, l'arrivée d'une main-d'œuvre immigrée essentiellement italienne favorise le développement démographique de la ville qui passe de 820 habitants à 1 244 entre 1921 et 1936[13]. Cette expérience migratoire en Normandie orientale n'est pas unique en France loin de là[14] et participe à cette grande vague d'immigration des années 1920[15]. Durant cette période, il est vrai que l'immigration italienne constitue la première communauté étrangère en France[16], qui est alors le premier pays d'immigration au monde devant les États-Unis.

Deux aspects sont ici abordés : en premier lieu, les œuvres sociales de la communauté italienne, placées sous le giron de l'Église catholique avec comme figure tutélaire, Don Ortolani ; puis, le paternalisme de l'entrepreneur Nathan Meyer en faveur de ses ouvriers immigrés italiens. Essentiellement, ces politiques de « protection sociale » ont été mises en place durant les années 1920-1930 et ont consacrées une réelle complémentarité entre les actions sociales privées orchestrées à la fois par les autorités religieuses et l'industriel Meyer.

Des œuvres sociales plurielles placées sous le patronage de l'église catholique italienne

Au début des années 1920, l'enracinement d'une communauté italienne à Saint-Marcel s'explique en partie par l'action de l'*Œuvre Bonomelli*[17] et de son représentant local, Don Franco Ortolani, curé d'Albino (province de Bergame), en particulier durant les années du fascisme[18]. Les premiers émigrés bergamasques arrivent à Saint-Marcel début mai 1923. En quelques mois, ce sont déjà environ quatre-vingts familles qui s'installent dans la future Cité Meyer qui ne prend véritablement son envol que l'année suivante. Pour faciliter cette installation, c'est l'entrepreneur Nathan Meyer en personne qui sollicite les autorités religieuses du Diocèse d'Évreux, représentées par Monseigneur Constantin Chauvin, évêque d'Évreux (1920-1930). Dans une lettre de novembre 1923, le premier prend un certain nombre d'engagements sur l'accueil et la prise en charge de Don Ortolani et qui ne pouvaient

[11] Pierre-Louis Buzzi, *« Formes, usages et accueils de la main-d'œuvre étrangère en France des années 1880 aux années 1930 »*, in Fabien Knittel, Nadège Mariotti et Pascal Raggi (dir.), *Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années* 1930, Paris, Ellipses Édition, 2020, p. 71-82.
[12] Janine Ponty, *L'immigration dans les textes France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004, p. 126.
[13] En 1921, Saint-Marcel ne compte que 25 étrangers (20 Belges, 3 Alsaciens et 2 Suisses).
[14] Pour un exemple local, voir : Aroldo Buttarelli et Carmela Maltone, *Une petite Italie à Blanquefort du Gers (1924-1939),* Talence, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1993.
[15] Dominique Barjot, *« L'insertion des immigrés italiens dans l'économie et la société françaises (1881-1974) », Cahiers des Annales de Normandie*, n° 28, 1998, Dossier thématique : « L'immigration italienne en Normandie de la Troisième République à nos jours : de la différence à la transparence », *op. cit.* p. 23.
[16] En 1921, les Italiens représentent 29,4 % de la population étrangère en France, puis 29,7 % en 1931, soit respectivement 348 986 et 808 038 individus, 1931 étant la date de l'apogée de ce phénomène migratoire.
[17] Pour plus de détails, voir : Gianfausto Rosoli, *Geremia Bonomelli e il suo tempo*, Brescia, Fondazione CiviltàBresciana, 1999. Évêque de Crémone (1871-1914), soucieux de la question migratoire italienne, comme en témoigne son œuvre pastorale *L'Emigrazione* (1896), Geremia Bonomelli fonde en 1900 *l'Œuvre d'assistance aux ouvriers italiens à l'étranger*, puis appelé l'*Opera Bonomelli* qui sera supprimée par le régime fasciste en 1928.
[18] Philip Cannistraro et Gianfausto Rosoli, *Emigrazione, Chiesa e fascimo : lo scioglimento dell' Opera Bonomelli (1922-1928)*, Roma, Studium, 1979.

que rassurer le pouvoir épiscopal ébroïcien : le curé d'Albino « aura pleine liberté d'exercer son action religieuse […] sa collaboration avec la Direction consistera uniquement dans le fait d'assurer une bonne entente entre cette dernière et le personnel italien et ceci sur tous les aspects »[19]. Il est vrai que, dans sa mission sacerdotale, l'évêque d'Évreux avait à cœur de revivifier la foi catholique dans un département de plus en plus déchristianisé, particulièrement dans ses marges méridionales, même si dans la région de Vernon, la pratique religieuse avait mieux résisté[20]. Et il est évident que l'implantation d'une colonie italienne constituait un élément structurant sur lequel l'Église catholique euroise pourrait s'appuyer véritablement, y distinguant d'une certaine manière une « terre de mission ».

Par ailleurs, l'industriel Meyer y voyait également son intérêt à fixer durablement une main-d'œuvre ouvrière étrangère en bénéficiant sur le terrain du précieux relais en la personne de Don Ortolani. C'est l'une des raisons pour lesquelles il s'engagea à lui assurer un logement et des revenus suffisants et à prendre en charge les frais de son voyage jusqu'en Normandie ainsi que des bâtiments pour l'office religieux. Arrivé au printemps 1924, le curé italien jette rapidement les bases d'un encadrement matériel et religieux à travers plusieurs œuvres sociales sous la responsabilité de l'antenne bonomellienne locale.

Sur le plan religieux, cela se concrétise pour la colonie italienne par plusieurs réalisations : avec l'approbation de l'industriel, l'édification d'une chapelle est inaugurée en 1925 en présence du consul d'Italie ; outre la participation à la messe quotidienne ou dominicale, la lecture de la presse italienne (*La Patria* et *La Domenica del Popolo*) et la distribution de fascicules catholiques contribuent à la formation spirituelle et morale qui passe aussi par la tenue de conférences et de cours de catéchisme ou l'organisation de pèlerinages. Cette tutelle religieuse s'appuie également sur la création en mars 1925 d'une bibliothèque populaire itinérante, nommée « *Città di Bergamo* » et alimentée par les dons en ouvrages de l'église locale et diocésaine.

Au début des années 1930, un pensionnat de jeunes filles ouvre ses portes en juin 1931. Il est destiné à prendre en charge une cinquantaine de jeunes ouvrières qui travaillent dans l'entreprise Meyer, souvent comme fileuses. Cette nouvelle institution, baptisée « *La Familiale* », est dirigée par trois sœurs issues de l'Institut Palazzolo de Bergame après l'assentiment de leur mère supérieure, de Monseigneur Chauvin et des autorités religieuses locales de Vernon. Une convention est ainsi passée avec les *Établissements Nathan Meyer* qui, comme on le verra ci-dessous, sont chargés de l'ensemble des dépenses matérielles et de fonctionnement. Cette institution met à disposition une petite église, une bibliothèque et une école de couture. À cet égard, elle vient en complément de l'école de couture et de coupe et l'école de cuisine destinée aux femmes adultes. Les trois religieuses ont également la responsabilité de la gestion du restaurant et d'un dortoir ainsi que d'une école de catéchisme. Pour en bénéficier, les jeunes filles doivent être âgées de 13 à 16 ans et adopter un comportement moral exemplaire. Durant les premières années, le nombre de pensionnaires n'atteindra jamais les chiffres espérés, avec seulement 32 filles en 1936, puis 7 deux ans plus tard.

Dans cette volonté d'encadrer des plus jeunes aux adultes, se dessine aussi une politique de moralisation des habitants de la Cité Meyer. D'autres institutions voient le jour à l'image d'une pouponnière et d'une coopérative alimentaire. Destinée à vendre d'abord et avant tout des produits italiens, celle-ci est dirigée par la sœur et le frère de Don Ortolani. Rapidement, cette coopérative s'affirme comme un véritable lieu de sociabilité privilégié par les immigrés où l'on y vient aussi pour discuter, s'informer, boire un verre à la buvette, avant de perdre progressivement son rôle après la Seconde Guerre mondiale. Comme s'y trouvait le bureau du prêtre Ortolani, celui-ci joua un rôle incontournable dans toutes les démarches de ses ouailles (fig. n° 1). Cependant la coopérative ne demeure pas comme l'unique lieu de sociabilités puisque les immigrés Italiens se sont investis également dans des activités de loisirs et sportives, où ils se retrouvent lors de leur temps libre : en effet, si cher à leurs yeux, ces derniers constituent une équipe de football quand d'autres forment un ensemble de joueurs de mandolines, une fanfare, etc.

[19] Cité par Rita Carpinteri Ragazzini, *« Les immigrés bergamasques dans la Cité Meyer de Vernon »*, *op. cit.* p. 180.
[20] Nadine-Josette Chaline, « Pratique et vie religieuse en Haute-Normandie aux XIXe et XXe siècles », *Cahiers des Annales de Normandie*, n° 8, mars 1976, Dossier thématique : Mentalités religieuses dans la France de l'ouest aux XIXe et XXe siècles : études d'histoire sérielle, p. 72.

Fig. n° 1 L'ancienne coopérative de la Cité Meyer, route de Rouen
(Photo A. Kitts)

Sur le plan social, le bureau de Don Ortolani n'est pas en reste pour représenter et défendre les intérêts des ouvriers auprès de la direction de l'usine. Il s'agit d'obtenir des améliorations dans leurs conditions de travail (salaires, contre les licenciements, postes, etc.) et de les soutenir financièrement pour les plus démunis, notamment en cas de difficultés économiques. Dans un pays comme la France où le mouvement mutualiste avait de solides fondations depuis le milieu du XIXe siècle, il n'est pas étonnant qu'il trouve également une résonance dans la communauté italienne. En avril 1925, une société de secours mutuels « *Mutuo Soccorso* » reçoit l'agrément des autorités françaises. Celle-ci prend en charge les maladies et assurent entre autres des secours en cas de décès ou de maternité. Elle connaît rapidement un succès : en 1926, elle compte 103 membres[21]. Puis, le nombre de sociétaires oscille entre 67 et 110 durant les années 1927-1932 pour un budget de fonctionnement qui s'élève à plusieurs centaines de francs[22].

Pour autant, présidée par Monsieur Belotti qui réside au 60 Cité Meyer, cette « *Société italienne de secours mutuel* » ne peut rien ou presque lorsque se font sentir les effets de la Crise de 1929. D'ailleurs, son inexistence n'est plus attestée à partir de l'année 1933, sans doute faute de sociétaires et de leurs cotisations indispensables à son réel fonctionnement pour limiter les conséquences économiques et sociales. Dès 1931, la crise fait sentir ses effets sur la colonie, mais surtout à partir des années 1933-1934 où l'entreprise Meyer, endettée, est confrontée à des difficultés rapidement insurmontables au point que sa fermeture est entérinée au printemps 1934. Afin d'amortir les effets désastreux de cette situation industrielle, une caisse de secours des chômeurs est mise en place en 1934 ce qui n'empêche nullement le départ inévitable d'une partie des ouvriers transalpins.

Durant ces années 1920-1930, l'entrepreneur Nathan Meyer a également œuvré à accompagner et à encadrer cette population immigrée italienne, en particulier sur le plan social.

Des œuvres sociales placées sous le sceau du paternalisme de l'entreprise Meyer

Bien évidemment, pour favoriser et pérenniser le recrutement d'une main-d'œuvre nécessaire aux activités de l'industriel Meyer, il fallait créer les conditions d'un accueil idoine. Dès les premiers échanges avec les autorités italiennes, le riche industriel Nathan Meyer s'est attelé à les rassurer et à présenter des gages dans sa capacité à prendre en charge ces familles italiennes. Cette politique patronale sociale s'inscrit dans une tradition paternaliste héritée du XIXe siècle[23], où se mêlent à la fois des considérations économiques –à savoir enraciner et fidéliser la main-d'œuvre immigrée italienne– des motivations religieuses dans la mesure où le propriétaire de l'usine a entretenu des liens étroits

[21] Archives départementales de l'Eure : 69X 55, répertoire des sociétés de secours mutuels, 1900-1934.
[22] Archives départementales de l'Eure : 69X 55, répertoire des sociétés de secours mutuels *; Annuaire du département de l'Eure*, années 1927-1939. En 1931, ses fonds s'établissent à 339 francs contre 482 francs en 1929, 503 en 1927 et 837 en 1926.
[23] André Gueslin, *« Le paternalisme revisité en Europe occidentale (seconde moitié du XIXe siècle, début du XXe siècle) »*, *Genèses*, n° 7, 1992, p. 201-211.

avec l'Église, en particulier avec Don Franco Ortolani, mais aussi des aspirations sociales qui ont concouru à une amélioration de la vie quotidienne de ses ouvriers.

Pour cela, à proximité immédiate de son usine installée depuis 1922[24], de part et d'autre de la ligne de chemin de fer Paris-Rouen et de la route nationale, l'entrepreneur Meyer fait édifier une cité ouvrière qui comprend trente logements et deux immeubles collectifs destinés à accueillir respectivement les familles et les célibataires (fig. n° 2).

C'est donc un tout nouveau quartier ouvrier qui sort de terre à l'entrée de Saint-Marcel et qui consolide son développement industriel et urbain[25], initié depuis la fin du XIXe siècle En effet, l'emprise spatiale de l'usine Meyer est imposante avec plus de 42 000 mètres carrés de bâtiments. Au plus fort, la communauté italienne s'établit à 225 personnes en 1926, puis à 270 personnes dix ans plus tard, représentant 27,4 % de la population totale, puis 21,7 %[26]. Pour la seule année 1931, sur les 371 étrangers de la commune (soit 28,4 %)[27], on compte 283 Italiens dont 270 dans la seule Cité Meyer[28]. Ces derniers sont 142 à travailler dans l'entreprise Meyer, soit 39,4 % de l'ensemble de ses salariés[29] : les femmes italiennes sont très majoritaires (74 %) et employées surtout comme fileuses et quelques-unes comme tisserandes, tandis que les hommes (26 %) occupent des activités plus diversifiées (ajusteur, fileur, machiniste, manœuvre, mécanicien, monteur, tisserand) et parfois à responsabilité (7 contremaîtres)[30]. Ces ouvriers représentent ainsi près de 17 % des travailleurs de l'industrie cotonnière départementale[31].

Figure n° 2 : l'usine et la Cité Meyer au début des années 1930[32]

Désireux de pérenniser et d'enraciner cette main-d'œuvre étrangère, Nathan Meyer offre à ses ouvriers italiens des contrats de travail avec un certain nombre d'avantages. Vittorio Moriggi a retrouvé un de ces contrats de 1927 dans lequel étaient stipulées en détails les dispositions sur les conditions de rémunération et de travail. Celles-ci étaient alignées sur celles des Français et même davantage avec des mesures parfois plus généreuses. Pour une durée journalière de travail de 8 heures, à

[24] Spécialisée dans le coton, sa *Filatures et Tissages de Saint-Marcel* est née du rachat de l'entreprise textile appartenant à l'industriel Bacilieri, qui avait été revendu à la société *Gadmer et Compagnie* en 1912.
[25] D'autres activités industrielles se sont développées à l'instar des papeteries et cartonneries Cassard, de l'usine Steiner ou de la Manufacture de Saint-Marcel (Bata).
[26] Archives municipales de Saint-Marcel : dénombrements de 1921, 1926, 1931, 1936.
[27] Les autres communautés étrangères comptent seulement 22 Belges, 15 Tchécoslovaques, 14 Suisses, 11 Hongrois, puis quelques Hollandais, Polonais, Allemands, Portugais et Turcs.
[28] La Cité Meyer n'est pas un îlot exclusivement italien : on y compte également 178 habitants de nationalité française et une trentaine d'autres étrangers.
[29] Archives départementales de l'Eure : 9M 4, lettre de l'inspecteur départementale du travail au préfet de l'Eure, 8 mai 1926. En effet, en 1925, 2 130 personnes travaillent dans l'industrie textile du coton dans l'Eure.
[30] Archives municipales de Saint-Marcel : dénombrement de 1931.
[31] Archives départementales de l'Eure : 9M 4, enquêtes industrielles et ouvrières en 1925.
[32] Archives municipales de Vernon : 3Fi 1157, 12 avril 1931.

raison d'un taux horaire rémunéré à 3,50 francs[33], soit 28 francs par journée, l'ouvrier fileur pouvait également faire des heures supplémentaires. Nathan Meyer lui garantissait plusieurs prestations assurantielles et sociales contre les risques du métier, notamment en cas d'accident sur son lieu de travail, mais aussi une assistance médicale et un logement gratuit. Les dépenses pour le voyage jusqu'à Saint-Marcel ou en cas de rapatriement en Italie dans certaines circonstances sont également à la charge de l'entreprise[34].

Plusieurs institutions sociales sont prises en charges par l'entreprise Meyer. Afin d'assurer le bon fonctionnement du pensionnat de jeunes filles destinées à accueillir les orphelines et les jeunes ouvrières, une salle de récréations, une salle de travail et un dortoir sont construites tandis que les sœurs bénéficient du gîte et du couvert et d'une rémunération mensuelle. « *La Familiale* » est également mise à contribution pour le travail de ces jeunes femmes. La coopérative alimentaire est placée directement sous la responsabilité administrative de Nathan Meyer qui a œuvré pour que celle-ci voie le jour.

Dans le domaine des politiques sociales, l'exemple normand de la Cité Meyer a témoigné d'une forme de synergie entre les représentants locaux de l'Église catholique, française comme italienne, et l'industriel Nathan Meyer, puisque tous deux ont partagé des intérêts communs pour encadrer la communauté italienne issue de la région de Bergame. Comme l'a souligné l'historienne Rita Carpinteri Ragazzini, la colonie italienne de Saint-Marcel est devenue en son temps « *un modèle à suivre et un élément de prestige pour les autorités des deux nations et pour les autorités catholiques* »[35]. Dans un département qui recensait seulement 11 600 étrangers[36], la commune de Saint-Marcel a fait exception en constituant l'un des principaux lieux d'accueil de l'immigration, juste derrière Vernon, mais largement devant les autres principales villes[37].

Pour autant, les soubresauts de l'Histoire vont avoir raison pour un temps de cette expérience italienne en Normandie. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, seule la Cité a perduré mais toutes les institutions assistantielles et sociales, mises en place dans les années 1920-1930 à la fois par les représentants de l'Église catholique et par l'industriel Nathan Meyer, ont disparu. Lors de la Libération de la Normandie, son usine est incendiée en août 1944 par les Allemands, avant d'être reconstruite dans les années 1950, mais la présence de la communauté italienne n'est plus ce qu'elle était.

Aujourd'hui, il est difficile d'en faire un espace singulier[38] dans la ville de Saint-Marcel, mais plutôt le témoin d'une histoire et d'un patrimoine partagés avec la population locale. En suivant Vittorio Moriggi[39], empreint d'une certaine nostalgie, « *la cité apparaît aujourd'hui pour tous ceux qui y vécurent comme l'îlot perdu d'une enfance heureuse* »[40].

[33] En 1927, en moyenne journalière en France, un ouvrier tisserand percevait un salaire horaire de 2,74 francs (cité à partir du tableau suivant : « Salaires horaires moyens de certaines catégories d'ouvriers masculins et féminins dans les chefs-lieux de départements (sauf Paris) et les villes où siègent les Conseils de Prud'hommes. Années 1896 à 1952 », *Annuaire statistique de la France. Résumé rétrospectif 1966*, 72e volume, nouvelle série n° 14, INSEE, p. 423).
[34] Vittorio Moriggi, *L'immigration italienne à la Cité Meyer de Saint-Marcel..., op. cit.*, p. 54-55.
[35] Rita Carpinteri Ragazzini, *« Les immigrés bergamasques dans la Cité Meyer de Vernon* », *op. cit.*, p. 183.
[36] Soit 3,8 % de la population du département de l'Eure en 1931.
[37] Archives départementales de l'Eure : 4M 280, statistiques des Italiens. Au recensement de 1931, seule la ville de Vernon dépasse Saint-Marcel avec un taux d'étrangers de 39 % contre 2,5 % à Louviers ou 2,3 % à Évreux.
[38]Aline Dumain, *« Les Petites Italies en France de 1945 à nos jours, des territoires singuliers* », Cahiers d'études italiennes [En ligne], 34 | 2022, mis en ligne le 03 mars 2022, consulté le 16 août 2024.
[39] Mémoire de la communauté italienne, Vittorio Moriggi est décédé au printemps dernier.
[40] Vittorio Moriggi, *« L'immigration italienne à la cité Meyer de Saint-Marcel de 1923 à 1960* », *Les Cahiers Vernonnais*, ° 30, 2008, p. 39.

LA MAIN-D'ŒUVRE ITALIENNE EN APPUI DE LA RECONSTRUCTION INDUSTRIELLE DANS LE NORD DE LA FRANCE

Histoire d'une migration encouragée au travers du parcours d'une famille originaire des Pouilles

Nathalie CROCHEPEYRE-FLAMENT
Ingénieure appui recherche
Université de Lille, Centre d'Histoire Judiciaire

Farid LEKÉAL
Professeur d'histoire du droit
Université de Lille, Centre d'Histoire Judiciaire

Dans le *Magazine du Mineur,* émission de télévision diffusée par l'ORTF le 6 janvier 1963, Christiane Rabiega présente un reportage intitulé « Le foyer des mineurs italiens à Aniche », commune située dans le bassin minier du Valenciennois. On y voit un groupe d'hommes interrogés à la sortie du carreau de la mine, entourés de leur porion. Les questions qui leur sont posées portent sur leur région d'origine en Italie et sur le point de savoir s'ils s'acclimatent au département du Nord ainsi qu'à leur travail au fond de la mine. Ils sont ensuite filmés s'accordant quelques loisirs — chant traditionnel et jeu de carte —, au sein du foyer qui fait office de lieu de rencontre pour leurs activités récréatives communautaires. La scène est ensuite commentée brièvement :

« Bien qu'ayant trouvé dans notre région le travail et aussi un foyer, ces Italiens gardent au cœur la nostalgie du soleil, de leur pays, qu'ils se remémorent en se réunissant entre eux pour évoquer leur Calabre, leur Sicile natale. Les chansons de leur enfance font vibrer leur cœur pour quelques instants et font franchir les distances de leurs pays où ils rêvent de retourner un jour[1] *»*

De fait, les archives de l'Institut National de l'Audiovisuel offrent quelques témoignages saisissants relatant le parcours de familles immigrées italiennes venues rechercher du travail en France après la Seconde Guerre mondiale. L'un d'entre eux, daté du 17 mars 1976, est présenté par Philippe Coudert sous le titre « Un mineur italien à Waziers [2]». Ce document restitue l'itinéraire d'un homme venu de Calabre, après un bref passage par l'Allemagne, et à cette date, employé dans les mines du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, dans la cité de Waziers. L'homme témoigne aux côtés de son épouse qui accepte, à son tour, de livrer quelques confidences à la caméra. Interrogé sur les motifs de son départ de Calabre et sur les difficultés éventuelles d'acclimatation en France, le mineur répond pudiquement :

« *Vous savez là-bas, peut-être qu'on a la mer, la verdure, on a tout ce qu'il faut. Mais ici*… ajoute-t-il, couvrant d'un voile pudique les émotions que ces évocations trahissent à peine … *ça va quand même ! ».*

[1] https://fresques.ina.fr/https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00225/le-foyer-de-mineurs-italiens-a-aniche.html.
[2] La ville de Waziers est une commune du département du Nord située à proximité de Douai dans le cœur de l'ancien bassin minier du Nord-Pas-de-Calais.

Tout aussi réservée sur les éventuelles difficultés auxquelles elle aurait eu à faire face à son arrivée en France, son épouse confie à son tour ses impressions personnelles sur son établissement définitif dans le bassin minier :

« *J'aime bien ici, je ne veux plus retourner là-bas, aller en vacances, si ! Mais rester toujours, non* ! *Je me trouve bien… ».*

« C'est fini pour nous l'Italie[3]», conclue-t-elle sur ce point, mettant un terme à cette évocation sans nul doute douloureuse.

Antérieur de quelques années, un autre document intitulé « Un couple d'immigrés dans le bassin minier » réalisé par Claude Barret, restitue l'itinéraire assez similaire d'un jeune ménage arrivé de la même région du sud de l'Italie. L'entretien pousse toutefois plus loin les investigations, sans jamais s'immiscer au-delà de ce qui pourrait dépasser le cadre de ce que suggère le titre du reportage. À la question : « *Qu'est-ce qu'il vous manque* ? », le jeune mineur répond sans la moindre hésitation : « *Rien* ! », tandis que son épouse objecte discrètement : « *Il se contente de pas beaucoup* ! »

À la question plus intrusive de savoir s'il « *gagne bien sa vie* » et s'il a « *de nombreux avantages* », il répond encore par l'affirmative. À celle portant sur le sentiment éventuel d'appartenir à un « *nouveau prolétariat différent des Français* », il répond encore « non ! », réponse aussitôt contredite par son épouse[4].

S'il reste difficile, au vu de ces trois sources documentaires, de tirer des conclusions définitives sur la situation des travailleurs italiens établis dans le nord de la France au cours des Trente Glorieuses, la curiosité intellectuelle peut toutefois trouver à se satisfaire dans l'abondante littérature historique consacrée à la question. Une série de travaux s'impose en effet spontanément dès lors que l'on entreprend d'interroger les modalités d'insertion de ces citoyens transalpins dans la société française du XXe siècle et celle de la nature de la protection sociale auxquelles ces populations pouvaient être éligibles.

Interroger l'histoire

L'historiographie relative à l'immigration italienne en France permet d'abord de se forger des représentations assez fines sur le sort réservé à ces travailleurs dès avant leur arrivée sur le territoire français. La question des modalités de la protection sociale à laquelle pouvaient prétendre les nationaux du jeune État italien sur leur propre sol fait ainsi l'objet d'un numéro spécial dirigé par Bruno Valat et Judith Rainhorn paru dans la *Revue d'Histoire de la Protection Sociale* éditée en 2019 sous le titre : *Protection sociale en Italie fin XIXe-XXe siècle*[5]. Les différentes contributions font notamment ressortir la « *faible efficacité du système* » italien et le puissant discrédit qui en découle pour les institutions sociales du pays qu'une partie de la population laborieuse du pays envisage de quitter[6].

Les mouvements migratoires depuis l'Italie vers la France ont également fait l'objet de contributions significatives qui révèlent certaines singularités[7] ; les hésitations, les fluctuations et les accommodements de la politique migratoire française après la Seconde Guerre mondiale ainsi que le pragmatisme dont fait preuve l'administration qui, localement, n'hésite pas à faire fi des accords internationaux pour promouvoir, lorsque les besoins de main-d'œuvre l'imposent, des politiques de tolérance envers l'immigration italienne illégale. La même étude réalisée par Sandro Rinauro, relève comment à partir de 1948, les autorités sont conscientes de l'insuffisance des moyens affectés au contrôle des flux migratoires et préfèrent dès lors procéder à la régularisation des travailleurs ne répondant pas aux critères légaux d'accès au marché du travail. L'auteur souligne d'autres traits singuliers que les chiffres peinent à saisir : la défiance d'une fraction de la population française à l'endroit de

[3] https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/r12004280/un-mineur-italien-a-waziers.

[4] https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00230/un-couple-d-immigres-italiens-dans-le-bassin-minier.html.

[5] Mara Bisigagno en donne un compte rendu exhaustif dans les comptes-rendus en ligne de OpenEdition Journals *:* Mara Bisignano*,* « Bruno Valat, Judith Rainhorn *(dir.), La protection sociale en Italie fin XIXe-XXe siècles* », https://journals.openedition.org/lectures/51764

[6] B. Valat, J. Rainhorn, *« Structures sociales, mobilisations et crises. Jalons pour une histoire séculaire de la protection sociale en Italie »*, *Revue d'Histoire de la Protection Sociale*, vol. 12, n° 1, 2019, p. 9-18.

[7] Par exemple : D. Barjot, *« L'insertion des immigrés italiens dans l'économie et la société françaises (1881-1974) », Cahier des Annales de Normandie,* n° 28, 1998, p.17-33.

l'immigration italienne qui représente 70% des étrangers sur le territoire et compte en son sein 40% de travailleurs en situation irrégulière ; le peu d'attractivité du pays d'accueil en termes de conditions de travail, en particulier dans les mines[8], ou en matière de logement, à tout le moins pour les secteurs d'activité dans lesquels le patronat ne pourvoit pas à ce besoin[9].

Plus localement, en ce qui concerne les deux départements septentrionaux du Nord et du Pas-de-Calais, l'ancienneté du mouvement migratoire ainsi que la diversité des secteurs d'activité concernés ont fait l'objet de recherches qui fixent de précieux repères spatio-temporels.

S'agissant de l'Entre-deux-guerres, Rudy Damiani, à travers un riche répertoire de sources, établit une géographie des différents secteurs d'activité où sont employés de nombreux migrants italiens au sortir de la Grande Guerre ; bâtiment et métallurgie dans le sud-est du département ; mines de charbon dans un vaste espace central qui traverse le Nord et le Pas-de-Calais ; textile, industrie mécanique et bâtiment, dans une moindre proportion, autour des agglomérations de Lille, Roubaix et Tourcoing, au centre du département. Il souligne les difficultés rencontrées par cette population masculine plutôt jeune (17 à 35 ans en moyenne lors son arrivée en France), généralement issue du nord-est du pays.

Il esquisse une représentation vivante de ces personnes originaires d'Italie sous la forme d'un portrait-type qui dessine les traits d'individus peu formés dans leur pays d'origine, venus majoritairement des campagnes ou de petites villes de la péninsule. Chassés par la « misère », selon les mots qui ressortent le plus souvent des entretiens conduits par l'auteur, ils sont exposés dans les premiers temps de leur arrivée, à un déracinement douloureux mais disent se satisfaire d'un salaire régulier, « jugé convenable », généralement complété par des revenus annexes dans ces deux départements du Nord et du Pas-de-Calais où les opportunités d'emploi de toute nature sont fort nombreuses[10].

Encadrée par les deux gouvernements français et italiens qui s'engagent, dès 1919, à réguler les flux de main-d'œuvre entre les deux pays, cette immigration bénéficie des dispositions de l'accord franco-italien du 30 septembre 1919, conclu sous l'autorité d'Arthur Fontaine, qui prévoit d'établir, « dans la plus large mesure possible, l'égalité de traitement » entre les ressortissants des deux États en ce qui concerne les « lois de prévoyance sociale, d'assistance et de travail » ainsi que « l'égalité de salaire des ouvriers immigrés avec celui des nationaux [11]».

Dans une étude plus récente portant sur l'image des Italiens conduite dans le même cadre géographique, Rudy Damiani suggère que la seconde vague migratoire des Italiens qui, après 1945, alimente les contingents ouvriers d'une industrie particulièrement dévoreuse de main-d'œuvre, n'échappe pas aux stéréotypes persistants forgés au cours de l'Entre-deux-guerres et qui dominent avec la même force dans d'autres départements, à l'instar des Alpes-Maritimes[12].

Au-delà des vertus qui leur sont prêtées — abnégation au travail, attachement à la famille, prédispositions particulières pour les métiers du bâtiment —, d'autres traits réputés spécifiques font singulièrement contraste avec les précédents. Ainsi, parmi les poncifs les plus tenaces figurent, en premier lieu, un tempérament réputé querelleur, une verbosité maladive, une inclination spontanée à la commission de larcins, ainsi qu'une quête irrépressible d'aventures galantes[13].

À cela s'ajoute toute une gamme d'appréciations qui peuvent être reliées à la concurrence persistante que leur présence introduit sur le marché du travail ou encore à la situation politique qui prévaut

[8] Rudy Damiani explique que les Houillères, pour la deuxième vague migratoire d'Italiens arrivée à partir de 1945, jouent un rôle de repoussoir et dit la difficulté de cette communauté à s'adapter aux conditions de travail : « Les Italiens, une immigration d'appoint » dans M. Cegarra et alii, *Tous gueules noires*, Centre historique minier de Lewarde, 2004, p. 84-109

[9] S. Rinauro, « La frontière irrésistible : l'immigration irrégulière des Italiens en France après la deuxième guerre main-d'œuvre », *Migrations Société,* 2012 / 3-4, n°141-143, p.13-26.

[10] R. Damiani, *« Les Italiens dans le Nord-Pas-de-Calais entre 1919 et 1939 »,* dans P. Milza (dir.), *Les Italiens en France de 1919 à 1940,* Publications de l'École française de Rome, 1986, p. 635-659.

[11] Traité de travail franco-italien signé à Rome le 30 septembre 1919 entre Edmondo Mayor des Planches et Camille Barrère. Également : D. Barjot, *art. cité. ;* G. Francisci, « Planifier la politique migratoire de l'après-guerre : les perspectives du « traité du travail » en France et en Italie (1915-1919 », *Revue historique*, 2020/4, n° 686, 155-177.

[12] En ce sens, par exemple : R. Rainero, *« La crise de la main-d'œuvre italienne à Nice dans les années vingt et trente »*, *Cahiers de la Méditerranée »,* 74 / 2007, Les crises dans l'histoire des Alpes-Maritimes, p. 259-274.

[13] R. Damiani, *« Les Italiens dans le Nord-Pas-de-Calais… », art. cité.*

alors dans la péninsule italienne. Ainsi, le travailleur italien est-il parfois perçu comme un concurrent, voire comme un « jaune ». Il lui arrive également d'être suspecté de complaisance vis-à-vis du fascisme.

Tous ces traits composent ainsi un tableau contrasté dont les tonalités ont peu à peu tendance à s'atténuer après la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, comme le relève Rudy Damiani : « À cette image collective dévalorisée du « macaroni » s'opposent de petites images individuelles et positive. Chacun a son « bon Italien[14]».

Plus récents, les travaux de Judith Rainhorn sur les phénomènes migratoires dans le Nord-Pas-de-Calais dessinent la courbe des grands flux de main-d'œuvre au sein de ce territoire au cours des XIXe et XXe siècles et distinguent, s'agissant des Italiens, plusieurs moments ; une communauté évaluée à moins d'un millier d'individus à la veille de la Première Guerre mondiale (900 personnes en 1911) et répartie dans deux départements qui concentrent alors le plus fort contingent d'étrangers parmi lesquels dominent travailleurs frontaliers belges ; une communauté qui, lors du recensement de 1931 représente environs 5% de la population étrangère alors qu'elle constitue le premier contingent d'étrangers à l'échelle nationale ; un nouveau flux migratoire majoritairement issu du sud de l'Italie après la Seconde Guerre mondiale — en particulier de Campanie, de Calabre ou de Sicile — qui fait l'objet d'une régulation négociée entre les deux pays[15].

La même étude propose, au titre des instruments de recherche, une recension bibliographique ainsi qu'un inventaire détaillé des sources d'archives qui donnent la mesure de l'extrême diversité de la documentation disponible sur le sujet. Peuvent ainsi être saisis, outre la répartition, à échéance régulière, des Italiens par âge et sexe et par arrondissement, leur proportion dans la population active selon le sexe, l'industrie et la profession. Une approche plus fine est encore rendue possible grâce aux versements effectués auprès des Archives nationales du monde du travail par un certain nombre de grands établissements industriels[16]. Ces sources permettent d'accéder aux dossiers individuels ou aux fiches d'entrée et de sortie de ce personnel issu de l'immigration transalpine.

Peut encore être évaluée l'attention portée à ces populations par l'administration de ces départements qui suit avec intérêt les moindres formes de leur engagement politique[17]. Les rapports de police cherchent à les analyser à échéance régulière avec une vigilance accentuée en période de graves tensions sociales.

Tout aussi riche, la filmographie portant sur l'immigration proposée dans le rapport final *Histoire et mémoire des immigrations dans le Nord-Pas-de-Calais XIXe-XXe siècles,* coordonné par Judith Rainhorn, ne contient en revanche, que deux réalisations relatives aux travailleurs italiens au sein d'une liste essentiellement alimentée par des productions portant sur l'immigration polonaise ou maghrébine. Aucun de ces films — fait qui mérite d'être interrogé —, ne se rapporte toutefois spécifiquement aux départements du Nord ou du Pas-de-Calais. Ils concernent exclusivement la région limitrophe du Borinage belge des années 1950 et sont séparés par un long intervalle d'une trentaine d'années.

Le premier, dont le réalisateur belge Lucas Belvaux, avec Roberto Rosselini, dit le plus grand bien en le qualifiant de « *chef-œuvre* », est réalisé en 1959. Dans cette production audiovisuelle, Paul Meyer prend le parti de transformer en fiction ce qui ne devait être, à l'origine, qu'un film documentaire de commande — financé par des fonds ministériels —, portant sur l'immigration dans la région du Borinage, au sud du pays. Le film, intitulé *Déjà s'envole la fleur maigre* est primé au festival international de Porretta Terme et reçoit en 1960 le prix de la critique cinématographique[18]. Le second titre de cette filmographie consacrée à l'immigration italienne propose une autre vision saisie à travers l'œil

[14] R. Damiani, *« L'image des Italiens dans le Nord-Pas-de-Calais (seconde moitié du XIXe et XXe siècle). Du macaroni au rital puis à l'Italien »* dans J.-P. Jessenne, *L'image de l'autre dans l'Europe du Nord-Ouest à travers l'histoire,* Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 197-202.
[15] J. Rainhorn, (dir.,), *Histoire et mémoire des immigrations dans le Nord-Pas-de-Calais XIXe-XXe siècles*, Ifresi-Cnrs, Lille, 2007 ; également : *« Le Nord-Pas-de-Calais, une région frontalière au cœur de l'Europe* », *Hommes et Migrations,* n° 1273, Mai-juin 2008. *Histoire des immigrations. Panorama régional*, p. 18-34.
[16] https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/. On y trouve notamment celles des anciens Ateliers et Chantiers de France dont il sera question infra.
[17] Pour le détail des références archivistiques sur ce point : J. Rainhorn, (dir.), *Histoire et mémoire des immigrations….*
[18] Lucas Belvaux, La beauté de *« Déjà s'envole la fleur maigre »*, https://www.youtube.com/watch?v=9s0_aA5vEtQ.

d'une fillette âgée d'une dizaine d'années à laquelle le film emprunte son titre : *La Mina*. Réalisé par Loredana Bianconi en 1989, il bénéficie également d'une récompense au Festival indépendant de Bellaria, au titre du prix du scénario.

Très éloignée de la création artistique par son ambition — même si elle peut lui servir de fondement scientifique —, la littérature grise fournit encore un riche répertoire documentaire qui permet d'approcher d'autres aspects du quotidien des migrants venus d'Italie.

L'une des sources imprimées les plus riches et les plus aisément accessibles est sans doute la revue *Informations sociales* qui s'emploie depuis 1946, sous l'égide de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et de la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER), à promouvoir un espace d'analyse et de débat autour des questions familiales et sociales[19].

Depuis sa création, la revue tient en effet un registre détaillé des mesures de toute nature affectant les populations migrantes depuis la création, auprès du ministère du Travail, de l'Office national de l'immigration auquel l'ordonnance du 2 novembre 1945 confie le monopole du recrutement de l'introduction de la main-d'œuvre étrangère[20].

Ainsi, dans le numéro de mai 1947 peut-on lire les propos tenus quelques jours plus tôt par Ambroise Croizat — l'un des promoteurs, discret, du consensus qui se dessine après-guerre en faveur de la Sécurité sociale —, selon lequel les travailleurs italiens doivent recevoir « les mêmes salaires et les mêmes droits sociaux que les ouvriers français[21] ». Le ministre du Travail s'exprime alors dans le cadre de l'accord franco-italien du 30 novembre 1946 qu'il s'apprête à signer officiellement et qui prévoit l'immigration de 200 000 travailleurs transalpins[22]. Dans un environnement caractérisé par une pénurie de travailleurs peu qualifiés, et malgré la présence sur le territoire de prisonniers de guerre affectés à des tâches productives — qui représentent encore près de 5% de la main-d'œuvre en novembre 1946[23] —, l'immigration italienne fait donc l'objet de toutes les attentions de la part des autorités.

La signature définitive de l'accord franco-italien d'immigration entre Ambroise Croizat et Carlo Sforza, le 21 mars 1947, en donne la mesure puisqu'il accorde un certain nombre de droits aux travailleurs italiens. Ainsi peuvent-ils prétendre au bénéfice des allocations familiales, réserve faite des allocation prénatales, de maternité ou de salaire unique. Leur bénéfice n'est de surcroît nullement lié à des conditions d'assiduité des enfants dans les établissements scolaires. Il s'achève toutefois dès lors qu'ils atteignent l'âge de 15 ans. Ces travailleurs sont en outre autorisés à transférer une partie de leur salaire en Italie[24] — 20% lorsque la famille réside en France, 50% si elle demeure en Italie[25] —, tandis que, sur justification de la situation de famille, les allocations familiales peuvent être transférées en totalité en Italie[26].

Ces dispositifs ne suffisent pourtant pas toujours à amortir les difficultés liées au manque cruel d'infrastructures destinées à accueillir les familles des travailleurs italiens. En témoigne, dans les mois qui suivent l'adoption de ces diverses mesures, le rapport édifiant établi par le Service social de la Main-d'œuvre étrangère du département de la Côte-d'Or :

« *Les problèmes qu'ils posent sont multiples et angoissants. Ces étrangers sont démunis du strict nécessaire ; ils se contentent pour logement d'un taudis et bientôt se trouvent dans une misère qui amène la maladie, l'hospitalisation. La France a besoin de main-d'œuvre, mais pour accueillir des familles de travailleurs aussi nombreuses et aussi démunies de l'indispensable que celles qui arrivent d'Italie, il faudrait avant tout résoudre la question du logement et pouvoir*

[19] Pour les numéros de 1947 à 2004 : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34349463f/date ; les numéros postérieurs sont accessibles sur Cairn ainsi que sur le site de la Caf pour les plus récents : https://www.caf.fr/nous-connaitre/informations-sociales.

[20] A. Spire, *« La bataille pour un statut des étrangers 1935-1945 », Plein Droit,* 2008/4, n° 36-40, p. 36-40.

[21] « La main-d'œuvre italienne », *Informations sociales,* 1er mai 1947, p. 22-23. Ambroise Croisat s'était exprimé le 27 mars 1947.

[22] *Le Monde* du 19 mars 1947.

[23] C. d'Abzac-Epezy, *« La France face au rapatriement des prisonniers de guerre allemands »*, *Guerres mondiales et conflits contemporains,* 2009/1, n° 233, p.93-108. L'auteur donne le chiffre de 4,8% de la population active masculine.

[24] L. Chevalier, *« Bilan d'une immigration », Population,* n° 1, 1950, p.129-140.

[25] Circulaire du 24 juin 1947, *Informations sociales*, 1er août 1947, p. 14.

[26] Circulaire n° 85 du 20 mars 1947 relative au règlement des allocations familiales aux travailleurs italiens visée par l'arrangement du 22 février 1946 et par l'accord d'immigration paraphé le 30 novembre 1946, *Journal officiel de la République française* (ci-après *J.O.R.F.*)*,* 22 mars 1947*,* p. 2721-2722.

fournir le minimum essentiel aux femmes qui attendent un bébé, aux enfants qui sont en âge scolaire et ne peuvent décemment se présenter à l'école. Il y a, à l'arrivée de ces familles nécessiteuses, un dépannage urgent à effectuer ; des conseils ne suffisent pas, une aide matérielle s'impose, et aucune œuvre française en Côte-d'Or, ne peut l'assurer, les possibilités n'étant pas suffisantes [27] ».

Les initiatives engagées par les deux gouvernements, italiens et français, en vue de coordonner l'application à leurs ressortissants de la législation française sur la Sécurité sociale et de la législation italienne sur les assurances sociales et les prestations familiales sont donc, à cette date, très loin d'avoir porté leurs fruits[28]. La convention franco-italienne conclue à cette fin le 31 mars 1948 demeure encore à l'état d'objectif à réaliser auquel tendent toute une série de textes parmi lesquels l'arrangement du 12 avril 1950 ou celui du 4 octobre 1950 conclu spécifiquement pour le secteur minier par Pierre Laroque, directeur général de la Sécurité sociale et Carlo Carloni, chef de la division des problèmes généraux et internationaux du travail[29].

Ainsi Carole Douki peut-elle faire état de nombre de distorsions, jusqu'aux années 50, entre les dispositifs de protection des migrants italiens et « les usages qu'en font les divers acteurs concernés [30]». Les efforts déployés par les deux gouvernements dans le cadre du développement, depuis la fin du XIXe siècle, d'une nouvelle « diplomatie de la Sécurité sociale » qui vise à multiplier les accords bilatéraux dans ce domaine, n'ont alors pas encore produit l'ensemble des effets escomptés[31], bien que le décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance rende éligibles à l'aide sociale, sous certaines conditions, toutes les personnes résidant en France[32].

Tout aussi sensible semble être le décalage persistant entre les principes applicables en matière d'accès au logement et la réalité vécue par la communauté italienne établie dans le nord de la France. Si les immigrés venus d'Italie peuvent logiquement se prévaloir d'un droit, qui en matière de logement social, n'établit pas de discrimination entre Français et étrangers[33], les recherches engagées sur ce point laissent entrevoir que la réalité — bien qu'elle reste difficile à saisir —, est toute autre[34]. Rudy Damiani relève ainsi, au rang des difficultés immédiates auxquelles sont confrontées les premières générations d'Italiens venues travailler dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'inconfort des logements, même si l'on sait que le parc patronal demeure généralement largement ouvert aux ouvriers étrangers [35]— en particulier dans les mines où les traditions paternalistes restent encore vivantes.

---

[27] Le problème de la main-d'œuvre étrangère dans la Côte d'Or, *Informations sociales*,1er avril 1949, p. 469-473.
[28] Sur les difficultés d'application du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de son article 69 relatif aux conditions de travail et aux systèmes de Sécurité sociale : J. Double, « Problèmes de sécurité sociale et Communauté européenne du Charbon et de l'Acier », *Annuaire de droit international,* vol 3, 1957, p. 568-585.
[29] *J.O.R.F.*, 22 octobre 1950, p. 10914-10916
[30] C. Douki, « Le premier accord migratoire franco-italien », *Plein droit,* 2017/3, n°114, p. 3-6.
[31] En ce sens : C. Izambert, « La régularité du séjour des étrangers en France : frontière du projet d'universalisation de la protection sociale », *Revue française des affaire sociales »,* 2018/4, p. 17-37.
[32] Décret n°53-1186 du 29 novembre 1953, *J.O.R.F.*, 3 décembre 1953. Sur la question de l'éligibilité des ressortissants italiens aux différentes prestations : G. Canepa, « Les droits sociaux au prisme des étrangers. L'accès aux prestation non contributives et à l'aide sociale à l'enfance (1949-1958) », *Revue d'histoire de la protection sociale,* 2023/1, n° 16, p. 50-75.
[33] Les Italiens, comme les Belges et les Polonais, peuvent demander le bénéfice de la législation française sur les habitations à bon marché et l'accession à la propriété : *Informations sociales,* 15 juillet 1950, L'accession à la propriété, p. 798.
[34] C. David, *Logement social des immigrants et politique municipale en banlieue ouvrière (Saint-Denis, 1844-1995). Histoire d'une improbable citoyenneté urbaine,* Thèse, Université de Paris-Ouest Nanterre La Défense, 2016, p. 245. Également, pour la période antérieure : C. Carriou, « Les habitations à bon marché et leur dénombrement (1894-1939) », *Genèses,* 2012/2, n° 87, p. 26-46.
[35] H. Frouard, « Aux origines du 1% logement : historique d'un compromis républicain », *Revue française des affaires sociale*, 2005/3, p. 55-76.

Écouter les témoins

C'est vers un tout autre univers que nous transporte le témoignage que Lucia Mancini qui a accepté de nous livrer, à partir des notes qu'elle a entrepris de rédiger, tout un pan de son histoire familiale[36]. Dans une démarche voisine de celle engagée par Marie-Louise Savoy qui, à la suite d'une visite à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, a accepté d'alimenter la galerie des dons du musée[37], Lucia Mancini a bien voulu faire partager les traces laissées dans sa mémoire à travers l'itinéraire de ses parents, immigrés italiens arrivés à Dunkerque pour participer à son essor industriel à la fin des années 1950.

La difficulté de mesurer la distance entre le témoignage et les émotions ressenties au moment où elles imprègnent la mémoire — qui fait partie des limites méthodologiques propres à ce type d'exercice —, n'interdit pas d'interroger un « vécu social » toujours édifiant[38]. Que Lucia Mancini soit vivement remerciée pour sa contribution à la compréhension d'un parcours migratoire qui a conduit une famille italienne venue de Tarente, chef-lieu de la province éponyme, dans les Pouilles, vers la ville de Dunkerque, premier port industriel du département du Nord et aujourd'hui troisième port français.

Son témoignage est consigné par écrit dans un opuscule dont elle a accepté de mettre à notre disposition un exemplaire pour illustrer notre contribution à ce numéro spécial. Il a pour titre provisoire, dans l'attente d'une publication éventuelle : *Dal castello aragonse à Jean-Bart. Ma famille Mancini-Caraccio d'Italie de France et du Brésil.*

L'objectif de Lucia Mancini n'est autre que d'offrir à son entourage proche un témoignage sur les racines et les destinées de sa famille et d'en léguer le souvenir à ses descendants. Au terme de patientes recherches généalogiques et de nombreux aller-retours entre Dunkerque et Tarente, Lucia Mancini offre au lecteur bien davantage qu'un simple agrégat de parcours individuels assortis de date-clés et de tableaux reconstituant les lignées familiales. Elle a pu bénéficier, dans cette longue quête des origines, du concours de cousins paternels qui avaient déjà engagé un travail de cette nature.

Le parcours de son père, Oronzo Mancini arrivé en France le 21 décembre 1957 depuis son Italie natale est à maints égards édifiant et n'a pas manqué de retenir notre attention dans la perspective du défi que nous tentons ici de relever : cerner quelques contours de la protection sociale des Italiens dans les départements septentrionaux. Né le 21 janvier 1930 à Tarente, il avait jusqu'à son arrivée en France, exercé les professions de maçon et de pêcheur et disposait à cet effet d'un permis de pêche côtière établi le 10 juillet 1953.

Parti de sa ville natale le 18 décembre 1957, il arrive dans une ville qui entre alors « *de plain-pied dans les Trente-Glorieuses et dans l'ère de la planification centralisée*[39] ». Après un périple de plusieurs jours de voyage, Oronzo Mancini commence à travailler aux *Ateliers et Chantiers de France* dirigés par Lucien Lefol, dès le 23 décembre. Il y est employé en qualité d'échafaudeur. Il est désormais muni d'un

---

[36] Nous tenons à remercier Madame Lucia Mancini qui nous a aimablement mis à disposition un travail très personnel qu'elle a rédigé à l'attention de ses proches et descendants pour témoigner des histoires de migrations qui ont traversé la famille de son père et celle de sa mère, eux-mêmes, migrants du sud de l'Italie vers le nord de la France. Au travers de son parcours de vie et surtout, de celui de ses parents, revivent tous ses compatriotes venus reconstruire industriellement la France des années 50-60. En mettant un visage sur l'un d'eux, elle nous permet d'apporter un éclairage vivant des dispositifs de protection sociale et des sociabilités qui les ont complétés. Nous lui sommes très reconnaissants de nous avoir fait confiance dans ce travail croisé. Nous tenons également à remercier Monsieur William Maufroy, directeur du CMUA — Centre de la mémoire urbaine d'agglomération — de Dunkerque et Monsieur Nicolas Fournier, responsable des recherches dans ce même centre, pour leur disponibilité et leur réactivité à nous mettre à disposition les informations qui nous ont permis de compléter le récit de Madame Mancini, ainsi que Madame Virginie Malolepszy, directrice des archives du Centre historique minier de Lewarde qui nous a guidés dans nos premières recherches.

[37] F. Grognet, *« Quand une mémoire familiale devient patrimoine national », Hommes et migrations,* n° 1277, 2009*,* p. 116-120. Également *:* https://www.histoire-immigration.fr/collections/les-cartes-d-identite-des-pozzera.

[38] G. Thuillier, *L'historien et le probabilisme*, Institut de la gestion et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002 en particulier : Les archives orales, p. 77-86 ; L'histoire de la protection sociale, p. 215-217.

[39] C. Husser, S. Raison, « Dunkerque, la reconversion des terrains portuaires », *Annales des Mines - Réalités industrielle,* 2015/4, novembre 2015, p. 66-71.

document officiel, la *feuille d'identification personnelle pour l'émigration des travailleurs italiens de France*, titre qui, conformément aux accords franco-italiens, tient lieu de passeport (7[40]).

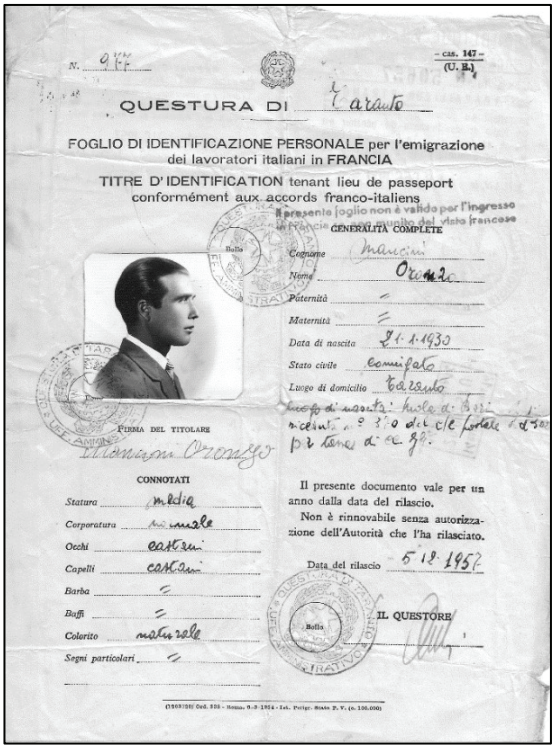

QUESTURA DI Taranto

FOGLIO DI IDENTIFICAZIONE PERSONALE per l'emigrazione dei lavoratori italiani in FRANCIA

TITRE D'IDENTIFICATION tenant lieu de passeport conformément aux accords franco-italiens

Il presente foglio non è valido per l'ingresso in Francia senza il visto francese

GENERALITÀ COMPLETE

Cognome Mancini
Nome Oronzo
Paternità =
Maternità =
Data di nascita 21.1.1930
Stato civile coniugato
Luogo di domicilio Taranto

FIRMA DEL TITOLARE

CONNOTATI

Statura media
Corporatura normale
Occhi castani
Capelli castani
Barba =
Baffi =
Colorito naturale
Segni particolari =

Il presente documento vale per un anno dalla data del rilascio.
Non è rinnovabile senza autorizzazione dell'Autorità che l'ha rilasciato.

Data del rilascio 5.12.1957

IL QUESTORE

Feuille d'identification personnelle de Monsieur Oronzo Mancini
(Collection personnelle de Madame Lucia Mancini)

La photo laisse apparaître les traits d'un jeune homme élégant au regard perdu dans le lointain dont le profil avantageux fait contraste avec la triste sobriété du document. Comme le confie sa fille, commentant une autre photographie où il apparait cette fois de face : « *Ma mère disait que c'était le plus beau des frères et c'est vrai ! On dirait un acteur d'Hollywood* ! » (38).

Antonietta Caraccio, épouse d'Oronzo, le rejoint quelques mois plus tard, le 3 mai 1958. Elle est accompagnée de ses quatre enfants, Caterina, Angela, Lucia, la narratrice, et Tommaso. La dernière, Anna, conçue en Italie vient au monde à Dunkerque le 25 juillet 1958 (8).

Comme beaucoup d'immigrés, Oronzo Mancini nourrit initialement le projet de retourner en Italie après avoir accumulé un patrimoine suffisant. Néanmoins, comme le note Lucia Mancini, « *la France favorisait le regroupement familial afin de garder la main-d'œuvre étrangère (…) c'est pourquoi il est finalement resté et a fait venir sa famille* » (8). La décision s'impose d'autant plus aisément que le paysage social dans leur région d'origine ne semble offrir aucune perspective d'amélioration immédiate. La mémoire familiale est encore vive sur ce point : « *Après-guerre en 1947 : mon père a 17 ans,* confie Lucia*, ma mère 14 ans, c'est la misère, les Italiens ont faim…. Ma mère encore plus. Son père est cocher, sa mère fait les ménages chez les « Signori », les riches…Ma mère aide aussi, elle va travailler avec la sienne* » (11).

La cité de Dunkerque dans laquelle Oronzo pose ses valises est située au nord-est du département du Nord. La ville porte encore les stigmates de la guerre et ne ressemble pas à ces paysages des Pouilles qu'il a quittés, souvent baignés par une lumière généreuse. Dans les années cinquante, Dunkerque ne présente pas encore le visage accueillant que la ville offre aujourd'hui. La guerre et l'occupation allemande ont entrainé la destruction de plus de 3000 immeubles ; plus de 800 d'entre eux sont endommagés et à peine plus d'un millier sont habitables. La reconstruction en cours ne permet pas de satisfaire la très forte demande de logements. Des maisons en kit ont bien été importées des États-Unis, mais elles ne tiennent pas leurs promesses. Elles n'ont pas résisté aux nombreuses

[40] Les chiffres indiqués entre parenthèses renvoient aux pages du tapuscrit de Madame Mancini.

intempéries auxquelles elles ont été très rapidement exposées et leur qualité médiocre ne tarde pas à faire scandale[41].

Il est donc aisé d'imaginer le dépaysement provoqué par l'arrivée dans une ville à peine reconstruite dans cette période de l'hiver — un 21 décembre —, qui compte le moins de d'heures d'ensoleillement dans l'année. Fort heureusement pour son père, comme le note Lucia Mancini, « *les villes de Dunkerque et Taranto ont beaucoup de points communs : toutes les deux en bord de mer, toutes les deux en grande partie détruites pendant la dernière guerre mondiale. Elles ont les mêmes industries : sidérurgie, raffinerie, cimenteries. La ville de Taranto où ont vécu les ancêtres de maman est une presqu'île et nous avons habité en France à la cité de l'île Geanty (une presqu'île entre les canaux)* ».

Pourtant, l'analogie ne va pas au-delà et le choc a sans doute été puissant pour Oronzo Mancini qui loge à proximité de son lieu de travail, dans ce qui s'apparente à un foyer pour travailleurs dont il ne reste guère de trace. Il est alors muni d'un document officiel édité par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et délivré par la Direction départementale du travail de Lille. Il s'agit du *« Livret de paye pour l'inscription des salaires des ouvriers italiens* » qui l'autorise ainsi à transférer chaque mois 60%[42] de son salaire mensuel.

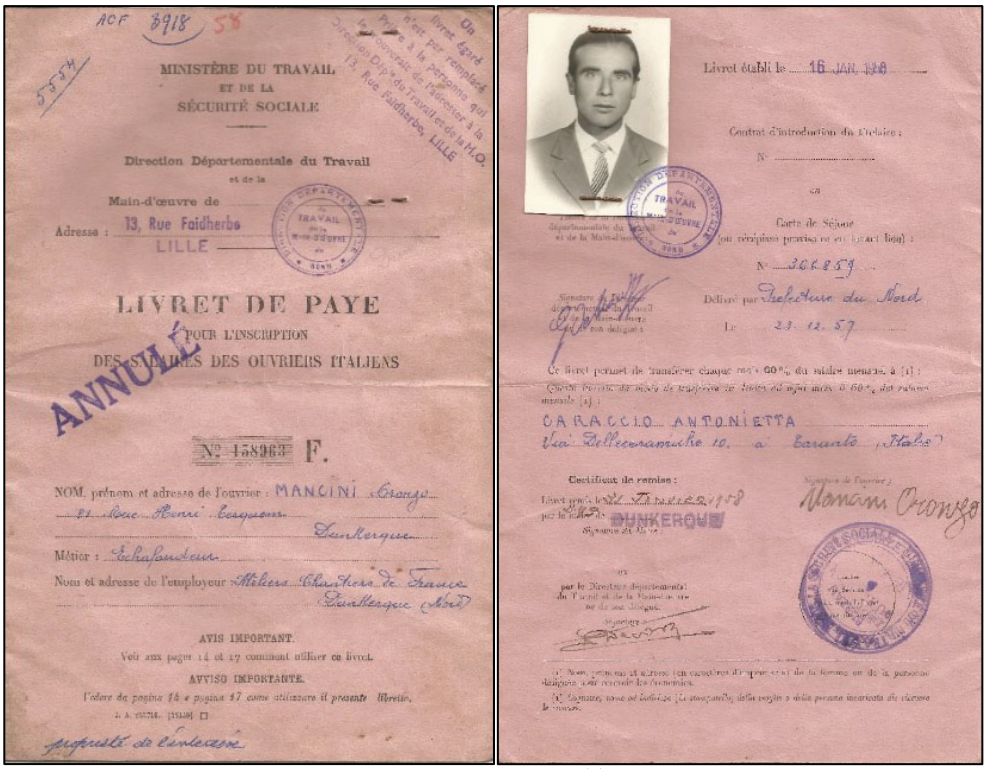
ACF 3918 58

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE

Direction Départementale du Travail
et de la
Main-d'œuvre de
Adresse : 13, Rue Faidherbe
LILLE

LIVRET DE PAYE
POUR L'INSCRIPTION
DES SALAIRES DES OUVRIERS ITALIENS

ANNULÉ

N° 158963 F.

NOM, prénom et adresse de l'ouvrier : MANCINI Oronzo
21 Rue Henri Cerqueux
Dunkerque

Métier : Échafaudeur

Nom et adresse de l'employeur Métiers Chantiers de France
Dunkerque (Nord)

AVIS IMPORTANT.
Voir aux pages 14 et 17 comment utiliser ce livret.

AVVISO IMPORTANTE.
Vedere da pagina 14 e pagina 17 come utilizzare il presente libretto.

propriété de l'intéressé

Livret établi le 16 JAN. 1958

Contrat d'introduction du Tréfaire :
N°

ou

Carte de Séjour
(ou récépissé provisoire en tenant lieu) :
N° 366859

Délivré par Préfecture du Nord
Le 23. 12. 57

Ce livret permet de transférer chaque mois 60 % du salaire mensuel à [1] :

CARACCIO ANTONIETTA
Via Dellecerramiche 10, à Taranto (Italie)

Certificat de remise :
Livret remis le 21 Janvier 1958
par le maire de DUNKERQUE

Signature de l'ouvrier :
Mancini Oronzo

Livret de paye établi en France par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale
(Collection personnelle de Madame Lucia Mancini)

Après l'avoir utilisé quelques temps, Oronzo Mancini cesse ses envois à partir du mois d'avril puisqu'il projette alors de faire venir sa famille, sans que l'on connaisse les ressorts intimes de cette décision. Ce choix l'oblige à se constituer une épargne de précaution (105). La famille emménage, à son arrivée, dans un garni prévu pour quatre personnes, alors qu'elle en compte sept, depuis le mois juillet. Elle bénéficie toutefois de la mansuétude du propriétaire qui feint de l'ignorer et qui, sans doute, s'amuse secrètement lorsque les enfants, sachant que la famille dépasse les capacités conventionnelles d'accueil du logement, se cachent sous le lit lors de ses visites inopinées (106).

[41] Anne Lebel, Dunkerque, La reconstruction., https://www.ville-dunkerque.fr/decouvrir-sortir-bouger/histoire-patrimoine/lhistoire-de-dunkerque/la-reconstruction

[42] Le plafond de transfert est porté à 60 % lorsque, comme c'est le cas d'Oronzo Mancini, le travailleur a en Italie, soit sa femme et des enfants âgés de moins de 18 ans ou infirmes, soit sa femme ou des enfants âgés de moins de 18 ans ou infirmes.

Le père engage ensuite une demande de logement auprès de son employeur, les *Ateliers et Chantiers de France*. Dans le Dunkerque en reconstruction, les logements proposés aux immigrants de tous horizons sont encore des constructions provisoires, installées en périphérie du centre-ville, sur un terrain du domaine public appartenant aux services maritimes : l'« île Jeanty ». Une cinquantaine de baraquements y sont installés à partir de 1948 sous la direction de l'ONCOR[43], acronyme qui deviendra nom à part entière de ce camp de fortune[44] comme le figure le plan ci-dessous. Initialement réservés aux célibataires, ils accueillent progressivement les travailleurs migrants et leur famille.

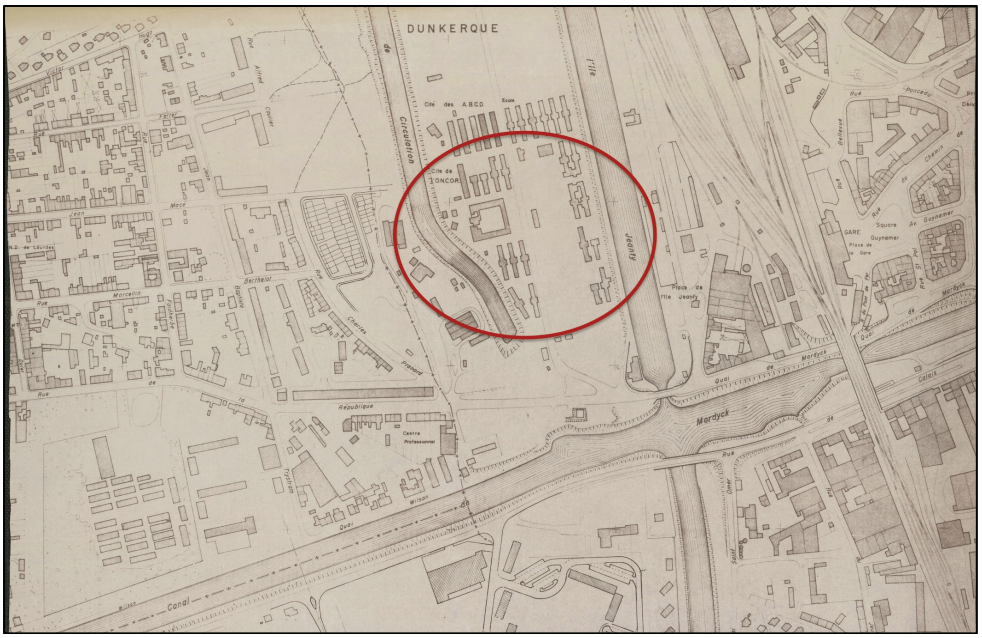

Plan permettant de localiser la « Cité de l'ONCOR » au centre, entre les deux canaux
Extrait du plan Archives de Dunkerque - CMUA-1Fi447

La « cité de l'ONCOR » de Dunkerque qui a existé jusque dans les années 70 est représentative des conditions d'accueil des populations migrantes de la reconstruction des villes détruites par la guerre. Elle regroupe un millier d'ouvriers, principalement étrangers, aux portes de la ville et l'inquiétude qu'elle suscite conduit à l'adoption de mesures sécuritaires. Un chef de camp est nommé par l'organisme gestionnaire pour surveiller les occupants des baraquements et faire respecter un règlement intérieur strict qui impose, notamment, l'observance d'un couvre-feu. Au début des années 50 une chapelle est installée dans le camp et un aumônier apporte le soutien et le conseil à ceux qui souffrent de l'exil et de l'ostracisme. L'arrivée progressive des familles des migrants contribue à transformer le visage de la cité. Lucia Mancini se souvient que « *Dans la cité existait une école maternelle que nous avons fréquentée* » (115).

La demande d'attribution d'un logement est approuvée par l'employeur le 27 janvier 1959 (107).

[43] O.N.C.O.R. : Organisation nationale pour les cantonnements des ouvriers de la reconstruction. Organisme créé le 8 septembre 1945 à l'initiative du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Raoul Dautry. Il avait pour objectif d'aider au ravitaillement et au logement des travailleurs éloignés de leur famille.

[44] Un rapide descriptif des origines du camp et de ses modalités de fonctionnement est présenté dans une brochure consacrée à la ville de Saint-Pol-sur-Mer. Le regard porté par les historiens diffère de celui rapporté par la petite Lucia. *Saint-Pol-sur-Mer dans la marche du temps*, sous la direction de P. Oddone, Dunkerque, 2004, p. 144-146. La métonymie n'est pas spécifique à la cité de l'île Jeanty, à Dunkerque. D'autres secteurs de reconstruction ayant conduit à la construction de cantonnements pour ouvriers usent de cette même association, comme dans le Calvados, par exemple, où les Archives ont répertorié des « baraquements ONCOR » : https://archives.calvados.fr/ark:/52329/v74sztb5q19k

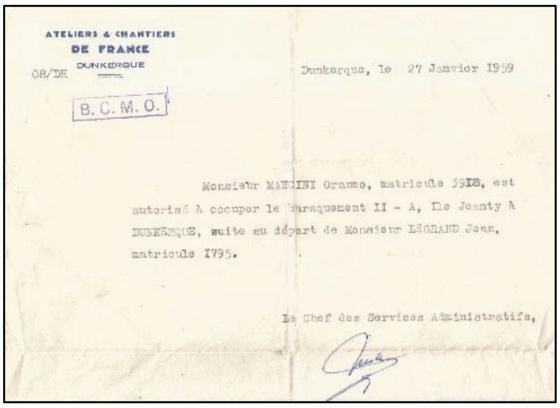

ATELIERS & CHANTIERS
DE FRANCE
DUNKERQUE

08/DH

B. C. M. O.

Dunkerque, le 27 Janvier 1959

Monsieur MANCINI Oranzo, matricule 3918, est autorisé à occuper le Baraquement II - A, Ile Jeanty à DUNKERQUE, suite au départ de Monsieur LEGRAND Jean, matricule 1795.

Le Chef des Services Administratifs,

Certificat d'attribution d'un logement par les Ateliers et Chantiers de France à Monsieur Oronzo Mancini (Collection personnelle de Madame Lucia Mancini)

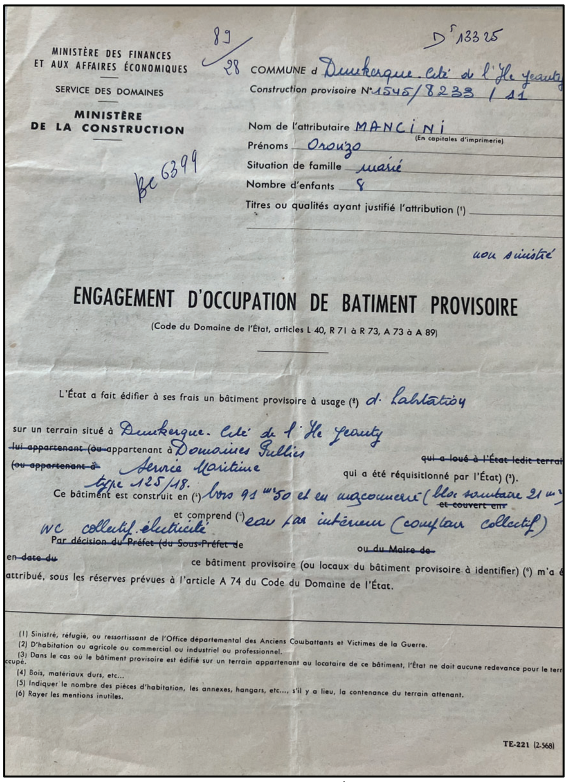

MINISTÈRE DES FINANCES
ET AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

SERVICE DES DOMAINES

MINISTÈRE
DE LA CONSTRUCTION

89/28

D 13325

Be 6399

COMMUNE d Dunkerque. Cité de l'Ile Jeanty
Construction provisoire N° 1545/8233 / 11

Nom de l'attributaire MANCINI
(En capitales d'imprimerie)
Prénoms Oronzo
Situation de famille marié
Nombre d'enfants 8
Titres ou qualités ayant justifié l'attribution (1)

non sinistré

ENGAGEMENT D'OCCUPATION DE BATIMENT PROVISOIRE

(Code du Domaine de l'État, articles L 40, R 71 à R 73, A 73 à A 89)

L'État a fait édifier à ses frais un bâtiment provisoire à usage (2) d'habitation

sur un terrain situé à Dunkerque. Cité de l'Ile Jeanty
~~lui appartenant (ou~~ appartenant à Domaines Publics
~~(ou appartenant à~~ Service Maritime ~~qui a loué à l'État ledit terrain~~
qui a été réquisitionné par l'État) (3).
type 125/18.
Ce bâtiment est construit en (4) bois 91 m²50 et en maçonnerie (bloc sanitaire 21 m²) ~~et couvert en~~
et comprend (5) eau par intérieur (compteur collectif) WC collectif. électricité
P~~ar décision du Préfet (du Sous-Préfet d~~e ou ~~du Maire de~~
en ~~date du~~ ce bâtiment provisoire (ou locaux du bâtiment provisoire à identifier) (6) m'a été attribué, sous les réserves prévues à l'article A 74 du Code du Domaine de l'État.

(1) Sinistré, réfugié, ou ressortissant de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.
(2) D'habitation ou agricole ou commercial ou industriel ou professionnel.
(3) Dans le cas où le bâtiment provisoire est édifié sur un terrain appartenant au locataire de ce bâtiment, l'État ne doit aucune redevance pour le terrain occupé.
(4) Bois, matériaux durs, etc...
(5) Indiquer le nombre des pièces d'habitation, les annexes, hangars, etc..., s'il y a lieu, la contenance du terrain attenant.
(6) Rayer les mentions inutiles.

TE-221 (2-568)

Document officialisant la location du bâtiment provisoire de l'ONCOR
(Collection personnelle de Madame Lucia Mancini)

Oronzo Mancini et sa famille s'installent dans la cité de l'île Jeanty-ONCOR où résident d'autres familles italiennes logées dans ces habitations provisoires appelées communément « chalets américains ». S'ils ont mal résisté à l'épreuve du temps, au moins offrent-ils, à l'origine, des éléments de confort jusqu'alors bien peu répandus dans l'habitat traditionnel[45].

Ces logements, comme les décrit Lucia Mancini, sont composés de deux chalets séparés par un espace commun pourvu de sanitaires et d'une buanderie que les Mancini partagent avec une famille nombreuse italienne dont l'une des filles vit, avec son époux, dans la même habitation que ses parents. Ces chalets sont mal isolés et, comme l'explique Lucia, « *l'hiver est une saison redoutée* » (113). Son père, Oronzo Mancini, aménage un potager et un poulailler tandis qu'il destine une des pièces à l'aménagement d'un atelier dans lequel, poursuivant une tradition ancrée dans la culture familiale, il fabrique des meubles.

[45] Odette Bonte, « Les logements provisoires à Dunkerque après la guerre 1940-1945 », *Généalogie et histoire du dunkerquois, H G.H.Dk.* https://www.ghdk-flandre.fr/photos_histoires/Dunkerque_Un-si%C3%A8cle-d%27habitat-ouvrier_Odette-Bonte_%20_1850-1950_.pdf

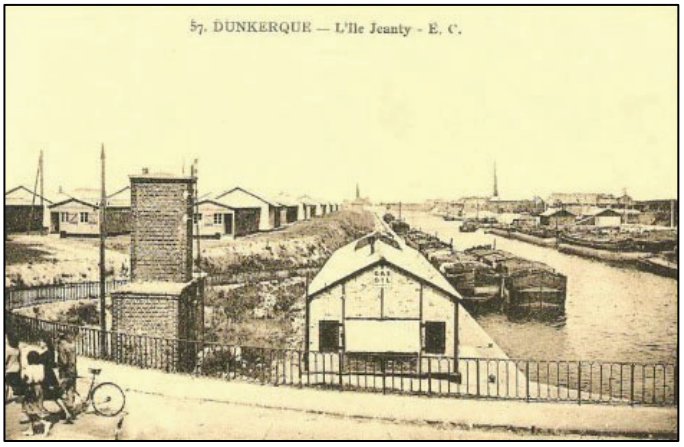

« Au premier plan, le magasin des mariniers qui vendaient tout ce qui était utile aux péniches. Avec les autres filles, nous allions y acheter de la corde pour sauter. À l'arrière-plan les chalets dits américains (les baraquements) dans lesquels nous étions logés » (111)
Archives de Dunkerque - CMUA-12Fi170

Lucia Mancini conserve un heureux souvenir de cet épisode de l'aventure familiale dans cette cité où vivent de nombreux travailleurs immigrés venus d'Algérie, d'Espagne, d'Italie, du Maroc, de Pologne, du Portugal, du Vietnam et où logent quelques familles françaises : « *La cité de l'île Jeanty, nommée aussi Oncor avait une très mauvaise réputation. Pourtant, nous les enfants ne nous en rendions pas compte. C'était une cité internationale (…). Personne ne fermait la porte à clef, et il n'y avait pas de vols. Ces années furent les plus 7heureuses pour la famille (…) J'ai un beau souvenir de cette période* » (108).

Elle évoque l'entraide et la convivialité qui régnaient au sein de la cité, les moments de fêtes autour des événements familiaux, ou, tout simplement, le quotidien notamment à la belle saison qui permettait de retrouver le charme méridional de la vie en plein-air : « *Les soirs d'été, tout le monde était dehors, les hommes pour jouer aux cartes, les femmes faisaient des confitures ou tricotaient, les enfants jouaient. C'était des jours heureux. On se recevait aussi l'un l'autre aux occasions comme les baptêmes* » (112).

Les souvenirs d'enfance de Lucia Mancini dévoilent d'autres aspects de la vie sociale d'une famille italienne dans le Dunkerque des années 1960. On y voit l'école publique prodiguer des enseignements spécifiques destinés à accompagner l'intégration des enfants d'immigrés dont elle et ses frères et sœurs peuvent rapidement tirer profit : « *Le jeudi, il n'y avait pas d'école. Pour les étrangers étaient organisés des cours de rattrapage dans l'école de garçons le jeudi matin. Nous étions intelligents, en trois mois, nous parlions français et avions rattrapé les autres ».* Pourtant, concède-t-elle amusée, *« le maître (…) s'endormait derrière son journal* » (117).

Le manuscrit permet encore de suivre la petite Lucia dans les expéditions que les enfants entreprennent à plusieurs dans le port, véritable terre d'aventures qu'elle décrit ainsi : « *Notre caverne d'Ali Baba : le port. Le port était à proximité et regorgeait de marchandises. Les dockers nous offraient (ou peut-être faisaient-ils un peu de troc) des marchandises diverses ; du sucre et des arachides que ma mère transformait en un délicieux nougat, du café vert qu'il fallait torréfier (…), du lait concentré « Gloria » que nous trouvions particulièrement délicieux* » (113).

Outre les jeux « dans la rue », qui constituent le loisir ordinaire des enfants de la cité, elle peut compter sur de rares séances à la piscine municipale — les Bains dunkerquois — où elle apprend seule à nager. Héritage des politiques sociales municipales engagées à la fin du XIXe siècle, l'établissement fait fonction, lors de son édification d'école de natation, de bains douches et de lavoirs public (117). L'entrée, payante, constitue toutefois un frein à une fréquentation plus régulière pour la famille Mancini. Les services municipaux dunkerquois semblent remplir, par ailleurs, un office d'encadrement des loisirs, à la plus grande satisfaction de Lucia qui témoigne :

« *L'été, je fréquentais les centres de loisir de la ville de Dunkerque avec mes copines, Pepita et Martine. Là, c'était vraiment super, surtout le goûter (…). Un vrai délice ! Deux grandes tentes étaient installées en face de la mer. C'est là que nous goûtions aux joies de la plage. Les jours de pluie, c'était cinéma à la salle du Fort Louis* ».

Comme en matière de logement où l'on sait que les entreprises suppléent parfois l'initiative publique — la famille est installée, dans un premier temps, dans des logements administrés par les *Ateliers et Chantiers de France* —, Lucia a pu bénéficier des services proposés par le Comité d'entreprise. On peut toutefois supposer que le reste à charge pour les familles est encore suffisamment dissuasif pour que tous les enfants de la famille Mancini puissent en profiter à échéance régulière car Lucia précise :

« *Un été, je suis allée en colonie avec Angela à Valloire. C'était le comité d'entreprise du travail de papa, les Chantiers de France qui l'organisait. J'en ai de bons souvenirs, sauf que (…) nous n'avions pas d'argent de poche. Cela m'a fait découvrir la montagne et les merveilleux paysages des Alpe*s ».

Conclusion

Entre État, commune, entreprise, sans oublier les solidarités intracommunautaires qui semblent jouer pleinement au sein de la communauté italienne installée dans le département du Nord, la protection sociale susceptible d'être prodiguée à ces populations immigrées des Pouilles, de Calabre ou encore du nord de l'Italie, apparaît multiforme et complexe à saisir dans ses détails.

On peut d'ailleurs douter que les bénéficiaires potentiels aient connu l'ensemble de ces dispositifs et donc sollicité tous les ressorts éventuels. Les textes qui l'organisent sont nombreux, d'une technicité de nature à dissuader les meilleures volontés et souvent opaques pour qui ne maîtrise pas toutes les subtilités de la langue administrative du pays d'accueil.

Il n'est par ailleurs nullement établi que les bénéficiaires potentiels aient tous pu prétendre à une aide ou à des conseils dispensés par des acteurs locaux, associations privées ou municipalités pour faciliter les démarches — à supposer qu'ils aient souhaité les accomplir —, tant sont variées les situations locales.

Du reste, quand bien même ils auraient eu connaissance de l'ensemble des normes applicables en matière de protection sociale, l'on ne peut ignorer qu'un certain nombre d'immigrés italiens n'envisagent pas une installation définitive dans le pays d'accueil et *a fortiori* un regroupement familial qui rendrait leur famille éligible à des dispositifs spécifiques édictés en faveur des familles.

Il reste que ces femmes et hommes, portés par l'espoir d'une vie meilleure payée au prix de l'exil et du déracinement, ont contribué à l'écriture d'une page essentielle dans l'histoire des relations franco-italiennes. Les nombreux accords internationaux destinés à accompagner ces flux de main-d'œuvre — qui obéissent à des logiques économiques dont il est souvent difficile de décrypter les desseins —, vont ainsi œuvrer à une meilleure coordination des politiques nationales, laissant aux autorités de chacun des deux pays le soin d'en ajuster les modalités.

On sait que, dans cette entreprise, les gouvernements italiens se montrent toujours attentifs à ce que leurs nationaux ne soient pas sujets à des mesures discriminatoires[46]. De leur côté, les gouvernements français, pragmatiques, tentent d'œuvrer, à ne pas se priver du concours d'une population réputée pour ses aptitudes au travail indispensable à l'essor économique du pays.

Que Lucia Mancini soit convaincue de notre gratitude pour avoir accepté de laisser entrevoir au lecteur ce qu'une meilleure intelligence de ces questions complexes doit à son récit.

[46] S. Mourlane, *« La question migratoire dans les relations franco-italiennes dans les années 1950-1960 », Cahiers d'études italiennes*, 22/2016, p. 159-173.

LES ITALIENS ET LEUR PROTECTION SOCIALE EN RHÔNE-ALPES (XIXe ET XXe SIÈCLES)

Groupe du Comité Rhône-Alpes d'histoire de la Sécurité sociale[1]
Christophe CAPUANO, Membre du Comité Rhône-Alpes,
et vice-président du Comité d'histoire de la sécurité sociale
de Bourgogne-Franche-Comté,
professeur de l'Université Grenoble-Alpes en histoire contemporaine

Loin d'être un obstacle, les Alpes ont permis des échanges importants avec la région Rhône-Alpes par la frontière commune avec le duché de Savoie puis après 1860, avec la Savoie et la Haute-Savoie. La présence d'Italiens a marqué l'architecture lyonnaise depuis la Renaissance. Les flux commerciaux ont évolué, la frontière aussi, puis est arrivé le temps des migrations de main d'œuvre liée au développement industriel.

Exemples de contributions italiennes, à Lyon

Maison des avocats (1528)
Philibert DELORME

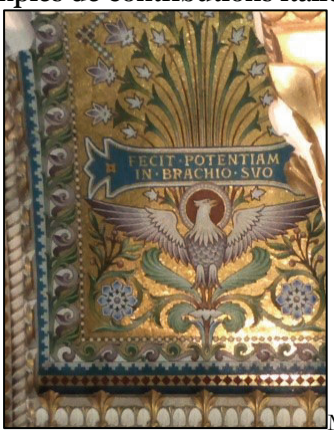

Mosaïque de la basilique de Fourvière (1872-1884)

Cité internationale conçue par Renzo PIANO (1996)

Quelle fut cette immigration entre 1860 et 1940 et comment ces Italiens étaient-ils protégés contre les risques sociaux ? Peut-on dégager des spécificités régionales dans ce domaine ?

Le comité Rhône-Alpes d'histoire de la Sécurité sociale a essayé de répondre à ces questions de deux manières. D'une part, le groupe de travail constitué à cet effet s'estapproprié le sujet et a fait des recherches dans la région, non terminées à ce jour. Une version provisoire de ses travaux est disponible avec ce lien[2]. Une synthèse en est proposée dans cet article. D'autre part, Christophe Capuano a étudié deux sociétés italiennes de secours mutuelsiséroises, qui illustrent l'organisation de la

[1] Le Comité Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur d'histoire de la Sécurité sociale tient à remercier pour son obligeance et sa réactivité Elisabeth Nallet, notre appréciée collègue, présidente du CoRAH.
[2] https://docs.google.com/document/d/13E9Gc29wPwlxuUBj4mMGF7PPAY6Ca-Wj

protection sociale que se sont donnée les gantiers italiens de Grenoble et les ouvrières et ouvriers de Charvieu (Isère).

Les éléments d'information sur la protection sociale de ces immigrés pendant cette période ne sont pas simples à trouver et les sources sont très diverses (archives, sources imprimées ou publiées, bibliographie). Le recours aux mêmes institutions ou associations que leurs homologues français serait difficile à tracer.

Chapitre I : L'immigration italienne en Rhône-Alpes – recherches sur sa protection sociale (1860-1940)

Ce premier chapitre concerne la région Rhône-Alpes, à l'exclusion des départementsde l'Ardèche, de la Drôme et de la Loire[3], qui n'ont pas pu être pris en compte.

Une situation favorable à l'immigration italienne

La proximité géographique a été un atout certain pour l'immigration, longtemps saisonnière et agricole, que l'on peut qualifier d'industrielle progressivement à partir de la seconde moitié au XIX° siècle.

Dans les Alpes (l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie), plusieurs types de chantiers se sont développés en ayant recours à la main d'œuvre italienne, les habitants, attachés à leurs terres et trop peu nombreux, ne pouvant répondre à la demande :

- La fourniture d'électricité, la nouvelle énergie, avec la construction de nombreux barrages (une centrale hydro-électrique par an en moyenne entre 1890 et 1930)[4].
- Le développement des voies de communication impliquant de grands travaux commeles tunnels[5] et les voies ferrées.
- L'installation dans les vallées d'industries métallurgiques et chimiques à forteconsommation d'électricité.

Dans les plaines de l'Est (l'Ain et le Rhône et le Nord-Isère) de nombreuses industries diverses s'installent pour bénéficier d'une eau utile au textile, voire à la métallurgie, avec des besoins de main d'œuvre nouveaux. Les Italiens n'étaient pas les seuls étrangers à y répondre,mais les plus nombreux très souvent.

Les deux villes de Lyon et Grenoble ont attiré une forte population, à la fois à cause des industries nouvelles et d'une demande forte pour des métiers souvent difficiles et pénibles sans exclure de l'artisanat très spécialisé dans le bâtiment ou le luxe.

Cette immigration a concerné des populations du Piémont, puis du Frioul puis progressivement de régions plus méridionales. Elle reste cependant nettement inférieure, en 1927[6], à l'immigration qu'ont connue les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et la Seine, avec plus de 100 000 Italiens dans les quatre départements de Rhône-Alpes cités dans les 11premiers[7].

---

[3] La Loire a compté le plus fort taux de mutualisation et serait utile à étudier à ce titre. Cf. Dominique Dessertine, Olivier Faure, Didier Nourisson, *La Mutualité de la Loire face aux défis : enracinement local et enjeux nationaux, 1850-1980*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005, 308 p. L'Institut National de la Protection Sociale Italienne avait de plus son siège à Saint-Etienne.

[4] La Savoie fut longtemps le premier département fournisseur d'électricité.

[5] Notamment les 14 ans de travail nécessaires au percement du tunnel du Fréjus, terminé en 1871.

[6] Selon Pierre Milza, « *Aspects économiques et sociaux de la présence italienne en Savoie (1860-1939) »* in *Les Italiens en France de 1914 à 1940,* Pierre Milza (dir.), Rome, Publication de l'École Française de Rome, 1986, réédit. 1994, p. 2.

[6] Le Rhône (le 4° avec 60 000), l'Isère (8° avec 26 500), la Savoie (10° avec 18 500 et la Haute-Savoie (11° avec 16 500). *Ibid.*

D'après les chiffres des recensements[8], la population italienne du Rhône et de l'Isère a connu son maximum d'arrivées entre les deux guerres, avec les besoins croissants de main d'œuvre et l'arrivée des opposants au régime fasciste.

Population italienne par rapport à la population totale :

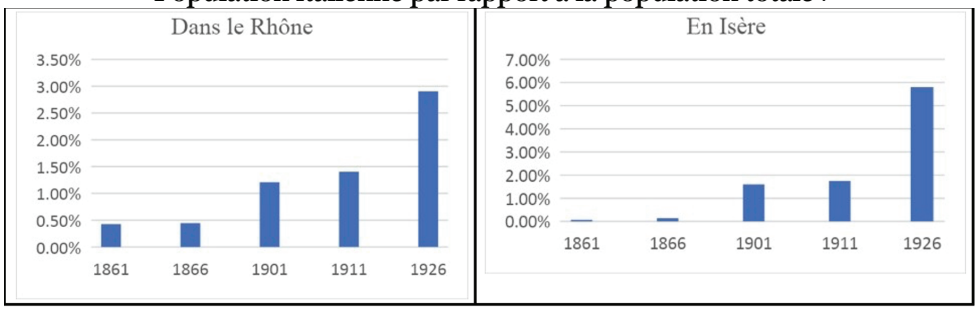

Les villes de Grenoble et de Lyon se classent parmi les premières de France pour leur accueil de population italienne aux côtés de Strasbourg, Paris, Marseille et Nice. Des quartiers italiens se sont développés[9] dans des conditions d'hébergement souvent peu satisfaisantes. Lesemplois occupés, principalement dans l'industrie, concernaient aussi la construction, le textile, la verrerie, l'artisanat...

Une protection sociale peu visible aujourd'hui

La protection sociale des immigrés italiens sur la période donnée est un vrai sujet pour les gouvernements français et italien, qui s'accordent, démarche pionnière en la matière[10] , dans leur convention de 1904, pour traiter ces travailleurs à l'égal des Français en leur donnantle bénéfice de la loi sur les accidents du travail et l'assistance des municipalités en cas de maladie.

Elle continue à être présente dans les accords ultérieurs, notamment après la loi sur les retraites de 1910, pour apaiser les tensions en traitant de la même manière les Italiens etles Français au travail. La mise en œuvre, souvent partielle, de ces accords successifs n'a pas pu être tracée en Rhône-Alpes.

Les sociétés italiennes de secours mutuel sont donc les institutions de protectionsociale dédiées à cette population qu'il est possible d'identifier aujourd'hui[11]. Le deuxième chapitre traite de deux sociétés de l'Isère dont les archives ont pu être exploitées.

Les éléments ci-après sont issus de deux ouvrages universitaires[12], des documents qui ont pu être consultés aux archives les concernant et d'ouvrages abordant indirectement la question, voire de la presse locale[13]. Les institutions les mieux renseignées sont une société lyonnaise de 1865 et deux autres créées en 1921, à Annecy et à Annemasse, qui regroupent uniquement des hommes.

Voici les principaux traits de ces sociétés, sans qu'elles révèlent, a priori, une quelconque spécificité de la région.

[8] Sylvie et Abel Chatelain, *Rhône-Alpes, Étude d'une région et d'une pluralité de parcours migratoires, 19e-20e siècle,* ACSE. Rhône-Alpes, tome 1, avril 2008 p. 17-19.

[9] Par exemple, à Lyon, la Guillotière, la rive droite de la Saône -de Saint-Georges à Vaise - et les banlieues est de Lyon, industrielles : Villeurbanne, Saint-Fons, Vénissieux.

[10] Selon Caroline Douki, « *Le premier accord migratoire était franco-italien* », *Revue Plein Droit,* 2017/3 (n°114) p. 3 à 6.

[11] Il existe peut-être des institutions religieuses spécifiques mais cette piste n'a pas été explorée.

[12] Simona Tarchetti, *Oltre il confine - la comunita italiana di Annecy tra il XIXe et XXe secolo*, Istituto per la Storia della Resistenza e della societa contemporanea nelle province di Biella e Vercelli "Cino Moscatelli", 2004, (*Au-delà de la frontière, - la communauté italienne à Annecy aux XIX° et XX° siècles*) d'une part et Jean-Luc deOchandiano, *Lyon à l'italienne : deux siècles de présence italienne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, LieuxDits Éditions, 2016.

[13] Un membre du groupe, féru de généalogie, a cherché des informations sur certaines personnes citées par ailleurs et trouvé des articles les mentionnant.

Des sociétés de secours mutuels très encadrées : autorisations ministérielles, déclarations d'ouverture et de fermeture puis suivis préfectoraux

La doyenne se constitue peu après la création de l'État italien, dont elle est la premièremanifestation à Lyon, par la volonté du vice-consul d'Italie. En mars 1865, naît la *Societa italiana di mutuo soccorso e di beneficenza* (Société italienne de secours mutuels et ce bienfaisance) de Lyon. Elle est italienne[14]. Le ministre italien des Affaires étrangères en approuve les statuts[15], le préfet demande une modification[16] puis autorise la société et le ministre de l'Intérieur approuve la décision du préfet en juillet 1865, cinq mois après la constitution de la société.

Cinquante-six ans plus tard, une société annemassienne similaire adopte des dispositions très proches de celles de la société lyonnaise en se plaçant sous la protection de S.M. le Roi d'Italie. Monsieur le Consul en étant le Président d'honneur. C'est le ministère del'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale qui, par arrêté du 11 août 1921, déclare :

« La société de secours mutuel constituée entre étrangers, dite « Société italienne de secours mutuel à Annemasse », est autorisée à fonctionner… »[17].

« e même, pour Annecy, « L'industriel Savoisien » publie le communiqué suivant :

« Le comité porte à la connaissance de tous les sociétaires que la Société a été approuvée définitivement par arrêté ministériel et que la réunion générale aura lieu samedi 30 avril à 8 heures1/2, au siège social, rue Carnot 25, Annecy[18] *».*

La déclaration de radiation de ces sociétés est aussi faite en préfecture, mais n'a pas laissé de trace pour deux d'entre elles. Dans le cas de celle d'Annemasse, il faut rappeler au préfet (Cf. infra) la démarche entreprise : en date du 9 juillet 1942, le Président de ladite société écrit au Préfet de la Haute-Savoie qu'il a « *l'honneur d'accuser réception de lademande concernant la Société Italienne de Secours Mutuel n°198 à Annemasse et l'informe qu'il a envoyé le 15 février 1939 l'état statistique spécifiant que cette société a cessé toute activité en 1934.* »

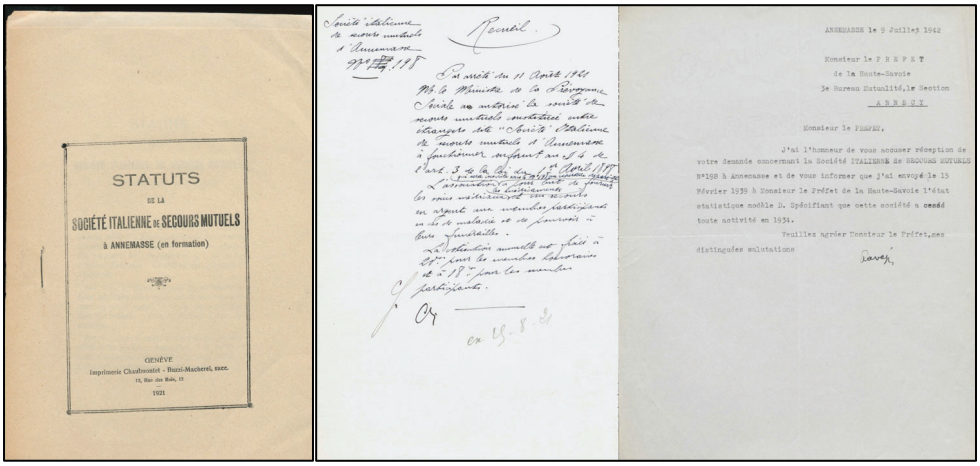

Statuts et déclarations préfectorales de sociétés de secours mutuels

[14] Art. 3 : La Société est placée sous le patronage du gouvernement de S.M. le Roi d'Italie.
[15] Archives départementales du Rhône et de la métropole de Lyon (ADRML) : lettre du consul d'Italie au préfet du 20 juin 1865.
[16] Il s'agit de libeller ainsi l'article 52 : « En aucun cas la société n'accorde de secours en temps de chômage », ADRML, lettre du consul au préfet du 22 juillet 1865.
[16] Les archives départementales ont enregistré la société italienne de secours mutuel d'Annecy avec la référence 197 et celle d'Annemasse avec la référence 198. Celle de Lyon a le numéro 174.
[17] « L'Industriel Savoisien » du 30 avril 1921 page 8, journal dont le siège était à Grenoble, diffusé en Isère, Savoie et Haute-Savoie, qui se définissait comme « le grand quotidien des Alpes françaises » (1878-1944).
[17] « L'Industriel Savoisien » du 30 avril 1921 page 8, journal dont le siège était à Grenoble, diffusé en Isère, Savoie et Haute-Savoie, qui se définissait comme « le grand quotidien des Alpes françaises » (1878-1944).

Par ailleurs, la surveillance de ces sociétés italiennes à l'étranger est également exercée par le gouvernement fasciste après 1922, « *les fasci all'estero* », par l'intermédiaire des consulats généraux, en l'occurrence celui de Lyon[19].

Qu'est devenue la société lyonnaise, créée à une époque où les questions de nationalitén'avaient pas encore pris d'importance ? Dans quelles conditions les sociétés de Haute-Savoieont-elles été fermées ?

La couverture des risques : maladie et décès en priorité

Les prestations diffèrent un peu entre ces sociétés, celles de Lyon et d'Annemasse ayant une base commune.

A Annecy, précise S. Tarchetti, « *la société ne s'occupait pas du cas des retraites, maisuniquement des situations relatives aux soins de santé où une aide économique était nécessaire.*

En cas de besoin d'assistance médicale, la société pouvait couvrir les honoraires des médecins, des chirurgiens, des dentistes, des sage-femmes[20] et des frais d'hospitalisation.

En cas de décès, la société pouvait prendre en charge les funérailles, l'assistance aux veuves, aux orphelins, aux parents ; mais aussi d'autres dépenses telles que l'allocation chômage et lesfrais de gestion. »[21]

A Lyon comme à Annemasse, selon les statuts[22], la société a pour but de fournir des soins médicaux et des médicaments aux membres malades, de leur consentir un secours en argent pendant leur maladie, et enfin de pourvoir à leurs funérailles. Chaque membre a droit, en plus des soins médicaux et des médicaments, soit à domicile, soit à l'hôpital, à un secours journalier de deux francs pendant 30 jours, ramenés à un franc cinquante centimes pendant lessoixante jours suivants, puis, à Lyon, s'applique le régime de l'incurabilité.

La société lyonnaise offre une couverture plus large. Elle verse des pensions aux vieillards (plus de 60 ans), aux infirmes et aux incurables (quinze francs par jour à domicile, sept francs en hospice et cinq francs si le domicile a été préféré à l'hospice). Elle exerce aussi la bienfaisance au bénéfice des Italiens indigents de manière intéressante, « *soit en leurprocurant les moyens de rentrer dans leur patrie, soit en leur trouvant du travail* » (art. 2 - 5°).

Les membres d'honneur

« L'association (d'Annecy) était composée uniquement d'hommes, répartis en membres honoraires et membres participants. Les membres d'honneur, souvent fortunés,n'appartenaient pas au monde du travail subalterne, participant à la vie de l'associationuniquement à des fins caritatives ou honorifiques, avec des fonctions de direction ou d'administration, mais sans droit au bénéfice des secours[23]. Ils n'étaient pas sélectionnés sur labase de leur catégorie de travail, mais simplement devaient être italiens résidant dans la région. »[24]

A Lyon, « *les membres honoraires, issus de la bourgeoisie italienne installée à Lyon, fournissent un soutien financier qui permet d'apporter une aide aux autres membres.* » En 1874, ils sont 40, avec une contribution annuelle minimale de vingt-quatre francs. Dans le livret des statuts originaux figure une liste de 190 personnes qui ont contribué à réunir les fonds nécessaires en 1865[25].

---

[19] L'objectif du dispositif mis en place avec un secrétariat national, 5 secrétariats de zone et 131 sections est soit de créer des associations regroupant des Italiens quand elles n'existent pas, soit verrouiller les associations existantes : sociétés de secours mutuels, sociétés sportives, culturelles, cultuelles etc…

[20] Même si l'association était composée uniquement d'hommes, ce qui démontre que les épouses des cotisants sont prises en charge ?

[21] Simona Tarchetti, *Oltre il confine - la comunita italiana di Annecy tra il XIXe et XXe secolo, op. cit*., traduction par les soins de C. Capuano.

[22] Consultation aux archives départementales des statuts signés par le président, (Francis Cerrutti) et le secrétaire (Artur Marchisio) qui comportent cinquante articles.

[23] En 1932, Olivier Vaglio, entrepreneur en bâtiment, en est le président d'honneur, le président Eugène Stephanini était commerçant indépendant, tandis que le président d'honoraire était Abel Vigliano, plâtrier- peintre.

[24] Simona Tarchetti, *Oltre il confine - la comunita italiana di Annecy tra il XIXe et XXe secolo, op. cit.*

[25] Les trois quarts de noms cette liste ont payé 24 ou 27 F, 20 personnes ont payé de 50 à 1000 F (ou lires ?).

Les bénéficiaires des prestations

Pour les sociétés lyonnaise et annemassienne, les conditions d'admission sont identiques :

1° être sujet italien, 2° avoir satisfait aux devoirs envers la Patrie, 3° être sain de corps et d'esprit (visite au médecin de la société[26] qui le certifie, à Lyon), 4° avoir 15 ans au moins et 60 ans au plus. Une résidence de quatre mois à Lyon est exigée. Les personnes admises doivent être présentées par deux membres et un conseiller répondant de leur conduite.

A Lyon, un vote à la majorité de la commission est nécessaire. L'admission se traduit par l'octroi des avantages prévus ainsi que par le paiement d'une cotisation mensuelle. Les secours sont attribués après un mois à Lyon, six mois à Annemasse, de cotisations régulières.

Les maladies dues à l'ivresse, rixes, duels, luttes de corporation ne donnent pas droit au secours. Comme dans toutes les sociétés de secours mutuels en France, la société n'accorde pas de secours aux sociétaires sans travail quels que soientles motifs, grève ou chômage.

Les effectifs

La société lyonnaise semble bien se porter car neuf ans après sa création, elle réunit 156 adhérents. Les bénéficiaires « sont représentatifs de la « colonie italienne » comme la nomme ses statuts ». L'affiche suivante [27] est riche d'enseignements sur la société en 1874.

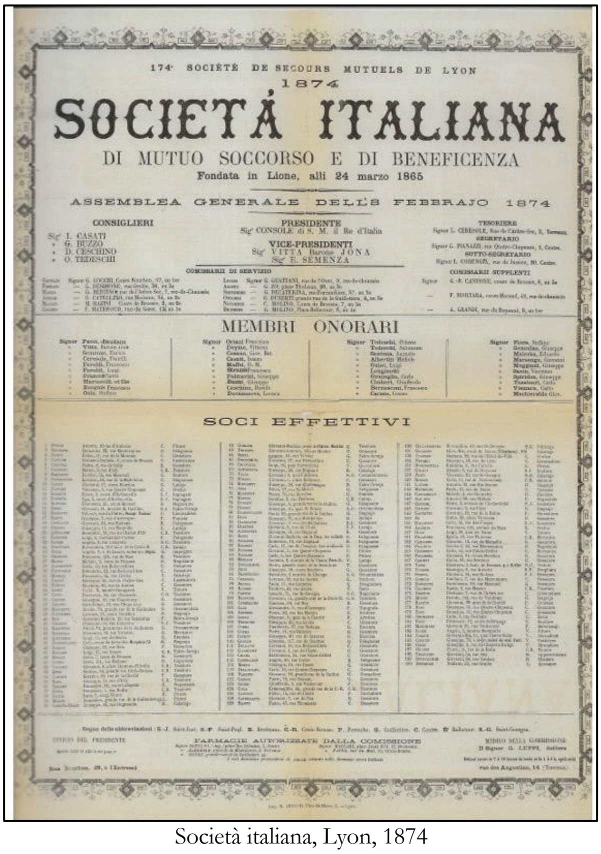

Società italiana, Lyon, 1874

Outre les noms des membres honoraires et des responsables, elle évoque les métiers et les quartiers de résidence des bénéficiaires. Les 34 métiers évoqués concernent le secteur du bâtiment pour 44% des bénéficiaires, puis l'artisanat (26%), le commerce (13%). Les tisserands (canuts ?) représentent 10% des bénéficiaires, les plâtriers-peintres 29%. La dispersion géographique de ces sociétaires (31% à la Guillotière, 22% dans le centre, 11% auxBrotteaux et 10% à la Croix-Rousse), la faiblesse

[26] Le docteur Geminiano Luppi, dont J.L. de Ochandiano précise qu'il s'agit d'un réfugié politique à Lyon depuis 1830 : Jean-Luc de Ochandiano, *Lyon à l'italienne, op. cit.,* p.94.

[27] Jean-Luc de Ochandiano, *Lyon à l'italienne, op. cit.,* p. 93 (source ADRML – 4XP47).

de leurs effectifs par métier et la capacité à payer les cotisations suggèrent plutôt des indépendants ou chefs d'entreprise. Ainsi Batista Cantone, évoqué par J.L. de Ochandiano en tant qu'entrepreneur en pavage[28], figure entroisième position dans la liste des sociétaires sur l'affiche ci-dessus.

A Annecy, « *alors que les membres honoraires n'étaient guère plus de 40[29], les membres participants furent environ 80 jusqu'en 1928, puis ils furent 109 pour atteindre le maximum de 130 en 1929, pour diminuer jusqu'à une soixantaine en 1934* »[30].

« *En 1931, année où le bilan est le plus détaillé, on constate que la cotisation de 48 francs était payée par 33 membres honoraires (4 étaient décédés ou démissionnaires en cours d'année) et par 144 membres effectifs (19 perdus en cours d'année).* »

Les cotisations

Les statuts de la société lyonnaise, comme ceux de celle d'Annemasse bien plus tard, prévoient que les bénéficiaires paient une cotisation mensuelle d'un franc cinquante centimes (soit 18 francs par an), avec un droit d'entrée de neuf francs à Lyon, accru pour les 55-60 ans. A Annemasse, ce droit d'entrée est plus modulé : gratuit pour les 15-25 ans, il est de cinq francs pour les 25-35 ans, de dix francs pour les 36-45 ans.

A Annecy, dans les années vingt, la cotisation annuelle pour tous était fixée à vingt-quatre francs[31], mais elle commença à augmenter, doublant en 1931.

Ces montants semblent difficilement accessibles aux travailleurs les moins fortunés.

Les chiffres disponibles pour Lyon et Annecy

Les comptes du trésorier pour l'exercice 1873[32] à Lyon font apparaître un montant global de 35 008 F, dont 26 479 F de fonds en rente et 3 451 F de « solde en caisse » (résultat bénéficiaire, dirait-on aujourd'hui). La situation est très saine.

Les recettes de l'exercice, qui dépassent 9 500 F, couvertes plus de 2 fois et demie par les fonds propres, sont assurées aux deux-tiers par les cotisations (4 347 F) et les dons des membres honoraires (1 938 F). S'y ajoutent un important produit de rentes (plus de 2 000 F)et une subvention de l'État italien (300 F). On remarque près de 500 F de produit des amendes (en cas de non-respect des statuts).

Les dépenses dépassent à peine 6 000 F. Les secours en constituent presque la moitié (2 800 F). Un tiers est constitué par les honoraires, du médecin et des 5 pharmaciens « *autorisés par la commission* ». Le secours aux indigents (686 F) vient ensuite, puis les funérailles (320 F). Les fournitures, seuls frais de fonctionnement, représentent 4% desdépenses.

Les chiffres précis de la *Société Italienne de secours Mutuel d'Annecy* sont cités par S. Tarchetti :

« En 1931, les 144 membres effectifs avaient reçu 36 aides médicales et 1397 jours de maladie pris en charge. Il n'y avait pas de soins de maternité et pas de famille en deuil à soutenir. »

« *Durant les années considérées (de 1921 à 1938), le budget de la société était positif, même si surtout dans les années 1931 à 1935, les dépenses dépassaient les recettes annuelles[33]. Le 10 Février 1932, le capital de l'association fut évalué (avec la clôture au 31 décembre 1931) égal à 11 551,42 francs[34], répartis sur un compte courant (2 551,42 francs), une rente de l'État (3 000 francs), en bons du Trésor ou autres titres émis ou garantis par l'État (6 000 francs), et non sur des dépôts d'épargne, des hypothèques et autres titres meubles ou immeubles existant.* »

« *Le dernier bilan de la société remonte au 31 décembre 1938 et on ne peut établir avec certitude ce qui s'est passé ensuite, on peut émettre l'hypothèse que le Secours Mutuel a été dissous, selon ce qui a été rapporté dans le rapport au*

[28] Jean-Luc de Ochandiano, *Lyon à l'italienne, op. cit.,* p. 89.
[29] Rien qu'en 1926, il y en aurait eu 52.
[30] Simona Tarchetti, *Oltre il confine - la comunita italiana di Annecy tra il XIXe et XX secolo, op. cit.*
[31] Compte tenu de l'inflation, le pouvoir d'achat de 24 francs est donc le même que celui de 2927 € de 2022
[32] Dans la correspondance concernant l'assemblée générale de 1874 aux ADRML.
[33] Le budget a été économisé grâce au capital économisé les années précédentes et aux intérêts courus sur celui-ci.
[34] Compte tenu de l'érosion monétaire, le pouvoir d'achat de 11 551.42 francs en 1931 est donc le même quecelui de 789 000 € de 2022.

préfet de Haute-Savoie : « A la suite de la création des fascii les différentes œuvres d'assistance (Secours Mutuels, Opera Bonomelli, etc…) qui existaient dans les localités ayant quelque importance et qui recevaientle secours du Gouvernement ont disparu. »

La vie de ces sociétés

Les statuts de la société lyonnaise précisent le fonctionnement de la société : une « *commission de service »* de huit membres et cinq suppléants est élue parmi les bénéficiaires[35] en assemblée générale pour un mandat de quatre ans renouvelable. Ces membres, chacun à leur tour, reçoivent du trésorier les fonds nécessaires et vont les distribuer à domicile, en visitant ainsi les malades et pensionnés tout en vérifiant que tout se passe correctement. L'affiche de 1874 fait clairement apparaître pour chaque mois de l'année lenom du membre de la commission chargé de cette fonction et les trois suppléants. Cette commission s'est donc élargie depuis la fondation. Par ailleurs, la commission se réunit chaque mois, avec présence obligatoire des membres. Elle se prononce notamment sur les adhésions ; elle rend compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Le trésorier recueille les cotisations et amendes le premier dimanche de chaque mois.Il signe sur un livret donné à chaque bénéficiaire (reproduisant les statuts) tous les versementseffectués par lui-même ou par le bénéficiaire concerné. Un secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions et tient le registre des dépenses et recettes sociales.

La discipline est stricte, le Président a tous pouvoirs, donne seul la parole, reçoit les demandes de secours… ; des amendes punissent les manquements (retard de paiement, absence à une réunion - 1F ou 2F). Il ne s'agit pas de théorie : en 1873, ces amendes représentent plus de 10 % des cotisations payées.

En 1874, l'assemblée générale se réunit après autorisation du préfet et fait l'objet, comme dans toutes les sociétés de secours mutuels déclarées d'un rapport de police[36].

S. Tarchetti, pour Annecy, précise que *« il n'y a aucune trace d'autres types de prise encharges, tels que des entrepôts communs, placements, initiatives récréatives ou éducatives pour les membres, comme dans d'autres sociétés d'entraide opérant en Italie et dont la société s'est vraisemblablement inspirée. »*

Les réunions peuvent se faire dans des cafés (siège de la *Société italienne de Chamonix,* composée notamment de guides*,* au café Platay, diverses sociétés au café de Venise à Lyon, ou dans la salle de dessin de la municipalité de Lyon en 1874), des banquets célébraient les anniversaires... Comme dans les autres sociétés de l'époque, la fonction de porte-drapeau est mentionnée.

Le compte-rendu de l'assemblée générale de la Société italienne de secours mutuel d'Annecy paru dans le journal « Le Petit Dauphinois » du 28 février 1933 retrace bien le fonctionnement de cette société, qui est probablement proche de beaucoup d'autres.

[35] Seuls ceux qui savent lire et écrire peuvent être élus, est-il précisé à l'art. 11.
[36] Courrier du commissaire de police au préfet daté du 8 février 1874 aux ADRML.

A la Société italienne de Secours mutuels. — Cette société a tenu sa réunion annuelle le samedi 10 février. Le Comité et un bon nombre de sociétaires étaient présents.

Le président, M. Stephanini Eugène, présente les excuses du vice-président, M. Abel Vigliano, dont l'absence a été motivée pour raison de santé, ainsi que de celles de plusieurs membres. Dans une allocution bien sentie, il rappelle à tous les participants leur devoir d'assister régulièrement aux réunions et de se tenir toujours liés à la société, encourageant ainsi les efforts des membres du Comité dans la tâche qu'ils ont à remplir. Il adresse ensuite des remerciements, spécialement au secrétaire et au trésorier, pour le travail et le dévouement qu'ils apportent à la bonne marche de la société.

Le secrétaire, M. Perolini, rend compte de la situation morale et financière, fait connaître que, malgré une légère diminution de sociétaires, les journées de maladie, en augmentation sur l'exercice précédent, font ressortir qu'il a été payé 3.605 francs, représentant 721 journées de maladie à 5 francs. Malgré cette dépense, le boni réalisé est de 251 fr. 50, ce qui porte le capital disponible à 9.795 francs 58. Néanmoins, et à l'avenir, il sera exercé un contrôle rigoureux des indemnités à verser. Il adresse un souvenir ému aux deux sociétaires décédés dans le courant de l'année, M. Duca Jean et M. Rastello Jean, de même qu'à M. Abel Vigliano, pour la perte de sa fille à 25 ans. Le secrétaire se fait l'interprète de tous les sociétaires, en priant M. Stephanini, président, d'agréer l'expression de leur gratitude en reconnaissance de la générosité qu'il manifeste continuellement à l'égard de la société.

L'élection du nouveau comité, à laquelle il a été ensuite procédé, a donné ci-dessous :

M. Vaglio Olivier, président d'honneur; M. Ducret E., vice-président d'honneur ; M. Stephanini E., président actif ; MM. Vigliano A. et Socco Oreste, vice-présidents ; M. Perolini Michel, secrétaire ; M. Trivero Jacques, secrétaire-adjoint ; M. Stephanini Maxime, trésorier ; M. Gavietto Denis, trésorier-adjoint ; MM. Bottini A., et Viglino L., contrôleurs ; MM. Marino A. et Rubinelli Cotero, inspecteurs ; MM. Passerini J. et Trivero A., porte-drapeau ; MM. Conti A. et Mucellin J., porte-drapeau adjoints.

« Le Petit Dauphinois » du 28 février 1933

Autres sociétés italiennes de secours mutuel

D'autres sociétés italiennes de secours mutuel ont été identifiées, sans aucune information autre que leur simple existence, toujours liée à des industries précises :

- Cinq dans l'Ain, disparues avant 1950, sauf la plus ancienne, centenaire (1862-1964)[37].
- Trois à Lyon, dont une membre de *L'Union des sociétés mutuelles italiennes* dont le siège est à Paris (1920-1930), et deux autres[38] citées par J. de Ochandiano : l'une est une section d'une société de bienfaisance d'un village italien créée en 1893, et l'autre est créée en 1904, pour faciliter l'accès au logement et à l'emploi et donner des secours en cas de maladie pour les Italiens originaires d'un autre village piémontais.
- De très nombreuses sociétés italiennes ont été mentionnées en Savoie et Haute-Savoie,à Chambéry, Moûtiers, Modane, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de- Maurienne,Annecy, Annemasse, Thonon, Évian et Chamonix. Modane a connu la plus forte densité d'italiens.

Cette liste, loin d'être exhaustive, ne reflète pas l'implantation de la population italienne dans l'industrie de ces départements.

En Isère, cependant, deux sociétés ont pu être étudiées plus précisément car la documentation nécessaire a été conservée et s'est avérée disponible.

Chapitre II Les Sociétés italiennes de secours mutuels de l'Isère (fin du XIXe siècle-années 1940) : une approche comparée (par ChristopheCapuano)

La protection sociale en Isère s'inscrit dans le cadre d'une double histoire dont l'historiographie s'est récemment enrichie de nouveaux travaux stimulants, en histoire de l'immigration et du travail d'une part[39], en histoire des sociétés mutualistes d'autre part[40]. Ellese traduit principalement par la mise en place de sociétés italiennes de secours mutuels à la findu XIXème siècle et au début du XXème siècle à Grenoble – *Société italienne de secours mutuels de Grenoble* fondée en 1883/*Société de secours mutuels des gantiers, mégissiers, coloristes italiens* (fondée en 1879 ?) – et à Charvieu – *Société italienne de secours mutuels des deux sexes* créée en 1909 – dont nous proposons d'étudier les fonctionnements comparés par le biais de sources archivistiques réglementaires et de correspondances officielles[41]. L'objet de cette contribution est également d'interroger la spécificité d'une italianité de ces organisations et le cas échéant d'en dégager les caractéristiques.

Les dynamiques mutualistes et les vagues migratoires transalpines, en lien avec la seconde phase d'industrialisation, marquent ces créations avec des contextes économiques locauxcontrastés : croissance et transformations urbaines pour Grenoble, où les besoins en maçons, cimentiers, artisans, manœuvres, ouvriers se multiplient en même temps qu'un essor del'industrie gantière grenobloise de renommée mondiale associée à un important besoin de main d'œuvre. Près de Charvieu, c'est le développement de nouvelles industries de la secondeindustrialisation, en particulier la Tréfilerie des Établissements Grammont qui s'installe à Pont-de-Cheruy en 1849[42] pour produire des fils d'acier pour la fabrication d'aiguilles, les armatures de crinoline, les baleines de parapluies et par la suite des

[37] Société Maria Matre à Nantua.
[38] D'après J.L de Ochandiano, *« Lyon à l'italienne »*, *op.cit*., page 90.
[39] Audrey Colonel-Coquet, thèse : *« Histoire de la ganterie grenobloise des entreprises et des acteurs : une mutation de la fabrique à l'industrie puis à l'artisanat de 1789 à nos jours »*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Grenoble, sous la direction d'Anne Dalmasso, 2023 (Prix François Bourdon 2024) ; Manuela Martini, *Bâtiment en famille. Migrations et petite entreprise en banlieue parisienne au XXe siècle*, Paris, CNRS éditions, 2016, 468 p.
[40] Julien Caranton, thèse *« Les fabriques de la « paix sociale » : acteurs et enjeux de la régulation sociale (Grenoble, 1842-1938) »*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Grenoble, sous la direction d'Anne Dalmasso, 2017.
[41] Archives départementales de l'Isère (ADI), cote 2828W36.
[42] La Société prend d'ailleurs durant, l'Entre-deux-Guerres, le nom de Charvieu-Pont de Cheruy.

conducteurs électriques. L'entreprise a constamment besoin d'une nouvelle main-d'œuvre : elle passe ainsi de 143 employés en 1881 à 2150 personnes en 1914.

Attirés par ces dynamiques, nos voisins italiens constituent la population immigrée la plus importante. Ils se concentrent d'abord dans la grande ville du département : en 1894, sur 2394étrangers à Grenoble, 2013 sont italiens[43]. Plusieurs centaines d'ouvriers piémontais s'yinstallent pour participer aux grands travaux et occupent divers emplois ; certains forment les ouvriers de l'industrie gantière nécessaires aux fabricants, surtout lors des périodes de fortes commandes. Ils sont rejoints par des dizaines de migrants coratins[44] – Corato dans le Sud de l'Italie, étant l'un des principaux bourgs émetteurs de main d'œuvre au tournant du XXème siècle – puis napolitains. Ces migrants viennent de territoires où l'on travaille déjà le cuir et les gants : à Corato par exemple, la tradition de récupérer les peaux de l'élevage pour la transformation du cuir est déjà ancienne ; les migrants ont généralement un parent gantier, disposent d'un savoir-faire et viennent chercher dans la ganterie française un salaire plus intéressant que dans leur espace d'origine. Comme le souligne Audrey Colonel-Coquet dans sa thèse, certains ouvriers italiens de la ganterie deviennent progressivement entrepreneurs, phénomène identique à celui présenté par Manuela Martini dans le bâtiment[45] : « *A partir des années 1870, un groupe d'artisans italiens se constitue progressivement à la suite de l'installation de coupeurs de gants à Grenoble dès la fin du XIXe siècle, grossissant d'abord les effectifs ouvriers avant d'accéder à l'indépendance* »[46]. On trouve donc ainsi à la fois des ouvriers et des patrons italiens gantiers[48].

A Charvieu, bourg de quelques centaines d'habitants (374 habitants en 1906) s'installe au XIXe siècle une petite communauté originaire du Nord de l'Italie : comme la famille Debernardi qui vient de Ronco Bellavese dans le Piémont ou la famille Boggio[47] originaire de San Guisto près de Turin[48]. Rapidement des mariages mixtes se multiplient. Ils viennent majoritairement travailler à la Tréfilerie Grammont qui a construit des logements bon marché (HBM) et organisé divers services dans une logique paternaliste. Les Italiens constituent la première population immigrée à venir travailler dans l'entreprise, suivie par d'autres immigrés à partir de la Première Guerre mondiale, notamment une importante communauté grecque.

Nous étudierons tout d'abord comment le profil sociologique et genré contrasté de ces Sociétés influe sur leur organisation et le traitement différencié des autorités ; nous aborderons ensuite la façon dont elles organisent leur protection sociale mutualiste.

Des sociétés italiennes de secours mutuels aux profils contrastés

A Grenoble, de nombreuses sociétés mutualistes de « métier » se sont installées dans la première moitié du XIXe siècle. Comme le souligne Julien Caranton, la *Société italienne de secours mutuels* relève d'une seconde vague de la fin du XIXe siècle où se créent des sociétés par affinités territoriales (se constituent également des sociétés locales comme la Voironnaise, la Matheysine, la Savoisienne)[49]. Cette époque correspond aussi à l'apparition des premières sociétés des maisons de ganterie[50]. La *Société de secours mutuels des gantiers, mégissiers, coloristes italiens* relève de cette double logique, à la fois professionnelle et territoriale – ce qui restreint son recrutement. Toutes ces sociétés se concurrencent et le nombre d'adhérents décline au début du XXe siècle, en particulier chez les gantiers, à tel point que la *Société des gantiers italiens* demande « *vu le nombre restreint de sociétaires actuels*[51] » à fusionner en 1924

[43] Vital Chomel, « *Les étrangers dans la ville. Travailleurs piémontais et société urbaine à Grenoble (fin du XIXe siècle) » Le Monde alpin et rhodanien*, n°3-4, 1984, « Vivre la ville », p.143-150.
[44] Yves Jacoud, « *Les Coratins de Grenoble », Le Monde alpin et rhodanien*, 3-4 trimestre 1989, p.131-145, p1-2.
[45] Manuela Martini, *Bâtiment en famille, op.cit.*
[46] Audrey Colonel-Coquet**,** thèse : « *Histoire de la ganterie grenobloise des entreprises et des acteurs : une mutation de la fabrique à l'industrie puis à l'artisanat de 1789 à nos jours »*, *op. cit,* p.3
[47] A Grenoble, l'émigration est d'abord de proximité (Turin, Biella, Cuneo). Puis durant l'Entre-deux-guerres, les Italiens viennent de tout le nord de l'Italie (Piémont, Lombardie, Émilie-Romagne, Vénétie et Frioul) et aussi ducentre (Toscane, Marches et Latium).
[48] Archives départementales de l'Isère (ADI), Recensement de la commune de Charvieu en 1906 (archives numérisées).
[49] Julien Caranton, « Mesurer le coût de la prévoyance sociale. Les mutualistes grenoblois et la gestion des retraites (1850-1914) », *Histoire et mesure*, 2015/1 (volume XXX), p.165-200.
[50] La ganterie grenobloise emploie en ville environ 3 600 femmes et hommes en 1856.
[51] Délibération du 3 février 1924 de la Société italienne de secours mutuels de Grenoble des gantiers, teinturiers, mégissiers. ADI, cote 2828W36.

avec la *Société italienne de secours mutuels et de bienfaisance de Grenoble*. Cette dernière se crée en 1883 sous la protection honorifique du gouvernement du roi d'Italie et de figures de l'aristocratie italienne – remplacées durant l'Entre-deux-Guerres par le consul général d'Italie à Chambéry et le régent consulaire d'Italie à Grenoble – et dispose d'un réseau de soutien important ; sa composition est socialement et professionnellement diversifiée mais les cadres appartiennent à l'élite économique et commerciale. Dans les années 1920, l'un de ses vice-présidents d'honneur est ainsi Pascal Paone, patron de l'entreprise gantière Paone et Pascal.

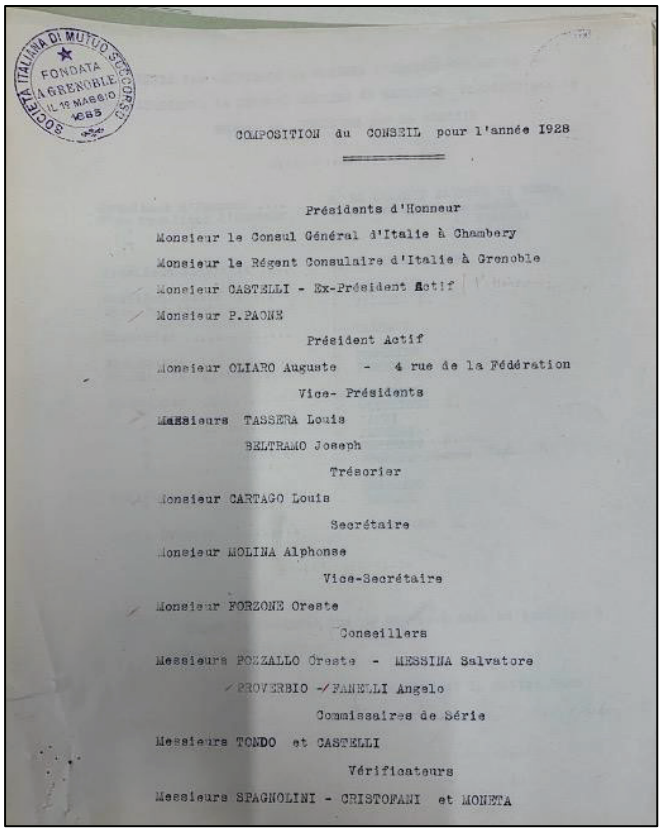
SOCIETA ITALIANA DI MUTUO SOCCORSO FONDATA A GRENOBLE IL 19 MAGGIO 1883

COMPOSITION du CONSEIL pour l'année 1928

Présidents d'Honneur

Monsieur le Consul Général d'Italie à Chambery

Monsieur le Régent Consulaire d'Italie à Grenoble

Monsieur CASTELLI - Ex-Président Actif

Monsieur P.PAONE

Président Actif

Monsieur OLIARO Auguste - 4 rue de la Fédération

Vice- Présidents

Messieurs TASSERA Louis

BELTRAMO Joseph

Trésorier

Monsieur CARTAGO Louis

Secrétaire

Monsieur MOLINA Alphonse

Vice-Secrétaire

Monsieur FORZONE Oreste

Conseillers

Messieurs FORZALLO Oreste - MESSINA Salvatore

PROVERBIO - FANELLI Angelo

Commissaires de Série

Messieurs TONDO et CASTELLI

Vérificateurs

Messieurs SPAGNOLINI - CRISTOFANI et MONETA

Composition du Conseil d'administration de la Société italienne de Grenoble en 1928.
ADI, cote 2828W36

A Charvieu, la *Société italienne de secours mu*tuels est créée au début du siècle pour accueillir les ouvrières et les ouvriers qualifiés. Sans protecteur de renom, ni porte-drapeau, elle n'a pas la même ampleur que celle de Grenoble – elle compte seulement trente membres durant l'Entre-deux-Guerres – et dispose d'un conseil d'administration réduit au minimum. Cette situation n'empêche pas une forte concurrence pour présider la Société. En février 1926,pour vingt votants, on ne compte ainsi pas moins de quatre postulants à la présidence ; et c'estau deuxième tour que Dominique Vallera est élu avec seulement huit voix !

Dans le recensement de 1906 à Charvieu, on trouve de nombreux tréfileurs et tréfileuses de nationalité italienne qui deviennent membres de la société de secours mutuels. Certains profilsfamiliaux paraissent intéressants : c'est le cas de la famille Debernardi, Jean-Baptiste le patriarche (né en 1858 à Ronco) comme son épouse, Catherine (née en 1862) et sestrois premiers enfants (Caroline, Marie, Antoine, nés respectivement en 1886, 1888,1890).

Cette première partie de la famille immigre au début des années 1890. Puis les cinq enfants suivants naissent à Charvieu entre 1894 et 1905. Si le patriarche est classé comme « manœuvre », les trois enfants les plus âgés entrent dans la catégorie des « tréfileurs » et des « tréfileuses », comme Antoine (ou Antonio) qui devient le président de la *Société de secours mutuels* en 1924. Ce sont donc des familles entières, voire des générations familiales qui entrent dans la Tréfilerie. La place des femmes tréfileuses, nombreuses dans l'entreprise et bien présentes dans la Société de secours mutuels, explique la volonté des créateurs d'insister sur une société de secours mutuels des « deux sexes ». Il

s'agit bien d'une protection sociale des ouvrières et des ouvriers même si les présidents et les membres du conseild'administration ne sont que des hommes dans une organisation qui reste genrée et patriarcale.

Malgré le fait que cette communauté italienne soit bien intégrée, la création d'une société de secours mutuels composée d'étrangers d'origine modeste, et sans protecteurs prestigieux, est soumise au contrôle du ministère de l'Intérieur : les communautés ouvrières italiennes restent très surveillées sous le ministère Clémenceau dans un contexte de forte suspicion vis-à-vis d'une main d'œuvre italienne supposée fauteuse de troubles. Il s'agit aussi, au début du XXesiècle, d'éviter la constitution de collectifs italiens politisés ou anarchistes. Dans une lettre adressée au sous-préfet, le maire assure que les membres de cette société ne posent aucun problème. Il insiste sur le fait que « *la présence des étrangers n'est pas au détriment des autreshabitants de la commune bien au contraire* » :

« Beaucoup d'entre eux sont depuis déjà longtemps au pays, travailleurs honnêtes et jouissant d'une certaine considération ; d'ailleurs les registre de l'état civil mentionnent des mariages entre Français et Italiennes et aussi entre Italiennes et Français, ce qui indique pour certains l'intention de se fixer définitivement au pays. »[52]

Mais comment en serait-il autrement ? En effet, le premier magistrat n'est autre que leprincipal employeur des salariés-sociétaires, Alexandre Grammont, lui-même, qui a repris les Établissements Grammont en 1890.

Les conditions d'admission : quelle place pour l'italianité ?

Les conditions d'admission et de radiation de la Société italienne de secours mutuels de Grenoble et la Société des deux sexes de Charvieu, sont fixés par leurs statuts établis respectivement en 1883 pour la première (puis révisés en 1910)[53], en 1909 pour la seconde. Dans la version de 1883 (article 4) de la Société de Grenoble, les conditions assez classiques reposent sur la santé (« être sain de corps et d'esprit »), la moralité (« être de bonne coutume »), une condition de résidence (vivre à Grenoble) et d'âge, entre 15 et 45 ans. Chaque candidat doit payer un prix d'affiliation dont le montant augmente en fonction de son âge – 3 francs, de 15 à 20 ans, 5 francs, de 21 à 30 ans, 10 francs, de 31 à 40 ans, 20 francs, de 41 à45 ans – montants qui seront réduits pour les deux extrêmes lors de la révision de 1910 – le montant passe de 3 à 2 francs pour les 15-20 ans et de 20 à 15 francs pour les 41-45 ans, les autres restant identiques.

En revanche l'exigence d'italianité n'est pas clairement exprimée : elle paraît dans la version révisée de 1910 (au même article) où l'on attend seulement que le candidat soit « *d'origine italienne* » – et non de nationalité – ce qui permet d'inclure des personnes naturalisées ou bénéficiant du droit du sol ou d'ascendance italienne. A Charvieu[54] , la condition liée ànationalité (article 6) est immédiatement affirmée, ce qui pose alors la question de la naturalisation sans double nationalité. Cela est combiné à une exigence de domiciliation surun territoire compris entre les communes de Charvieu, Pont-de-Cheruy, Belmont et Tignieu.

Les autres conditions sont plus classiques comme celles de la collégialité (l'approbation par l'AG), de probité et de bonne moralité sur lesquelles on insiste à laquelle s'ajoute la solvabilité puisque six mois de versement sont nécessaires avant d'intégrer la Société et bénéficier de ces éventuels secours. La validité physique est également importante, ce qui implique une aptitude au travail, vérifiée par la visite à domicile d'un médecin de la Société, les invalides étant écartés. Comme à Grenoble, la condition d'âge est identique – entre 15 et 45 ans – pour éviter les frais liés à l'entrée dans la vieillesse et l'âge des incapacités. Il ne fautpas que le corps soit trop usé. Par exception, les membres fondateurs peuvent être acceptés jusqu'à l'âge de 55 ans, cette clause permettant leur acceptation à titre exceptionnel. Concernant l'état de santé du sociétaire, le système est déclaratif : une fausse déclaration ou une dissimulation de toute maladie chronique au moment de son intégration entraînerait sa radiation. La nécessité d'une moralité exemplaire est rappelée à plusieurs reprises dans les statuts notamment dans les conditions de radiation (article 9) : on réprime toute attitude qui nuirait à la réputation de la

[52] Lettre d'Alexandre Grammont au préfet, Charvieu, 22 juin 1909, ADI, 2828W86.
[53] Société italienne de secours mutuels de Grenoble, statuts de 1883 révisés en 1910, ADI, 2828W86.
[54] Statuts de la Société italienne de secours mutuels des deux sexes de Charvieu, approuvés par l'Assemblée générale du 25 avril 1908. ADI, 2828W86.

Société. Ainsi une « *condamnation infamante* », un acte *« contraire à l'honneur »*», une conduite « *habituellement déréglée et notoirement scandaleuse* » conduisent à l'éviction même si la possibilité est envisagée de présenter sa défense avant que la radiation soit prononcée, à l'exception du cas de la « *condamnation infamante* »

Le règlement se prémunit également contre les sociétaires dont le comportement mettrait volontairement leur santé en danger – il s'agit principalement des comportements alcooliques et la fréquentation trop assidue des cabarets – ce qui occasionnerait des frais pour la Société :

« *Tout sociétaire qui se livre à des excès ou exercices pouvant compromettre sa santé, sera appelé devant le conseil* ».

Des risques couverts assez limités dans les deux cas

Dans les deux Sociétés, les risques couverts sont limités au minimum : à Charvieu ce sont les soins médicaux en cas de maladie (et une indemnité journalière d'1,25 franc pour les hommes, 75 centimes pour les femmes) et une partie des accidents du travail, une indemnité maternité en cas d'accouchement (5 francs) et la prise en charge des funérailles. Il est prévu d'accorder un secours aux incurables en cas de fonds suffisants, ce qui ne fut jamais le cas. Quant à la question de la retraite, elle n'est même pas envisagée comme forme de prévoyance sociale. En effet les cotisations périodiques sont réduites (en 1908, 1 franc par mois pour les hommes et 80 centimes pour les femmes). La question des accidents du travail est quant à elletrès importante dans une entreprise accidentogène comme la Tréfilerie de Grammont où les risques liés à l'activité métallurgique sont nombreux et les accidents fréquents. Depuis la loi de 1898, la responsabilité de l'employeur est en effet engagée, en cas d'accident du travail : lerèglement des soins et les médecins sont fournis par l'entreprise comme cela est prévu pourles Établissements Grammont ; la *Société italienne* assure quant à elle, une indemnité journalière (75 centimes pour les hommes, 50 centimes pour les femmes) et deux visites médicales pour le début de l'indemnité et pour la reprise de l'activité professionnelle.

Les comportements ouvriers liés à la sociabilité en cabaret ou à l'engagement dans des mouvements sociaux, parfois violents, sont eux étroitement surveillés. On prend soin de les écarter explicitement des risques couverts. L'article 25 est conçu ainsi :

« Tout sociétaire qui se livre à des excès ou exercices pouvant compromettre sa santé, sera appelé devant le conseil ».

« Aucun secours n'est dû pour les maladies causées par la débauche ou l'intempérance, ni pour les blessures reçues dans une rixe, lorsqu'il est prouvé que le sociétaire a été l'agresseur, exception faite pour le cas de légitime défense, ni pour les blessures reçues dans une émeute àlaquelle le sociétaire aura pris part volontairement, ni pour les maladies mentales ».

Il est étonnant d'assimiler les maladies mentales à ce type de risque : il s'agit ici de se prémunir contre les risques d'une maladie chronique qui entraînerait l'invalidité du sociétaire et des frais de longue durée pour la *Société*. Le dernier risque couvert reste les funérailles. « *La Société assure un enterrement convenable au frais de la Société* (article 26) » ». Il s'agit du minimum, pour restreindre les frais.

Si l'implication des membres d'une société de secours mutuels est classique, dans une petiteorganisation comme celle de Charvieu, elle est primordiale pour assurer son fonctionnement. Tous les membres sont mis à contribution et surveillés, des pénalités étant prévues en cas de manquement. Douze commissaires se partagent (article 13), de manière bénévole, le service, assuré à tour de rôle pendant un mois et sont soumis à des sanctions financières pour chaque oubli d'une de leur tâche. Lorsque le commissaire de service est averti qu'un sociétaire est malade, il en fait part aux visiteurs en leur fixant le jour de visite pour chacun d'eux sous peine d'une amende d'un franc ; il doit avertir les visiteurs du jours qu'ils doivent cesser leursvisites sinon il est aussi frappé d'une amende (0,25 franc pour chaque visiteur oublié). C'est aux commissaires qu'il revient le soin de verser chaque dimanche le secours qui leur est dû aurisque encore une fois d'une amende d'un franc pour chaque malade oublié. Le commissaire doit aussi, sous peine d'une amende du même montant, anticiper le passage de relais avec son successeur, en le tenant informé de la situation des malades afin qu'il avertisse les visiteurs. C'est aussi au commissaire qu'il revient d'informer le président et le secrétaire de l'heure des funérailles en cas de décès d'un membre actif honoraire. Les visiteurs sont formés de six sociétaires (article 14), avec une fonction tournante tous les six mois. Ils ont pour rôle de faire, chacun un jour de la semaine, une visite aux malades (sous peine d'un franc d'amende) ainsi que de

rendre compte au commissaire de service des abus ou infractions qu'ils constateraient. Des sanctions financières puis la radiation sont également prévues pour des visiteurs qui « *tromperaient volontairement la société, pour favoriser les fausses déclarations d'un malade* ». L'encadrement de ces différents acteurs est constant et tient par une forme d'auto-surveillance.

Les risques couverts par la *Société italienne de Grenoble* sont identiques à ceux de Charvieu. Les dispositions envisagées en cas de maladie dans les statuts de 1883 à l'article 27 – assez vagues et pouvant donner lieu à certaines dépenses – avec le recours de la *Fédération de la société de secours mutuels italienne de Paris* (après deux mois, ce secours supplémentaire est de 2 francs/jour) – sont précisés en 1910 et revus à la baisse. Ainsi le nouvel article 27 prévoit, pour les indispositions supérieures à 4 jours, un secours pécuniaire de 0,75 franc par jour ou 1 franc par jour s'ils sont soignés à l'hôpital. En cas d'opération chirurgicale, l'indemnité est de 20 francs. Pour les deux versions, les indispositions de moins de 4 jours entraînent uniquement « *le droit de médecin et de médicament* ».

Le fonctionnement de ces deux sociétés est brutalement percuté par la Seconde Guerre mondiale et la déclaration de guerre de l'Italie à la France le 10 juin 1940. Le Bureau de la Société italienne de Charvieu décide de sa dissolution le 25 juillet 1940 et fait don de son capital à la Société de secours mutuels de Charvieu ainsi qu'à celle de Pont de Cheruy. Celle de Grenoble décide de sa dissolution en avril 1942, alors que l'Isère est encore en zone dite libre – avant l'occupation italienne de novembre 1942.

Ces sociétés italiennes de secours mutuels ont répondu à un besoin communautaire et professionnel, alimenté par une immigration économique continue tout au long de la période ; elles restent très actives durant la période. Si les deux Sociétés à Grenoble et à Charvieu ont des profils différents, les risques couverts restent proches ; quant à l'origine des membres, la restriction territoriale et d'italianité a pu, comme ailleurs, constituer un frein à leur développement au XXe siècle.

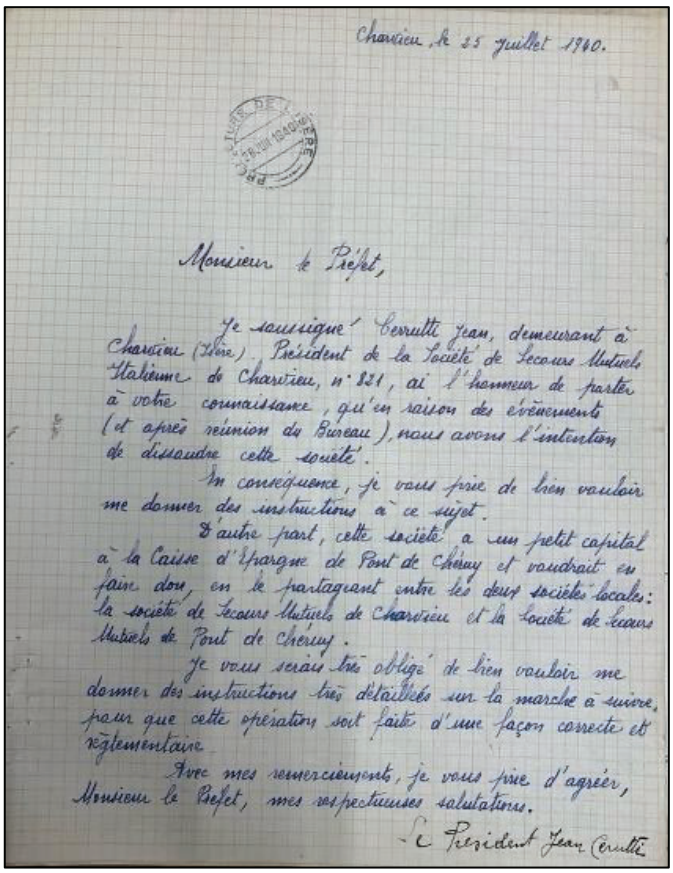

Charvieu, le 25 juillet 1940.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Cerutti Jean, demeurant à Charvieu (Isère), Président de la Société de Secours Mutuels Italienne de Charvieu, n° 821, ai l'honneur de porter à votre connaissance, qu'en raison des événements (et après réunion du Bureau), nous avons l'intention de dissoudre cette société.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me donner des instructions à ce sujet.

D'autre part, cette société a un petit capital à la Caisse d'Epargne de Pont de Chéruy et voudrait en faire don, en le partageant entre les deux sociétés locales: la société de Secours Mutuels de Charvieu et la Société de Secours Mutuels de Pont de Cheruy.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me donner des instructions très détaillées sur la marche à suivre, pour que cette opération soit faite d'une façon correcte et réglementaire.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Le Président Jean Cerutti

Lettre annonçant la dissolution de la Société italienne de secours mutuels de Charvieu, le 25 juillet 1940.
ADI, 2828W86.

Conclusion

En conclusion, la région Rhône-Alpes a bénéficié d'un apport très important de population italienne pendant toute la période considérée. Le gouvernement italien a suscité dès son origine la création de sociétés de secours mutuel, sur un canevas précis et italien mais, l'initiative locale s'est aussi développée. Si la maladie était la principale préoccupation, la question des pensions de retraite ou d'invalidité, dirait-on aujourd'hui, incluse à l'origine, ne se retrouve pas cinquante ans plus tard.

Il est difficile de déterminer une éventuelle spécificité de la région ; elle pourrait apparaître au vu des éléments des autres régions. Le comité Rhône-Alpes d'histoire de la sécurité sociale va poursuivre ses recherches, notamment sur le département de la Loire.

On peut analyser ce phénomène comme les premiers jalons d'un système de Sécurité sociale. L'émergence des sociétés de secours mutuel, à l'instar d'initiatives similaires visant d'autres communautés d'individus, illustre deux phénomènes particuliers.

Le premier reflètele besoin de protection sociale, symbole de solidarité, dans un monde, celui du début du XXème siècle, où s'éveille la nécessité d'inventer de nouvelles formes d'assistance collective.

Le second met en exergue l'important mouvement migratoire spécifique aux Italiens, dans une région d'accueil, partageant des éléments d'histoire et de traditions, exposée à des besoinsde main-d'œuvre au lendemain de la Première Guerre Mondiale.

Ces sociétés préfigurent le mouvement social qui conduirait à l'avènement d'une Sécurité sociale dont la vocation à l'universalisation s'est confirmée au fil du temps.

Bibliographie appelée dans le texte

- Caranton Julien, « Mesurer le coût de la prévoyance sociale. Les mutualistes grenoblois et la gestion des retraites (1850-1914) », *Histoire et mesure*, 2015/1 (volume XXX), p.165-200.
- Chomel Vital, « Les étrangers dans la ville. Travailleurs piémontais et société urbaine à Grenoble (fin du XIXe siècle) », *Le Monde alpin et rhodanien*, n°3-4, 1984, « Vivre la ville »,p.143-150.
- Colonel-Coquet Audrey**,** thèse : *« Histoire de la ganterie grenobloise des entreprises et des acteurs : une mutation de la fabrique à l'industrie puis à l'artisanat de 1789 à nos jours* », Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université de Grenoble, sous la direction d'Anne Dalmasso, 2023 (Prix François Bourdon 2024).
- Douki Caroline *« Le premier accord migratoire était franco-italien »* Plein Droit 2017/3 (n°114) p. 3 à 6.
- Jacoud Yves, « Les Coratins de Grenoble », *Le Monde alpin et rhodanien*, 3-4 trimestre1989, p.131-145.
- Martini Manuela, *Bâtiment en famille. Migrations et petite entreprise en banlieue parisienneau XXème siècle*, Paris, CNRS éditions, 2016.
- Milza Pierre, "Aspects économiques et sociaux de la présence italienne en Savoie (1860-1939)" in *Les Italiens en France de 1914 à 1940* sous la direction de Pierre Milza,Rome, Publication de l'École Française de Rome, 1986, réédit. 1994, pp. 721-744.
- Ochandiano (de) Jean-Luc, *Lyon à l'italienne : deux siècles de présence italienne dansl'agglomération lyonnaise*, Lyon, Lieux Dits Éditions, 2016.
- Schweitzer Sylvie et Chatelain Abel, *Rhône-Alpes, Étude d'une région et d'une pluralité deparcours migratoires, 19e-20e siècle,* ACSE. Rhône Alpes, tome 1, avril 2008, p. 17-19
- Tarchetti Simona, *Oltre di confine La comunità italiana di Annecy tra* ***il*** *XIX e* ***il*** *XX secolo*, publié par Istituto per la Storia della Resistenza e della società contemporanea nelle province di Biella e Vercelli "Cino Moscatelli", 2004. A l'origine, université de Turin 1992-1993.

IMPORTANCE DE LA PRÉSENCE ITALIENNE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LES DEUX DÉPARTEMENTS SAVOYARDS (1860-1939)[1]

Kevin MACHADO
Docteur de l'Université Côte d'Azur

> « *Ugine, une toute petite ville de Savoie, laide entre toutes les villes industrielles, laide et noire à cause de l'usine, les Aciéries d'Ugine, qui enduisait les maisons de suie. Une ville funèbre en effet mais pas seulement car l'usine était à l'origine d'un formidable mouvement […]. Nous entendions parler d'ouvriers qui faisaient les trois huit, qui habitaient ce qui avait gardé le nom de phalanstères dans le quartier des Corrües. Nous entendions des mots inouïs, un peu raides, un peu brutaux mais qui nous remuaient. Et puis l'usine avait attiré un grand nombre d'étrangers. Des Italiens surtout mais aussi des Russes, des Polonais et des Espagnols. Si bien qu'au vocabulaire ouvrier se mêlaient des patronymes exotiques, des accents extraordinaires* »[2].

Les deux départements de Savoie sont considérés, à leur origine, comme des terres rurales qui ne connaissent pas une activité industrielle importante. Toutefois, il ne faudrait pas nier le fait que l'industrie se développe progressivement dans les terres savoyardes dès la seconde moitié du XIXe siècle[3], en particulier l'industrie de la soie qui prend pour guide le modèle lyonnais[4] avec une mécanisation accrue et l'importance du travail manuel de la part d'une main-d'œuvre masculine qualifiée et d'une main-d'œuvre féminine mal payée[5].

Toujours au milieu du siècle, il est possible de citer la manufacture d'Annecy en Haute-Savoie qui n'embauche alors qu'une main-d'œuvre locale, principalement annécienne. L'entreprise présente une forte vitalité qu'elle perdra suite aux conséquences de l'Annexion de 1860[6]. C'est avec l'arrivée de l'électro-industrie et de l'électrochimie que le caractère industriel de la Savoie est pleinement reconnu. L'arrivée nouvelle de cette industrie a soulevé de nombreuses critiques d'ordre environnemental mais avant cela d'ordre ethnique, l'arrivée massive d'Italiens n'étant pas toujours appréciée. L'activité s'est toutefois développée malgré la résistance d'agriculteurs, en raison des avantages

[1] Une première version a été publiée dans le volume du Pridaes : Karine Deharbe, Marc Ortolani et O.V. (dir.), *Intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne*, Nice, Serre, 2019.
[2] Desbiolles (Maryline), *Primo*, Seuil, Paris, 2005, p. 15.
[3] En réalité, on voit les prémices de l'industrialisation dans la région savoyarde dès la première moitié du XIXe siècle à travers notamment les filatures de soie. À partir de 1860, l'ensemble de la production sera absorbé par la ville de Lyon. Voir : Veyret-Verner (Germaine), *« L'industrie de la soie dans les Alpes du Nord », Revue de géographie alpine*, T. 30, n° 1, 1942, pp. 136-140.
[4] Ochandiano (Jean-Luc de), *Lyon à l'italienne : deux siècles de présence italienne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Éditions Lieux dits, 2016, 272 p.
[5] Judet (Pierre), *« La « Savoie industrielle ». Des territoires industriels en mouvement », Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Droz, 2014, p. 254.
[6] Martignoles (Nicolas), *Ouvrières et ouvriers de la Manufacture d'Annecy, 1830-1914*, Société savoisienne, n° 21, Chambéry, 2011, Collection L'Histoire en Savoie, 127 p. (en particulier pour les questions sociales).

économiques majeurs qu'elle engendrait[7]. Toutefois, si l'industrie savoyarde a tendance à se développer à cette période, ce phénomène ne s'étend pas à l'ensemble des départements. En effet, la ville de Chambéry en Savoie ne connaît pas de phénomène d'industrialisation. Il faut attendre 1912 pour qu'une première grande industrie s'installe dans cette ville : une usine d'aluminium[8].

Dans les années 1880, les paysans piémontais (qui constitueront l'essentiel de la main-d'œuvre étrangère dans les deux départements) souffrent pour beaucoup de conditions de vie effroyables. L'alimentation est largement insuffisante, l'habitat est insalubre et les maladies telles que le choléra n'ont pas encore disparu. Le travail rural est mis à mal par la chute des prix agricoles et des emplois qui disparaissent. C'est pour ces différentes raisons, qu'en Piémont d'abord, une immense vague d'émigration est constatée, en particulier vers la région qui deviendra Provence-Alpes-Côte d'Azur[9] ainsi que la région varoise[10].

Au lendemain de l'annexion de 1860, le département de Savoie comprend alors 275 039 habitants selon les méthodes de recensement utilisées en France à cette époque[11] tandis que le département de Haute-Savoie en compte 267 496[12]. Toutefois, la population a tendance à diminuer lentement. En Savoie en 1871, on compte un total de 7 239 naissances pour 9 466 décès et en Haute-Savoie on recense 6762 naissances contre 11 824 décès[13]. La situation continue en 1880[14] où on observe pour les villes chefs-lieux d'arrondissement de Savoie (Chambéry, Albertville, Moutiers et Saint-Jean-de-Maurienne) un excédent des décès s'élevant à 173 personnes[15] ; il en est de même pour la Haute-Savoie où les villes d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon cumulent en 1880 un excédent des décès de 38 individus en tout[16]. En 1886 la population totale baisse pour atteindre le chiffre de 267 428 personnes présentes dans la région. Cette baisse continue jusqu'en 1921 où la population atteint son chiffre le plus bas avec 225 034 habitants. La population a tendance à augmenter de façon significative à partir de 1921 jusqu'en 1926. À partir de cette date, l'augmentation se poursuit, mais dans une mesure moindre[17]. Entre 1921 et 1926 ce sont en effet les deux départements savoyards qui connaissent une rapide augmentation de la population. Le nombre d'habitants en Savoie au cours de cette période augmente de 2,67% soit un gain de 6 176 personnes, tandis qu'en Haute-Savoie et pour le même espace de temps la population augmente de 4% soit un gain de 9 649 habitants[18], augmentation liée en partie à l'afflux de migrants venant d'Italie.

À l'échelle nationale, l'importance numérique de la présence italienne n'est plus à démontrer. En 1921 on compte 451 000 Italiens sur l'ensemble du territoire ce qui représente 29% des étrangers.

---

[7] Judet (Pierre), *« La « Savoie industrielle » …, op. cit.* p. 266.
[8] Sorrel (Christian), *La République dans la ville. Chambéry, 1870-1914*, Chambéry, Société savoisienne d'Histoire et d'archéologie, 1980, p. 25.
[9] Caprioglio (Angela), Forray (François) et Poët (Michel), *Le cœur à l'ouvrage, l'émigration piémontaise en Savoie*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2004, p. 20. Sur ce sujet, voir : Gastaut (Yvan), *« Histoire de l'immigration en PACA aux XIXe et XXe siècles », hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, vol. 2, n° 1278, 2009, pp. 48-61 et Gastaut (Yvan), « L'histoire de l'immigration de travail en région PACA », *Faire savoirs*, n° 13, 2016, p. 58.
[10] Doneda (Cindy), *Les Italiens dans le Var de 1850 à nos jours : démographie, impacts économiques et parcours migratoires*, Thèse de littérature, Université de Toulon, 2014, f. 50.
[11] À noter que des recensements par nationalité sont aussi régulièrement effectués. Voir : Archives départementales Haute-Savoie, 4 M 129, Répertoire des Italiens ayant satisfait à la déclaration de résidence, novembre 1888- novembre 1893.
[12] Barou (Jacques) et Chavanon (Olivier), *Les flux migratoires en Savoie et en Haute-Savoie : 1860-2015. Rapport de recherche pour le Musée Savoisien*, Université Savoie Mont Blanc, novembre 2015, p.19.
[13] Archives municipales de Nice, 9C 318, *Statistique de la France : statistique annuelle 1871*, p. 165.
[14] Archives municipales de Nice, 9C 326, *Statistique de la France : statistique annuelle* 1880, p. 64.
[15] Cette situation n'est toutefois pas uniforme au sein de ces quatre villes. C'est à Chambéry que l'excédent de décès est le plus important puisqu'il est de 155 individus. À Saint-Jean-de-Maurienne ce chiffre descend à 17 et il n'est plus que de un à Moutiers. À l'inverse, Albertville compte un excédent de naissances de 24 personnes.
[16] Les chiffres présentés sont ici davantage uniformes que ceux qui concernent le département de Savoie. L'excédent de décès est de 18 personnes à Annecy, 14 à Saint-Julien et 6 à Thonon. La ville de Bonneville quant à elle connaît un excédent de naissances de 15 individus.
[17] Préau (Pierre), *« L'évolution de la population du département de Savoie* », *Revue de géographie alpine*, 1963, vol. 51, n° 2, p. 252.
[18] Gex (François), « La population de la Savoie de 1921 à 1926 », *Revue de géographie alpine*, 1928, vol. 16, n°1, p. 221.

Leur nombre augmente de façon continue, pour atteindre 808 000 transalpins en 1931[19]. Ce chiffre important s'explique notamment par le fait que la main-d'œuvre italienne est une main-d'œuvre appréciée par le patronat français qui la juge courageuse et prête à effectuer tout travail difficile. Même si, comme nous le verrons plus tard, les Italiens ont fait l'objet aussi d'un certain nombre de critiques de la part du patronat et de l'opinion française. Cette importance numérique entre les deux guerres s'explique aussi par les liens familiaux forts qui existent des deux côtés des Alpes et qui créent une passerelle pour l'étranger. Cela est aussi facilité par les conventions de travail franco-italiennes de 1919, 1924 et 1928 qui permettent aux Italiens d'entrer librement sur le territoire, et qui leur assurent des prestations sociales similaires à celles accordées aux nationaux.

Paradoxalement, cette population étrangère a aussi eu un effet sur la physionomie de l'économie savoyarde : l'essor de l'industrie, favorisé par la main-d'œuvre italienne, a aussi contribué à prolonger le caractère rural du mode de vie des populations autochtones. De nombreux travailleurs ruraux considèrent en effet le travail en usine seulement comme une activité d'appoint qui leur permet d'avoir un complément de revenus et de continuer ainsi le travail agricole.

L'étude de cette présence italienne n'ayant pour l'instant été abordée que de façon ponctuelle, il s'agit dans ce bref article de s'intéresser à quelques points précis concernant la présence transalpine. Il est intéressant de montrer les différentes phases migratoires italiennes dans les deux départements ainsi que leur importance quantitative et l'effet de ce phénomène sur l'industrie, mais également leurs conséquences sur l'opinion française.

L'importance numérique de la population italienne

L'immigration italienne, en France en général, et dans les départements savoyards en particulier, est un phénomène particulièrement révélateur de l'importance de l'immigration de travail et familiale qu'a connue la France de la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin des années 1930. Après cette période, même si elle sera toujours présente, l'immigration italienne cédera la première place en termes quantitatifs à l'immigration maghrébine particulièrement importante pendant la période dite des Trente Glorieuses[20].

En Savoie, dans un premier temps, la présence italienne est mineure, en comparaison avec certains départements du Sud de la France. En effet de 1870 à 1914, l'effectif des transalpins en Savoie et Haute-Savoie est assez faible par rapport à des départements comme les Bouches-du-Rhône, où l'on trouve près de 120 000 Italiens en 1914 ou bien encore plus de 80 000 dans les Alpes-Maritimes. À cette même date, les deux départements savoyards n'occupent que la 8e et 10e position respectivement pour la Savoie et la Haute-Savoie[21]. En termes de pourcentage par contre la présence italienne dans les deux départements de Savoie devient incontestable. Avant 1914, les Suisses et les Italiens représentent 90% de la population étrangère de la Haute-Savoie ; en Savoie, les Italiens sont encore davantage représentés car ils dépassent à eux seuls 90% du total d'étrangers sur cet unique département[22].

Il faut cependant être prudent avec l'emploi de ces chiffres bruts qui ne sont que des « flashes » comme le souligne Pierre Milza. Il est important de préciser en effet qu'une large part de l'immigration transalpine est constituée de saisonniers qui ne restent sur le territoire savoyard qu'un temps et qui, pour beaucoup, travaillent dans le domaine agricole[23]. La présence d'Italiens (que ce soient des

[19] Milza (Olivier), *« Les Italiens dans l'économie française (1919-1939) », Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Publications de l'École française de Rome, 1986, vol. 94, n°1, p. 69.
[20] Noiriel (Gérard), *« Une histoire du modèle français d'immigration », Regards croisés sur l'économie*, n° 8, 2010, p. 34 et Blanchard (Emmanuel), *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La découverte, 2018, 127 p.
[21] Milza (Pierre), *« Aspects économiques et sociaux de la présence italienne en Savoie (1860-1939) », Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Publications de l'École française de Rome, 1986, vol. 94, n° 1, p. 721.
[22] Berbagui (Dalila), Chaplain (Renaud), Elongbil-Ewane (Émilie) et Schweitzer (Sylvie), « Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes », *hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, vol. 2, n° 1278, 2009, pp. 32-46.
[23] La situation est différente pour les immigrés suisses qui, bien souvent, constituent une immigration d'individus spécialisés en matière de travail rural. Voir notamment Delfosse (Claire), *« Le savoir-faire des fromagers suisses de la France de l'Est (1850-1950) », Études rurales*, n° 135-136, 1994, pp. 133-144.

hommes, des femmes et même des enfants) est alors particulièrement appréciée pour les travaux des champs[24]. Il existe aussi une immigration de transit, c'est-à-dire des Italiens qui passent la frontière française dans le seul but de rejoindre un autre pays, la plupart du temps les États-Unis. Ce phénomène aura tendance à se raréfier avec la Grande Guerre[25].

Les chiffres bruts doivent par conséquent être nuancés. Si les deux départements de Savoie ne sont pas les plus densément peuplés lors de la période qui nous intéresse, il n'en reste pas moins que leur étude est révélatrice, dans la mesure où la présence italienne se fait, d'une part, sans rupture au niveau des flux migratoires, mais surtout d'autre part, elle permet de mettre en lumière l'industrialisation progressive des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. En effet, dans un premier temps (1860-1880), l'immigration transalpine est surtout rurale, puis à partir de 1880-1885, les Italiens commencent à être embauchés dans des entreprises à visée industrielle en suivant l'évolution des deux départements : la création de centrales hydrauliques, l'apparition du chemin de fer mais aussi le développement des routes[26].

De même, la nature de cette immigration italienne est particulière. C'est dans un premier temps une immigration largement masculine et célibataire. Elle s'oppose par exemple à l'immigration suisse qui elle, se présente comme une immigration familiale et souvent sectorielle (métiers de l'hôtellerie, et de la pâtisserie). Cette différence tend néanmoins à s'effacer dans la mesure où les Italiens inclinent à avoir un nombre d'enfants plus élevé, peut-être en raison de l'influence d'une tradition et d'une culture chrétiennes[27].

Les différentes vagues migratoires

Si l'immigration étrangère est un phénomène qui a permis à l'industrie savoyarde de se développer rapidement, on peut préciser que la demande de main-d'œuvre s'est faite dans le sens d'un appel de plus en plus limité à l'ouvrier transalpin.

Dans un premier temps, la main-d'œuvre italienne n'est utilisée que comme un complément à la main-d'œuvre savoyarde, profondément rurale, qui a du mal à se plier aux exigences du travail industriel et qu'il faut, comme dans le reste du pays, discipliner[28]. Pour l'année 1896 par exemple, on voit clairement que c'est le secteur de l'agriculture qui emploie le plus d'individus. En Haute-Savoie, ce secteur est le premier et compte 91 762 travailleurs, les industries de transformation n'arrivent qu'en deuxième position avec 21 641 emplois. Le phénomène est identique pour la Savoie où l'agriculture occupe toujours la première place avec 92 232 travailleurs contre 21 641 pour les industries de transformation[29].

De même, si les Piémontais étaient les premiers candidats à l'émigration au début du siècle, le phénomène a tendance à s'essouffler en faveur d'Italiens venus de la Vénétie et du Frioul. En effet, le flux migratoire de Piémontais diminue en raison de la Grande Guerre qui confirme l'entrée du Piémont dans l'industrialisation et, par voie de conséquence, conduit à une démographie déclinante.

La Première Guerre mondiale est aussi une période charnière dans la mesure où elle provoque le retour rapide au pays de nombreux étrangers, notamment Austro-hongrois mais aussi Italiens. Ainsi, en quelques mois, l'effectif de la communauté italienne de Savoie baisse de 70%. Ce départ massif s'explique aussi par une réelle psychose de la part des autorités françaises, qui très tôt, craignent que

[24] Kronenberger (Stéphane), *Des temps de paix aux temps de guerre : le parcours des travailleurs étrangers de l'Est et du Sud-Est de la France (1871-1918)*, Thèse, Histoire, Université de Nice, 2004, f. 82.
[25] Faïta (Mino), *La vie rêvée des Italiens ? Un siècle de présence italienne dans les deux Savoie 1860-1960*, Éditions de l'Astronome, 2007, Cervens, p. 20.
[26] Faïta (Mino), *La vie rêvée…, op. cit.* p. 12.
[27] Alili (Rochdy) et Pelletier (Anne), *« La Haute-Savoie, terre d'accueil à son tour », Hommes et migrations*, n° 1166, 1993, p. 24.
[28] Sur ce sujet, Massard (Janine), *Terre noire d'usine : paysan ouvrier dans le Nord Vaudois au XXe siècle*, Orbe, éditions Bernard Campiche, 2014, 291 p.
[29] Archives municipales de Nice, 9C 386, *Résultats statistiques du recensement des industries et professions*, t. 2, Région du Sud-Est, Imprimerie nationale, Paris, p. 444 et 468.

les ressortissants italiens, qu'ils soient ouvriers ou indépendants, ne commettent des actes contraires aux intérêts de la France.

À la fin de la guerre, la situation de la France est catastrophique tant du point de vue des pertes humaines que de sa situation économique. C'est une véritable saignée que l'État et les industriels vont tenter de résorber en faisant appel massivement à une main-d'œuvre principalement italienne ; d'autant plus que les départements savoyards ont subi au front des pertes humaines supérieures à la moyenne nationale. Cela s'explique par le fait que les soldats savoyards ont surtout été envoyés dans les rangs de l'infanterie. La région est donc particulièrement meurtrie au lendemain de la guerre[30]. Le but ici n'est plus de faire appel à des étrangers saisonniers qui viennent travailler selon les besoins du moment. Il s'agit maintenant de rationaliser la main-d'œuvre étrangère, la sélectionner et la diriger vers les secteurs où le manque de bras se fait cruellement sentir. Il faut désormais stabiliser l'ouvrier dans les régions industrielles qui le nécessitent[31].

Le recours à la main-d'œuvre italienne se fait d'autant plus naturellement que l'Italie est le seul pays à la fin de la guerre qui dispose d'une population accrue. Ce constat s'explique par un taux de natalité traditionnellement fort et par le retour massif d'anciens émigrés revenus du fait des conflits.

C'est pourquoi le 30 septembre 1919, au niveau national cette fois, une convention franco-italienne institue la libre-circulation des Français et des Italiens[32]. Ce texte n'est d'ailleurs pas le premier à amorcer un rapprochement entre les deux États ; on peut en effet citer la convention du 15 juin 1910 relative à la « protection des jeunes ouvriers français travaillant en Italie et des jeunes ouvriers italiens travaillant en France »[33].

C'est ainsi que dans les années 1920, le groupe vénéto-frioulan devient la main-d'œuvre étrangère par excellence en Savoie en ce qui concerne les industries électrochimiques et d'électrométallurgies nées de la houille blanche (terme qui définit l'utilisation de l'énergie hydraulique, en opposition avec le charbon appelé la houille noire). Les provinces de la Vénétie et du Frioul sont aussi de parfaites candidates à l'émigration dans la mesure où ces deux régions se trouvent dévastées au lendemain de la guerre en raison des combats meurtriers contre l'Autriche.

En Maurienne et en Tarentaise (Savoie), contrairement au Val d'Arly (à la limite des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie), la main-d'œuvre française garde son caractère saisonnier et rural encore au milieu des années 1920. La situation est différente pour le Val d'Arly après la fin de la Première Guerre Mondiale car de nombreux travailleurs (dits « affectés spéciaux ») ont été rappelés du front pour participer à l'effort industriel de guerre dans les aciéries, ce qui a permis une fixation de la main-d'œuvre qui a perduré après la fin du conflit[34].

L'arrivée massive d'une immigration de travail préalablement sélectionnée se concentre principalement autour de l'industrie lourde (en plein essor dans la région) avec l'aide d'organismes étatiques de contrôle tels que l'Office départemental de placement à Modane (Savoie) qui a pour objet de placer le travailleur italien dans les secteurs où sa présence est souhaitée et de vérifier la validité de son contrat de travail. Le bureau de Modane s'occupe de 3 000 à 4 000 Italiens par semaine en avril 1923, ce qui est considérable.

L'objectif n'est pas seulement de sélectionner le « bon » ouvrier, il s'agit aussi de le contrôler une fois qu'il est sur le territoire français. Pour cela, un sauf-conduit lui est délivré, qu'il échangera à la mairie contre une pièce d'identité répondant à un code couleur particulier selon la nature de l'activité pour laquelle il est entré sur le territoire français ; cela dans le but que le travailleur ne dévie pas de l'activité pour laquelle il a été embauché. En 1931, on compte ainsi 13 150 cartes délivrées à des

[30] Analysé par Sorrel (Christian), *Mémoire de la Grande Guerre : les monuments aux morts de la Savoie*, La fontaine de Siloé, Montmélian, 2014, 158 p.
[31] Mino (Faïta), *La vie rêvée… op. cit.* p. 38.
[32] Mino (Faïta), *La vie rêvée… op. cit.* p. 41.
[33] Basdevant (Jules), *Traités et conventions en vigueur entre la France et les puissances étrangères*, t. 2, Imprimerie nationale, Paris, 1918-1920, pp. 796-801.
[34] Chabert (Louis), *Les Grandes Alpes industrielles de Savoie. Évolution économique et humaine*, Paris, Gaillard, 1978, p. 374.

étrangers sur l'ensemble des deux départements de Savoie ; les travailleurs agricoles ne représentent que 14,8% contre 75,6% de travailleurs industriels[35].

Ce phénomène aura tendance à se tarir dans les années 1930 en raison de la crise économique qui ralentira l'activité industrielle et économique de la région. Que ce soit en Maurienne ou en Tarentaise, la part de travailleurs immigrés a été divisée par quatre par rapport à 1924. Toutefois, le recul des années 1930 est moindre en région savoyarde que dans le reste de la France. Le patronat local s'inquiète de la politique protectionniste engagée par l'État par la loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale[36]. C'est pourquoi dès 1933, il propose de relever les quotas prévus par la loi, en particulier dans le secteur du bâtiment. En effet, la maçonnerie et les travaux publics sont des secteurs ouverts avec un taux de 50% d'étrangers acceptés ; alors que les emplois de bureau par exemple n'acceptent qu'un quota inférieur à 5%[37]. Par ailleurs certains entrepreneurs ont réussi à ne pas être liés par l'obligation de quotas en raison de marchés conclus avec l'État. C'est le cas notamment des Aciéries d'Ugine en Savoie. D'autres entrepreneurs essaient de contourner le système de quotas. Par exemple, ils font venir en France des femmes italiennes en déclarant les faire travailler en tant que domestiques alors qu'en réalité elles seront embauchées en tant qu'ouvrières.

D'une manière générale, les immigrés italiens surmontent plutôt bien la dépression économique des années 1930 grâce à l'ancienneté de leur installation sur le territoire.

Les Italiens et l'industrie dans les départements de Savoie

En mettant de côté le rôle de l'immigration italienne dans le travail rural[38], il apparaît clairement que l'immigration transalpine a joué un rôle de premier rang en ce qui concerne l'industrie savoyarde. En effet, le patronat régional a encouragé l'arrivée massive de travailleurs étrangers dans le but de pallier le manque de main-d'œuvre française.

La plupart du temps, le travailleur qui vient de la province de Turin (43% entre 1860 et 1940) n'occupe pas les emplois délaissés par les nationaux suite à l'exode rural. Il sera davantage embauché pour des emplois dont le migrant français ne veut pas dans l'industrie naissante, telles que la houille blanche, l'électrométallurgie ou l'électrochimie[39].

Toutefois, il serait faux de penser que le contingent de main-d'œuvre italienne ne concerne que des travailleurs non qualifiés. Il existe en effet une part importante d'Italiens qualifiés dans le secteur du bâtiment notamment.

On constate en effet dans les départements savoyards une ascension sociale assez importante. Il apparaît qu'en l'espace d'une décennie, un actif italien sur cinq parvient à entrer dans la catégorie des patrons, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale. Par exemple, à Saint-Michel-de-Maurienne en Savoie, la moitié devient artisan, 8,2% deviennent exploitants agricoles et 22,5% deviennent commerçants[40]. Toutefois, ce modèle de réussite sociale tend à s'estomper en ce qui concerne les Italiens de deuxième génération en raison d'une volonté moindre de leur part d'émancipation sociale, mais aussi de l'apprentissage parfois difficile de la langue française à l'école en raison de l'utilisation de l'italien (ou plutôt du dialecte de la région d'origine) au sein de la sphère familiale.

Les départements de la Savoie ne sont pas les seuls à connaître un important contingent de travailleurs italiens dans le bâtiment. Dans toute la France, un phénomène similaire se produit. Pour la plupart, les Italiens sont salariés dans le secteur du bâtiment et plus particulièrement dans le BTP. À

[35] Mino (Faïta), *La vie rêvée… op. cit.* p. 55.
[36] *Journal officiel* du 12 août 1932, 64e année, n° 188, p. 8818.
[37] Caprioglio (Angela), Forray (François) et Poët (Michel), *op. cit.*, p. 38.
[38] Voir notamment Claude (Gérard*), Les étrangers en milieu rural : un siècle d'immigration italienne et espagnole en Provence (1850-1940)*, Thèse de doctorat d'Histoire, Université Aix-Marseille 1, 1992, 2 vol., 465 f. et 263 f. Néanmoins cette immigration forestière demeure : Archives communales de Saint-André-de-Boëge, Archives départementales Haute-Savoie, E dépôt 226/7 F1, recrutement d'ouvriers forestiers, 1931.
[39] Milza (Pierre), « Aspects économiques et sociaux… », *op. cit.* p. 728.
[40] Milza (Pierre), « Aspects économiques et sociaux… », *op. cit.* p. 740.

noter qu'à partir de 1918, de nombreux petits entrepreneurs italiens installés en France proposaient du travail a des compatriotes restés au pays et dont l'apprentissage était assuré par l'entrepreneur lui-même[41]. C'est là un phénomène répandu car même dans une ville peu industrialisée comme Chambéry, on assiste à la traduction en langue italienne des statuts du syndicat des maçons, qui devient en 1906 le « syndicat international des ouvriers mineurs, manœuvres et terrassiers »[42].

On peut citer à ce propos un exemple emblématique, celui d'un pionnier lombard Carlo Borini, né en 1833, venu s'installer en France très tôt, et qui devient une figure de proue de l'entreprenariat dans le bâtiment. Il grandit au sein d'une famille très pauvre et commence à travailler dès l'âge de treize ans en parcourant la Lombardie. Il s'installe en Haute-Savoie au milieu des années 1860 et devient entrepreneur. Il comprend alors très vite les opportunités nouvelles en matière d'infrastructures créées par l'annexion de 1860. Il est notamment chargé de la réalisation du pont-viaduc nécessaire à la création de la ligne de chemin de fer entre La Roche-sur-Foron et Annemasse en Haute-Savoie. Toutefois, il ne finira pas sa carrière en France car il décide de retourner en Italie en 1886[43].

Cette main-d'œuvre qualifiée, issue du bâtiment, ne représente pas, bien sûr, l'ensemble de la masse importante de travailleurs italiens. Il est nécessaire de ne pas surestimer la part de chefs d'entreprise parmi les allogènes qui ne s'élèvent qu'à 154 000 dirigeants étrangers en 1931 pour l'ensemble du territoire (soit 9,6% des étrangers actifs) contre 7 900 000 parmi les Français (soit 40% des actifs)[44]. C'est d'ailleurs à partir de la fin des années 1920 que les Italiens, dont le plus grand nombre travaillait dans le secteur du bâtiment (qu'il soit public ou privé), s'oriente majoritairement vers l'industrie mécanique.

Ainsi que cela a été indiqué *supra*, les migrations transalpines peuvent être calquées sur l'évolution industrielle que connaissent les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. C'est donc à la fin du XIXe siècle que la population transalpine arrive en nombre. C'est la vallée de l'Arc en Savoie qui profite en premier de l'essor industriel en raison de sa proximité géographique avec la ligne de chemin de fer. C'est en effet à Modane que la première ligne de chemin de fer de la région est inaugurée le 17 septembre 1871[45]. Grâce à cet atout, la vallée conservera son avance dans la région encore en 1914 (elle compte 46% des emplois de la grande industrie en 1911), même si cette avance aura tendance à s'amoindrir après la Grande Guerre, la région n'ayant pas profité des opportunités industrielles du fait de la guerre. Elle retrouvera la première place à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La Tarentaise, en Savoie, quant à elle se trouve dans l'ombre de la Maurienne en raison d'un accès plus tardif au réseau du chemin de fer. Elle ne représente que 17,2% de l'emploi industriel en 1911. Le Val d'Arly, enfin, s'engage dans l'aventure industrielle très tard en raison d'une installation ferroviaire qui n'a lieu qu'en 1902. La région toutefois comble son retard de façon fulgurante grâce à l'implantation des Aciéries d'Ugine[46]. Les centrales hydroélectriques se généralisent à partir de 1890. Il sera construit environ une centrale par an à partir de cette date jusqu'en 1930 : 23 en Maurienne, 11 en Tarentaise et 10 dans le Val d'Arly-Beaufortin[47].

C'est donc vers le début des années 1900 que l'immigration italienne a été particulièrement sollicitée dans les départements savoyards. La demande sera moindre dans les années 1930 en raison de la crise économique. Ce phénomène s'explique par les naturalisations tardives des Italiens mais aussi par le fait que le travail saisonnier est de moins en moins demandé par le patronat savoyard en raison d'une baisse significative d'activité dans l'ensemble de la région, sans oublier l'idéologie fasciste qui décourage les Italiens à l'émigration[48].

---

[41] Barjot (Dominique), *« Les Italiens et le BTP français du début des années 1860 à la fin des années 1960 : ouvriers et patrons, une contribution multiforme », L'émigration-immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie*, *Cahier des Annales de Normandie,* 2001, vol. 31, n° 1, pp. 69-80.
[42] Sorrel (Christian) *La République dans la ville. Chambéry..., op. cit.* p. 36.
[43] Faïta (Mino), *« Le bâtiment et les travaux publics en Savoie, un binôme aux mains de l'État* », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Droz, 2014, pp. 432-434.
[44] Schor (Ralph), *L'opinion française et les étrangers en France : 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 47.
[45] Albertini (Jean-Marie), Chabert (Louis), Champ (Jacques) et (Préau) Pierre [dir.], *Un siècle d'économie en Savoie, 1900-2000*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 2001, p. 48.
[46] Chabert (Louis), *Les Grandes Alpes industrielles de Savoie. Évolution économique et humaine*, Saint-Alban-Leysse, Gaillard, 1978, pp. 367-369.
[47] Faïta (Mino), *La vie rêvée…, op. cit.* p. 23.
[48] Chabert (Louis), *Les Grandes Alpes industrielles…*, *op. cit.* p. 377.

Lorsqu'on évoque l'industrialisation de la Savoie, il est impossible de ne pas citer Ugine qui est la cité ouvrière la plus grande de la vallée alpine[49]. En 1901, il n'y a que 57 étrangers. Dès 1914, l'usine emploie 1 000 employés. Dans la période de l'entre-deux-guerres ce chiffre atteint les 3 500 dont 500 Italiens. C'est dès la Grande Guerre que les Aciéries d'Ugine créent un réseau de centrales électriques nécessaires au développement de l'entreprise. C'est un travail pénible et pour cela, il est fait appel à une main-d'œuvre d'origine vénitienne, frioulane, et évidemment piémontaise[50]. Mais déjà en 1908, la Société Anonyme d'Électro-Métallurgie prend un essor considérable avec la création de la Compagnie des Forges et Aciéries Électriques Paul Girod.

Comme bien souvent, il devient nécessaire de fixer cette nouvelle main-d'œuvre. À cet effet, dès 1808, est créée la Société des Habitations Économiques et Hygiéniques. Dix-huit villas pour les ingénieurs sont construites, mais aussi des habitations ouvrières. Ce sera plus tard, suite à la Loi Loucheur[51], que l'Office des H.B.M. prendra en charge le logement ouvrier. De par son importance, le centre industriel d'Ugine voit arriver un nombre important d'étrangers, surtout Italiens. Au nombre des migrants s'ajoutent les naturalisations éventuelles qui tendraient à baisser artificiellement l'importance migratoire dans la région à cette période. C'est entre 1906 et 1911 que l'usine rencontre sa croissance la plus forte, elle fait alors appel à un grand nombre de spécialistes français venus notamment de Saint-Étienne. Mais c'est toutefois l'immigration étrangère qui connaît une augmentation particulièrement considérable. Les étrangers sont 57 en 1901 pour atteindre le chiffre de 2 200 en 1931. Ce sont bien sûr les Italiens qui forment la communauté la plus ancienne et la plus importante ; d'abord des Piémontais puis, après la guerre, des Vénètes. Ils représentent 1 118 étrangers soit plus de la moitié de la totalité des étrangers[52].

En Maurienne toujours, il existe également à cette même période un fort essor de la production d'aluminium dans la vallée de l'Arc (département de Savoie), entre Saint-Jean-de-Maurienne et Modane. C'est un phénomène nouveau pour cette région qui connaît une activité rurale traditionnelle en crise. Il faut rappeler à ce propos le rôle de la Société Électrométallurgique Française et les Produits Chimiques d'Alais et de la Camargue ainsi que quatre usines fondées entre 1895 et 1912 (La Praz, La Saussaz, Calypso et Saint-Jean)[53]. Comme dans toutes les entreprises hydroélectriques, l'activité de l'usine fluctue beaucoup selon la saison[54]. Concernant l'usine de La Praz, située près de Modane, on assiste à l'émergence de deux formes différentes d'immigration italienne. D'une part, il existe une embauche durable en ce qui concerne les Italiens âgés de trente à cinquante ans et qui ont déjà une solide expérience en France dans le bâtiment ou en Italie dans la métallurgie. D'autre part, à partir du début du XXe siècle, apparaît un phénomène nouveau dans cette usine : la présence d'une nouvelle main-d'œuvre italienne, saisonnière et jeune qui ne sera embauchée que de mai à septembre. Ce nouveau flux migratoire a deux conséquences. La première est positive pour le patronat puisqu'il permet de moduler le nombre d'embauches selon les besoins et les possibilités de production. La seconde se révèle préjudiciable car cela entraîne une baisse de la qualité de travail dans la mesure où les saisonniers n'ont qu'une qualification moindre en raison du caractère ponctuel de leur activité[55]. La direction essaie de pallier le problème de productivité rencontré en raison de la main-d'œuvre sous-qualifiée. Pour cela, elle essaie de détecter les bons ouvriers et d'« éviter les mauvais » (dans le sens de la discipline et du respect de la hiérarchie et non dans le sens de la qualification professionnelle) ; ainsi les ouvriers avec une famille sont préférés car ils sont jugés plus dociles que les ouvriers célibataires. C'est dans cette optique qu'après les grandes grèves de 1905, en plus de la création nouvelle d'un

[49] Le fonds Paul Girod qui concerne les Aciéries d'Ugine se trouve aux archives départementales de Savoie sous la côte 96F. S'il présente de façon assez satisfaisante la carrière de l'industriel, il se montre parfois lacunaire, en ce qui concerne la politique sociale de la société notamment.

[50] Faidutti-Rudolph (Anne-Marie), *L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Thèse pour le doctorat ès Lettres, Université de Paris, 1964, f. 219.

[51] *Journal officiel* du 15 juillet 1928, 60^{è} année, n° 167, pp. 7998-8002.

[52] Miège (Jean), *« Le développement d'Ugine (Savoie) (1901-1933) », Revue de géographie alpine*, 1934, vol. 22, n° 3, pp. 652-655. Voir aussi Bal (Marie-Françoise), *Ugine au XXe siècle : itinéraire d'une ville industrielle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 73 p.

[53] Joly (Hervé), *« Qui sont les patrons de l'industrie savoyarde ? (Années 1860-2000)* », *Histoire économique et sociale de la Savoie de 1860 à nos jours*, Genève, Droz, 2014, p. 338.

[54] À noter que les archives des entreprises Calypso, La Saussaz, Venthon et La Praz ont été versées aux Archives départementales de Savoie aux cotes respectives 36J, 37J, 38J et 39J.

[55] Bourguinat (Nicolas), *« Le développement de l'électrométallurgie en Maurienne : recomposition et nouvelles régulations d'un milieu rural en crise (1897-1921)* », *Le Mouvement Social*, n° 165, 1993, p. 44-47.

personnel de surveillance, la direction exigera « des candidats qu'ils produisent un extrait de casier judiciaire vierge et vieux de moins de six mois, et pour les Italiens, on les invite en plus à produire des certificats de bonne conduite et de bonne moralité (délivrés par les maires de leur commune d'origine) »[56].

Si les deux sociétés de Maurienne adoptent une politique sociale largement paternaliste (on peut citer en exemple la création de baraquements pour les ouvriers spécialisés italiens à Saint-Jean[57] ainsi qu'une différence de traitement selon le statut de célibataire ou de marié de l'Italien), les conditions de travail n'en restent pas moins très rudes et les questions de la répercussion du travail sur la santé des ouvriers sont très vite « balayées » à l'usine de La Praz notamment :

> « *Les employés de la dite usine ont procédé à une manipulation très regrettable pour obtenir les signatures des ouvriers qui travaillent présentement aux usines de La Praz, [afin qu'ils déclarent] que les émanations de ces usines ne sont pas nuisibles à leur santé. Il est évident que ces ouvriers, venus de tous les pays, et principalement de l'Italie, ont apposé leur signature pour ne pas être renvoyés, suivant les menaces faites ; cependant combien d'ouvriers venus malades à ces usines, à qui les médecins ont prescrit de ne plus travailler et tant d'autres qui sont obligés de suspendre de travailler pendant des mois entiers pour se fortifier* ».

Comme bien souvent dans les entreprises dites paternalistes, celles-ci préfèrent régler le problème à l'intérieur de leurs murs et ainsi échapper au droit commun[58].

Le retard en matière de législation sociale est aussi perceptible dans le secteur de la houille blanche. La législation industrielle concernant les mines est pour le moins discrète et il revient donc au patronat de gérer les risques liés à l'activité professionnelle par des mesures propres à l'entreprise[59].

L'opinion française et l'immigration italienne

De par son caractère massif et ininterrompu, l'immigration italienne en France a soulevé de vifs débats. C'est d'abord une main-d'œuvre appréciée par le patronat qui n'hésite pas à y recourir pour les emplois la plupart du temps sous-qualifiés mais, assez vite, une certaine méfiance apparaît à l'égard de ces travailleurs transalpins.

Les travailleurs italiens bénéficient d'une image plutôt positive dans l'opinion française par rapport à d'autres étrangers qui ne viennent pas d'Europe et qui sont considérés pour la plupart comme inassimilables. Seuls les Belges et les Suisses leur sont préférés.

Si les Italiens sont positivement acceptés par les autochtones c'est dans un premier temps en raison d'une proximité de langue, de culture et même d'une proximité géographique. Une enquête de 1925 affirme que dans la plupart des régions de France les autorités préfectorales considèrent que les Italiens s'assimilent progressivement[60].

La proximité religieuse est aussi un atout qui rapproche l'Italien et le Français, mais si elle est appréciée par une frange conservatrice de la population, elle apparaît « irritante » du point de vue d'une partie du prolétariat fortement déchristianisé.

Les qualités que l'on reconnaît aux Italiens sont toujours les mêmes : ils sont réputés bons travailleurs ne rechignant pas à une activité pénible. De plus, les conventions des années 1920 évoquées *supra* concernant l'embauche de la main-d'œuvre italienne mettent en avant deux avantages : d'une part, la France acquiert une place de pionnière en matière sociale, et d'autre part, les travailleurs français ne peuvent plus prétendre que l'immigration italienne participe à un phénomène de baisse de

---

[56] Bourguinat (Nicolas), *idem,* p. 50.
[57] Vindt (Gérard), *Les hommes de l'aluminium, histoire sociale de Pechiney 1921-1973*, Paris, Les éditions de l'atelier (Collection mouvement social), 2006, p. 60.
[58] Bourguinat (Nicolas), *op. cit.* p. 52.
[59] Debrabant (Xavier), L*e droit social dans les houillères françaises (1810-1939)*, Thèse de doctorat d'Histoire du droit, Université de Strasbourg III, 2001, f. 320.
[60] Schor (Ralph), *L'opinion française*… op. cit. p. 140.

salaires. La disparition de la concurrence professionnelle, au moins en théorie, permet de gommer en partie l'éventuelle méfiance qui peut exister entre travailleurs nationaux et travailleurs étrangers[61].

La vie familiale est aussi un facteur important d'assimilation. Beaucoup d'Italiens, de la deuxième vague d'immigration principalement, entrent sur le territoire français avec leur famille ce qui facilite leur enracinement local. De plus, les écoliers italiens ont bonne réputation en matière de réussite scolaire[62].

Toutefois, un certain nombre de critiques anti-italiennes s'expriment aussi dans le même temps. Si les qualités professionnelles des transalpins sont unanimement reconnues, on n'hésite pas à leur reprocher un manque d'hygiène généralisé, des mœurs jugées primitives, l'amour excessif du jeu ainsi qu'un manque d'éducation générale. Il est important de préciser que cette méfiance a tendance à être plus importante dans les territoires où l'Italie exerçait jadis une autorité politique comme c'est le cas dans les départements de Savoie[63]. Les autorités publiques à Chambéry, Annecy[64] comme à Nice surveillent donc ces immigrés transalpins.

L'origine géographique de l'Italien est aussi prise en compte pour juger de la « qualité » du travailleur étranger. Ainsi, les Italiens du Nord sont en règle générale considérés comme de meilleurs travailleurs, plus honnêtes et plus intelligents que les transalpins venus du Sud[65].

Des problèmes d'assimilation peuvent aussi être mis en évidence en raison d'une participation supposée importante de la part des Italiens aux activités politiques et syndicales. L'éveil politique et syndical de la part des transalpins est une réalité, même si elle est parfois exagérée. En effet, de nombreuses grèves émaillent le début du XXe siècle dans lesquelles on retrouve une forte présence italienne. Par exemple, en mars 1906 à Notre-Dame-de-Briançon en Tarentaise, débute une longue grève où on retrouve en plus des ouvriers savoyards, des ouvriers piémontais et valdôtains. Des événements similaires se déroulent dans les usines de bâtiment de Chedde et du Griffe, en Haute-Savoie cette fois. Ce sont d'ailleurs les syndicats du bâtiment en général qui sont les témoins des mouvements syndicaux les plus importants, puis les syndicats de la métallurgie dans la période de l'entre-deux-guerres. En avril-mai 1909, éclate aussi une grève particulièrement importante qui paralyse une grande partie de l'activité de la ville d'Annecy[66]. Elle concerne quasiment tous les corps de métier du bâtiment ; on compte 750 grévistes, majoritairement Italiens, dont 250 sont affiliés à la C.G.T. La grève prend fin le 5 mai avec une victoire pour les ouvriers grévistes qui demandaient une augmentation de salaire mais aussi une modification de leur contrat de travail. Les accords sont finalement signés par 21 délégués syndicaux, et sur ces 21 délégués, 14 sont Italiens ou d'origine italienne[67].

Si ces luttes syndicales sont dénoncées par une certaine partie conservatrice de la population, elles permettent aussi aux Italiens de se rapprocher d'ouvriers français par le biais d'une lutte commune, comme c'est le cas dans le Var en 1913 selon l'analyse qu'en fait le préfet[68].

Néanmoins, il ne faut pas surestimer le militantisme politique et syndical des immigrés italiens malgré l'aspect parfois spectaculaire de certains conflits. En parallèle de l'influence du parti communiste sur les esprits italiens, il faut aussi souligner l'importance de l'engagement de nombreux transalpins dans des activités socio-culturelles encouragées par les autorités consulaires, diplomatiques et religieuses du pays d'origine, mais aussi par le patronat local qui y voit un bon moyen d'éloigner ses ouvriers d'idéologies perturbatrices [69] . L'aspect « négatif » de ce genre d'associations est

[61] Schor (Ralph), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, p. 52 et p. 111.
[62] Schor (Ralph), *« L'image de l'Italien dans la France de l'entre-deux-guerres », Les Italiens en France de 1914 à 1940,* Publications de l'École française de Rome, 1986, vol. 94, n° 1, p. 91.
[63] Schor (Ralph), *L'opinion française… op. cit.* p. 140.
[64] Archives départementales Haute-Savoie, 1 J 432, Instructions relatives aux immigrés, s.d.
[65] Schor (Ralph), *« L'image de l'Italien dans la France de l'entre-deux-guerres* » …, *op. cit*., p. 100.
[66] Archives départementales Haute-Savoie, 4 M 318, grèves et mouvements revendicatifs, arrondissement d'Annecy.
[67] Faïta (Mino), *La vie rêvée… op. cit.* pp. 79-83.
[68] Kronenberger (Stéphane), *op. cit.* p. 628.
[69] Schor (Ralph), *L'opinion française… op. cit.* p. 62. Une stratégie similaire est adoptée par le patronat du bassin minier de la Loire à l'égard des nombreux mineurs polonais qui y travaillent. Archives départementales de la Loire, 1 ETP/503, renseignements concernant la main-d'œuvre étrangère, 7 octobre 1926.

potentiellement de ralentir le processus d'assimilation. Par ailleurs, l'entre soi italien existe aussi en raison de certains quartiers assimilables à des ghettos. Ce phénomène n'aura toutefois pas lieu à Chambéry en raison du caractère industriel parcellaire de la ville[70].

En règle générale, les Italiens se révèlent plutôt prudents, et pour la majorité d'entre eux, ils ne participent pas à la vie politique et syndicale en France.

Il faut donc encore souligner en conclusion l'importance incontestable de l'arrivée massive de travailleurs italiens dans les deux départements de Savoie, qui se fait en parallèle avec une industrialisation marquée dans les secteurs électrochimiques, électrométallurgiques, miniers, sans oublier la part importante des métiers du bâtiment où l'on trouve beaucoup de travailleurs transalpins.

On pourrait schématiquement mettre en miroir le développement industriel de la région avec le nombre toujours croissant d'Italiens. Même si le nombre de travailleurs étrangers a tendance à fléchir à partir des années 1930 en raison de la crise économique qui touche l'essentiel des capacités de production du pays, le phénomène se révèle moins marqué pour les immigrés italiens.

Le caractère même de cette immigration se transforme au fil du temps, toujours en raison des évolutions du contexte industriel de la région. Si dans un premier temps c'est un ouvrier célibataire et saisonnier qui constitue l'essentiel de la main-d'œuvre étrangère, cette réalité tend à se modifier et le patronat local, à partir du début du XXe siècle, préfère un travailleur stable, sédentarisé près des grands pôles industriels qui se multiplient en raison de l'utilisation massive de l'hydro-électricité par les grandes entreprises. On assiste alors à une immigration de type familial qui se développe au tournant du siècle et qui bénéficiera de l'aide sociale française[71].

L'acceptation de l'étranger italien de la part des nationaux s'est ainsi faite relativement facilement malgré des critiques d'ordre moral et social qui ne cesseront jamais vraiment durant la première moitié du XXe siècle. Si des manifestations anti-italiennes ont eu lieu, notamment lors de l'assassinat par l'anarchiste italien Sante Jeronimo Caserio du Président de la République Sadi Carnot en 1894[72] ou bien encore lors du massacre des Italiens à Aigues-Mortes le 17 août 1893[73], elles ne doivent pas occulter une intégration relativement pacifique des Italiens en France ; il n'y eut par exemple aucun incident italianophobe majeur pendant la Première Guerre mondiale malgré une tendance générale de la part des autorités françaises à une certaine psychose envers un ennemi intérieur transalpin[74], psychose que les Savoyards retrouveront avec la Seconde guerre mondiale[75].

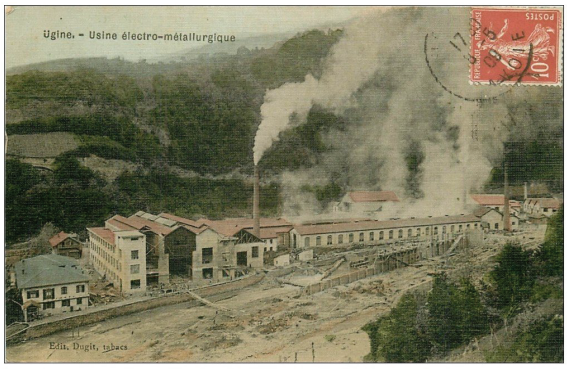

Carte postale, 1909, collection privée.

[70] Faidutti-Rudolph (Anne-Marie), *op. cit.* p. 269. Il n'empêche que Jean Bertolino évoque son quartier populaire et cosmopolite de Maché, la commune libre chambérienne *: Madame l'Étoile*, Paris, Flammarion, 1998.
[71] Archives départementales Savoie, 53 X 1 à 53 X 8, aide sociale aux étrangers (Italiens), 1921-1938.
[72] Objet d'un colloque *: L'assassinat du président Sadi Carnot et le procès de Santo Ieronimo Caserio : actes du colloque…Lyon, le 21 juin 1894*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Cour d'appel de Lyon, 1995, 97 p.
[73] Analysé par Noiriel (Gérard), *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Paris, Fayard, 2010, 281 p. et Barnabà (Enzo), *Le sang des marais : Aigues-Mortes, 17 août 1893, une tragédie de l'immigration italienne*, Marseille, Via Valerino, 1993, 128 p.
[74] Kronenberger (Stéphane), *op. cit.* f. 513.
[75] Villermet (Christian), *A noi Savoia : histoire de l'occupation italienne en Savoie : novembre 1942-septembre 1943*, Montmélian, La Fontaine de Siloé, 1999, 221 p.

LA PROTECTION SOCIALE DES ITALIENS EN FRANCE

Graziano DEL TREPPO
Ancien coordonnateur national INAS AcSI France[1]

Les pays européens n'ont jamais eu comme objectif de créer un régime unique de sécurité sociale en faisant modifier les systèmes nationaux dans le but de les harmoniser : chaque État membre a et continue, à avoir sa propre histoire et son propre régime de protection sociale. **Mais pour les citoyens qui se sont déplacés pour vivre et travailler dans un autre pays ou dans plusieurs pays, l'Europe a voulu adopter un système de coordination des régimes de sécurité sociale entre les pays pour faciliter la libre circulation des travailleurs en Europe.**

Les Italiens ont été assurément parmi les premiers à bénéficier, dès 1958, de ces règles garanties par les Règlements européens. La coordination se base sur quatre grandes règles que les Pays et les citoyens doivent observer.

I Unicité de la législation applicable : « jus loci laboris »

Lorsqu'un citoyen européen se rend dans un autre pays pour y travailler, il ne peut pas choisir la législation applicable à sa situation, mais il doit contribuer aux régimes de sécurité sociale du pays où il travaille. Ces Règlements garantissent la protection sociale des travailleurs « mobiles » européens depuis plus de 60 ans.

Par ailleurs, ces dernières années nous assistons à la venue en France de nouveaux Italiens, parfois jeunes et parfois hautement qualifiés, mais pas uniquement… La règle du « *jus loci laboris* » les concerne aussi, comme elle concerne des travailleurs isolés (par exemple en télétravail…) dont l'employeur aurait son siège en Italie. Il est possible que l'obligation d'appliquer la législation de sécurité sociale française ait pu être ignorée voire négligée...

Une exception importante : *le travail détaché* ! Le Règlement Européen prévoit le cas d'un travailleur salarié, par exemple italien, envoyé par son employeur en France, pour une mission de travail courte, ne dépassant pas les 24 mois. Durant cette période le salarié reste affilié à la sécurité sociale italienne, tout en bénéficiant de l'assistance maladie française pour laquelle l'Italie garantira la couverture des frais en vertu de la coordination prévue par le Règlement Européen. Le travailleur « détaché » doit bénéficier des conditions de travail et d'emploi françaises (notamment salaire, mesures de sécurité etc.) : il faut constater qu'il peut y avoir, en France comme dans d'autres pays Européens, des abus en matière de travail détaché.

[1] Notre Comité tient à remercier l'auteur de l'article, *ancien Conseiller Européen EURES, ancien Directeur du Patronato INAS Francia,* il a eu la mission de diriger pendant 40 ans le Patronato INAS France (émanation de la CISL italienne) et entre autres, a créé le siège INAS de Nice ; j'ai eu l'honneur et le plaisir de le rencontrer en 2010 lors des manifestations officielles du 150° anniversaire de l'Annexion de Nice à la France (O.V.).

A titre anecdotique, je rappelle que le dernier Règlement européen 883/2004, entré en vigueur le 1er janvier 2010, a éliminé une exception toute italienne en matière de détachement : en effet on avait considéré pendant des années comme « *détaché* » tout le personnel non fonctionnaire des consulats d'Italie et de l'Ambassade. Ces contractuels, vivant et embauchés en France, étaient considérés comme embauchés… à Rome. De ce fait ils étaient soumis au régime de sécurité sociale italien pour les retraites etc. Mais à partir de 2020 ce personnel est bien soumis au régime de Sécurité Sociale du pays où le travail est réellement effectué.

II Totalisation des périodes d'assurance, de travail, de résidence

Le principe de la totalisation des périodes d'assurance, de travail ou de résidence permet de considérer l'Europe comme « un seul grand pays ». Son application comporte la liaison et la communication entre les organismes compétents de sécurité sociale des différents pays d'emploi et de cotisation des travailleurs demandeurs. Dès le début, ces liaisons et communications concernant les demandes de pensions, les allocations familiales, le chômage etc. se sont effectuées par la transmission de formulaires de liaison sur papier. Ce système, tout en ayant fonctionné pendant des années par la voie postale, a commencé à être modernisé déjà en 2010 avec l'institution de l'*Échange Électronique des Informations* entre les organismes de sécurité sociale des différents pays. Ces échanges sont et seront certainement de plus en plus performants et nécessaires dans l'intérêt des citoyens européens.

Concernant les échanges d'informations entre les organismes français de sécurité sociale et l'organisme italien INPS, compétent pour tous les régimes italiens, je me permets d'évoquer les difficultés de communication entre l'Italie et la France qui pendant plusieurs décennies avaient causé des retards, parfois importants, notamment à cause des lenteurs de l'INPS italien : cela provoquait de graves retards dans les dossiers des demandes de retraites et surtout des demandes de pensions de réversion ! Heureusement la situation s'est nettement améliorée.

III Égalité de traitement

Interdiction de toute discrimination fondée sur la nationalité. De même les Règlements Européens en matière de Sécurité Sociale s'appliquent aussi aux travailleurs non communautaires lorsqu'ils résident et travaillent dans plusieurs pays européens : beaucoup de chemin a été fait dans ce sens et on ne peut qu'espérer qu'il continuera à être respecté.

IV Exportabilité des prestations

Les prestations de sécurité sociale sont exportables : les retraités peuvent s'établir dans tout autre Pays et y recevoir leurs pensions. Les éventuelles **indemnités de chômage** ne sont exportables que pendant 3 ou 6 mois. Pour les **Allocations Familiales** il me paraît intéressant rappeler l'Arrêt « *Pinna* » de la Cour de Justice Européenne (1986). M. Pinna travaillait à Chambéry et durant l'année scolaire il envoyait ses enfants à l'école en Italie. La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie avait suspendu le versement des Allocations durant cette période, considérant qu'il revenait à l'Italie de prendre en charge les Allocations Familiales (au tarif italien, nettement inférieur). Grâce à l'action d'un « *Patronato* » italien, qui a porté l'affaire jusqu'à la Cour, désormais les Allocations Familiales sont bien exportables !

V Les travailleurs frontaliers

La France, et notamment le Département des Alpes-Maritimes, fait appel depuis toujours au travail des frontaliers. Selon le Règlement Européen, **le frontalier est le travailleur qui vit dans un pays (même loin de la frontière) et travaille dans un autre pays en rentrant chez lui au moins une fois par semaine** ! Les frontaliers italiens travaillant en France sont soumis au régime social français en ce qui concerne la retraite, ils bénéficient de l'assurance maladie en France et en Italie.

Mais en cas de chômage ils sont indemnisés par le régime italien, nettement inférieur au régime français… Un autre problème, qui ne concerne pas la protection sociale, est celui de la fiscalité : les salaires des frontaliers sont soumis au fisc du Pays de résidence, celui de l'Italie, nettement défavorable…

VI La présence et la mission des « *PATRONATI* »

Il me tient à cœur d'évoquer l'activité des organismes italiens d'aide et d'assistance juridiques gratuites des travailleurs et citoyens, appelés « *Patronati* ». Le plus souvent d'émanation syndicale, leur activité est reconnue officiellement : ils sont régis par la loi italienne et placés sous la tutelle du ministère du Travail italien, qui d'ailleurs contrôle leur activité et assure leur financement (à savoir 0.19% de la masse des cotisations sociales versées par les entreprises et les salariés).

Les *Patronati* sont naturellement présents, surtout en Italie dans toutes les villes mais aussi, parfois dans la diaspora de l'émigration italienne. Certains « *Patronati* » italiens sont présents aussi en France, où ils ont adopté le statut d'association à but non lucratif. Ils ont constitué, et constituent toujours, une aide précieuse pour les ressortissants Italiens et aussi, le cas échéant, pour les Français ayant travaillé en Italie.

Ayant dirigé moi-même le Patronato INAS en France pendant quelques décennies, mon expérience me dit que, bien que de nature associative, les *Patronati* ont pu constituer parfois une aide utile et gratuite aussi pour les organismes de sécurité sociale…

LES PLUMES SOCIALES : QUELQUES RÉCITS BIOGRAPHIQUES, NARRATIFS OU ROMANCÉS DE L'IMMIGRATION ITALIENNE EN FRANCE À L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE (XXe SIÈCLE) : AUTEURS NATIONAUX ET AUTEURS RÉGIONAUX[1]

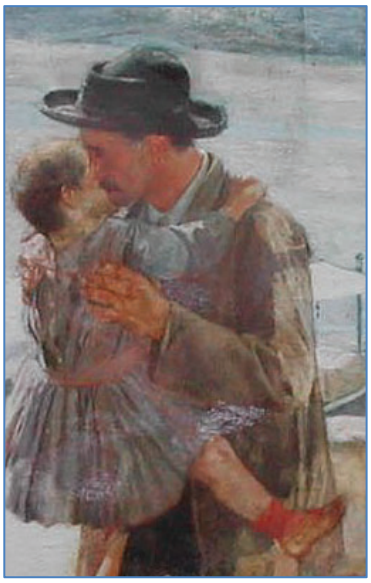

Raffaello Gambogi (1874-1943), *Emigranti,* détail, 1894, huile sur toile,
Livourne, Musée municipal Giovanni Fattori.

Olivier VERNIER

« Je suis, il ne faut pas l'oublier, assez profondément italien »
Jean Giono[2] (1952)

« C'est moi, c'est l'Italien, Je reviens de si loin La route était mauvaise
Et tant d'années après Tant de chagrins après Je rêve d'une chaise
Ouvre, tu es là, je sais Je suis tellement las, tu sais. Il ne me reste qu'une chance... »
Serge Reggiani (1971)[3]

« C'est à tous les Italiens du Mezzogiorno que nous dédions ce livre.
A tous ceux qui l'ont quitté aux pires moments, le cœur lourd et l'angoisse aux tripes »
Paul-René Di Nitto (1995)

« Partir fut difficile, être accueilli tout autant » (à propos de sa mère venue d'Italie)
Georges Brassens (2001)

[1] A la mémoire du filleul de ma mère le docteur Gérard Mérat (1933-2020) : il soigna bénévolement avec humanisme la population immigrée précaire à Bagnolet et en région parisienne avec un regard critique sur sa profession qui ignorait souvent ces immigrés de deuxième génération dont encore des Italiens venus « reconstruire la France d'après-guerre » : Gérard Mérat, *Moi, Un Médecin ou « Appelez-moi Docteur »*, Paris, Stock, 1975, 290 p.
[2] Voir sur l'influence italienne : André-Alain Morello, *Éclats de Giono*, Babeliana, 2024, n°23, 280 p.
[3] Paroles de Jean-Louis Dabadie (1938-2020) ; une chanson alternant passages en français et en italien que le chanteur né en 1922 à Regio Emilia en Émilie-Romagne émigré à Yvetot avec ses parents coiffeur et ouvrière, ne souhaitait pas interpréter. En effet, il se rappelait trop l'intégration des Italiens très difficile au début du siècle. Serge Reggiani ne voulait pas qu'on le ramenât à « *ses origines de « petit macaroni* ». Pourtant, le chanteur se laissa convaincre et ajouta à son répertoire la chanson qui deviendra son emblème.

« Plus de trois millions et demi de descendants d'Italiens vivent aujourd'hui en France. Qu'ils soient petits-fils d'émigrés politiques, héritiers des ouvriers de Lorraine, des mineurs ou des colporteurs, issus de la banlieue ou installés le long de la Côte d'Azur, paysans du Gers ou artisans parisiens, ils forment la grande famille des Ritals »
Pierre Milza (2004)

« …. Je savais qu'un Italien vivait avec sa famille au fond d'un bois dans des conditions primitives. Il travaillait à faire du charbon de bois et était sans doute un brave homme. Je n'avais assurément rien à craindre de lui, mais je m'étais mis dans la tête qu'il pouvait être un voleur d'enfants et j'ai éprouvé ce jour-là une peur qu'on ne saurait imaginer. »
Charles Juliet (2010)

« Je n'ai jamais entendu parler italien dans ma famille, pas même un mot, une expression, et pendant toutes les années où nous sommes allés déjeuner chaque dimanche chez mes grands-parents maternels, j'ai invariablement mangé du poulet rôti avec des pommes de terre. Jamais de pâtes. Pas une fois. Ces racines-là semblent avoir été arrachées. Tranchées net. Pourquoi ? Je l'ignore. M'ont-elles manqué ? Je n'ai pas cherché à le savoir, n'ai pas posé de questions. »
Anne Plantagenet (2019)

Pour ouvrir ces lignes « impressionnistes » évoquant la littérature de langue française et l'émigration italienne, on pourrait se référer à maints auteurs contemporains mais pour ce faire, une rétrospective exhaustive -dépassant totalement nos compétences et notre temps- serait bien complexe et ardue même si des centres de recherches ont déjà dédié des travaux de qualité de linguistique et de stylistique ainsi dans les universités de Paris-Sorbonne[4], Caen[5], de Grenoble[6] et encore de Toulon[7].

Notre numéro thématique n'a que trop attendu (près de 15 ans : pour des raisons inhérentes aux différentes réorganisations de notre Comité mais aussi des autres Comités régionaux dont la plupart avait accepté avec enthousiasme cette œuvre collective).

Il fut impulsé par le président Charles Bonifay qui se souvenait, avec humanisme, dans le Marseille des années trente de ses « *bons copains italiens-souvent du quartier du Panier- qui avaient adopté Marseille et que Marseille avait adoptés*… ».

Il serait complexe, toutefois, de proposer une étude sous forme d'anthologie accomplie, à la différence d'études d'histoire des Beaux-Arts avec des créateurs transalpins qui firent leurs carrières dans notre pays, comme les peintres : de Federico Zandomeneghi, (1841-1917), Giovanni Boldini, (1842-1931), Giuseppe De Nitis (1846-1864), Amedeo Modigliani (1884-1920) à Giorgio De Chirico (1888-1978) ou ceux nés en France de parents d'origine italienne comme le marseillais : Adolphe Monticelli (1824-1886) qui influencera Vincent Van Gogh.

Des sculpteurs s'établissent aussi en France : les frères Bugatti (Ettore, 1881-1947, Rembrandt, 1884-1916) ou Alberto Giacometti (1901-1966) né à la frontière helvético-italienne. Mais aucun de ces artistes ne furent des pinceaux ou des burins « sociaux »… et parfois versèrent même dans la peinture mondaine (Monticelli et De Nitis pour le Second Empire, Boldini pour la Troisième République).

[4] Jean-Charles Vigilante (dir.), *Gli Italiani all'estero.2. Passage des Italiens*, Centre interdisciplinaire de recherche sur la culture de l'émigration, Paris, Pub. Sorbonne nouv. 1988, 102 p.
[5] Mariella Colin (dir.), *Les échanges culturels entre la France et l'Italie de 1880 à 1918 : polémiques et dialogues : actes du colloque des 3 et 4 octobre 1986 à l'Université de Caen*, Caen Pub. Université, 1998, 156 p.
[6] Voir *Cahiers d'études italiennes*, Grenoble, 1955-1970.
[7] Isabelle Felici, *Racines italiennes*, La Garde, Université du Sud Toulon-Var, 2006, 140 p.

Adolphe Monticelli, Le port de Cassis (1884),
©Tokyo, Musée national de l'art occidental.

On est bien loin des compositions des *macchiaioli* (les tachistes) mouvement artistique né pendant la seconde moitié du XIXe siècle à Florence puis en Toscane, tous unis par l'esprit de rébellion contre le système académique et par la volonté de « *dépeindre le sens de la réalité* »[8] (dont parfois sous des cieux peu cléments la précarité sociale d'alors et le rude travail des campagnes italiennes car l'industrie transalpine du Nord est alors « *embryonnaire* »[9], mais comme dans l'ensemble de l'Europe, le travail y est harassant et dangereux pour toutes les catégories de travailleurs soumis à des cadences infernales et sans accessoires ni tenues de protection ni couverture sociale en cas d'événements dramatiques : accidents ou décès : « *les douleurs de l'industrie* »)[10].

Ces travailleurs adultes et enfants sont dépendants alors de la charité privée ou de philanthropie industrielle naissante.

Il n'existe pas à notre connaissance, sauf exception[11], à la différence d'autres communautés en France (Allemands[12], Belges[13] ou Américains du Nord[14]), d'études diachroniques en nombre sur les intellectuels italiens – en relations avec leurs homologues français dans des périodes de tension des deux côtés des Alpes[15]-, mais à leur propos, on ne saurait parler de protection sociale –déjà bien

[8] Simona Bartolena (dir.), *I macchiaioli e l'invenzione del plein air tra Francia e Italia*, Milano, Silvana editoriale, 2023, 123 p.

[9] Sur l'histoire industrielle de la péninsule : Alain Dewerpe, *L'industrie aux champs : essai sur la proto-industrialisation en Italie du Nord, 1800-1880*, Rome, École française de Rome, 1985, 543 p. ; Michèle Merger, *Un siècle d'histoire industrielle en Italie, 1880-1970 : industrialisation et sociétés*, Paris, SEDES, 1998, 191 p.

[10] Voir Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck, Pierre-André Rosental, *La santé au travail : 1880-2006*, Paris, La Découverte, 2006, 123 p ; Caroline Moriceau*, Les douleurs de l'industrie : l'hygiénisme industriel en France, 1860-1914*, Paris, EHESS, 2009, 316 p ; Judith Rainhorn, *Blanc de plomb, histoire d'un poison légal*, Paris, Sciences Po, les presses, 2019, 370 p.

[11] Antonella Antezza, *Intellettuali italiani a Parigi tra gli anni venti e trenta*, Tesi di specializzazione, Roma, Universita degli studi, Facoltà di lettere e filosofia, Istituto di filologia moderna, 1980, 166 f.

[12] Manfred Flügge*, Paris ist schwer : deutsche Lebensläufe in Frankreich*, Berlin, Das Arsenal, 1992, 268 p.

[13] Henk Byls, *Rester catholique en France : une histoire de l'encadrement religieux destiné aux migrants belgo-flamands du Lillois, de Paris et des campagnes françaises, 1850-1960*, Leuven, Leuven University press, 2013, 479 p ; Yanis Hankaoui, *Immigration et migrations belges dans le Nord-Pas-de-Calais, 1840-1890 : un long fleuve tranquille de l'assimilation ?* Paris, Archives & culture, 2022, 159 p.

[14] Manfred Flügge, *Exil en paradis : artistes et écrivains sur la Riviera (1939-1945)*, Issy-les-Moulineaux, Félin, 1999, 181 p.; Ralph Schor, *Écrire en exil : les écrivains étrangers en France, 1919-1939*, Paris, CNRS, 2013, 346 p. ; coord. : *« Vivre, penser, écrire en exil », Revue européenne des migrations internationales*, 2017, n° 1, 83 p. ; *Le Paris des écrivains américains : 1919-1939*, Paris, Perrin, 2021, 250 p ; Bernadette Costa, *La liste de Varian Fry : août 1940-septembre 1941 : le sauvetage des artistes et intellectuels par le premier Juste américain*, Paris, A. Michel, 2020, 215 p.

[15] Mariella Collin, Laura Fournier-Finochiarro et Sylvia Tatti, *Entre France et Italie : échanges et réseaux intellectuels au XIXe siècle*, Caen, Presses Université, 2018, 251 p.

embryonnaire en France-[16], que ce soit, pour les nombreux réfugiés politiques sur le continent[17] ou en Corse lors des révolutions du premier XIXe siècle[18] ou même pour des immigrés économiques précaires venus de la province de Lucques en Toscane. L'installation des étudiants italiens à Paris est toutefois documentée pour la période plus contemporaine[19]. Des analyses et des récits sur les travailleurs manuels transalpins immigrés « mus par l'espoir d'un quotidien meilleur », sont en revanche publiés à compter du dernier quart du siècle dernier[20].

Ce qui les unit est la réalité d'un quotidien difficile, la nostalgie du « pays » mais aussi une volonté « d'intégration à tout prix »[21]. Il faut signaler une initiative d'ampleur conçue à compter des années

---

[16] Voir Yannick Marec, Anthony Kitts et Olivier Vernier*, La pauvreté et sa prise en charge en France : 1848-1988*, Neuilly, Atlande, 2022, 323 p.

[17] Y figureront parfois leurs démonstratives dernières demeures et celles de leurs descendants, témoins de leur réussite sociale : Costanza Stefanori, *L'Italia del Père-Lachaise : vies extraordinaires des Italiens de France et des Français d'Italie*, Paris, Skira, 2019, 274 p.

[18] Ersilio Michel, *Esuli italiani in Corsica, 1815-1861*, Bologna, Capelli, 1938, 442 p. ; Ana Maria Rao, *Esuli: l'emigrazione politica italiana in Francia (1792-1802)*, Napoli, Guida, 1992, 615 p. Néanmoins, une politique d'assistance de propagande fut pratiquée par les irrédentistes fascistes en Corse entre 1920 et 1939 : Jean-Pierre Poli, *Autonomistes corses et irrédentisme fasciste, 1920-1939,* Ajaccio, DCL, 2007, 338 p. Une ambivalence s'exerça avec l'italophobie « vis à vis des travailleurs immigrés méprisés » : Sylvain Gregori : *« Tra Lucchese è nimicu : la représentation mentale de l'Italien dans l'imaginaire social corse 1938-1943* », *Études corses*, 49, 1997, p. 89-122. Étranger méprisé mais toléré parce qu'on en a économiquement besoin, l'Italien est celui que l'on qualifie péjorativement de *Lucchese* (la majorité des migrants étant originaires de la province de Lucques-ce que nuançait le regretté Francis Pomponi : « Les *Lucches*i en Corse, in Émile Témine e Tedoro Vertone (a cura di), *Gli Italiani nelle Francia del Sud e in Corsica (1860-1980*, Milano, F. Angeli, p. 200-213.) « Dans l'imaginaire social corse, l'Italien apparaît comme une sorte d'antithèse du cousin d'Amérique, du plus proche, culturellement parlant, des étrangers. Depuis le XIXe siècle, celui-ci est perçu comme un travailleur immigré misérable prêt à effectuer le travail jugé dégradant et d'autant plus indigne qu'il entretient des rapports sociaux fondés sur l'argent, remettant ainsi en cause le mode de fonctionnement de la société insulaire basé sur le traditionnel échange de biens et de services… ». Gregori écrit : « L'île est occupée par plus de 80 000 Italiens pour une population d'environ 220 000 habitants, soit un ratio de 1 occupant pour 3 occupés. » Une entraide fut parfois mise en place par l'armée d'occupation vis à vis des populations locales fragilisées : Hélène Chaubin, « Les Italiens en Corse pendant la Seconde Guerre mondiale », *Études corses*, 57, 2004, p. 41-48.

[19] Giulia Albanese, *La maison de l'Italie : storia della residenza italiana alla cite universitaire di Parigi*, Milano, F. Angeli, 2004, 126 p.

[20] Une synthèse a été proposée sous la direction de Laure Teulières, *Italiens : 150 ans d'émigration en France et ailleurs*, Toulouse, Editalie, 2017, 517 p. Pour un exemple piémontais recueilli par notre chère collègue de l'Université de Turin : Renata Allio, *Ma di paese sono di Carallio : vicende di emigrati cuneesi in Francia, ricostruite attraverso la loro corrispondenza*, Alessandria, Dell'Orso, 1986, 201 p. Toutes les régions de France sont concernées : Paris, bien sûr, avec des métiers bien spécifiques : Maurice Catani et Salvatore Palidda, *Les scaldini : ces ritals qui ont chauffé Paris pendant un siècle,* Paris, L'Harmattan, 2022, 200 p. Depuis la fin du XIXe jusqu'au début du XXe siècle, ces « réchauffeurs » ont chauffé Paris, entretenant calorifères et chaudières à charbon des immeubles privés, des églises, y compris Notre-Dame, les HLM, les écoles, les hôpitaux... Des Bergamasques et Frioulanes investissent le rude plateau d'Avron, butte-témoin en Seine-Saint-Denis pour exploiter les carrières et plâtrières : *Les Ritals du plateau d'Avron: quelques histoires de familles italiennes, Bergamasques et Frioulanes, émigrées au plateau d'Avron et de leurs descendants*, Neuilly-Plaisance, Mémoire vivante du plateau d'Avron, 2021, 179 p. A Levallois-Perret, à la fin du XIXe siècle, siège d'un important siège d'une remise de chevaux et calèches, les Valdôtains, paysans habitués à soigner les animaux, émigrent la saison froide à Levallois. Puis les cochers valdôtains s'adaptèrent au changement et devinrent des chauffeurs de taxi : Walter Tenaglia, *« Les associations valdôtaines en région parisienne », Voce degli Italiani in Francia*, n°120, 2022, p.48. Tandis qu'à Aubervilliers, une communauté de travailleurs s'implante dès 1870 : *Les Italiens à Aubervilliers : témoignages d'Italiens ayant émigré à Aubervilliers ou de leurs descendants. 2ème Partie, De 1870 à 1970*, Aubervilliers, Société de l'histoire et de la vie à Aubervilliers, 2016, 92 p. Les maçons italiens fondent en banlieue leurs entreprises avec leurs familles élargies : Manuela Martini, *Bâtiment en famille: migrations et petite entreprise en banlieue parisienne au XXe siècle*, Paris, CNRS, 2016, 468 p. Importante cité industrieuse, Argenteuil est *le creuset d'une petite Italie* : Antonio Canovi, Pantin, Le Temps des cerises, 2000, 394 p. Marche de l'Est de notre pays, la Franche-Comté, tout particulièrement le Sud-Territoire de Belfort (secteurs de Delle, Grandvillars, Beaucourt) accueille depuis 1870 un courant migratoire entre le secteur de Rovereto, dans le Trentin : Frédéric Spagnoli, *La Francia secondo loro è un paradiso: l'émigration du Trentin vers la Franche-Comté, XIXe-XXIe siècles*, Belfort, Ed. du Lion, 2020, 408 p. Autre terre au destin singulier, l'Alsace, « pays des marges » connaît dès la pré-révolution industrielle une immigration : Freddy Raphaël (dir.), *L'hospitalité dans un pays des marges, l'Alsace : chantiers des recherches*, Strasbourg, Presses universitaires, 2002, 197 p. ; Yves Frey (dir.), *Ces Alsaciens venus d'ailleurs : cent cinquante ans d'immigration en Alsace*, Nancy, Ed. Place Stanislas, 2009, 190 p. Les Italiens travaillent surtout dans les mines et parfois dans les bassins de potasse. Pour la Savoie : les manufacturiers d'origine italienne sont embauchés à Chambéry dans une importante entreprise à compter de 1937 : François Forray*, L'atelier Pilotaz : les pilos taillent, les pilos piquent : histoire des petites mains italiennes pour la manufacture de vêtements chambérienne Pilotaz*, Chambéry, La Fontaine de Siloé, 2021, 150 p. Leurs parcours « complexes » vers la naturalisation est étudié subtilement par Giuliana De Rosa, *Les Italiens en Savoie : parcours et naturalisations depuis 1945,* Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2020, 167 p.

[21] On peut citer les pages émouvantes très documentées des immigrés en Lorraine à partir de 1870 : Olivier Guatelli, *Un siècle d'immigration italienne dans les Vosges : de 1870 à nos jours*, Nancy, Ed. Place Stanislas, 2008, 140 p. ;

1990 par l'Université Montpellier III-Paul Valéry[22]. Une plateforme « *Enfants d'Italiens et d'Italiennes* » est destinée à recevoir des textes et des témoignages épistolaires d'« enfants » d'Italiens et d'Italiennes, « enfant » voulant désigner, au sens large et de façon aussi neutre que possible, « *toute personne qui aurait un lien d'origine ou de passage avec l'Italie.* » « *Les textes qui sont accueillis ici sont le résultat de rencontres, parfois fortuites. La plupart sont cependant le résultat de travaux universitaires qui ont été, recueillis, dans le cadre de cours de civilisation italienne portant sur les phénomènes migratoires dans l'Italie des XIXe-XXIe siècles. Certains ont déjà été publiés en volumes et trouvent à présent également une existence numérique. L'ensemble offre une promenade à travers la mémoire de l'émigration italienne et à l'heure actuelle 31 récits concernent notre région.* »

On peut néanmoins et de façon univoque (et certainement de manière arbitraire), pour camper ces émigrés dans notre pays, citer quelques auteurs et autrices français contemporains d'ascendance transalpine. Ainsi peut-on porter des « *regards culturels sur les phénomènes migratoires* »[23].

Ce qui les unit dans l'immense majorité est sur un temps long la précarité alimentaire[24], la difficulté des transports (dont la longue et pénible venue en France)[25] ou la gêne économique que les leurs ont pu très souvent connaître et les récits d'installation forcée par la nécessité mais souvent avec humour[26] ; toutes ces transmissions orales ou ces observations ont marqué ces écrivains et écrivaines en devenir ou confirmés.

Ils et elles, sont célèbres nationalement ou, parfois, surtout connus des lecteurs de leur région française natale mais la tradition des racines transalpines se transmettra et se poursuivra jusqu'à nos jours. Parfois même, cette réflexion sur les origines peut être tardive mais nécessaire[27].

Mosaïques Odorico en façade d'un immeuble art déco à Nantes, ©Alain Amet.
Collections Musée de Bretagne.

L'ensemble des régions françaises –en particulier alpines, en raison de la proximité géographique[28], sont concernées peu ou prou[29], avec bien sûr des disparités : très peu ou pas de récits

entre 1900 et 1945 : Claudine Colin, *"É cosi la vie" : d'Italie aux Vosges, une histoire d'immigrés*, Haroué, Gérard Louis, 2016, 303 p. et de 1945 à 1970 : Jean-François Gelli, *Les Macaronis. Le temps des guerres et des migrations*, Haroué, Gérard Louis, 2017, 156 p. ; en Moselle : Marie-Louise Antenucci*, Parcours d'Italie en Moselle: histoire des immigrations italiennes, 1870-1940*, Metz, Serpenoise, 2005, 270 p ; avec l'engagement politique et syndical : Alain Amicabile*, Remercie la neige: une histoire du Pays-Haut lorrain*, Paris, Syllepse, 2006, 231 p. ; Gérard d'Altri o Dardari*, Poussières d'une vie : un destin italien, Spicheren,* D'Altri, 2007, 215 p. ; de même à Longwy en Moselle, au XXe siècle, « au temps de la splendeur de l'acier » : Claire Villaume, *Les petites Italies*, Metz, Serpenoise, 2001, 107 p. En Isère, après la seconde guerre et la difficile reconstruction : Giulia Fassio, *L'Italia non basterebbe : migrazioni e presenza italiana a Grenoble dal dopoguerra ad oggi*, Roma, CISU, 2014, 300 p.

[22] https://enfantsditaliens.univ-montp3.fr/

[23] Analysés par Isabelle Felici, *Babel : langages-imaginaires –civilisations*, n°11, 2004, La Garde, 2005, 293 p.

[24] Pour le Vaucluse à L'Isle-sur-la-Sorgue, dans la première moitié du XXe siècle : Olga Manguin, *La tarte aux petits riens*, Paris, Nil, 2001, 156 p.

[25] Dans le Gap de l'après-guerre : Vincent Lucci, *La remorque de mon père : souvenirs d'enfance d'un petit rital de Gap*, Paris, L'Harmattan, 2003, 159 p.

[26] Pour le Languedoc : Renée Biascamano, *L'Italie à Sète. Nouvelles*, Sète, Flam, 2014, 58 p. ; *De Capri à Sète*, Sète, Flam, 2021, 69 p.

[27] Pensons à Anne Plantagenet, *D'origine italienne*, Paris, Stock, 2019, 192 p.

[28] *Dai due versanti delle Alpi: studi sull'immigrazione italiana in Francia*, Alessandria, dell'Orso, 1991, 154 p.

[29] Edmond Galasso*, Italiens d'hier et d'aujourd'hui : l'histoire d'un peuple d'émigrants, une communauté, une culture, une tradition*, Lyon, Galasso, 1986, 223 p.

bretons[30] ni auvergnats, ni foréziens[31] ni corses publiés…ce qui peut induire une inégale voir faible ou disparate émigration, mais aussi parfois, une incapacité volontaire ou involontaire en raison de la difficulté linguistique ou une pudeur légitime à ne pas vouloir témoigner des difficultés d'accueil[32] et des heurts parfois sanglants[33] avec les populations locales[34], elles-mêmes, souvent bien fragiles et méfiantes voir hostiles à ces nouveaux venus surtout dans les petites villes, les villages ruraux ou les territoires enclavés, au climat parfois « rigoureux »… Le professeur Pierre Guillaume a même parfois parlé pour l'Aquitaine de « colons »[35]. Un des éléments d'intégration est toutefois la pratique religieuse personnelle (en majorité catholique)[36] et collective et démonstrative qui permet parfois d'accueillir « mieux » et de bénéficier de la charité chrétienne locale…

Leurs pages émeuvent encore de nos jours en un temps où les souvenirs s'effacent quelque peu irrémédiablement, même si dans l'ensemble de notre pays les très nombreuses associations de Français de souches italiennes se sont lancées, peu ou prou, dans ces « devoirs de mémoire ».

7On peut tenter de contextualiser l'époque pour camper l'ambiance transalpine transposée de la jeunesse réelle ou rêvée des immigrés que même un émouvant film d'animation d'**André Ughetto** (1942, L'Isle-sur-la-Sorgue) au titre évocateur, a pu récemment et délicatement offrir aux spectateurs : *Interdit aux chiens et aux Italiens*[37]…

[30] Alors qu'à Rennes par exemple, les mosaïstes Odorico originaires du Frioul feront rayonner leur art dans la France entière et firent venir leurs compatriotes experts dans cet artisanat d'art : Capucine Lemaître, *Odorico : l'art de la mosaïque*, Rennes, Ouest-France, 2023, 355 p.

[31] Cf. Camille Cordier-Montvenoux, *Terre de Passage, d'accueil ou terre hostile ? : Les étrangers en Auvergne, 1815-1940*, thèse, Histoire, Clermont-Ferrand, 2021. On peut signaler : *« Saint-Etienne, terre d'Italie »*, *Saint-Étienne, Histoire & mémoire* n° 199-200, décembre 2000, p. 19-68.

[32] Cf. Stéphane Mourlane et Matteo Sanfilippo, *« Mémoires de migrations entre France et Italie », Hommes & Migrations*, n°1317-1318, 2017, p. 25-36 : « *De part et d'autre des Alpes, la gestion de la mémoire de l'immigration connaît des formes diversifiées. Si l'héroïsation des émigrants partis dès la fin du XIXe siècle a court en Italie, le pays fait face au défi d'enrichir son histoire de celles des nouveaux immigrants qui viennent s'y installer. Du côté français, la mémoire de la présence italienne a gagné en visibilité grâce à de prestigieux ambassadeurs du monde de la culture et du sport. Mais elle demeure surtout l'apanage des descendants des migrants eux-mêmes. La conscience d'une mémoire partagée entre la France et l'Italie reste en devenir.* »

[33] L'acmé en sera à Lyon après l'assassinat du Président de la République Sadi Carnot par l'anarchiste Santo Geronimo Caserio le 24 juin 1894. Pendant 3 jours, 110 magasins et ateliers appartenant à des Italiens sont saccagés à Lyon, Villeurbanne et Saint-Fons ; même les gondoliers vénitiens au Parc de la Tête d'Or sont attaqués : Jean-Luc de Ochandiano, *Lyon à l'Italienne. Deux siècles de présence italienne dans l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Lieux Dits, 2e ed, 2016, p. 117-128.

[34] Voir Janine Ponty, *L'immigration dans les textes : France, 1789-2002*, Paris, Belin, 2004, 415 p. Pour l'exemple de la Lorraine : Pierre-Louis Buzzi, « Affrontements xénophobes et identités : les « chasses à l'Italien en Lorraine (années 1890-1910) », Histoire@Politique, n°32, 2017, en ligne.

[35] Pierre Guillaume et al., *Colons italiens en Aquitaine dans la première moitié du vingtième siècle*, Talence, Maison sciences de l'homme d'Aquitaine, 1988, 139 p. Pour la proche Occitanie après 1945 : Verino Piedigrossi, *L'odyssée d'un rital : un Italien en Ariège*, Pamiers, Auteurs Occitans, 2007, 291 p.

[36] Très démonstrative dans l'Est : Bruno Zannini, *Les Italiens en Alsace, Haut-Rhin e la Missione italiana*, Mulhouse, Missione catolica italiana, 1984, 104 p.

[37] Début du XXe siècle, dans le nord de l'Italie, à Ughettera, en Piémont, berceau de la famille Ughetto. La vie dans cette région étant devenue très difficile, les Ughetto rêvent de tout recommencer à l'étranger. Selon la légende, Luigi Ughetto traverse alors à pied avec les siens les Alpes pour la Drôme et entame une nouvelle vie en France, changeant à jamais le destin de sa famille. Son petit-fils à travers un dialogue fictif entre le réalisateur et sa grand-mère Cesira, retrace avec poésie, humour et créativité le parcours sur trois générations d'une famille italienne. Sur cette terre entre Provence et Alpes assez peu accueillante climatiquement et humainement, les Ughetto, comme nombre de leurs compatriotes, s'épuisent en construisant des routes, des tunnels, des barrages… Au fil des années, puis des décennies, certains meurent d'accidents du travail. Les autres doivent se contenter de salaires de misère en subissant parfois (souvent) le racisme des autochtones. Les gamins inscrits à l'école essuient les insultes de leurs « camarades » – « Fils de pute de Macaroni ! » – et ces « Ritals » mal aimés lisent parfois à la devanture des cafés des avertissements ignominieux : « Interdit aux chiens et aux Italiens ». « Ils veulent dire qu'ils ont peur que les chiens nous mordent », raconte maladroitement un père pour tenter de calmer l'inquiétude de son gamin…Voir aussi Philippe Hanus, « Mon père était un travailleur nomade », *L'Alpe*, n°105, 2024, p.22-27.

Dans la même veine de la bande dessinée, on peut citer **Albert Uderzo** (1927-2020), le « père d'Astérix et d'Obélix » qui évoque dans ses *Mémoires*[38] la difficile installation à Clichy-sous-Bois de ses parents originaires de Trévise et leur naturalisation en 1927.

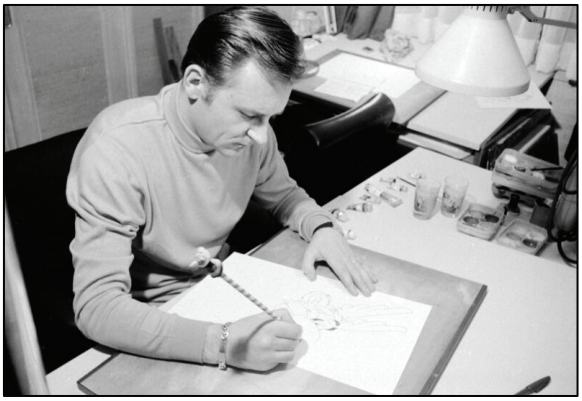

Albert Uderzo, coauteur de la série de bandes dessinées « Astérix et Obélix », au travail dans l'atelier de l'éditeur Dargaud, dans les années 1960
©AKG-IMAGES/Paul Almasy.

En précurseur de ces plumes sociales, on peut évoquer l'écrivain lyonnais, journaliste de talent et hélas, polémiste collaborationniste pendant la Seconde guerre mondiale, prix Goncourt 1922, **Henri Béraud** (1885-1958). Dans ses souvenirs : *La Gerbe d'or* (1928), le fils du boulanger évoque « poétiquement » -toutefois avec des stéréotypes- les familles des Italiens modestes artisans de la Presqu'île (entre Rhône et Saône) dans leurs bien précaires demeures :

« *Si notre enfance ne fut pas toute grise, ce fut grâce aux Italiens de la rue Mercière et de la rue de la Monnaie qui remplissaient le quartier de leur vie sonore et turbulente. Une vraie colonie de vitriers, de vanniers, de maçons, d'étameurs, de musiciens ambulants. Ils étaient là comme chez eux, dans cette rue aux maisons lépreuses, aux gros escaliers de pierre, jadis élevée chez nous par leurs aïeux, les aventuriers milanais*[39]*. Il y a bien longtemps que les Lyonnais et les Italiens vivent mêlés. Mais nos gens n'aiment guère ces effrontés, qui travaillent dur et à bas prix, viennent leur ôter le pain de la bouche. Pour moi, je leur conserve une espèce de reconnaissance, parce qu'ils offrirent à ma jeunesse embrumée un spectacle plein de mouvement et de poésie.*

La rue Mercière, étroite et obscure, mal alignée, sans trottoirs, toute en recoins, en basses échoppes, en impostes de fer, en allées humides, ressemblaient alors aux ruelles du Borgo Vecchio. Les Italiens bariolés et crasseux avaient apporté avec eux leur vacarme et leurs odeurs. Ils chantaient à pleine gorge des tarentelles ensoleillées au fond des bouges garnis de futailles. Quelle fumée, quels cris ! La guenille du Piémont et des Abruzzes semblait flotter, comme un drapeau, dans la brise qui chaque soir, charriait un bout à l'autre de la rue les senteurs mêlées des pastèques, de l'absinthe, des virginias[40]*, de la friture.*

Du haut en bas des maisons, les mandolinistes jetaient par les fenêtres leurs mélodies grelottantes. Sous nos pluies, c'était à fondre en larmes. Mais que vînt un rayon de soleil : sous les jalousies les fleurs s'allumaient comme des lanternes. Un rayon, un seul rayon, et le passant se trouvait transporté bien loin de sa ville dolente, de ses rues sans liesse, en Italie !

Aux premiers soirs d'été, c'était comme une halte de pèlerins, comme une cour des miracles. Chez les friteurs crépus se mêlaient des marchands de statuettes, des filles aux gros anneaux d'argent, des savoyards[41] *enfumés, des plâtriers en souquenilles, des souteneurs napolitains aux moustaches en croc. Sur les seuils louches, se croisaient des musiciens à figure de prêtres interdits, et des abbés sans rabats, à tête de guitaristes, venus de la Péninsule pour prier la Madone à Fourvière et manger la polenta chez leurs compatriotes… »*[42]

[38] *Uderzo se raconte*, Paris, Livre de poche, 2009, 253 p.
[39] Cf. Jacqueline Boucher, *Présence italienne à Lyon à la Renaissance : du milieu du XVe à la fin du XVIe siècle,* Lyon, Lugd, 1994, 175 p.
[40] Vraisemblablement, la fleur *virginia*, éphémère de Virginie.
[41] Ramoneurs.
[42] *La Gerbe d'or*, Paris, Les Éditions de France, 1928, p. 45-46.

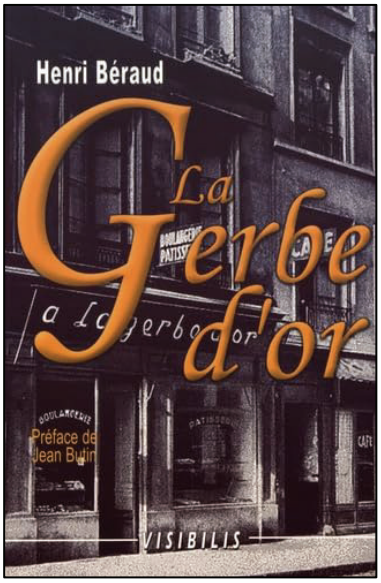

Parmi les plumes connues de la fin du siècle dernier, vient à l'esprit, d'abord, le truculent **François Cavanna** (1923-2014), journaliste, écrivain acerbe et polémiste, dessinateur satirique (Hara Kiri ; Charlie Hebdo) : il livre en 1978 ses souvenirs d'enfant d'émigrés italiens en région parisienne dans un ouvrage rappelant la stigmatisation mais aussi le bonheur : Les ritals[43]. Ce qui devait être un livre autobiographique et une saga sur les Italiens devient en fait le récit de l'itinéraire migratoire de son propre père : il le fait dans un phrasé-parlé souvent truffé d'expressions italiennes :

« *J'étais parti pour raconter les Ritals, je crois qu'en fin de compte j'ai surtout raconté papa (…) Papa est garçon, mais il est pas vraiment l'arpète. Il a plus l'âge. Les arpètes, il les engueule, oui, plus fort que les compagnons, même. Petit compagnon, ça s'appelle, qu'il est. Ça veut dire qu'il se tape un boulot de compagnon et touche une paie de garçon* ».

Il y campe en effet la personnalité de son père Luigi Cavanna né en 1880 à Bettola, commune de la province de Plaisance[44]. Issu d'une famille d'ouvriers agricoles, il vient une première fois en France en 1912 à la recherche d'un travail. Il trouve alors des emplois de maçon sur différents chantiers et s'installe à Nogent-sur-Marne. Au cours de la Première Guerre mondiale, Luigi doit intégrer les rangs de l'armée italienne. À l'issue du conflit, il revient à Nogent-sur-Marne et se marie avec Marguerite Charvin, employée de maison originaire de la Nièvre, qui perd par conséquent sa nationalité française[45]. Leur fils, François, naît le 22 février 1923 à Paris. Dans les années 30, risquant d'être renvoyé en Italie, Luigi demande sa naturalisation française. Il l'obtint en 1939, et Marguerite, sa femme, la récupère également.

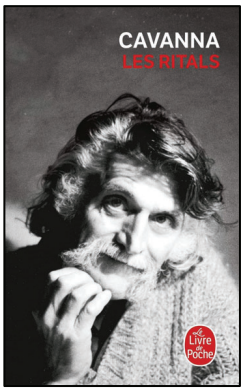

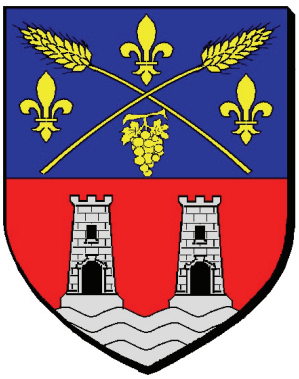
Armoiries de Nogent-sur-Marne

[43] Paris, Belfond, 1978. En 1989, dans *L'œil du lapin*, Paris, Belfond, 279 p. il remémore aussi avec humour et nostalgie les mœurs et coutumes de cette communauté.
[44] Sonia Braham, *Centenaire de la naissance de François Cavanna : 22 février 1923/ 22 février 2023*, labarchiv.hypotheses.org/2850 Le labo des archives nationales. Consulté le 9 mars 2024, à l'adresse https://doi.org/10.58079/qnx7.
[45] Voir Jules Lepoutre, *Nationalité et souveraineté*, Paris, Dalloz, 2020, 809 p.

Les origines de la communauté nogentaise[46]

Dans cette « petite Italie » dans la banlieue parisienne[47], à Nogent-sur-Marne, l'apport transalpin est ancien et considérable. La communauté italienne y est l'une des plus anciennes de la région parisienne[48]. Elle apparaît à partir des années 1860 à une époque où il y a relativement peu d'étrangers dans l'Est parisien. Nogent-sur-Marne est la seule commune avec le quartier parisien de la Villette à compter 4% de Transalpins (1896). Autre caractéristique : elle est homogène, les Italiens qui s'installent à Nogent proviennent presque tous du Val Nure (province de Plaisance) et plus particulièrement de Ferriere dans le haut Val Nure. D'autres viennent de la vallée voisine du Val Ceno ou de Novare dans le Piémont. Implanté dans le centre historique, le quartier de « La Petite Italie » à proximité, au milieu du XIXe siècle, de la mairie. Cette immigration atypique à l'échelle de Nogent-Sur-Marne s'est déroulée en quatre cycles principaux : 1870-1896, 1900-1914, 1920-1939, et 1954-1968. Le premier cycle d'immigration peut être croisé avec la mise en place en 1859 du train de la Bastille que l'on peut prendre tout près de la Gare de Lyon et qui propose une voie facile vers Nogent-Sur-Marne.

L'histoire de la commune démarre ainsi avec l'arrivée de la communauté italienne. En 1872, la première immigration amène près de 96 hommes sur 113 recensés, parmi eux on compte plus de 82% d'hommes entre 15 et 45 ans. Ces derniers vont être embauchés en très grande partie dans le domaine du bâtiment et des produits chimiques, notamment dans les usines locales comme Les frères Nessi (suisses et italophones) qui installent une usine de fabrication de chaudières, ou encore « l'usine de bleu » crée en 1830 et usine de radium crée en 1904. Cette industrialisation amène un développement plus moderne en banlieue, en partie dû à des terrains bon marchés. Peu à peu, les entreprises nogentaises commencent à être connues dans l'immigration italo-parisienne[49] et Nogent fait figure de pôle pour toute la région Est[50]. Les Italiens sont aussi une des premières communautés à prendre place du côté de Choisy et Ivry notamment avec l'usine Padroni qui recrute les enfants.

L'organisation de la communauté

La particularité de l'immigration italienne à Nogent est l'organisation par le logement, qui a favorisé la croissance de la communauté. En effet, elle se traduit par une concentration résidentielle autour de la Grande Rue et autour de la Mairie. Cette concentration puissante et durable des Italiens dans le centre-ville donne une « ségrégation unique en son genre ». On compte trois logeurs italiens qui abritent dans des maisons vigneronnes vieillissantes près de la moitié de la colonie : le plus important au 131 Grande Rue (21 locataires chez Martini), les deux autres sont dans petites rues et impasses comme l'îlot de l'impasse des Pains et l'impasse Nugues. Ces logeurs sont les pionniers de l'installation familiale, on compte quatre grandes familles en 1872, trois d'entre elles sont celles des logeurs. C'est ainsi que les Italiens investissent le centre historique de la ville, les impasses et ruelles qui « talonnent » la grande rue notamment à l'est de la place du marché, et se développent vers les rues Carreau, Saint-Anne et Paul Bert. Plus tard, on distinguera un prolongement vers la rue Charles VII et la rue Pasteur. La communauté s'agrandit de jour en jour avec l'arrivée des proches et des familles, les logeurs sont complets comme au numéro 147, Grande rue, 42 locataires italiens vivent chez Catherine Cavanna, famille pionnière.

---

[46] Nous donnons l'exemple historique nogentais, faute de pouvoir matériellement évoquer les autres cités de la banlieue parisienne.

[47] On pourrait également évoquer Montreuil et Aubervilliers en Seine-Saint-Denis et leur communauté italienne : Pierre-Jacques Derainne, « *Les étrangers et les Italiens en Seine Saint-Denis. Un recueil de données par les archivistes du département sur le recensement de 1931 », Hommes & migrations*, 2018/1, n°1320, p. 122-125. Sur l'Île-de-France : Natacha Lillo, *Histoire des immigrations en Île-de-France de 1830 à nos jours*, Paris, Publibook, 2012, 217 p.

[48]Nous empruntons ces lignes à un site municipal bien documenté : https://www.tourisme-nogentsurmarne.com/les-incontournables/memoire-des-italiens/. Nous évoquons cet exemple francilien symptomatique en l'absence de réponse du Comité d'Histoire de la Sécurité sociale d'Île-de-France qui semble en réorganisation, malgré l'aide toujours appréciée de Marie-France Laroque, secrétaire générale du CHSS.

[49] Voir Anne-Sophie Bruno et Claire Zalc (ed.), *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers, 19e-20e siècle en France*, Paris Publibook université, 2006, 275 p.

[50] Cf. Pierre Milza et Marie-Claude Blanc-Chaléard, *« Le Nogent des Italiens », Autrement*, 1997, n°80, 149 p ; Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne. Colloque historique des bords de Marne, *Les Italiens des bords de Marne et de l'Est parisien : XIXe - XXème siècles. 5ème Congrès. Vol : Acte V - 23 septembre 2006*, Paris, Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne, 2007, 92 p.

Un village de montagne italien : de l'agriculture à l'usine, l'adaptation des travailleurs immigrés et l'essor des commerces italiens

Nogent reconstitue l'histoire d'un village de montagne italien. La communauté vient donc principalement de Ferriere et de Rocca où l'économie rurale est aléatoire ce qui nécessite la pratique d'activités de complément comme l'exploitation de mines, les transports et le commerce. L'économie y est variable et au XIXe siècle une crise de longue durée marque Ferrière ce qui se traduit par un déclin des mines, une restriction des usages de forêts, des impôts plus lourds. Ils choisissent l'émigration vers la région parisienne pour maintenir l'économie villageoise suite aux conséquences de l'unité italienne et de la modernisation, d'autant plus que la vie nogentaise par rapport à d'autres régions parisiennes favorise la cohésion communautaire.

Nogent-Sur-Marne, possède alors une agriculture spécialisée, des campagnes boisées, des plateaux sédimentaires riches en matériau de construction. C'est un véritable territoire à potentiel pour les Italiens notamment en culture de la vigne. En effet, en 1895, Fontenay-sous-Bois possède le vignoble le plus étendu de la région. Nogent est donc un village de vignerons italiens qui se traduit au centre-ville par la construction de maisons à étages qui séparent la cave en contre bas de l'habitation.

L'association *La Lyre Garibaldienne Nogentaise* est créée en 1899, elle a l'originalité de combiner société musicale et société de secours mutuels ; c'est une des toutes premières sociétés de secours mutuel de Nogent, elle permet aux Italiens de démontrer leur attachement à la France et de constituer un réseau de solidarités.

En 1901, trois maçons de Ferriere décident de créer leurs propres entreprises dans le bâtiment, domaine délaissé par les Nogentais alors que les besoins matériels sont en constante demande. Le secteur occupe à cette époque 70% des travailleurs italiens nogentais. Les entreprises se partagent en deux spécialités : la maçonnerie et la fumisterie. Les femmes seront employées en tant que blanchisseuses et plumassières, à l'Usine de plumes Duflot, par exemple où l'on compte autant d'employées d'origines françaises et d'origines italiennes.

Les Italiens, font venir parfois leurs familles et s'installent, ils développent par la suite le commerce communautaire (et d'entraide avec des ardoises et des crédits nombreux et indispensables) avec des épiceries et des hôtels comme celui d'André et Marie Cavanna, futur Grand Cavanna, à l'impasse Nugues en 1911. La croissance de la communauté transalpine dessine la ville de Nogent. Elle se transforme par l'alignement des rues, l'édification des écoles ou encore la construction d'une nouvelle mairie. De manière générale, tous sont construits par des entreprises italiennes comme plusieurs immeubles de 4 ou 5 étages dont le 3 rue Saint-Anne et le grand immeuble Imbuti au 11 rue Lafaulotte (aujourd'hui rue de l'abbé Guilleminault). Dans les rues en face de la mairie on retrouve également des pavillons individuels réalisés par l'entreprise Dusio.

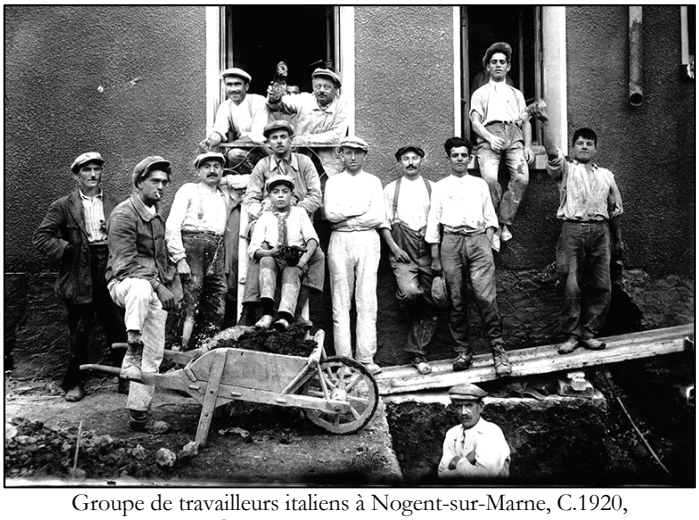

Groupe de travailleurs italiens à Nogent-sur-Marne, C.1920,
©ville de Nogent-sur-Marne.

Une culture latine bien ancrée dans la ville

En 1926, près de 1 500 Italiens se pressent au cœur de la ville, le groupe du Val Nure (Ferriere et Rocca) étant toujours en tête avec 40% de la colonie transalpine. La rue saint Anne est à elle seule italienne à 80%. Nogent-sur-Marne concentre la deuxième colonie italienne de toute ma banlieue de la Seine juste après Saint-Denis. Tous ces aménagements urbains s'accompagnent d'une culture festive avec les bals italiens de Nogent les plus réputés du secteur. L'accordéon italien anime toutes les guinguettes au bord de Marne. Le *Grand Cavanna* fait figure de bal des familles mais aussi un lieu de rencontre et d'accueil, c'est le cœur du Nogent italien entre deux guerres. Un véritable réseau de bal musette se développe partout sur les bords de Marne, on y joue aussi à la « mora[51] » ou aux cartes italiennes. Il n'y a pas de contradiction entre le sentiment de communauté et l'affirmation d'une identité nogentaise.

Les deux guerres mondiales provoquent des déplacements de populations mais à Nogent[52], on retrouve en 1945 presque 70% de la population d'origine présente en 1936. Le bâtiment italien prospère toujours mais avec des patrons venus d'ailleurs et des ouvriers venus de l'Apennin ou d'Espagne et d'Algérie. Une des dernières vagues d'afflux d'une Italie en reconstruction arrive entre 1957 et 1958 surtout et s'installe en banlieue sud du côté de Vitry et Choisy. Après la Libération, le déclin des Italiens de Nogent est réelle : des bals traditionnels disparaissent peu à peu. La croissance économique permet aux Italiens d'envisager l'achat de maisons dans les environs laissant le centre de la ville. En 1968, seulement 2% des Italiens vivent encore au centre[53].

Ainsi, dans ces années de l'immédiate avant-guerre, Cavanna souligne la différence sociale entre les élèves français nogentais - même ceux des classes populaires- et italiens :

« *Les pauvres ont un plumier, creusé dans un bloc de hêtre et fermé par un couvercle coulissant qui se coince à tous les coups. Il y a aussi des plumier en carton bouilli verni noir avec des fleurs dessus, très jolis, mais ceux-là font gonzesse, on les laisse aux filles. Les riches ont des trousses en cuir imitation croco que tu dirais du vrai, avec dedans, des petites brides pour tenir en place les crayons et tout le bazar, vachement bien foutues, tiens, il y a la bride pour le taille crayon, la bride pour la gomme, la bride pour le compas, si tu te trompes et que tu essaies d'enfiler un truc à une place qu'est pas la sienne, ça marche pas, y a rien à faire, finalement être riche, c'est pas tellement marrant, en plus qu'ils ont des beaux habits qu'il ne faut pas qu'ils salissent, des pull-overs avec des dessins dessus, des pantalons de golf que nous on appelle des culottes à chier dedans, s'ils filent un coup de pied dans un gros caillou pour jouer au foot, crac, ils s'écorchent les belles tatanes en cuir jaune. Nous, nos affaires, on les bourre en vrac dans nos plumiers, nos tabliers noirs, on n'a pas les jetons de les dégueulasser, ils sont faits juste pour ça, et nos tatanes, c'est des galoches avec la semelle en bois, quand tu cavales sur les pavetons, tu dirais la grande guerre, et quand tu loupes le ballon, et que le copain prend ça sur l'os du devant de la jambe, là où qu'il y a juste la peau et pas de viande, qu'est-ce que ça fait mal, la vache !* »

Malgré les quolibets racistes (« Macaroni », « Rital »[54]…) qu'il essuie durant son enfance, François est un petit garçon heureux :

« J'ai eu une enfance merveilleuse. Oui, toutes les enfances le sont, mais celle-là plus que ça, beaucoup plus. Et je m'en rendais compte. Comment dire ? J'étais heureux et je me regardais être heureux. Je me racontais mon bonheur. Je disais à mes petits copains, les autres petits Ritals de ma rue : « Qu'est-ce qu'on se marre, les mecs ! Qu'est-ce qu'on a comme pot, nous autres ! » Les copains en étaient bien d'accord. Ils n'y auraient pas pensé tout seuls, eux se contentaient de vivre, et, à pleines mâchoires, mais à partir de là, eux aussi se sont regardés être heureux, du coup, ils l'étaient encore

[51] Jeu ancestral de l'arc méditerranéen, il se joue avec les mains en face à face. Les deux adversaires affichent avec une de leurs mains, un nombre compris entre 1 et 5, en même temps qu'ils annoncent de vive voix un nombre. Le but est d'annoncer le résultat de l'addition des 2 mains des deux adversaires.

[52] https://www.tourisme-valdemarne.com/arts-culture/balades-urbaines/histoires-et-influences-des-migrations-en-val-de-marne/histoire-des-italiens-de-nogent-sur-marne/

[53] Le projet urbain de la *Petite Italie* porté par la municipalité est une référence à l'histoire de cette colonie italo-nogentaise. Par leurs matériaux, les couleurs et les formes, les trois immeubles de logement rappellent Bettola, Farini et Ferriere, « villes jumelles » de Nogent d'origine des immigrés. Par son décor sculpté, la Place Ponticelli est un double hommage : au métier de plumassière (pour fabriquer matelas et édredons), exercé par les femmes italiennes, et à Lazare Ponticelli**,** membre éminent de la colonie et dernier des Poilus de la Grande Guerre, disparu en 2008 à l'âge de 111 ans. Réalisée par Elisabeth Cibot, sculpteur du Hameau des artistes de Nogent, *La Valnurese (La plumassière)*, jeune, belle et fière, a été placée dans le jardin privatif de la résidence. La sculpture *Aux Poilus* est, quant à elle, dressée sur l'une des façades de la « piazzetta ».

[54] Singulièrement, on trouve la désignation injurieuse de *manachou* (romanichel), empruntée, dans les Alpes-Maritimes au franco-provençal.

plus, heureux. Je leur faisais le commentaire du match, en somme. Se regarder vivre et se le raconter, c'est là tout le vice littéraire ». (« Cavanna raconte Cavanna », *Charlie Hebdo*, hors-série, p.8).

Les plumassières italiennes à Nogent, carte postale, 1910,
collection privée.

Dans un tout autre style, il est possible de citer un romancier et essayiste de grande qualité aux origines familiales bien opposées car aristocratiques piémontaises, mais qui ont connu l'exil jusqu'à Marseille : **Gérard de Cortanze** né en 1948 à Paris. Il en a retracé depuis 1985 dans des fresques à la fois épiques et intimistes la saga dont *Les vice-rois* (1998). En 2001, dans son récit, *Une chambre à Turin*[55], l'auteur découvre et récrée poétiquement les lieux chargés de l'histoire de ses ancêtres dont la capitale Turin[56] et le château de Cortanze. Dans sa petite chambre d'un hôtel turinois au charme désuet, il songe au projet d'écrire un ouvrage sur sa famille ; il y évoque lors de conversations avec le philosophe et militant communiste italien Antonio (Toni) Negri (1933-2023), auteur de *La classe ouvrière contre l'État* (1978), l'Italie rouge et noire et l'émigration italienne qui en fut la conséquence :

« … *Quatre millions de descendants d'Italiens vivent aujourd'hui en France. Petits-fils d'émigrés politiques ou d'ouvriers venus travailler dans les mines, les verreries ou les salines de l'Hexagone, petits-fils d'aristocrates déchus venus travailler comme chauffeurs de taxis, couturières, professeurs de piano, etc., dans certaines banlieues des alentours de Paris… Dans la France du XIX*e *siècle, cocardière et xénophobe, l'intégration italienne, contrairement à ce qu'on en pense, ne s'est pas faite sans heurt. De Maurice Barrès, alors député boulangiste de Nancy qui publie- ce qui n'étonnera personne- trois articles retentissants « Contre les étrangers »*[57]*, aux éditoriaux du socialiste Jules Guesde –ce qui en étonnera certains-, qui voit dans les Italiens des « barbares » et de « nouveaux Sarrasins », le consensus national est entier : l'Italien campe sur le territoire du pays des droits de l'homme comme une armée en territoire ennemi. Une image stéréotypée fait de l'Italien un briseur de grève et un anarchiste, un turbulent et un malpropre, un joueur d'accordéon et un paresseux qui ne se contente pas de voler le pain des Français mais lui subtilise accessoirement sa femme. Souvenez-vous du Volpone de Jacques Tourneur : l'Italien selon Bertin-Mahgit*[58] *est « cupide, usurier, rapace, escroc, violeur »… « Le rital, au poteau ! », nous avons entendu cela toute notre enfance*[59]*, nous les fils et petits-fils d'Italiens. Ma mère, en juin 1940, avait dix ans. De bonnes petites Françaises, compagnes de cours de récréation, jetèrent des pierres dans les vitres de sa petite maison. Quant à la boulangère chez laquelle elle travaillait le jeudi et le samedi, elle préférait faire appel à une autre fillette pour l'aider à vendre ses baguettes et ses brioches !*

[55] Monaco, Éditions du Rocher Jean-Paul Bertrand, p.75-77.
[56] Il proposera une anthologie choisie *: Le goût de Turin*, Paris, Mercure de France, 2007, 141 p.
[57] Il eut un engagement antidreyfusard et nationaliste, une appartenance à la Ligue de la patrie française en 1899 et la présidence de la Ligue des patriotes en 1914. Il devint le chantre de « La Terre et les Morts » et le propagandiste de la « tradition française » ; Voir Antoine Compagnon (dir.), *A l'ombre de Maurice Barrès*, Paris, Gallimard, 2023, 171 p.
[58] Vraisemblablement, il s'agit de Jean-Pierre Bertin-Mahgit, professeur émérite en études cinématographiques et audiovisuelles de l'université Sorbonne-nouvelle.
[59] L'auteur la dépeint dans ses souvenirs romancés : *Les enfants s'ennuient le dimanche*, Paris, Hachette, 1985, 305 p. ; *Spaghetti !*, Paris, Gallimard, 2005, 193 p.

Bannière de la cité de Turin, Turin,
Musée du Risorgimento

Mon grand-père me parla souvent de son arrivée en France à Marseille. A cette époque, les manifestations contre les transalpins, dues, pour la plupart, « à des accès de xénophobie du prolétariat français » (cf. L'intégration italienne en France, Pierre Milza), sont très violentes. A Marseille, donc, mais aussi à Nice, à Uzès, à Toulon, à Joinville, à Aix-les-Bains, les nervis envahissent les épiceries tenues par les « ritals » saccagent les cafés où ils sr réunissent, font régner la terreur dans les quartiers à forte majorité italienne. Les jets de pierres et les coups de gourdins sont monnaie courante, les actes de sauvagerie sont quotidiens. A Aigues-Mortes, une rixe entre ouvriers ira même jusqu'à se terminer en un massacre tristement « célèbre ». Parmi les rescapés, beaucoup seront arrêtés ou expulsés. En ce temps-là, un certain Wlocevski[60] *avait proposé de placer la population italienne « sous une étroite surveillance dans des camps de concentration », tandis que certains éditorialistes et hommes politiques se plaignaient du nombre de malades italiens dans les hôpitaux français. En ce temps-là, un débat s'était instauré : faut-il privilégier le droit du sang (jus sanguinis) ou le droit du sol (jet de la « préférence nationale. C'était, il y a plus d'un siècle. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, en France, certains mécanismes d'exclusion perdurent. »*

© Sipa/Lamachère Aurélie

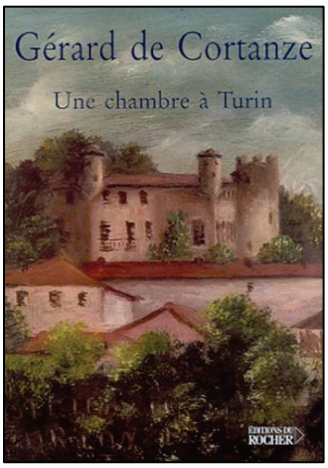

© Albin Michel

Autre plume, journaliste (prix Albert Londres, 1967) et écrivain né à Marseille en 1936, mais parti dès la Guerre à Chambéry **Jean Bertolino** décrit dans ses souvenirs *Madame l'Etoile*[61] le faubourg de Maché, très populaire et pauvre de la capitale savoyarde, « véritable petite Italie ». La solidarité y est obligée.

« *Jean, le «petit Jeannot», est un enfant de Maché, la commune libre de Chambéry, son petit Montmartre. Y vit une population pittoresque : curé ou communistes, buveurs ou hâbleurs, métèques et péquenots, tous cohabitent, se chamaillent, se réconcilient, s'aiment*

[60] En fait, il s'agit de Stefan Wloszczewski, spécialiste de l'émigration polonaise qui publie avec une introduction du sociologue Célestin Bouglé, *L'installation des Italiens en France*, Paris, Alcan 1934, 97 p. Il rédigera : « Y-a-t-il trop de travailleurs étrangers en France ? », *Revue d'économie politique*, n°49, 1935.
[61] Paris, Flammarion, 1997, 403 p.

aussi. Son père, le beau Marius, court le jupon. Sa mère, Thérèse, tient l'épicerie « L'Étoile des Alpes » et, dans le quartier, on la surnomme « Madame l'Étoile ».

La guerre. Jean est mis en pension, loin de ceux qu'il aime. Une lingère l'initie au patois. Il s'évade, rejoint sa famille. Chambéry est occupé par les Italiens. Les parents résistent. Leur fils découvre le cinéma à L'Éducateur. Les Allemands arrivent. C'est moins drôle. Enfin, Maché connaît les liesses de la Libération. Beaucoup plus tard, des promoteurs auront sa peau. »

« *.. Savoyard et amoureux de son enfance, Jean Bertolino a mis ses souvenirs en roman. C'est une fresque joyeuse et pleine de personnages épatants, où la nostalgie s'accompagne d'une critique virulente de l'urbanisme aveugle qui détruisit son faubourg.* »[62]

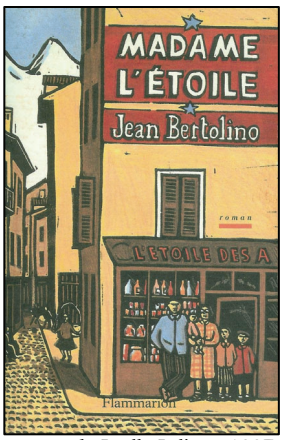

Couverture de Joëlle Jolivet, 1997

« *Mon arrière-grand-mère elle, très fière de ses origines piémontaises, détestait la parentèle de son époux, d'ascendance napolitaine et, durant les altercations familiales, on se traitait assez souvent de sale Piémontais ou de sale Napolitain, dans une Italie fraîchement réunifiée, qui, malgré les récentes victoires de Garibaldi, n'était pas guérie de ses vieux antagonismes. Vers 1870, les Coradi, chassés du pays par la disette et le chômage, vinrent s'installer en France, dans la cité phocéenne, gros foyer d'émigration pour les Italiens en mal de travail... Très jeune, aux environs de 1890, ma grand-mère épouse un portefaix languedocien… Ce portefaix ne se tuait pas à la tâche, mais ses trop fréquentes bamboches dans les bistrots du Vieux-Port écourtèrent sa vie…. »*[63]

Mais le petit Marseillais va devenir un petit Savoyard car la famille part rejoindre le père, d'ascendance piémontaise, qui a ouvert à Chambéry un dépôt de pastis :

« *Son but : convertir les buveurs de vin que sont les Lyonnais, Grenoblois, Chambériens, Annéciens, à ce nouvel « apéro », anisé.*, »[64]

A Chambéry, la misère est aussi visible qu'à Marseille, le soleil en moins, avec des personnages qu'on aurait jadis qualifiés de « pittoresques » :

« *J'allais oublier le clochard, le chemineau, comme disait mon père. Un béret crasseux sur le crâne, des vêtements loqueteux, une broussaille de poils gris sur le visage et une puanteur qui nous fait nous reculer ma sœur et moi. Tous les jours, il vient à la même heure sur le coup de midi et tous les jours maman le reçoit sur le pas de la porte en lui répétant la même phrase :*

-Je ne vous donne pas d'argent mais, si vous avez faim, il y a à manger.

-J'ai faim, réplique le clochard.

Ma mère fait chauffer une casserole de soupe et prépare un gros sandwich. Quand le mendiant a terminé son casse-croûte, mon père lui tend deux cigarettes st l'homme s'éloigne en emportant son halo malodorant »[65].

La guerre éclate :

« *Bien que les Français soient assurés de vaincre « parce qu'ils sont les plus forts »- on se le répète à longueur de journée-, les panzers allemands crèvent leurs lignes, déferlent ; C'est la débâcle, l'exode, la grande désillusion. Le 10 juin 1940, près de la frontière, dans les montagnes, les Italiens –attention les fascistes italiens- déclenchent les hostilités. La compassion de Curzio Malaparte dans* Le soleil est aveugle *pour tous ces jeunes « Alpini » déchirés de revenir*

[62] Site des éditions Flammarion.
[63] p. 12.
[64] p.19-20.
[65] p.11.

en envahisseurs dans une région qui les a toujours accueillis amicalement en travailleurs saisonniers, permet de mieux comprendre les sentiments des Savoyards ; Ici , l'événement est vécu comme la pire des trahisons .

- Nous, nous ne sommes plus d'origine italienne ! Compris les enfants ? Nous sommes Corses, Corses ! Vous entendez ? » [66]

Les restrictions touchent les classes populaires :

« *Où vont donc ces gros fromages et ces porcs pleins de lard, Les Italiens, les Allemands et le service du Ravitaillement général ne pourraient-ils pas en laisser un peu à nous les enfants qui avons perdu le goût de bonnes choses et ne connaissons que les tomes translucides, dépouillées de toute matière grasse ?* »[67]

La mère de l'auteur revenue à Chambéry « *finit par dégotter la gérance d'un magasin d'alimentation, dans le faubourg Maché* » de la chaîne de *l'Etoile des Alpes*, dans un quartier très populaire : le quartier Maché, jadis en dehors des remparts et devenue commune libre depuis 1921. Elle sort ses enfants de pension. L'épicière est sensible aux détresses des habitants et sait user de nombreuses ardoises pour faire crédit à cette population modeste.

« Le quartier n'a pas mis longtemps à l'adopter madame l'Étoile. Il faut dire qu'ici à Maché, on aime les humbles, les généreux, et on exècre leurs contraires : les prétentieux, les parvenus, les anciens ou les nouveaux riches imbus d'eux-mêmes. Ce vieux faubourg peuplé en grande partie d'émigrés italiens, de descendants de carbonari, d'anarchistes, d'antifascistes récemment arrivés qui se sont agrégés à un vieux fonds de Savoyards de modeste origine, constitue une engeance à part, un terreau humain peu ordinaire. Les Matériauds n'en sont pas à une contradiction près, mais ils les assument sans l'ombre d'un complexe. Ici, on est contre la « calotte », contre les prêtres, mais on envoie ses enfants au catéchisme et on aime son curé. On débat volontiers avec lui devant un canon de rouge, dans les porte-pots et les bistrots de la rue, sur les valeurs respectives du communisme et du christianisme. »[68].

L'auteur grandit dans un milieu brassé témoin de ces générations d'immigration dans un quartier aux conditions de vie bien fragiles et où les démolitions débutent sous Vichy :

« *Les plus défavorisés qui gîtent sous les combles sans air ou dans des soupentes humides transmettent démocratiquement leur impétigo, leurs furoncles, leur gale et leurs poux aux peaux blanches et plus délicates des enfants de commerçants ou d'artisans qui, sans être vraiment des privilégiés, vivent dans un peu plus d'aisance. Certains parents aimeraient peut-être ne pas trop laisser leurs enfants se mêler aux petits pauvres, riches seulement de hargne et de croûtes ...* »[69]

« *L'occupation italienne par six-mille bersaglieri et alpini d'outre-monts se préparent à cueillir les fruits d'une bataille qui n'a pas eu lieu. Les Allemands, narquois, vont leur céder les places qu'ils viennent d'investir. L'occupation de Chambéry commence…*

Les fascistes italiens ![70] *Parlons-en ! Ils déboulent dans Maché tout heureux de trouver là des gens qui comprennent leur langue, qui, comme eux, ont des noms se terminant en i ou en o et ils croient, les innocents, que les Matériauds vont faire la révérence, les accueillir en compatriotes. On a leur a dit que Mussolini, jeune, avait été bien reçu chez nous, dans l'un des cafés où il prenait pension. On a oublié de leur préciser qu'à l'époque le bougre n'était pas très connu ici, que le fascisme n'avait sans doute pas germé dans sa tête et qu'il se disait socialiste , une appartenance politique plutôt bien prisée dans cette partie de al ville. Ils savent que nous sommes aussi des mangeurs de pâtes, de taillerins, comme on dit chez nous, et de polenta. On a oublié de leur parler de nos ravioules, diots, gratin de tartiffles, bougnettes et matafans, nourritures rustiques, certes ; mais ô combien roboratives qui en cette période de rationnement seraient les bienvenues. On leur a dit beaucoup de niaiseries, et maintenant ils déchantent.*»[71]

[66] p.47-48.
[67] p.149.
[68] p.181-182
[69] p.202.
[70] Le témoignage est précieux, car malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé de prose comparable, ni de souvenirs semblables sur l'occupation italienne de la Provence et du Comté de Nice…seuls des travaux académiques ont été produits.
[71] p.208.

Les travaux dans le haut du faubourg Maché,
Collection des Amis du vieux Chambéry, c. 1930,
©Le Dauphiné Libéré, 2017.

Le 25 juillet 1943, Mussolini est arrêté et, dans la semaine qui suit, le maréchal Badoglio signe un armistice avec les Alliés, pour les Italiens, la guerre est finie :

« *Nous ne pensons ni à demain ni à après-demain dans cette anticipation de fin de guerre. Le peuple de Maché, qui pratique la solidarité par nécessité -, parce que dans ce quartier de pauvre, on ne peut pas vivre égoïstement-, s'est offert cette nuit-là un avant-goût de victoire.* »[72]

En septembre 1963, le quartier insalubre du bas est démoli :

« *En même temps que leur faubourg, c'est effectivement leur esprit collectif, l'esprit matiéraud qui était parti en poussière, et tous savaient qu'il ne s'en relèverait pas. La paix se montrait plus cruelle que la guerre.*»[73]

Et Jean Bertolino de conclure :

« *Et quand l'un de nous disparaît, c'est à nouveau un morceau de Maché qui s'écroule* »[74].

Le Dauphiné Libéré, 24/05/2014 Jean Bertolino à Chambéry.

Témoignages transmis par des Piémontais immigrés temporairement ou définitivement, les œuvres du haut-alpin d'adoption, le sociologue, historien et édile **René Siestruck** d'origine parisienne (1949-2021) mettent en exergue « *la solidarité ancestrale, fonds culturel montagnard* ». Ils analysent avec réalisme documenté et licence poétique le franchissement de la haute montagne des cols des Alpes du Sud par les immigrés du travail et s'interroge (déjà) sur le fait que *« la frontière briançonnaise est le théâtre de chasses à l'homme sans précédent* ».

« *Depuis la fondation des premiers hospices par les dauphins, au début du XIII*e *siècle, le secours aux voyageurs, passants, migrants a été assuré dans les Alpes, ici on sonnait la cloche pour qu'ils puissent s'orienter dans la tempête,*

[72] p.247.
[73] p.383.
[74] p.395.

là des perches jalonnaient les itinéraires. Plus tard le développement du tourisme et de l'alpinisme - avec la conversion des hospices en refuges - s'est appuyé sur cette solidarité ancestrale pour que s'organise le secours en montagne.

Ainsi s'est constitué un fonds culturel montagnard par lequel secourir est un réflexe et un devoir. »[75]

…

« *Réfugiés, étrangers, immigrés... Saisonniers, vagabonds, colporteurs... Les mots n'ont pas manqué, au cours des siècles, pour désigner ceux qui, ayant franchi la frontière, ont choisi le Briançonnais comme halte, pour une pause réparatrice, passagère ou définitive ; et ceux qui ont attendu la gare-terminus pour descendre du train, aiguillés jusque-là depuis Marseille, la grande ville qui distribue les destinées.* »[76]

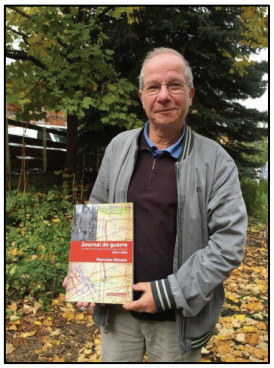

Archives *Dauphiné Libéré*

L'auteur poursuit avec des titres évocateurs ses carnets d'histoire des vallées briançonnaises autour des immigrés et de leurs difficiles conditions sociales parfois avec des entretiens avec les migrants et leurs familles : *Saute-frontières*[77]*, Passe-montagne*[78]*, L'autre versant*[79] *suivi de Le sable de l'exil : petite anthologie poétique de l'immigration italo-piémontaise.* Ce dernier ouvrage insiste sur la condition sociale de ces immigrés en Briançonnais, notamment à Val-des-Prés.

L'immigration italienne lors des débuts des Trente glorieuses permet d'évoquer le rude labeur des constructeurs transalpins (rejoints par ceux de l'immigration du Maghreb) et une solidarité devenue de plus en plus « difficile »[80] :

« *Ils sont venus d'au-delà des montagnes, de vallées pareilles, ou de l'autre rive de la Méditerranée. Pour un temps ou pour la vie. Ils ont travaillé, créé des entreprises, fondé des familles et bâti le pays. Comme il y a peu de constructions du paysage briançonnais auxquelles ils n'aient mis la main, ils connaissent ce pays comme s'ils l'avaient fait. Ils le racontent et ils se racontent.*

L'Argentière-la-Bessée qui a été le principal centre industriel du nord des Hautes-Alpes, grâce notamment à l'hydroélectricité et l'aluminium, fait l'objet de la seconde partie. »

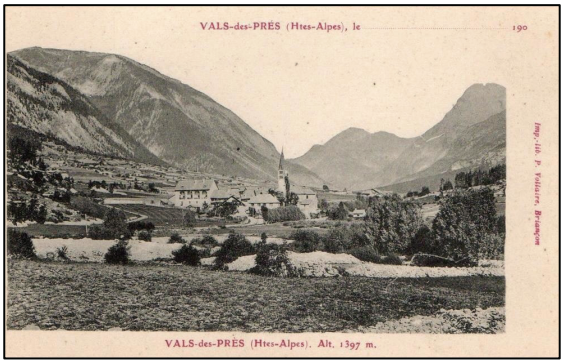

Val-des-Prés c.1900, ed. Vollaire, Briançon, collection privée

[75] *Transhumances*, 13/06/2019.
[76] *Venus d'ailleurs : jalons pour l'histoire de l'immigration en Briançonnais*, Val-des-Prés, Transhumances, 2001, 70 p.
[77] Val-des-Prés, Transhumances, 1998, 150 p.
[78] Val-des-Prés, Transhumances, 2007, 167 p.
[79] Val-des-Prés, Transhumances, 2006, 117 p.
[80] René Siestruck, Karine Moreau, Amandine Parente et Luc Marchello, *Du bâti et des hommes : le versant de l'autre chantier*, Val-des-Prés, Transhumances, 2014, 165 p.

Les femmes –longtemps mutiques sur la question pour des raisons culturelles et de patriarcat transalpin- peuvent pourtant aussi témoigner de cette immigration « réussie » ou nuancée. Elles le font à partir de la deuxième, voire de la troisième génération.

On peut ainsi citer une romancière d'origine lorraine d'ascendance italienne : **Anne-Marie Blanc** (1931-2022). Elle travaille sur l'histoire du pays minier. Son roman *Marie-Romaine*[81], pour lequel elle reçoit le célèbre prix Erckmann-Chatrian couronnant un ouvrage régionaliste lorrain est une ode à l'immigration italienne.

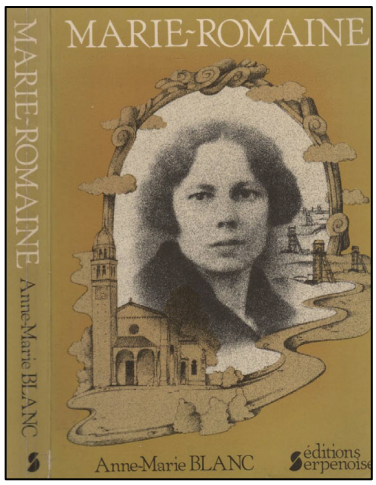

Elle y retrace le Pays-Haut (au nord de la Lorraine) et évoque l'épopée minière et l'immigration dans cette marche industrielle de l'Est. L'héroïne, Marie-Romaine, est une jeune orpheline du Trentin (née avant 1914 donc en territoire de l'empire austro-hongrois), élevée dans un strict orphelinat catholique en vue de prendre le voile, elle sera mariée à un émigré calabrais Mario. A sa mort, elle émigre avec ses filles en Lorraine sidérurgique en 1925 après la mort de son mari. C'est un texte de fiction sobre, en fait, de caractère nettement autobiographique qui évoque assez fidèlement le monde de l'émigration étrangère dans cette partie de l'hexagone au lendemain du premier conflit mondial. Le travail à la mine était difficile et dangereux mais il y avait du travail. Les mines avaient fait construire les rues de cités, toutes neuves pour les accueillir. Et bien entendu, quel bonheur pour eux de découvrir une maisonnette avec un jardinet. Les populations des différents pays européens (Italiens et Polonais) se côtoyaient et au fur et à mesure, les gens se sont connus, ont échangé même leurs recettes…

« Raconte, Marie-Romaine !

- Mais que voulez-vous que je vous dise, mes enfants, je ne suis qu'une pauvre femme et ma vie est si ordinaire...

Ordinaire, l'aventure de ces femmes, venues au début du siècle d'Italie, de Pologne ou d'ailleurs, pour construire, avec leurs familles, la Lorraine du fer ? »

Au début de la Grande guerre, la Lorraine non annexée voit l'exil forcé de ses populations, Marie-Romaine part ainsi dans l'Indre dont l'hospitalité ne semble guères probante :

« Pour les habitants du bourg, (Brenne) qui ont fait payer l'eau de leur fontaine publique aux pauvres gens qui fuyaient l'an dernier, ils redeviennent des réfugiés. Qu'importe puisque que d'autres les ont accueillis avec amitié et confiance. Alors ils mettent comme toujours leur point d'honneur à être irréprochables, à ne pas décevoir, à ne pas gêner, à ne rien devoir à personne… mais comme lorraines…, elles sont des sales boches ! »…

Après la Guerre, la Lorraine et sa sidérurgie ont besoin d'une nombreuse main d'œuvre immigrée[82] :

« Les cités de la gare sont comme une énorme maisonnée turbulente. De sa nouvelle demeure elle ne verra plus, par les dimanches ensoleillés, les familles pique-niquer au son de l'accordéon, dans les prés, non loin des maisons. La dure fatigue et les soucis sont pour quelques heures oubliés et les refrains repris en chœur. Les enfants heureux, dans leurs

[81] Metz, Serpenoise, 1978, 242 p.

[82] Cf. Pierre-Louis Buzzi et Pietro Pinna, *« Les Italiens en Moselle »,* 1918-1927, in Jean-Noël Grandhomme (dir.), *Le retour à la France de la Lorraine annexée : 1918-1925 : actes du colloque organisé au Musée de Gravelotte à Metz les 31 mai et 1er juin 2018*, Metz, Paraiges, 2021, p. 537-553.s .

pauvres habits, dansent et frappent dans leurs mains. Elle n'entendra plus les Polonaises chanter dans les maisons, les soirs d'hiver, à la veillée. »

A l'autre extrémité de la France, moins « régionaliste » que d'autres plumes car explorant l'âme humaine des déracinés, écrivaine à l'œuvre rare mais au succès national et poignante dans sa prose telle apparaît **Inès Cagnati**, (1937, Montclar-2007, Orsay). Son enfance et son adolescence se passent dans le milieu paysan transalpin –encore nombreux après la guerre- de ce Lot-et-Garonne, repeuplé après 1914 par les Italiens, où elle est naturalisée. Elle fait des études de lettres et décide de s'engager dans l'enseignement comme professeur de lettres au Lycée Carnot à Paris dans les années 70.

©theparisreview.org

Toute son œuvre (quatre fictions) est primée de manière prestigieuse : *Le jour de congé* (Prix Roger Nimier 1973), *Génie La folle*[83] (Prix des deux magots 1977), *Mosé ou le Lézard qui pleurait* (le prix spécial des bibliothèques, 1980), et les *Pipistrelles* (Prix de la nouvelle 1990).

Ses romans abordent des thèmes de son vécu : l'enfance solitaire, l'immigration et le rejet omniprésent de l'autre dans cet âpre monde rural aquitain repeuplé par les *fioruscit* après l'hécatombe de 14-18 et l'épidémie de grippe espagnole. Les souvenirs d'une immigration « complexe et revisitée » nourrissent ses délicats romans :

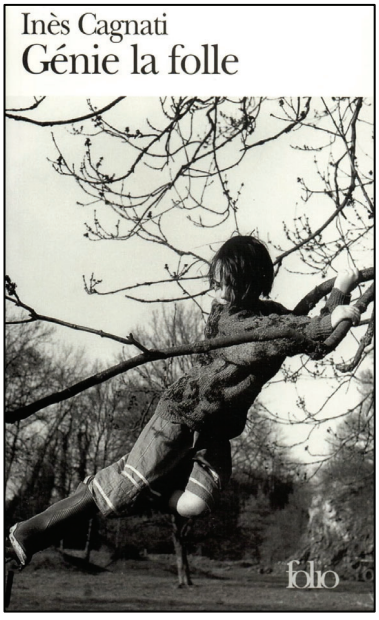

Génie la folle

« *Ce roman est l'histoire de l'amour atroce et absolu d'une fille, Marie, née d'un viol, pour sa mère, Eugénie dite Génie, qui, désavouée par sa famille et rejetée par la communauté après avoir engendré un bâtard, s'est emmurée, silence et distance. Une mère qui sait seulement lui dire : « Ne sois pas toujours sous mes pieds », qui la serre rarement dans ses bras ; quelqu'un que tout le monde dans ce village du Sud-Ouest traite de folle et exploite en la faisant travailler*

[83] Traduit tardivement en italien en 2022 : *Genie la matta*, Adelphi Edizioni, Milano, 184 p.

dans les champs et dans les fermes en échange d'un peu de fruit, d'un morceau de viande. Mais l'amour de Marie est intrépide, indéfectible – il transcende le temps. »

Avec une écriture d'une clarté absolue, laconique et brûlante, parfois intensément lyrique, I. Cagnati raconte une histoire dans laquelle, sur fond d'une terre dure et inclémente, dans une communauté d'immigrés italiens, brutalité et tendresse, chagrin et ressentiment, solidarité et jalousie, deuil et enchantement s'entremêlent.

Mosé ou le Lézard qui pleurait

« Mosé est un paysan d'origine italienne. Après la mort de sa femme, Mélanie, ses filles, qui le rendent responsable de cette fin brutale, le mettent à l'hospice. Le voici donc sur un banc de l'hospice, assis auprès d'une vieille femme muette pour qui il va dresser le bilan de sa vie. Mosé est malheureux sur ce banc sans soleil, ça va le faire devenir vieux et fripé, comme un lézard sans soleil est ce que vous savez que les lézards pleurent privés de soleil ?

L'enfance en Italie près d'une mère qui a oublié jusqu'au nom de ses enfants, et d'un père malade des poumons, mais « avec le vent de Venise qui parle d'un ailleurs plus heureux ». L'orphelinat ensuite et, à vingt ans, l'arrivée en France dans le Sud-Ouest et la rencontre avec Mélanie qui deviendra son épouse et l'empêchera de réaliser son rêve : voir comment l'océan rencontre la terre. Mais restera dans ces terres aquitaines, sans jamais voir l'Océan. Ce rêve d'enfant, qui est sa folie et sa passion, deviendra son drame. »

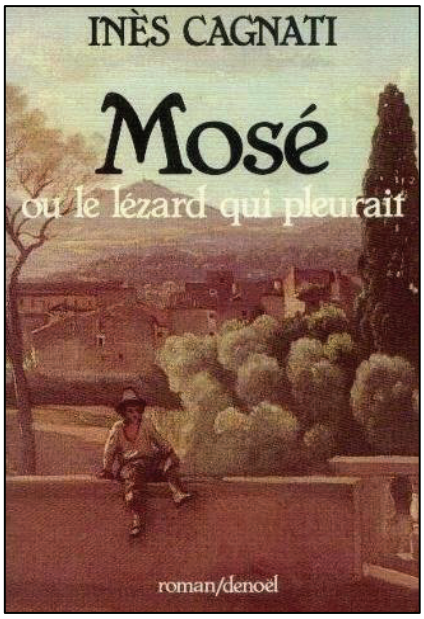

Pour la Savoie, **Maryline Desbiolles**, autrice et plasticienne née à Ugine en 1959, installée dans l'arrière-pays niçois, poète et narratrice, prix Femina, d'une plume sobre, sensible et vibrante, mène la quête émouvante sur ses ascendances. En 2005, elle part avec *Primo*[84] sur les origines familiales maternelles transalpines, avec la force du souvenir. Elle évoque la Toscane « ... *mais pas celle des tableaux, la Toscane irreprésentable, trop sombrement verte, la Toscane des forêts de châtaigniers*… ». Elle narre l'odyssée de ses grands-parents, fuyant la grande misère de l'après-guerre 14, comme nombre d'Italiens, venus trouver du travail de l'autre côté des Alpes à Ugine en Savoie. Elle décrit cette austère vallée industrielle de la sidérurgie où la vie est aussi difficile :

« *Ugine, une toute petite ville de Savoie, laide entre toutes les villes industrielles, laide et noire à cause de l'usine, les Aciéries d'Ugine, qui enduisait les maisons de suie. Une ville funèbre en effet mais pas seulement car l'usine était à l'origine d'un formidable mouvement […]. Nous entendions parler d'ouvriers qui faisaient les trois huit, qui habitaient ce qui avait gardé le nom de phalanstères dans le quartier des Corrües. Nous entendions des mots inouïs, un peu raides, un peu brutaux mais qui nous remuaient. Et puis l'usine avait attiré un grand nombre d'étrangers. Des Italiens surtout mais aussi des Russes, des Polonais et des Espagnols. Si bien qu'au vocabulaire ouvrier se mêlaient des patronymes exotiques, des accents extraordinaires.* »

[84] Paris, Seuil, 2005, 135 p.

L'autrice mêle l'histoire racontée par sa grand-mère à ses propres souvenirs des années 60 quand elle venait de Nice passer des vacances chez ses grands-parents.

« *Ma grand-mère était une femme si modeste qu'elle ne pensait pas faire partie de la grande histoire. Alors que bien sûr, toute sa vie avait été modulée par cette grande histoire : le fascisme notamment, puis la guerre de 40 puisque le magasin mercerie bonneterie qu'elle tenait avec mon grand-père a explosé au motif qu'ils étaient des Italiens, par exemple. Mais ma grand-mère n'en avait aucune idée. Pour elle, il était hors de sa vue qu'elle faisait partie de la grande histoire. Pour moi, c'est une façon de faire rentrer toutes ces toutes ces vies prétendument simples dans la grande histoire.* »

« *Depuis quelque temps le personnage de ma grand-mère italienne, ce que je savais d'elle, mais surtout ce que je ne savais pas, pas bien, me tirait par la manche, faisait des apparitions dans mes livres. J'ai voulu voir de plus près. Je suis allée à Turin, où elle s'était rendue dans les années 30, en plein régime mussolinien, pour accoucher de son deuxième enfant, accompagnée du premier-né, Primo, qui disparut alors mystérieusement. Je suis allée à Annecy où l'empoigna un autre drame, à la Libération, en pleine fête du 14 Juillet. A Annecy où elle est morte au début du troisième millénaire. Je n'ai jamais eu le sentiment de me retourner, de fouiller un passé confit auquel je devais rendre hommage. C'était un mouvement qui m'emportait, qui m'inventait, mes origines étaient au-devant de moi, et elles avaient éternellement le goût de la première fois.* »

M. Desbiolles va surtout camper ses trois oncles, Primo (le premier né, dénommé comme souvent dans les familles italiennes populaires), Renato Romano (René par la suite) et Jean-Claude. Primo qui donne son nom au texte, aura un destin aussi mystérieux que tragique, mais la vie des deux autres en sera bouleversée.

« *1932, la date de l'histoire qu'on m'avait racontée il y a peu et qui ainsi, à revers, se rappelle à moi. Une histoire qui se passe à Turin. Une histoire familiale qui n'avait pas le charme de l'exotisme et qui ne me touchait cependant pas directement. […] Qu'est-il arrivé à Primo, le Premier, le tout premier, la première heure, le point du jour qui serait mort trois jours après que Renato est né* ? »

L'accouchement se passe bien, mais son fils d'un an et demi avec qui elle avait fait le voyage a disparu. En 1944, à l'hôpital d'Annecy, un autre de ses enfants meurt d'une mastoïdite à l'âge de 14 mois.

« … *Je suis allée à Annecy où l'empoigna un autre drame, à la Libération, en pleine fête du 14 Juillet. A Annecy où elle est morte au début du troisième millénaire. Je n'ai jamais eu le sentiment de me retourner, de fouiller un passé confit auquel je devais rendre hommage. C'était un mouvement qui m'emportait, qui m'inventait, mes origines étaient au-devant de moi, et elles avaient éternellement le goût de la première fois.* »

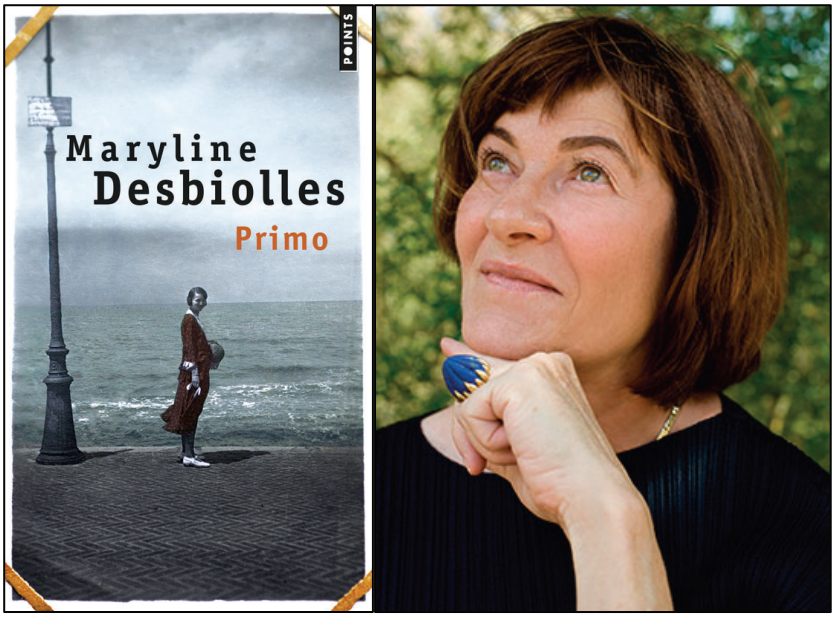

Photo Alexandre Roche © Flammarion

Avec ce texte poignant et ciselé qu'elle intitule « roman », M. Desbiolles explore l'obscur passé familial d'émigrés et tente d'arracher les modestes défunts et ces « *vies prétendument simples* » à l'oubli.

Universitaire toulonnaise, **Cindy Doneda** (née en 1984), livre une belle et symbolique histoire familiale paternelle aux racines lombardes, elle synthétise en elle-même ces étapes migratoires et leurs épopées[85] :

« *C'est grâce aux récits de mes deux grands-pères et de mon père, ainsi qu'aux nombreux documents familiaux conservés que je peux aujourd'hui raconter notre histoire. Certes, il me sera difficile dans ce récit de proposer un point de vue dépourvu de tout sentiment. Une histoire personnelle, comme son nom l'indique, est le reflet d'un passé intime qui suscite de nombreuses émotions et une grande fierté. Mes proches eux-mêmes ont exprimé, lors de nos discussions, des points de vue personnels, certainement influencés par leur ressenti, mais c'est de cette manière que je connais notre histoire et que je souhaite la raconter…*

Mon trisaïeul paternel et mon grand-père maternel sont tous deux immigrants italiens, mais ils sont issus de générations éloignées. Leur parcours et leur vécu sont ainsi très différents et permettent la découverte de deux voyages opposés, aussi bien concernant les motifs de leur départ que les conditions de leur voyage et leur intégration. »

… *« C'est au début du XIXe siècle que mon trisaïeul, Achille Francesco Doneda, originaire de Cisano di Bergamasco, décide de partir pour Rome afin d'intégrer la garde du Pape. Après une année de service…, il rencontre sa future femme, Filomena Berta. Il quitte alors Rome pour la rejoindre dans son village natal, une petite commune de la province de Savone, Altare. Ils se marient dans cette même commune alors qu'Achille a déjà trente ans. Il exerce le métier de tailleur de pierres, héritage des générations passées, mais la situation économique de l'Italie, faible en ressources minérales, le manque de travail, la pauvreté obligent beaucoup d'Italiens à émigrer. Il décide donc, à la naissance de son premier fils Francesco, mon arrière-grand-père, de partir seul travailler en France. Quitter sa terre et sa famille est difficile, mais il n'a pas le choix.*

… « *Le trajet Altare-La Valette (du Var), de nos jours, représente environ quatre cents kilomètres par autoroute. Les difficultés qu'il a pu rencontrer durant son voyage, pour une destination inconnue, deviennent alors évidente…. Après de nombreuses haltes dans différentes villes où il exerce le métier de journalier (agriculture, vendange…), il pose son sac à La Valette où il trouve une place de maçon sur un chantier important. Durant trente ans, sa vie est faite d'allers-retours entre la France et l'Italie, ponctués par les naissances de ses quatre enfants : Francesco (1884), Romolo, Iside et Remo. Lorsque Francesco est en âge de travailler, Achille l'emmène avec lui en France et il en fera de même avec ses deux autres fils, jusqu'au jour où la famille résidera définitivement à La Valette, aux alentours de 1915. C'est ainsi que débute l'histoire des Doneda en France.* »

… « *À cette époque, le travail est abondant dans la région qui accueille de nombreux Italiens. Certains trouvent un emploi dans les mines de bauxite à Brignoles, d'autres sont embauchés à l'arsenal de Toulon ou encore pour les chantiers navals de la Seyne-sur-Mer.*

Selon certains anciens, se trouvait à l'époque à La Garde, au pied du château, une carrière dans laquelle durant plus de cent ans, de nombreux Italiens auraient extrait les pierres qui ont servi à la construction de la Vieille Garde. On la surnommerait : « La Carrière des Piémontais ». Certains habitants de La Garde seraient les descendants de ces courageux travailleurs. »

… « *Certes, la région offre aux immigrants italiens de l'époque de nombreuses opportunités professionnelles, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils aient connu un quotidien paisible. Outre la difficulté des travaux effectués, l'intégration de la « nouvelle population » a elle aussi été difficile. Dans chaque ville « italianisée », se forment des communautés d'Italiens qui conservent leurs coutumes et subissent la discrimination des Français. Ces derniers les accusent de « voler » leur travail et leur pain. »*

… *« Au fil des ans, la volonté, la force de travail, l'humanité et le respect que présentent les immigrés italiens, ajoutés aux points communs déjà existant entre les deux populations (religion, similitudes des langues), vont jouer en leur faveur et leur permettre de s'intégrer définitivement. Leur culture, leur gastronomie ainsi que leur savoir-faire, vont fortement imprégner notre société. Pour aboutir à une parfaite intégration, le chemin a été long. Non seulement les immigrés ont été confrontés au racisme extérieur, mais en plus, des tensions régnaient au sein même des familles.* »

La Valette c. 1900. Collection privée

[85] https://enfantsditaliens.univ-montp3.fr/ Du reste Isabelle Felici a dirigé : *Sur Brassens et autres « enfants » d'Italiens*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2017, 264 p.

Des plumes des Alpes-Maritimes

On nous permettra d'évoquer *in fine,* quelques plumes des Alpes-Maritimes, nous avons connu et connaissons et avons apprécié et apprécions d'aucuns, représentants éminents et authentiques, fiers de leurs origines transalpines qui demeuraient dans leurs cœurs et leurs esprits. Ils estimaient que ces racines enrichissaient leur double culture et qu'ils devaient en porter témoignage.

Chromolithographie Département des Alpes-Maritimes v. 1900, collection privée

André Cane

André Cane, (Airole, 1908-Beaulieu-sur-Mer, 2006), entrepreneur berlugan), de travaux publics succéda à son père. Par une facétie du destin, sa mère quitta Beaulieu pour accoucher à Airole en Ligurie dans sa famille.

Autodidacte (il quitte ses études prometteuses, pour travailler avec son père), archéologue et historien passionné de préhistoire, d'histoire antique comme d'histoire militaire et d'histoire contemporaine[86] -toujours sur des sources archivistiques publiques comme privées, qu'il contribua à sauvegarder- ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de Villefranche et de Beaulieu et de plus 150 articles scientifiques publiés dès 1935 dans des revues italiennes et françaises reconnues.

A. Cane fait partie du groupe des « authentiques » auteurs niçois et du Comté reconnus par leurs pairs et leurs lectorats[87], il a livré ses souvenirs[88] « délicatement ciselés voir maçonnés » dans *La Tibla. La Truelle. Souvenirs* en 1994.

Entre deux cultures en effet, puisque l'auteur livre un récit de piété filiale sur la réussite de son père Juli, jeune migrant de la Ligurie très proche car originaire d'Isolabona, dans la vallée de la Nervia qui arrose Vintimille :

« *En 1895, la famille de paysans vit très pauvrement : depuis deux ans, la récolte d'olives,-quasi uniquement ressource- est mauvaise ... Le fils Juli, futur père de l'auteur, décide d'émigrer à 15 ans vers un Eldorado dont on lui a vanté la splendeur, par d'autres immigrés revenus au pays, là-bas, de l'autre côté de la Roya, au bord de mer que lui, le terrien, n' a jamais vue : Monaco, Nice, Menton, villes où hôtels et palais, poussant comme des champignons, renferment des choses merveilleuses, des salles immenses qui se chauffent toutes seules et ces étranges toilettes de porcelaine blanche où, à volonté, l'eau coule à profusion, il n' y a plus besoin de brocs ni de seaux..*

---

[86] Voir : O.V. « André Cane, de l'honneur à la défense du patrimoine communal », *Nice Historique*, 2006, p.176- 183.

[87] On peut citer ainsi le grand défenseur de la langue niçoise et le rénovateur dans l'entre-deux-guerres du théâtre niçois : **Francis Gag** (Nice, 1900-Nice, 1988), conteur humaniste et poète, de son vrai nom François Thomas Gagliolo, teinturier de profession, fils d'Italiens du quartier du Ray (son père ligure, sa mère piémontaise), dans le Nord de la ville. « *Au fond, la vie, c'est un rêve... Ou plutôt, la chance, quelquefois, permet qu'on la considère comme un rêve et qu'on la conduise comme un rêve... C'est ce que j'ai fait toute ma vie... Je suis un rêveur impénitent...* », voir : Francis Gag et Françoise Arnulf, *Nice au fil des jours et des saisons. Francis Gag à la rencontre de ses souvenirs*, Antibes, Alp'azur, Terre & mémoires, Nice, 1985, 314 p.

[88] Une première version fut publiée : *Au fil de la Nervia : souvenirs, notes historiques*, Saint-Jean-Cap-Ferrat, A. Cane, 1973, 109 p.

… Juli s'engage pour des travaux pénibles et de force, la faim est souvent là : il est successivement sur de nombreux chantiers –souvent tenus par des Piémontais- tâcheron, maçon puis maître-maçon dans la petite commune de Beaulieu détachée de Villefranche en 1891; La Côte d'Azur se développe et les possibilités d'accéder à une vie meilleure et à une intégration se profilent pour le jeune Ligure… »

Souffrit-il de discrimination voir de xénophobie, par pudeur, son fils ne le dit pas mais il faut avoir à l'esprit que Beaulieu et Saint-Jean au Cap Ferrat où il s'installe sont alors un petit port de pêcheurs et un hameau rural avec des populations autochtones comme immigrées, pauvres qui peinent à survivre, la solidarité est obligée ; la situation ne saurait être comparable à celle tensionnelle et politisée de Nice comme le montrera infra Max Gallo.

« Juli ne reviendra plus jamais vivre à Isolabona, mais il gardera assez de cette terre sacrée colée à ses semelles et beaucoup de tendre attachement pour ses liens, ceux du sang et du terroir, pour y faire de fréquents pèlerinage, fidèle à la terre et aux morts. »

A la différence d'autres immigrés ayant réussi, le père d'André Cane aurait pu obtenir sa naturalisation, il ne l'a pas demandée, par humilité :

« *Je suis né et veux mourir italien car, tout compte fait, je ne serais qu'un Français de deuxième nom, mais je dois tout à la France qui m'a accueilli enfant* ».

Quel sens pouvait bien revêtir la frontière de la Roya-qui ne deviendra française qu'en 1947 après le traité de Paris- pour cet enfant du pays de l'olivier qui avait pour trisaïeul un grognard de Napoléon, médaillé de Sainte-Hélène ; de retour dans son village, relevant des Alpes-Maritimes sous le Premier Empire ?

« *Juli, arrivant à Beaulieu découvre la spéculation. Finie la civilisation de son enfance. Avec l'arrivée du nouveau siècle, la Belle Époque, le paysage indigène disparaît (citrons, oranges, jujubes, olives, caroubes..). Les terres pauvres sont, les unes après les autres, sont bradées par les paysans aux riches étrangers (russes, anglais, belges..) qui les défoncent pour bâtir hôtels somptueux et villas de rêve dans les jardins desquels on plante des arbres exotiques ».*

Au moins, est indispensable à l'économie locale la présence de ces mécènes, parfois fantasques[89] : souverains (Léopold II, roi des Belges), grands industriels (Louis-Alexandre Marnier-Lapostolle, inventeur de la liqueur *Grand Marnier)*, magnats de la presse (Hyppolyte Marinoni, inventeur de la presse rotative ; l'empereur de la presse américaine, James Gordon-Benett ou la mécène de la Culture, la baronne Béatrice Éphrussi de Rothschild). Ces colonies de riches hivernants permettent aux jardiniers, chauffeurs italiens d'être embauchés et aux populations âgées et précaires, italiennes comme françaises, de survivre, les archives des bureaux de bienfaisance en portent témoignage.

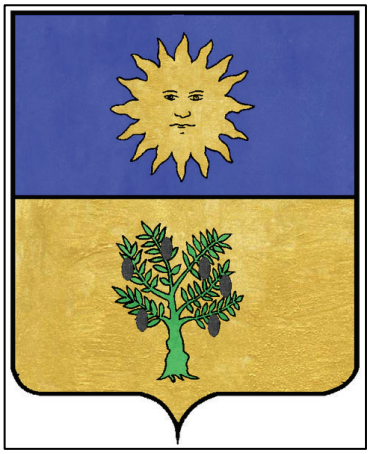

Armoiries de Beaulieu-sur-Mer conçues en 1941 par André Cane,
Nice, Musée Masséna.

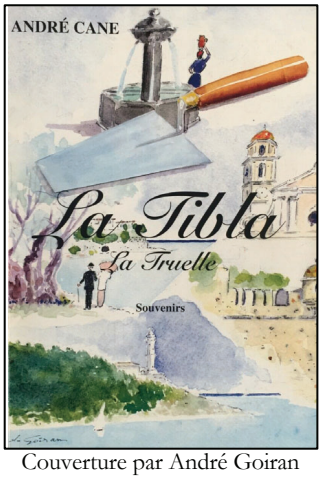

Couverture par André Goiran (1918-2011),
Nice, Pierotti, 1994.

[89] A. Cane, *Hôtes prestigieux de la Côte d'Azur à la Belle Époque, Villefranche-sur-Mer*, Un point sait tout, 1995,171 p. ; *James Gordon-Benett : hôte prestigieux et fantasque de la Côte d'Azur*, Saint-Paul–de-Vence, Gourcez, 1981,192 p.

Max Gallo : une saga de l'immigration et de l'intégration piémontaises à Nice

« *Je n'ai pas dissimulé mes origines*[90] *et n'ai jamais été tenté d'effacer mon histoire.* »[91]

Académicien français, né à Nice en 1932 de la troisième génération d'une famille d'immigrés italiens, de manœuvres et domestiques, originaires de Ceva et de Mondovi au Piémont et décédé à Vaison-la-Romaine en 2017, Max Gallo fait pénétrer les immigrés italiens des premières générations dans le panorama littéraire français.

Un de ses premiers succès littéraires, reconnu par les lecteurs et la critique est une saga en trois tomes autour de l'immigration et l'intégration à Nice : *La baie des Anges*[92] publiée entre 1976 et 1977.

Sa formation universitaire historique de spécialiste du fascisme et sa sensibilité politique lui permettent de consacrer une suite romanesque d'histoire sociale locale à travers la réussite économique et sociale des trois frères piémontais Revelli (Carlo, le bâtisseur, Vincente, le sentimental et Luigi, le corrompu) que la misère endémique et la mort de leur mère contraint de quitter Mondovi et tenter leur chance à partir de 1890 dans la ville de Nice qui se métamorphose avec sa fonction d'accueil pour toute l'Europe et bien au-delà.

« … *Ils avaient ainsi en silence quitté le pays.*[93]

-Vous allez en France ? avait demandé le paysan au moment où il les laissait pour s'enfoncer dans un chemin de terre, ligne brune au milieu d'un champ de maïs.

- On cherche du travail, avait dit Carlo.

-La mère est morte, avait ajouté Luigi…

-Ils vont tous là-bas, avait ajouté le paysan. Peut-être qu'il y en a pour tous.0

- On trouvera avait dit Carlo. S'il le faut on traversera la mer… Au bout de la rue, la place. Des arcades, des platanes, une fontaine et des bruits de voix. Les frères Revelli par la rue de la République venaient d'atteindre la place Garibaldi…[94]

Ils trouvèrent une table dans un angle. Un vieux mais était-il vraiment vieux ? sa figure était simplement ridée, couverte d'une barbe à demi rasée, blanche par places, se tourna vers eux.

-Vous venez d'où, Mondovi ? A pied ?... »…

Un vieux pêcheur de poulpe dialogue sur le Port avec le jeune Vincente[95] :

- « *Tu es tout jeune, dit-il, tu viens de ta montagne, tu sais rien, vous savez rien vous autres les Piémontais, vous savez travailler, ah ça, vous savez, on vous met un marteau entre les mains et vous cassez les pierres, une truelle et vous gâchez du plâtre, ah oui, vous savez transpirer, vous savez travailler, comme des mulets, Tu n'es pas un mulet ? »*

Les trois frères sont embauchés comme tâcherons à la journée sur la Promenade pour un chantier de construction épuisant[96] :

« *- J'ai du travail pour la journée, disait l'homme, je donne deux francs. Il faut décharger des madriers, il y le ciment et l'eau à porter. J'ai pas besoin de compagnons, je veux des jeunes qui ont des bras… L'homme sur le siège prit le fouet et, s'en servant comme d'une baguette, il désignait dans le groupe ceux qu'il choisissait. « Toi » dit-il à Carlo. L'aîné des Revelli, le plus grand, et sous la veste on devinait ses épaules noueuses de bûcheron. Il toucha aussi du fouet Vincente et celui-ci entraîna Luigi. Le charretier protesta.*

-Qu'est-ce que tu veux qu'on foute de ce gamin ? dit-il.

-Il vient avec nous, dit Carlo. Il poussa Luigi devant lui et le charretier haussa les épaules.

-Je m'en fous, dit-il, s'il veut travailler pour rien. »

Mais le contremaître s'oppose[97] :

« *Le contremaître sautait à terre, dégageant le panneau et, d'un geste, donnait l'ordre aux ouvriers de descendre. Il arrêta Luigi par le bras :*

[90] Voir son autobiographie : *L'oubli est la ruse du diable : mémoires*, Paris, XO éd. , 2012, 397 p.
[91] *Le Point*, 19/07/2017.
[92] Paris, Robert Lafont, 376 p.
[93] p.12.
[94] p.17.
[95] p.23.
[96] p.40-41.
[97] p.43.

-Qu'est-ce que tu fous toi ?

Carlo s'avança.

- C'est mon frère, il fallait qu'il vienne avec moi, on arrive, il peut rester là.

-C'est pas un orphelinat, envoie-le à Don Bosco[98], si tu veux.

Le contremaître se mit à crier.

- Je veux personne sur le chantier, seulement ceux qui travaillent, tu entends paysan, on dirait que tu n'as jamais travaillé ? …

Il secouait Luigi, « fous le camp, mendiant, fous le camp », cria-t-il encore. »

Les trois frères souhaitent s'intégrer mais le commissaire de police Ritzen souhaite rencontrer Carlo qui réussit à sortir de la précarité originelle et qu'il le renseigne sur leurs compatriotes immigrés en ces temps du péril anarchiste [99] :

« *Le paysage était aride, les arbustes clairsemés, les oliviers rares.*[100]

- C'est pauvre, dit Ritzen au brigadier.

- Ils abandonnent tous la terre, dit le gendarme…

-On dirait l'Algérie, continua-t-il. Ça n'intéresse plus que les macaronis, eux, ils ont faim, ils sont trop nombreux en Italie, ils prennent notre place ici. Ils sont travailleurs, on ne peut pas dire…

A Drap, la mairie renseigna Ritzen. A cinq kilomètres, plus à l'est, il fallait prendre un chemin muletier vers le hameau de Darbella. Le Piémontais était là, il avait payé sans discuter du bel argent. Et il vivait sur son terrain, une ancienne carrière qu'il voulait remettre en exploitation.

- Il faudra qu'il travaille jour et nuit, disait le maire. Seul il ne réussira pas, ou alors, il vivra comme une bête. Pas comme un humain.

Le brigadier alors qu'ils se dirigeaient vers le chemin muletier reprenait ses commentaires que Ritzen n'écoutait plus.

- Les Piémontais, disait-il, ils ont le travail dans la peau, je les connais, ils ont acheté pour deux sous de la terre au bord du Paillon, ils la retournent, ils vont jusqu'à l'os, et ils font pousser sur la pierre, ah, ils ont faim alors ils ne dorment pas.

- … Une cabane de planches étai adossé e à la paroi. Des coups sourds résonnant derrière des blocs plus massifs provenaient du bord opposé de l'excavation. Ritzen eut la tentation de demander au gendarme de dégainer son arme puis il se reprit. Ils s'approchèrent et découvrirent courbé, Carlo Revelli, un lourd marteau tenu à deux mains qu'il abattait de toute sa force sur la pierre friable. Il obtenait ainsi des éclats qu'il brisait à leur tour, tamisant, accumulant le sable et le portant, pelle après pelle sur un charreton. Ritzen demeurait immobile, regardant Carlo, ces muscles des épaules et du bras se contractant sous la peau luisante de poussière blanche mêlée à la sueur. A un moment donné Carlo levant la tête les aperçut. Ses cheveux étaient collés sur le front, la moustache elle aussi blanchie. Il posa son marteau, se redressa, dépassant d'une tête Ritzen et le brigadier.

- Revelli, on ne te voit plus, dit Ritzen.

- Pourquoi, tu devrais me voir ?

- Tu sais que j'aime bavarder avec les gens comme toi, de temps en temps, continuait Ritzen, vous avez toujours de bonnes idées vous autres.

… Ce Piémontais lui échappait... »

Les tensions xénophobes se déchaînent[101] lorsque la nouvelle de l'assassinat à Lyon du président Carnot par l'anarchiste Sante Caserio le 24 juin 1894 parvient à Nice :

« Sous les arcades de la place Garibaldi le cri roula, pavé qui rebondit :

- A la porte les macaronis.

Il y eut un creux, comme avant le flux, quand la vague a déferlé et que l'autre n'a pas encore jaillit, on entendit le piétinement des hommes qui couraient, enfin le nouveau cri, devenant hurlements.

- A mort les pipis, dehors, A mort les anarchistes.

Dans le café de Turin, Carlo se leva avec d'autres… Puis la voix du patron :

-Fermez, cria-t-il, fermez.

---

[98] Œuvre fondée à Nice en 1875 par Don Bosco ; voir Francis Desramaut, *Don-Bosco à Nice : la vie d'une école professionnelle catholique entre 1875 et 1919*, Paris, Apostolat des éditions, 1980, 397 p.

[99] p.138-139.

[100] Dans la pauvre vallée du Paillon à l'est de Nice.

[101] p. 157-158.

Les garçons se précipitèrent mais déjà une dizaine d'hommes se pressaient devant l'entrée leurs points tendus, hurlant :

-Pipis, Piémontais dehors.

Un homme d'une quarantaine d'années, un chapeau de feutre gris, un col blanc cassé, une canne à la main qu'il tendait en direction du patron.

- Nous faisons la police, Monsieur, nous ne voulons plus d'assassins en France.

Il s'interrompit et cria d'une voix aiguë :

- A la porte les étrangers.

Carlo, bras croisés, était adossé à la scène. Il avait envie de saisir une chaise et de l'envoyer à toute volée dans ce groupe mais il avait demandé sa naturalisation et il essayait de ne pas les écouter, de ne pas les voir. Pipi, macaroni, Piémontais, Italien, qu'est-ce que cela voulait dire…

Le docteur Merani[102] *avait obtenu du préfet qu'il appuie la demande de naturalisation de Revelli et ce n'était plus qu'une question de mois. Mais que changeait un papier, un tampon officiel ? Vincente se sentait pourchassé comme cet homme qui avait dû fuir, abandonnant son charreton… »*

Nice, place Garibaldi, 1895
© Jean Giletta

L'immigration italienne accompagne la poursuite de la mutation économique niçoise[103] à laquelle les premiers immigrés transalpins contribuent mais que certains savent « exploiter » :

« *… Du côté de l'Est, les maisons basses qui ressemblaient aux fermes du Piémont avec leurs cours intérieures, leurs porches, les balcons, étaient remplacées, entourées par des immeubles de quatre ou cinq étages de ciment gris où s'installaient les derniers arrivés, ceux qui venaient par la route de Turin, par le chemin de fer, Italiens de provinces plus lointaines que le Piémont, la Romagne ou les Abruzzes. Ils étaient montés du sud au nord de la péninsule, les yeux creusés par la sous-alimentation, mais la Lombardie était pleine déjà, les carabiniers et l'armée dans les rues de Milan en 1898, avaient tiré sur la foule qui brandissait sa faim comme un étendard rouge et noir… Il leur fallait partir. Les ponts des voiliers à Gênes ou à Naples se couvraient d'une foule humble et nostalgique, d'où parfois s'élevait un chant. Les femmes étaient tassées sous leur châle noir, les hommes accrochés aux cordages saluaient cette terre italienne douce et cruelle, les maisons ocre et les champs plantés d'oliviers. Des millions d'immigrants partaient pour l'Amérique.*

Ceux qui arrivaient à Nice, qui découvraient cette ville, ce pays si proches des leurs, baissaient la tête sous les injures pour rester là, acceptaient souvent de travailler pour quelque sous, et Carlo Revelli ou Forzanengo[104] *les embauchait. Il leur suffisait de leur donner une pioche, une truelle, pour qu'ils remercient déjà. Le travail, c'était un cadeau ; ils étaient dociles, durs au labeur. Ils craignaient l'expulsion et ne protestaient jamais.* »

Carlo Revelli devient un notable du monde des affaires et s'intègre au milieu des notables [105] :

« *Revelli, drôle de personnage… depuis que son beau-père est mort, c'est une puissance en ville…*

[102] Député fictif de Nice.
[103] p. 188-189.
[104] Son associé et beau-père.
[105] p. 253.

- Il y a peu de temps… Revelli l'entrepreneur. Il achète. N'importe où,.. dès qu'il a de l'argent, il achète de la terre. C'est un Piémontais. Ils ne croient qu'à ce qu'ils peuvent toucher de leurs mains ou de leurs pieds. Ne leur parlez pas d'emprunt russe, ou d'actions de chemin de fer, même s'ils sont millionnaires, le sol, la terre, c'est tout ce qu'ils connaissent ? Et têtu, je ne vous en dis rien. »

L'historien construit son récit à partir de solides sources archivistiques et littéraires que sa licence poétique et son talent narratif transcendent.

L'ouvrage aura un succès réel, dans les Alpes-Maritimes, bien sûr, mais dans tout le Sud-Est et dans l'ensemble du pays et non pas seulement au sein des communautés des descendants d'immigrés transalpins reconnaissants de cette suite romanesque niçoise qui, pour la première fois, évoquait ces Italiens intégrés.

© Jean-Luc Luyssen / Gamma XO Éditions

Alfred Hart et la réussite féminine piémontaise

Haut fonctionnaire international dans le secteur de l'Économie[106] (Paris, 1920 –Nice, 2012), Alfred Hart né d'un père flamand et d'une mère écossaise est emmené très tôt à Nice où sa grand-mère paternelle s'installe sur la colline de Saint Antoine de Ginestière, la famille Mogliano l'accueille. Il entreprendra une brillante carrière d'expert international (OIT, FAO). En 1963, il fait naufrage dans le Rio de la Plata à bord du *Ciudad de Ascension*. Sauvé miraculeusement des eaux, il fit vœu d'écrire l'histoire piémontaise et niçoise de sa famille d'adoption : les Mogliano lorsqu'il sera dégagé de son devoir de réserve de fonctionnaire. Ce qu'il fit à sa rentrée en France en écrivant la destinée sous forme romanesque des générations des femmes de la famille Mogliano sur un siècle en quatre tomes : *La Porte fausse* (1870-1882) ; *La Ginestière* (1882-1919) ; *Giotta* (1919-1940) ; *Le Pont du Var* (1940-1950).

Près d'un siècle s'écoule à travers cette fresque où la vie de la famille, se mêle à l'histoire du Piémont et du Comté de Nice, et ce, à travers trois générations. On y suit la l'accès à la bourgeoisie d'une jeune femme piémontaise, d'origine très humble, vivant, d'abord, à Mondovi puis, à Turin, ; elle émigre avec sa famille à Nice au moment de la crise agricole suivant la création de l'Unité italienne.

Les premiers temps de l'immigration de 1872 à 1890 sont contés avec talent et souci de la précision historique puisée par de nombreuses recherches dans la mémoire familiale, les archives et les bibliothèques locales où l'auteur de ces pages eût le privilège de côtoyer Alfred Hart.

Il s'agit d'une « une fiction réelle », où l'histoire vraie d'une ascension sociale s'appuie sur une étude de l'émigration piémontaise et du développement de la Riviera point encore dénommée la Côte d'Azur.

[106] http://rdelpiano.org/ONPA_Gondolier_Hart.htm

Une comtesse descendue pour la nuit, donne dans l'auberge modeste de Mondovi un matin d'hiver en 1868 à l'héroïne Agnès (qui ne mange pas toujours à sa faim) une pièce d'or, comme talisman :

« … *Alors la fée vint à elle, se pencha et lui murmura : -*

- Regarde cette pièce d'or, elle est à toi. Embrasse-la et la vie te comblera.

La petite essuya furtivement ses lèvres vernissées de confiture, et sans bien comprendre, baisa la pièce. La fée sourit.

-C'est bien. Garde-la précieusement. Je suis certaine quelle te portera chance… »[107].

« *Agnès quitte son Piémont natal, son village et les villes, dont Turin où avec son mari elle veut conquérir sa place dans cette société de fin de XIXe siècle où on soit pauvre, soit riche. Pour s'en sortir il faut du courage, du labeur et de la volonté. Elle n'en manque pas et tout au long de ce roman, elle va nous le prouver.*

Nous sommes une dizaine d'années après le rattachement de Nice à la France, l'Italie est unifiée, Turin puis Florence et enfin Rome, sont successivement la capitale du jeune royaume. A Turin, Agnès apprend la 'vie' avec une amie dont elle partage les secrets. Son mari est cocher, Eligio a atteint son ambition mais ce n'est pas celle de sa femme. Agnès ainsi va arriver à Nice bien décidée à grimper cette échelle sociale, devenir quelqu'un.

C'est toute l'histoire de cette femme et à travers elle de ces Piémontais qui vinrent à Nice pour travailler et pour se faire une situation. Nous nous retrouvons dans les quartiers populaires de la ville, dans ce vieux Nice aux senteurs d'herbes aromatiques et à l'idiome qui n'est ni du français, ni de l'italien, ni non plus du piémontais. »

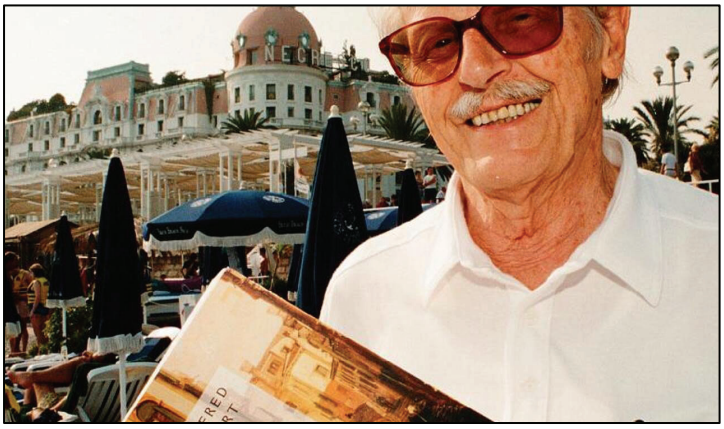

Alfred Hard en 2000 au Blue Beach, devant l'Hôtel Négresco.
©Archives François Vignola

« *Alfred Hart des fois regarde par le trou de la serrure, indiscret, voyeur ? Non point, dont la lecture nous apprendra la Nice de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, toute une histoire dont les plus observateurs pourront après avoir lu cet ouvrage, retrouver à travers les venelles de la vieille ville de Nice les traces toujours visibles d'Agnès.* »[108]

Agnès la rousse de Mondovi va vouloir s'élever de sa condition et à tout prix et symboliquement, passer de l'ombre à la lumière en « franchissant la porte fausse », poterne qui séparait à Nice la vieille ville obscure du nouveau monde lumineux et luxueux de la place Masséna.

A. Hart donne une dimension supplémentaire jusque-là peu présente dans les œuvres de fiction ; il dépeint la saga d'une famille immigrée, déracinée, écartelée entre les ambitions de la trop jolie jeune femme et les blocages de son mari, malade, mélancolique perdu, inadaptable à cette nouvelle langue, à cette époque frivole qui l'effraie, attaché qu'il est aux valeurs sûres de son Piémont natal : la maison, les enfants, la cuisine du pays. Après bien de soubresauts, la fille de l'aubergiste piémontais devient la compagne adorée d'un richissime hôtelier suisse alors que non loin de son ancien et précaire logement des enfants continuent à survivre en mendiant ...

Le romancier fait osciller ses personnages entre deux mondes : carnavals, bals, fêtes brillantes pour les uns, y alternent avec la dureté des temps pour les autres, dont la « maigreur » des salaires pour des travaux exténuants et des conditions de vie bien fragiles…

[107] *Agnès ou La Porte fausse*, Paris, Maren Sell, 1986, p. 13.
[108] *Idem*, 4ème de couverture.

Jean-Louis Maunoury, une métaphore sociale

Dans ce panorama d'histoire sociale niçoise romancée, on peut signaler un écrit d'un collègue universitaire niçois, économiste, essayiste et romancier : **Jean-Louis Maunoury** (Nice, 1937). En 1979, il publie un court roman : *Palais Lascaris*[109], du nom d'un palais aristocratique du XVIIe siècle dans le Vieux Nice qui « abrita » jusqu'en 1942 avant leur évacuation un habitat sordide infesté de rats, des populations précaires en majorité immigrées jusqu'à son inscription au titre des Monuments historiques.

Carte postale, ND, c. 1910, collection privée.

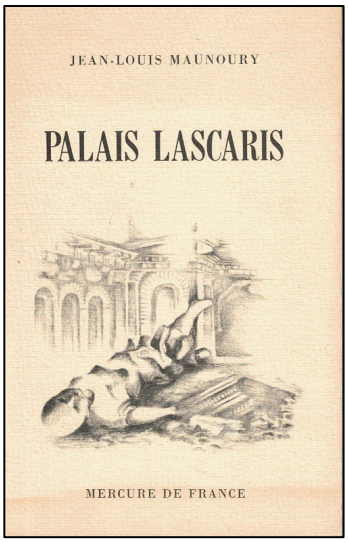

Couverture de Martine Lange ©Mercure de France, 1973

L'auteur y campe une allégorie fictionnelle dans une époque imaginée, peut-être les années 1970 des immigrés italiens (ou français) avec la *« famille Fifat qui y a élu son domicile. Famille d'arriérés, famille horde, hors la loi, hors les murs. Chiens écrasés sous un crime.* »

« *Pour eux, la vie n'est pas à prendre ou à laisser telle quelle. Ils attendent le miracle, sans y penser…* »

« *A vivre là …, gravats poisseux, boue blanche du plâtre, papiers peints mâchés, murs buvards saturés d'encre violette, personne ne les a forcés. Ce suicide reconduit de seconde en seconde, c'est de leur propre initiative.* »

« Non. Cette baraque est vide comme un tronc creux. L'Administration a tout visité, répertorié, numéroté, les escaliers, les salons, les greniers, les caves. Aucune trace de vie humaine. Seules y profèrent quelques espèces à exfolier. Un palais mort, une carcasse qui ne demande qu'à être équarrie.

Et pourtant, c'est bien là qu'ils ont pris refuge. Ils sont venus ici par peur, par chance, pourchassés loin de chez eux, sans pouvoir emporter une seule affaire ? tous les cinq, avec le petit dans un sac…Le froid, la faim, l'exil, la misère, l'horreur d'une flore compacte et bruyante qui s'accroche à toute nouvelle aspérité, l'obsession d'être ensevelis sous les décombres, ou repris de justice en cas de sortie. Ils n'étaient pas préparés à cela. Ils menaient une existence tranquille »…

« *.. Mais leur petite villa ocre à frise peinte d'iris entrelacés, ils ne la voient jamais.* »[110]

Ils la cherchent dans le Nord de la ville, sans jamais la trouver…et le drame se noue avec l'accident mortel réel ou supposé d'un enfant …

[109] *Le Mercure de France*, 1979, 149 p.

[110] C'est une référence à un art populaire des maçons transalpins qui ornent leurs maisons de frises florales *a sgraffito,* dans les quartiers populaires de Nice et de la région : Denise Santi et Paul Castela, *Les façades peintes à Nic*e : *frises et décors*, 4e ed, Nice, Institut d'études niçoises, 2009, 127 p. A la limite du département, on peut signaler la même recherche pour Menton : *Les frises : du sgraffito à la polychromie : ou Petite histoire des chefs-d'œuvre de l'art décoratif des façades du Pays Mentonnais / un travail de la Jeune Chambre Économique de Menton Roquebrune-Cap-Martin,* Menton, Jeune chambre Économique, 1996, 112 p.

Et les autrices ?

Comme dans le reste de l'hexagone, les récits romancés ou les témoignages des femmes issues de l'immigration à Nice et dans l'ancien Comté sont très rares pour ne pas dire inexistants. Et comme nous l'avons évoqué, la situation est identique pour les autres régions françaises de grandes vagues migratoires transalpines.

Hormis, récemment Laura Ulonati (Nice, 1982). Enseignante, elle appartient à une famille d'immigrés du Piémont et d'Ombrie. Elle explore les ressorts de l'héritage mémoriel contemporains pour les enfants et petits-enfants issus de l'immigration italienne des années 1960 dans son deuxième roman[111] :

« Quand Ariane, archéologue au musée de Nice, voit sa mère vieillir et les premiers symptômes de la maladie apparaître, elle sait le peu de temps qu'il lui reste pour comprendre cette femme distante et amère. Qu'a-t-elle laissé en Italie dans les années 1960 pour émigrer de l'autre côté des Alpes ? Un huis-clos de femmes sur fond de Méditerranée, traversé par les paysages de Nice, ses ruines et ses mirages, contre lesquels se fendent les identités telles des vagues. »

Il a fallu attendre les années 2000 pour que des historiennes de talent prennent la plume pour évoquer le passé local, souvent oublié, méconnu voir méprisé, des femmes.

C'est le cas de **Martine Gasquet**, historienne, essayiste et ancienne femme politique, première femme élue députée à Nice, (Talence, 1947). Elle privilégie la place des femmes « ayant réussi » dans de nombreux domaines : *Les femmes à la Belle époque sur la Côte d'Azur : chroniques*[112] *; Impératrices, artistes et cocottes : les femmes sur la Riviera à la Belle Époque*[113]*, Le temps des garçonnes : la Côte d'Azur des années folles*[114]*,*

Il faudrait aussi mesurer la place des immigrées ou des issues de l'immigration dans un riche et original dictionnaire prosopographique sous la direction et la plume de collègues historiens : **Suzanne Cervera** (1937), **Véronique Thuin-Chaudron** (1961) et **Ralph Schor** (1941) : *Portraits de femmes de la Côte d'Azur : dictionnaire biographique au féminin*[115].

La plus récente synthèse avec une écriture soignée et dynamique -comme toujours-, sur des périodes jusque-là moins connues, est offerte par **Simonetta Tombaccini**, historienne de la société et

[111] *Dans tout le bleu : roman*, Arles, Actes Sud, 2021, 156 p.
[112] Nice, Gilletta-Nice matin, 2005, 239 p.
[113] Nice, Gilletta-Nice matin, 2013, 236 p.
[114] Nice, Gilletta, 2022, 192 p.
[115] Nice, Serre, 2011, 366 p.

des mentalités et archiviste, née en 1952, avec un ouvrage très documenté : *Femmes Niçoises : une histoire au féminin de l'Ancien Régime à la Belle Époque*[116].

Simonetta Tombaccini
© Nice-Matin, 2022.

Reprenant la thématique de l'immigration, la dernière publication d'une jeune universitaire niçoise **Christine Bovari-Bertrand** (Nice, 1972**)**, docteure ès lettres en 2012, avec une thèse remarquée sur les images de la société niçoise de la naissance du tourisme au rattachement à la France (1760-1860), croise grâce à trois émouvantes nouvelles poétiques, l'Ombrie, la Sicile et la Grèce.

Le volume[117] dédié « *à tous les Italiens qui ont quitté leur Terre* », « *raconte le destin d'un peuple en marche vers la Tragédie : rester ou partir.* » « *Ces trois nouvelles ont un point commun : les voix de ceux qui quittent leur patrie, les voix des vivants et des morts qui s'entrechoquent sont muées par un frisson d'espoi*r. »

Ces êtres de chair et de sang cherchent le réconfort ailleurs : Dans la première nouvelle « Terre d'Ombrie » : On augure qu'« *A Nice, la vie sera plus clémente*.» Mais à la mort d'une modeste immigrée, Palmira, son fils, découvre un bocal avec la mention « *Terra d'Umbria* », la mère avait offert ainsi à son fils un « *frisson d'espoir* »…

Raffaello Gambogi (1874-1943), *Emigranti,* 1894, huile sur toile, Livourne,
Musée municipal Giovanni Fattori.

[116] Nice, Acadèmia Nissarda, 2021, 461 p.
[117] Nice, Fac Imprimeur, 2023, 137 p.

Danielle Baudot-Laskine : une autrice de l'autre rive

L'Ouest du département dans sa zone provençale « outre Var » a inspiré bien peu d'auteurs régionaux sur la question migratoire[118] ; certes la fascination et le luxe du parfum, le monde clos du parfum et ses intrigues commerciales, industrielles ont eu leurs épigones, narrateurs[119], romanciers et conteurs[120] . Certains ont parfois évoqué ce difficile monde du travail[121] mais, une autrice a su camper l'importante immigration italienne « *venue justement faire (cueillir) la fleur* » en recueillant précieusement les derniers souvenirs.

Blason de Grasse sous la Restauration, Hôtel de ville,
Cliché O.V.

D'origine cannoise, **Danièle Baudot-Laskine** (1940-2017), baignée de culture provençale dans ses premières années, et diplômée de l'École Nationale des Arts Décoratifs de Nice, mène une carrière à l'étranger ; elle fréquenta Picasso et s'intéressera avec empathie et souci historique au sort des nombreux réfugiés juifs à Saint-Martin-de-Vésubie dans la montagne niçoise pendant la « *longue nuit de la seconde guerre mondiale* »[122] et intervint avec d'autres, pour la reconnaissance et le souvenir du titre de « justes » pour celles et ceux (au nombre de 10), d'origine diverse, qui avaient contribué à sauver les persécutés en 1943. Elle se fixera dans sa Provence orientale natale.

Deux sagas littéraires- avec la transcription orale et lexique piémontais-français- et humanistes illustrent ce monde rude des émigrés de travail venus en majorité du Piémont à la fin du XIXe siècle puis d'autres provinces, en Provence orientale à Pégomas : *Pierre Le Migrant* (1993-1996) et *Tant'Anna* (1998-2001).

Piémontais né à Valbonne en 1899, Pierre le Migrant, est entre deux pays : à la suite d'un père qu'habite un rêve obsessionnel : gagner deux mille francs afin de louer une ferme :

« *Ainsi, de Valgrana à Valbonne, Grasse, Vallauris ou Opio, va et vient la vie de la famille, au gré des travaux saisonniers et de la location puis de la perte, faute de savoir la travailler sans patron, de la ferme tant désirée. … Pour accumuler ces indispensables deux mille francs, le père laissera mourir de faim quatre de ses enfants, mettra les autres au travail à trois ans, louera Pierre à huit comme « chien » de troupeau dans la montagne grassoise…* »[123]

L'évocation de la pauvreté familiale originelle au Piémont marque en permanence Pierre le migrant :

---

[118] On peut néanmoins citer le romancier et poète **Jean Siccardi** (Nice, 1947), *Un parfum de rose*, Paris, Presses de la cité, 2004, 247 p. Dans *la Carriole*, Paris, Phébus, 1994, 135 p, son premier roman, il évoque la difficile émigration à la fin du XIXe siècle : « *Lorenzo a quitté son Piémont tout gamin, dans les jupons de Rosa, sa mère, qui s'en allait outre-monts chercher non point la fortune mais un peu de pain blanc pour oublier sa misère.* »

[119] Pierre Hamp, *Le cantique des cantiques*, Paris, Gallimard, 1935, 323 p

[120] Apparemment une inspiration qui ne se tarit pas : Janine Montupet, *Dans un grand vent de fleurs*, Paris, R. Laffont, 1991, 342 p.; *Quatre saisons parmi les fleurs*, Paris, R. Laffont, 2000, 315 p.; *La maison aux trois jasmins*, Paris, Albin Michel, 2007, 276 p.; Frederick d'Onaglia*, Orage sur La Provençale*, Paris, France Loisir, 2012, 270 p*.; Parfum de famille*, Paris, Belfond, 2013, 236 p.; Florence Roche, *Les parfums d'Iris*, Le Mans, Libra diffusio, 2019, 388 p.; Hughes Dexant, *La ville des parfums*, Paris, Librinova, 2020, 209 p.

[121] Voir O. Vernier*, « Entre prévention limitée et risques avérés : les maladies professionnelles dans l'industrie du parfum en France. L'exemple de Grasse (XIXe–XXe siècles) »,* colloque, Bordeaux, CHSS Aquitaine, 2023, 28 p. sous presse.

[122] *La Pierre des juifs*, Châteauneuf de Grasse, Ed. du Bergier, 4 t. 2003-2015.

[123] *Pierre le migrant. Tome 1, La montée vers l'herbe*, Spéracèdes, Tac Motifs, 1993, p. 5.

« *La mère, elle est morte jeune, à cinquante-six ans, mais c'était pas la même race de famille. Ils venaient tous tisiques (phtisiques) et vivaient pas vieux. Dans le pays de la mère ; au-dessus du Monte Rosso, il poussait pas de blé, rien que le formentin qu'est une graine noire et les gens étaient si pauvres qu'ils mangeaient la polenta de formentin ni tamisée ni rien, et ça faisait la polenta noire qui se plantait dans la gorge ! … C'est des gens qu'ils avaient pas de viande mais seulement des nerfs… »*[124]

Cette rude Provence orientale est un lieu d'immigration d'abord saisonnière, puis permanente, une immigration venue de toute la péninsule :

« *L'Italie, ça on peut dire que c'était une ruche forte, on peut dire qu'elle en faisait des hommes, et des costauds, des travailleurs ... Au début, comme les abeilles font au printemps, ils partaient qu'à la fleur et ils rentraient à leur village avec les provisions, mais après, comme la France était une ruche faible, pas assez peuplée, et que les Français voulaient plus travailler la terre, c'est forcé que les Italiens aient essaimé de partout ! A force d'aller tous les ans à la Provence, les migrants, ils ont pris affection, sont de moins en moins retournés à leur maison, puis un beau jour plus du tout. Ça avait fini qu'elle était ici, leur maison, et ceux de Calabre qui allaient cueillir au Bar la fleur d'oranger, ils ont peuplé Le Bar, et ceux de Venise et de Sicile sont restés à Biot et à Vallauris où ils ont fait les plus bons maçons, et ceux de Perugia ont essaimé à Plascassier... Les Piémontais, qui étaient les plus gros travailleurs de tous, ça, les Piémontais, ça serait plus facile de compter les endroits où il n'y en a pas !* »[125]

Plascassier, carte postale c. 1930,
collection-jfm.fr.

Émigrées dans le pays grassois, les femmes cueillent le jasmin :

« *… La championne des cueilleuses s'appelait Vittoria, une Calabraise de Valbonne qui récoltait un kilo à l'heure. Ces grosses cueilleuses étaient comme des machines … chez certaines la Fleur en venait noire comme un fumier d'être trop serrées dans leur main mais chez des autres elle restait encore belle et roulait dans le panier. Les autres femmes ramassaient plus ou moins huit cents grammes et les minots entre cent et trois cents.* »[126]

Le travail de la terre est pénible pour les hommes comme les femmes et l'espérance de vie bien réduite :

«*… Les voisins venus d'Italie, presque tous l'étaient (tisiques) et ils travaillaient autant d'heures comme les autres, mais ils en faisaient moins. Ils paraissaient jamais vraiment malades, seulement, ils avaient moins d'énergies, le travail les usait plus vite, et ils venaient pas vieux. Ils mourraient au printemps, quand viennent les fleurs, et à l'automne quand tombent les feuilles... Surtout à l'automne. A cinquante-cinq soixante ans, s'il en restait encore deux ou trois sur cent, c'était beau.* »[127]

[124] *La Bastide des espoirs. Chronique de la vie d'un Piémontais, paysan en Provence de 1900 à nos jours,* Châteauneuf de Grasse, Ed. du Bergier, 1997, p.117.
[125] *Idem,* p.167.
[126] *Ibidem*, p.16.
[127] *Ibidem,* p.118.

La terre est en effet bien dure à travailler :

« Les semis, y faut les faire dans sa terre sauvage : Presto e bene, Raro viene. Ça veut dire ce que répétaient toujours les anciens, vite fait, pas bien fait »[128].

La vente des produits est difficile après la guerre de 14 :

« *On était huit ou neuf familles de Piémontais à tenir des fermes, et sans le car, on pouvait plus vendre le lait. Le formage, normalement on n'en faisait que le dimanche ou quand le car restait en panne, mais là on a été obligé d'en fabriquer tous les jours et de mettre tout notre bon lait à l'escrémeuse, une escrémeuse achetée chez le forgeron de Cagnes à l'époque où j'avais que trois vaches et pas encore la Berliet ? En apprenant qu'il vendait une escrémeuse j'étais allé l'acheter et je l'avais ramenée à Pégomas sur le vélo. Elle pesait le diable, coquin, elle pouvait tenir cent cinquante litres !*

Ça fini qu'à pied, on est allé à deux rouspéter à le maire à Grasse…

Hé puisque vous êtes tous des Italiens, c'est pas moi qu'y faut y râler après, c'est votre consul ! Comme il restait à Cannes, de Grasse on a pris le car pour y descendre. Le consul a dit d'accord, je ferai venir un traîneau d'Italie. »[129]

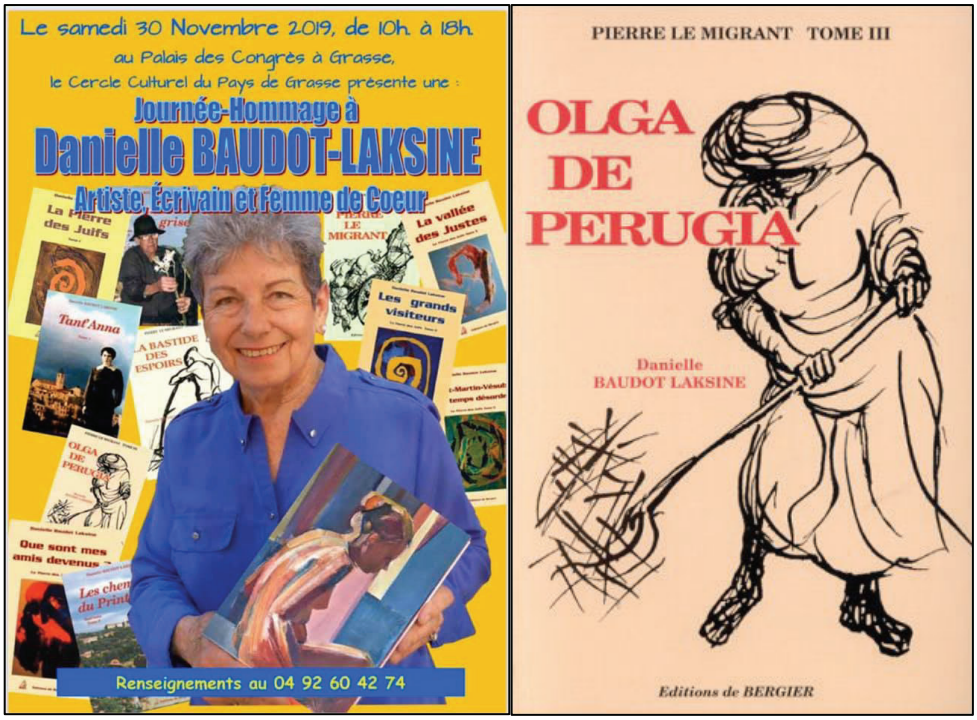

.

[128] *Ibid.*, p. 33.
[129] *Ibid*. p. 95.

Composition du conseil d'administration et de son bureau

Présidente d'honneur

Madame Marie Thérèse DUMAS-GOSSELIN
Ex cheffe d'Antenne Interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des Organismes de Sécurité Sociale pour PACA-Languedoc Roussillon et Corse

Membre de droit

Monsieur David MUNOZ
Chef d'Antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de Sécurité Sociale pour PACA-Languedoc Roussillon et Corse

Président

Monsieur Mourad BELAÏD
Directeur-adjoint à la CANSSM

Vice-présidents

Monsieur Olivier VERNIER
Professeur à l'Université Côte d'Azur

Monsieur Jean DESSERTAINE
Directeur de la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes (CAVIMAC)

Secrétaire

Madame Véronique WELTER
Directrice de la Stratégie et des Projets de la CARSAT Sud-Est

Trésorier

Monsieur Jean-Pierre PALLAREA
Ex-Directeur des Ressources Humaines de la CARSAT Sud-Est

Représentant du Conseil d'Administration au bureau

Monsieur Marcel CHAPAPRIA ✝
Ex-responsable service Enquêtes Administratives CPAM13

Relations notamment avec le milieu enseignant :

Madame Monique SINTES
Professeur d'économie IFPASS- CNAM et Lycée Marie Curie Marseille

Autres administrateurs

Monsieur François FANTAUZZO
ex Président RSI 2006-2019, ex Vice-Président du Conseil de Surveillance ARS PACA 2012-2019

Monsieur Bruno HUSS
Directeur de SOLIMUT

Le Directeur ou la Directrice de la CARSAT Sud-Est, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Vaucluse, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de la Mutualité Sociale Agricole Vaucluse, es qualité

Le Directeur ou la Directrice de l'URSSAF PACAC es qualité

Le Directeur ou la Directrice de l'UGECAM PACAC es qualité

Composition du conseil scientifique

Président

Olivier Vernier
Professeur à l'Université Côte d'Azur
Vice-Président du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale

Vice-Président

Mourad Belaïd
Président du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale

Membres :

Marie-Thérèse Avon-Soletti
Maître de conférences honoraire à l'Université de Saint-Etienne

Patrick Barrau
Maître de conférences honoraire à l'Université de la Méditerranée
Directeur de l'Institut Régional du Travail d'Aix-Marseille

Régis Bertrand
Professeur émérite d'histoire moderne d'Aix-Marseille Université

Michel Bourrier
Historien, Villars-sur-Var

Anne Carol
Professeur d'histoire contemporaine à Aix-Marseille Université

Geneviève Chabas
Directeur honoraire de l'URSSAF et du CIPAM des Bouches-du-Rhône

Jean Dessertaine
Directeur honoraire de la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes

Isabelle Grenut
Docteure en histoire contemporaine, chercheuse associée à Aix Marseille Université

Yvonne Knibiehler
Professeur émérite des Universités

Jean-Bernard Lacroix
Ancien Directeur des Services des Archives des Alpes-Maritimes

Claude Marro
Professeur, Cannes
Membre de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse

Robert Mencherini
Professeur honoraire d'histoire contemporaine à Aix-Marseille Université

René Merle
Professeur, Toulon

Jean-Louis Mestre
Professeur émérite d'histoire du droit d'Aix-Marseille Université

Claude Passet
Historien, Monaco

Olivier Tholozan
Maître de conférences d'histoire du droit à Aix-Marseille Université

Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale
de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur

BULLETIN D'ADHESION
COTISATION ANNUELLE

Organisme ou association :
……

Adresse :
……
……

Représentant légal :
…….
☎ …… E-mail : ……

Déclare adhérer au Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale
de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur

et verse la cotisation annuelle de

350 € pour les organismes de Sécurité sociale et les complémentaires,
et de 45 € pour les associations,
par chèque libellé à l'ordre du Comité.

Date : Signature :

Adhérent à titre individuel :
……..

Adresse :
……
……
☎ …… E-mail : ……

Déclare adhérer au Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur
et verse la cotisation annuelle de **15 €** par chèque libellé à l'ordre du Comité.

Date : Signature :

Nous vous remercions d'adresser ce bulletin, avec votre règlement, au siège du Comité :

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail du Sud-Est
35, rue George – 13385 MARSEILLE CEDEX 20

Retrouvez-nous en ligne sur le site internet du Comité d'Histoire de la sécurité sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.chsspaca.fr

et sélectionnez les onglets pour connaître l'actualité du comité

Tous les bulletins sont disponibles en téléchargement au format PDF.

Toute utilisation et toute citation doit faire apparaître, comme il se doit, les références de l'article et de ses auteurs, ainsi que la nature de la publication.

Le Comité d'Histoire de la Sécurité sociale de la région Provence-Alpes Côte d'Azur remercie vivement Monsieur Vincent Verlhac, directeur général de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est, et l'ensemble de ses services, pour le concours qu'ils ont apporté à la réalisation de ce périodique.

Mentions légales sur le droit d'auteur des textes et des documents iconographiques :
Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information », toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article. L.122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Directeur de la publication : Mourad Bélaïd - Rédacteur en chef : Olivier Vernier
Secrétaire Générale : Véronique Welter- Trésorier : Jean-Pierre Pallaréa
Mise en page, couverture et impression : Tanguy Roux,
Pôle Editique de la Carsat Sud-Est, 35 rue George, 13005 Marseille
N° ISSN : 1633-2024
Dépôt légal à parution